9701

Palat. XLVII-17

XXI. V. 1

LETTRES CHOISIES DE Mr FLECHIER

ÉVÊQUE DE NISMES:

AVEC

UNE RELATION DES FANATIQUES DU VIVAREZ;

ET DES REFLEXIONS

SUR LES DIFFERENS CARACTERES DE HOMMES.

TOME PREMIER.

A LYON,

Chez BOUDET, DECLAUSTRE, DEVILLE, ET DELAROCHE.

M. DCC. XV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVERTISSEMENT.

NOus n'entreprendrons pas dans cet Avertissement de faire l'éloge de feu M. l'Evêque de Nismes, ni de recommander ses Ouvrages. Tout ce que nous en pourrions dire seroit au-dessous de ce que le Public en pense. Nous nous bornerons à faire connoître en peu de mots ce qu'il y a de plus remarquable dans les Lettres & les Ecrits de cet Illustre Prélat, que l'on donne presentement au Public.

Les Lettres qui font la principale partie de ce recuëil, sont

toutes également bien écrites, & pleines de Religion & de Morale. Mais il y en a qui contiennent des faits conſiderables, des reflexions importantes & des déciſions de conſequence, qui doivent inſtruire & intereſſer le Public. Ces Lettres ne ſont pas de ſimples complimens de civilité, ou de conſeil & d'avis, ce ſont des pieces travaillées ſur des ſujets importans & curieux. Que peut-on de plus édifiant pour tous les Chrétiens, & de plus inſtructif pour ceux qui ſont nommez aux Evêchez, que la Lettre XLI. qui contient une pieuſe & humble remontrance de M. Flechier au Roy pour refuſer l'Evêché de Niſmes ? Qu'il ſe-

roit à ſouhaiter que tous les Prélats que l'on transfere d'un Evêché à un autre, fuſſent dans les mêmes diſpoſitions & dans les mêmes ſentimens que M. Flechier exprime ſi noblement dans cette Lettre ! Peut-on un jugement plus moderé & plus ſage que celui qu'il porte dans la LIII. Lettre, de divers Ouvrages qui y ſont énoncez ? Je ne finirois pas ſi je voulois étaler ici toutes les beautez de ces Lettres. Venons aux faits & aux queſtions doctrinales. L'hiſtoire d'un Juif baptiſé ſans le conſentement de ſes parens, fait naître une queſtion Theologique qui eſt décidée avec toute la prudence poſſible dans la Lettre LXIII. La queſtion ſur les

Mariages des Proteſtans avec les Catholiques, queſtion de pratique & qui a ſes difficultez, eſt réſoluë ſuivant les regles dans la LXVIII. l'hiſtoire particuliere des Fanatiques eſt rapportée dans ce recuëil d'une maniere ſi ſincere & ſi bien circonſtanciée, que l'on y voit au naturel, l'origine, le progrez & l'extinction de cette ſecte damnable : ce qui n'avoit point encore été dévelopé. M. de Niſmes en eſt un témoin oculaire & fidele. Il raconte ce qu'il a vû, ce qu'il a appris de gens dignes de foi ; & quelque indignation qu'il paroiſſe avoir contre les crimes de ces ſcelerats, on s'apperçoit qu'il épargne autant qu'il peut les perſonnes, & qu'il

ne ſort point du caractere de douceur & de moderation qui convient aux Evêques. S'il approuve les rigueurs exercées contre ces miſerables, ce n'eſt qu'en reſſentant comme S. Auguſtin une vive douleur qu'ils les euſſent méritées, & qu'on ne pût les faire revenir par d'autres voïes à leur devoir. Le détail de leurs aſſemblées rapporté à la fin du premier Tome contient des particularitez ignorées juſqu'à preſent & qui feront ſans doute beaucoup de plaiſir au public.

La Relation *des Obſervances & de la maniere de vie des Religieuſes de ſainte Claire du Monaſtere de Beziers*, dreſſée par la ſœur de M. de Niſmes Religieu-

ſe de ce Monaſtere, eſt une des pieces les plus édifiantes en ce genre que j'aïe lûë. Elle fait voir que dans nos tems, il y a des Maiſons Religieuſes où la ferveur des anciennes Obſervances Monaſtiques, non-ſeulement n'eſt pas éteinte, mais même qu'on la porte, s'il eſt permis de le dire, encore plus loin que l'on ne faiſoit autrefois.

Le ſecond volume des Lettres de M. de Niſmes contient auſſi pluſieurs Lettres édifiantes. On y en trouvera quelques-unes ſur une Croix érigée dans ſon Dioceſe au lieu appellé S. Gervaſi, auſquelles il faut joindre ſes Inſtructions Paſtorales ſur ce ſujet pleines de zele & de

prudence. La Lettre par laquelle il s'oppoſe à l'érection d'une Confrairie de Penitens dans ſon Dioceſe malgré les ordres du Pape (c'eſt la CCCXV.) eſt une preuve convaincante de ſa fermeté. Les Lettres CCCCXIII. & CCCCXIV. ſur l'Hiſtoire, font connoître qu'il étoit auſſi habile, ſur les Antiquitez profanes & ſur la critique, que ſur la Theologie & la Morale.

Il ne reſte plus à parler que d'un Ouvrage intitulé : *Reflexions ſur les differens caracteres des hommes.* Quoique ce titre promette beaucoup ; on peut dire, qu'il s'en faut bien qu'il n'exprime le mérite & le ſujet de cet Ouvrage dans toute ſon étenduë. C'eſt un recuëil de

maximes exprimées d'une maniere tres-vive, & d'exemples rapportez avec tout l'agrément poſſible ſur les devoirs les plus importans de la vie, pour former l'honnête homme Chrétien. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût entre les mains de tous les gens du monde, qu'ils vouluſſent bien le lire & le méditer : ils y trouveroient dequoy ſe rendre parfaitement honnêtes gens & tres-bons Chrétiens, ſans pour cela renoncer au commerce du monde, & au contraire ayant, en ſuivant les maximes qui y ſont établies, le moyen d'y vivre avec agrément & avec eſtime. C'eſt, à mon avis, un des plus excellens Livres de Morale qui ait paru juſ-

qu'à preſent. Mon jugement ne doit point être ſuſpect : car quelque veneration que j'aye pour la mémoire de M. de Niſmes, je n'étois point lié avec lui ; & quand je l'aurois été, je ne ſçais ce que c'eſt que de flatter, & je me croirois extrêmement coupable, ſi je voulois faire paſſer dans le Public comme excellent, un Ouvrage, ou mauvais, ou médiocre.

On a crû devoir mettre à la tête de ce recuëil de Lettres, le Caractere que M. de Niſmes a fait de ſoi-même, adreſſé à un de ſes amis. Il eſt naïf & ſincere. C'eſt une choſe tres-rare qu'il ſe ſoit rencontré une perſonne aſſez humble & aſſez déſintereſſée pour ſe peindre au naturel.

AVERTISSEMENT.

Ceux qui ont connu M. de Niſmes & qui liront ce portrait, le trouveront fort reſſemblant. S'il péche par quelque endroit c'eſt que ſa modeſtie (quoiqu'il paroiſſe aſſez ſincere) lui a fait diminuer quelque choſe de la vivacité des traits qui auroient pû relever davantage ſes excellentes qualitez.

LETTRE ECRITE
PAR M. FLECHIER
A UN DE SES AMIS,
Où il ſe depeint lui-même.

VOus voulez donc, Monſieur, que je vous trace le portrait d'un de vos amis & des miens, & que je vous faſſe une copie d'un original que vous connoiſſez auſſi-bien que moi. Je ſens le plaiſir qu'il y a de vous obéïr, mais je connois la difficulté de vous ſatisfaire. Comment vous le repreſenterai-je ? Si je diſſimule ſes défauts, je ſuis peu ſincere ; ſi je les découvre, je ſuis peut-être peu diſcret ; ſi je vous expoſe ſes vertus, je ſerai ſuſpect ou de trop d'amitié, ou de trop de complaiſance pour vous : Mais enfin, vous l'ordonnez, & j'eſpere

que vous reconnoîtrez ce qu'il a de bonnes qualitez ; que vous lui pardonnerez volontiers ce qu'il en peut avoir de mauvaiſes ; & que vous me ſçaurez quelque gré de vous l'avoir repreſenté tel qu'il eſt.

Sa figure, comme vous ſçavez, n'a rien de touchant ni d'agréable ; mais elle n'a rien auſſi de choquant : ſa phiſionomie n'impoſe pas & ne promet pas au premier coup d'œil, tout ce qu'il vaut ; mais on peut remarquer dans ſes yeux & ſur ſon viſage, je ne ſçai quoi qui répond de ſon eſprit & de ſa probité.....

Il paroît d'abord trop ſerieux & trop reſervé, mais aprés il s'égaïe inſenſiblement ; & qui peut eſſuier ce premier froid, s'accommode aſſez de lui dans la ſuite..... Son eſprit ne s'ouvre pas tout d'un coup, mais il ſe déploïe petit à petit, & il gagne beaucoup à être connu.... Il ne s'empreſſe pas à acquerir l'eſtime & l'amitié des uns & des autres ; il choiſit ceux qu'il veut connoître &

qu'il veut aimer ; & pour peu qu'il trouve de bonne volonté, il s'aide aprés cela de ſa douceur naturelle & de certains airs de diſcretion qui lui attirent la confiance... Il n'a jamais brigué de ſuffrage : il a voulu être eſtimé par raiſon, non pas par cabale. Sa réputation n'a jamais été à charge à ſes amis, & n'a rien coûté qu'à lui même... Quand il a été loüable, il a laiſſé aux autres le ſoin de le loüer. Il ſçait ſe ſervir de ſon eſprit, mais il ne ſçait pas s'en prévaloir ; & quoiqu'il ſe ſente & qu'il s'eſtime ce qu'il vaut, il laiſſe à chacun ſon jugement. Si l'on a bonne opinion de lui, il en eſt reconnoiſſant, il ſe renferme en lui méme & ſe rend la juſtice qu'on lui refuſe.... Il a un caractere d'eſprit net, aiſé, capable de tout ce qu'il entreprend. Il a fait des vers fort heureuſement, il a reüſſi dans la proſe : les Sçavants ont été contens de ſon Latin : la Cour a loüé ſa politeſſe. Il a écrit avec ſuccez : il a parlé en public,

même avec applaudiſſement.... Sa converſation n'eſt ni brillante ni ennuïeuſe : il s'abbaiſſe, il s'eleve quand il le faut. Il parle peu, mais on s'apperçoit qu'il penſe beaucoup. Certains airs fins & ſpirituels marquent ſur ſon viſage ce qu'il approuve ou ce qu'il condamne, & ſon ſilence même eſt intelligible... Quand il n'eſt pas avec des gens qui lui plaiſent, il demeure au-dedans de lui-même. Quand il eſt avec ſes amis, il aime à diſcourir & à ſe répandre au dehors : il eſt pourtant toûjours maître de ſon eſprit. Lorſqu'il parle, on voit bien qu'il ſçauroit ſe taire ; & lorſqu'il ſe tait, on voit bien qu'il ſçauroit parler.... Il écoute les autres paiſiblement, & les païe ſouvent de la patience ou de l'attention qu'il fait paroître à les écouter. Il leur pardonne aiſément d'avoir peu d'eſprit, pourvû qu'ils ne veüillent pas lui faire accroire qu'ils en ont beaucoup.... Ce qui fait qu'il eſt bien reçû dans les

compagnies, c'eſt qu'il s'accommode à tous & ne ſe préfere à perſonne. Il ne ſe pique pas de faire valoir ce qu'il ſçait : Il aime mieux leur donner le plaiſir de dire eux-mêmes ce qu'ils ſçavent.... Il n'eſt pas fort vif au dehors, mais il a beaucoup de vivacité au dedans, & peu de choſe échappe à ſes reflexions.... Il n'eſt pas naturellement inquiet, & ne s'amuſe pas à deviner les ſecrets d'autrui ; mais pour peu d'ouverture qu'on lui donne, il va de conjecture en conjecture, & quand il veut, il n'y a guere de myſtere qu'il ne découvre.... Il voit tout d'un coup le ridicule des hommes, & jamais perſonne ne remarqua plus promtement une ſottiſe.... Il eſt naturellement pareſſeux, mais quand il veut, il trouve en lui des reſſources dont il a été ſouvent étonné lui-même. Quoiqu'il perde beaucoup de tems, il ſe rencontre qu'il en a toûjours aſſez, & tout lent qu'il paroît, il y a peu de gens qu'il ne rat-

trappe, quelque diligents qu'ils puiſſent être. Pour ſon ſtyle & pour ſes Ouvrages, il y a de la netteté, de la douceur, de l'élegance, la nature y approche de l'art, & l'art y reſſemble à la nature. On croit d'abord qu'on ne peut ni penſer ni dire autrement; mais aprés qu'on y a fait reflexion, on voit bien qu'il n'eſt pas facile de penſer ou de dire ainſi. Il y a de la droiture dans le ſens, de l'ordre dans le diſcours & dans les choſes, de l'arrangement dans les paroles, & une heureuſe facilité, qui eſt le fruit d'une longue étude. On ne peut rien ajoûter à ce qu'il écrit ſans y mettre du ſuperflu, & l'on ne peut rien en ôter ſans y retrancher quelque choſe de neceſſaire. Enfin vôtre ami vaudroit encore mieux, s'il pouvoit s'accoûtumer au travail, & ſi ſa mémoire un peu ingrate, non pas infidelle, le ſervoit auſſi bien que ſon eſprit; mais il n'y a rien de parfait au monde & chacun a ſes endroits foibles.

Pour

Pour ſon cœur, où je crois que vous vous intereſſez davantage, il n'eſt pas ſi aiſé de le connoître : il ſe modere quand il veut ; il eſt ſecret & circonſpect ; il ſe cache ſouvent ſous les voiles d'une tranquillité & d'une indifference apparente. Mais je l'ai vû dans ſon naturel, je l'obſerve depuis long-tems, & je ſuis dans ſa confidence : ainſi, Monſieur, je vous ferai part de mes connoiſſances. Il n'auroit pas de peine à vous faire lui-même ſa Confeſſion, & il eſt juſte que vous ſçachiez comment eſt fait & comment ſe gouverne un cœur que vous poſſedez.

Ce cœur donc, Monſieur, n'eſt pas indigne de vous..... Il a de la grandeur & de la generoſité : aucun interêt ne le touche, & il ne voudroit avoir du bien que pour être en état d'en faire. Son plus ſenſible plaiſir, c'eſt de pouvoir obliger ſes amis, ou de pouvoir reconnoître les obligations qu'il leur a. Il aimeroit pourtant mieux avoir des gra-

ces à faire, que d'en recevoir. Il a toûjours crû que le mérite pouvoit ſe paſſer de ſa fortune. Il s'eſt contenté de l'un, & ne s'eſt point inquiété pour l'autre.

Rien n'eſt tant contre ſon humeur, que d'être à charge à qui que ce ſoit. Dans ſes beſoins, il n'a recours qu'à ſa patience ; & quand il ſeroit plus éloquent qu'il n'eſt, il ne ſçait plus parler quand il s'agit de demander. Tous les honneurs du monde lui paroitroient trop achetez, s'ils lui avoient coûtez quelque baſſeſſe. Il n'aime pas à contredire, mais il aime encore moins à flatter. Quoiqu'il n'y ait guere d'homme qui ſçache mieux loüer que lui, il n'a jamais voulu vendre ni même donner mal à propos ſes loüanges. Il ſçait, quand il le faut, jetter quelques grains d'encens odoriferant qui recrée & qui n'étourdit pas : auſſi n'en reçoit il pas qui ne ſoit auſſi fin que celui qu'il donne.... Il a de l'ambition, non pas

de celle qui s'empreſſe & qui s'agite pour parvenir, mais de celle qui attend paiſiblement la juſtice qu'on doit lui rendre, qui ne cherche pas les voïes les plus courtes, mais les plus honorables, & qui veut toûjours mériter long tems avant que d'obtenir ce qu'il peut raiſonnablement prétendre.... Il ſe conſole aiſément de n'être pas heureux, pourvû que le public l'en juge digne, & il travaille à ſe faire conſiderer par lui-même plûtôt que par l'état où on l'aura mis... Il n'envie la gloire de perſonne, mais il aime à joüir de la ſienne. Quoiqu'il n'ignore pas les talents qu'il a, il eſtime ceux que les autres ont: ainſi il a le plaiſir que donne l'honneur, ſans faire ſouffrir aux autres les incommoditez que donne l'orgüeil. Il eſt ſenſible aux approbations ſinceres & déſintereſſées; un homme qui le loüe ſans le connoître, un auditeur qui s'écrie, un paſſant qui le montre & qui dit C'EST LUY. Ce ſont

les éloges qui le touchent davantage. Quand on l'éleve, il ſe tient dans une honnête moderation, & ſa pudeur eſt embarraſſante ; mais ſi l'on veut l'abbaiſſer, il prend une fierté qui le met au deſſus de tout ; il eſt facile, populaire, officieux à ceux qui ſont au-deſſous de lui, commode à ſes égaux. Pour les Grands qui ſe prévalent de ce qu'ils ſont, il les reſpecte de loin & les abandonne à leur propre grandeur... Il ſe poſſede dans les occaſions, & ſes paſſions ne peuvent rien ſur ſa raiſon ſi elle n'y conſent, ou ſi elle n'eſt ſurpriſe... Il eſt de bonne foi, & il croit aiſément que tout le monde eſt de même. Mais ſi l'on vient à lui manquer, on ne regagne plus ſa confiance : ainſi il ne trompe jamais perſonne, & n'eſt jamais trompé qu'une fois... S'il a donné quelque ſujet de plainte à quelqu'un, il n'oublie rien pour le ſatisfaire ; mais ſi l'on ſe plaint de lui ſans raiſon, il a une innocence

fiere qui ne deſcend pas aux éclairciſſemens & aux juſtifications, & rien ne lui coûte tant que de faire ſon apologie.... Quand on l'offenſe, il a le reſſentiment vif, mais il ne dure pas long tems. L'envie lui déplaît, mais elle ne l'afflige pas: il ſouffre avec peine une injuſtice, mais il la pardonne. Mais l'infidelité d'un ami, eſt le peché irremiſſible pour lui. Lorſqu'on en uſe mal à ſon égard, il y a peu d'excuſes qui le ſatisfaſſent, & il a d'autant plus de peine de ſe reconcilier avec ceux qui l'ont fâché, qu'il prend plus de precaution pour ne fâcher perſonne. Il n'a pas de grands attachemens au monde; & comme il n'a pas beaucoup à gagner, ni beaucoup à perdre, il n'a ni de grands chagrins ni de grandes joyes... Les devoirs exterieurs & les bienſeances de la vie lui ſont à charge. Les viſites qu'on ſe rend, les Lettres qu'on s'écrit & le commerce de ſocieté inevitable entre gens indiffe-

rents, ſont des contraintes de ſa part, & des importunitez de la part des autres. Il ne compte avoir vêcu que le tems qu'il a paſſé avec ſes amis ou avec lui-même, & ſes meilleures heures ſont celles de ſes entretiens familiers, ou de ſes libres rêveries... Le nombre de ſes amis eſt comme celui des Elûs, fort petit : il ne les choiſit pas legerement, mais il les ménage & il les conſerve ſoigneuſement quand une fois il les a choiſis ; & s'il en a peu, du moins a-t-il cet avantage, qu'il n'en perd point... Il eſt avec eux gai ſans emportement, libre ſans indiſcretion, familier ſans incivilité, complaiſant ſans foibleſſe, & ſage ſans auſterité.

Il eſt délicat & difficile ſur ce qu'on ſe doit quand on s'aime ; il veut qu'on s'entende à demi mot, qu'on ſe previenne, & qu'on devine ce qui peut plaire ; mais il n'exige rien d'autrui qu'il ne s'impoſe à lui même ; & s'il ſe plaint, pour

peu de ſujet qu'il en ait, il ſouffre auſſi qu'on ſe plaigne pour peu de ſujet qu'il en donne : c'eſt ainſi qu'il eſt fait pour ſes amis ; & c'eſt ainſi qu'il ſouhaite que ſes amis ſoient faits pour lui.

Voilà, Monſieur, quelles ſont les mœurs & les habitudes de nôtre ami. Si la peinture que je vous en ai faite, répond à l'idée que vous en aviez, je ne me repentirai pas de vous avoir obéï : ſi non tenez-vous-en à l'image que vous vous en êtes formée vous même, & laiſſez à vôtre cœur le ſoin de vous le repreſenter avec les qualitez que vous lui ſouhaitez. Sur tout faites-lui, je vous prie, un ſecret de cet Ecrit que je vous envoïe : tenez toûjours un voile tiré ſur ſon portrait, & ne me broüillez pas avec un homme qui rougit de ſes vertus comme de ſes défauts, & qui faiſant parler de ſon mérite, n'en parle lui-même jamais.

ELOGE
DE M. FLECHIER
EVEQUE DE NISME;

Tiré du Discours prononcé par Monseigneur l'Archevêque d'Alby, le jour de sa reception à l'Academie Françoise.

QUEL Evêque la mort vient de ravir à l'Etat, à son Diocese, à toute l'Eglise ! l'Academie commença sa réputation, & il se regarda toûjours comme son Eleve. Il apprit d'elle l'art de bien parler, pour apprendre ensuite à ses Auditeurs l'art de bien vivre. Nos Chaires ont retenti long-tems de ses sublimes Discours, & nos Temples

des acclamations que lui attiroient ſes rares talens. On lit avec plaiſir ce qu'on entendit autrefois avec admiration. Il annonça dans la Cour des Rois & dans tous les lieux où l'appelloit la moiſſon Evangelique, les veritez du ſalut avec magnificence; & toûjours égal à lui-même juſques dans le déclin d'un âge avancé, qui éteint d'ordinaire les plus grands génies, il ne ceſſa d'être éloquent que lorſqu'il ceſſa de vivre.

Il fut l'homme de tous les talens: Miniſtre de la parole par état & par vocation, Hiſtorien judicieux & ſincere, Traducteur fidele & exact, Poëte même par amuſement; & à l'exemple de ſaint Gregoire de Nazianze & de ſaint Proſper, il mêloit quelquefois aux occupations ſerieuſes de ſon miniſtere, les jeux innocens de la Poëſie. Les ornemens & la pureté du ſtyle n'affoiblirent point dans ſes Diſcours la

majeſté & la ſainteté de l'Evangile ; & ſon éloquence, quoique parée des graces que l'art & le genie peuvent donner, fut toûjours Chrêtienne & ſolide. Sçavant dans toutes les eſpeces d'érudition, il les employa à l'édification de l'Egliſe ; & faiſant ſervir à la décoration du Temple de Dieu, les dépoüilles même profanes, il conſacra les Lettres humaines par le ſaint uſage qu'il en ſçût faire.

Tant de vertus étoient encore rehauſſées par ſa modeſtie. Nous l'avons vû exemt des foibleſſes & des tentations de l'amour propre, joüir ſans orgueil de la réputation qu'il s'étoit acquiſe, fuïr les louanges avec le même ſoin que les autres les recherchent, s'attirer les reſpects & l'amour des ennemis mêmes de l'Egliſe ; ramener les brebis égarées de ſon troupeau, autant par ſa douceur & par ſa bonté, que par l'attrait de ſon éloquence ; conſer-

ver avec ſes amis une égalité d'humeur & de ſentimens qu'on ne voit gueres parmi les hommes, & conſommer ſa courſe comme les bons Evêques la doivent finir, dans les fonctions de l'Epiſcopat & dans les devoirs de la réſidence.

Au milieu des ſoins d'un Dioceſe penible & agité, il conſerva toûjours le ſouvenir & l'amour de vos exercices. A l'ombre de ſa protection & ſous ſes yeux, s'éleva dans Niſmes une ſocieté d'Hommes choiſis, que vous favorisâtes de vôtre adoption, & il leur procura la gloire & l'honneur de vôtre alliance. Il voulut que ſes Citoyens fuſſent tout enſemble ſçavans & vertueux; que les Lettres fuſſent cultivées ſous un Ciel ſi ſerein & ſi lumineux; que l'eſprit d'une Nation vive & ingenieuſe fût dirigé par les preceptes & par les exemples; que l'art perfectionnât en elle tous

les dons de la nature, & qu'une Ville si celebre par tant de monumens de l'antiquité, le devînt aussi par le sçavoir & par l'éloquence.

AUTRE ELOGE DE M. FLECHIER.

Tiré de la réponſe de M. l'Abbé Mongin, Directeur de l'Academie Françoiſe, au Diſcours de Monſeigneur l'Archevêque d'Alby.

LA Renommée qui vous a ſouvent vû marcher ſur les pas de l'éloquent Flechier, nous a elle-même marqué ſon ſucceſſeur; & nous avons la conſolation d'y trouver les mêmes dignitez, les mêmes talens & les mêmes inclinations; un grand Prélat, un grand Orateur & un grand Maître de la Langue Françoiſe. Cette reſſemblance qui vous avoit rendu ſon ami, vous rend aujourd'hui l'heritier de ſa gloire; & les fleurs que vous venez de jetter ſur ſon tombeau, ſont également

dignes & de ſon amitié, & de la ſucceſſion qu'il vous laiſſe.

L'uſage qui vous a engagé à faire ſon éloge, & qui a tant coûté à vôtre cœur, deviendra bien-tôt un uſage univerſel & une loi inviolable pour tous les Orateurs. C'eſt le grand Maître de l'art de bien parler; & tous ceux qui comme vous, MONSIEUR, s'y diſtingueront un jour, lui rendront hommage de leur talent. Vous avez commencé ce tribut, la poſterité le finira. Et tant que l'élegance du ſtyle, la beauté de l'expreſſion, la juſteſſe des penſées, la varieté des tours, la pompe & la magnificence des images, la richeſſe & l'importance de la matiere feront admirer les écrits du Siecle de LOUIS LE GRAND, on ſe ſouviendra toûjours que l'Illuſtre Flechier en fut comme l'inventeur & le pere; que ce fut lui qui porta le premier avec tant d'éclat & de dignité l'éloquence dans les Chai-

res Evangeliques ; qui apprit aux Graces à parler le langage de la Piété & de la Religion ; qui rendit les Muſes Chrêtiennes ; qui inſtruiſit leur voix à publier les vertus des Saints, & à chanter la gloire des Martyrs ; & qui, pour ainſi parler, ôta le Caducée à l'Idole muëtte qui le portoit, pour le remettre entre les mains de la Verité même. Ainſi Moïſe faiſoit ſervir à l'uſage des Iſraëlites les vaſes précieux qu'il avoit enlevez à l'infidele Egyptien.

Mais un genre d'éloquence où M. Flechier tiendra toûjours un rang à part, où il ne trouvera point de modeles pour ſe former, & où il ne laiſſe gueres aprés lui de rivaux, c'eſt, MESSIEURS, l'Art de celebrer le mérite & la gloire des illuſtres Morts de ſon Siecle. L'Oraiſon funebre étoit avant lui l'Art d'arranger de beaux menſonges, un Art tout profane, où ſans égard à la verité ni à la Religion, on conſacroit les fauſſes vertus des Grands,

& ſouvent l'abus de la grandeur même. Mais le ſage Flechier ne ſongea dans l'Eloge des Morts qu'à faire des leçons aux Vivants, & qu'à déplorer les grandeurs humaines par la vanité qui les accompagne, ou par la mort qui les détruit. Il ne ſuffiſoit pas d'être né Grand, de poſſeder de grandes dignitez, ou de lui propoſer de grandes récompenſes, pour avoir place parmi ſes Heros immortels. Pour ne point trahir la verité, il n'a loué que la vertu; pour ne point flatter ſes portraits, il n'a travaillé que d'aprés la plus belle nature; & tous ſes Heros ſont des modeles, comme toutes ſes Pieces des chefs-d'œuvres. C'eſt-là qu'on eſt étonné de voir dans un ſeul homme l'ame univerſelle de pluſieurs grands Hommes, l'ame du Guerrier, l'ame du Sage, du grand Magiſtrat & de l'habile Politique. Là il s'éleve, il change, il ſe multiplie, & prend toutes les formes differentes du mérite & de la

vertu. La ſéduction eſt ſi forte, qu'on croit voir tout ce qu'on ne fait que lire ou qu'entendre : avec un livre à la main vous êtes tranſporté dans des Sieges & dans des Batailles ; c'eſt l'Orateur qui vous charme, & vous n'êtes occupé que du Heros ; c'eſt Flechier qui parle, & vous ne voïez que Turenne. L'Art cache l'Orateur, & ne montre que le grand Magiſtrat ou le grand Capitaine.

La Poſterité qui jugera toûjours de ſes talens par ſes Ouvrages, pourra auſſi juger de ſa pieté par ſes ſentimens ; & ſi elle n'en étoit pas un jour ſuffiſamment inſtruite, c'eſt à nous à l'en aſſûrer aujourd'hui, & à lui apprendre à juger de l'Evêque de Niſmes par ſa vertu auſſi-bien que par ſon langage. Souffrez donc, * MESSIEURS, que j'éleve un moment ma voix, & que du Siege même de l'immortalité, où j'ai l'honneur de tenir vôtre pla-

* A Meſſieurs de l'Academie Françoiſe.

ce, j'annonce de vôtre part à nos derniers neveux, que cet Orateur celebre qu'ils admireront, & que les plus éloquens d'entr'eux tâcheront d'imiter, fut encore plus admirable par ſes mœurs que par ſon éloquence; que ſon zele & ſa pieté furent en lui des dons plus grands que le don de la parole; que s'il a ſi bien parlé le langage des Saints, il a encore mieux ſuivi leurs exemples; qu'il s'eſt peint, qu'il s'eſt repreſenté, qu'il a fait ſon hiſtoire dans tous les éloges qu'il a publiez des ſaints Evêques; qu'il étoit lui-même tout ce qu'il admiroit dans ces grands modeles, pieux comme les Borromées, compatiſſant comme les François de Sales, zelé comme les Auguſtins; & que s'il a laiſſé dans ſes Ecrits un rival au grand Chryſoſtome, il a auſſi laiſſé dans ſa vie un imitateur de ſes vertus; mais principalement de cet amour tendre & paſtoral qui le rendit toûjours le pere de ſon peuple.

En effet, c'étoit peu de charmer les esprits, il enlevoit les cœurs, & la douceur étoit son caractere comme l'éloquence étoit son talent. L'heresie qui resistoit souvent à la force de ses paroles, cedoit à sa bonté; indocile à la raison, elle se rendoit à l'amour. Ces hommes mêmes que les plus noires fureurs possedoient, qui avoient perdu tout sentiment d'humanité pour tout âge & pour tout sexe, étoient encore sensibles à la tendresse de leur Pasteur. Sourds à la voix de la Patrie, parricides impies de leurs Citoïens, alterez sur tout du sang des Oingts du Seigneur, ils se déclaroient les défenseurs de l'Evêque de Nismes, il leur étoit du moins sacré par son amour, s'il ne leur étoit pas par son caractere: le Pere sauvoit l'Evêque, & souvent ils alloient par respect déposer leur ferocité à ses pieds comme les Lions alloient tomber aux pieds des Martyrs. Sans doute que cette Ville déja fameuse par ses

ſçavantes Antiquitez, va le devenir encore par les cendres précieuſes de ſon Evêque, l'Orateur de la France, l'Ornement de ſon Siecle, le Diſpenſateur de l'immortalité, & l'un des plus grands Ornemens de cette Academie.

MONSEIGNEUR L'EVEQUE de Nîsmes ayant honoré pendant sa vie MONSIEUR L'ABBE' PLOMET *de son estime & de sa confiance ; cet Abbé pour marquer au Public sa reconnoissance pour cet Illustre Défunt, a fait l'Epitaphe qui suit.*

EPITAPHE

DE MESSIRE ESPRIT FLECHIER,

EVESQUE DE NISMES.

CI gît un ESPRIT,
Qui surprit
L'Univers par son Eloquence :
Sçavant, on le vit à la Cour
Briller comme l'Astre du Jour,
Prêchant aux Rois la Penitence.

Poli, ses Ouvrages divers,
Soit dans la Prose, ou dans les Vers,
Ont éternisé sa Gloire,
Immortalisé sa mémoire.

A
Zelé comme un Aron, dans ses brûlans transports,
Il presentoit au Ciel les Vivans & les Morts.

Prudent comme Moise,
Quels Portraits enchantez de la Terre promise
Ne fit-il pas, pour se gagner le cœur
Du Mondain corrompu, du rebelle Pécheur ?

EPITAPHE.

Tantôt comme Jonas, il menaçoit en Chaire,
Souvent en Jeremie il pleuroit la miſere
Des Riches obſtinez,
Des Chrétiens faſcinez,

Humble, Simple, Pieux, Bienfaiſant, Charitable,
Aux Grands comme aux Petits il parut Reſpectable:
Et dans l'Epiſcopat, en CHARLES transformé,
Il finit ſes beaux Jours, en vertus conſommé.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, &c Nôtre bien amé le ſieur FLECHIER Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Niſmes, neveu du feu ſieur Eſprit Flechier Evêque de Niſmes, nous aïant fait remontrer, qu'il ſe ſeroit appliqué à la recherche d'un *Recuëil general des Lettres Paſtorales & Mandemens dudit feu M. Flechier Evêque de Niſmes, ſes Lettres Miſſives, Recuëil de pluſieurs Pieces, Harangues, Poëſies Françoiſes & Latines, & une Relation ſur le Fanatiſme, & ſes Sermons de Morale & Diſcours Synodaux, ou au Chapitre de l'Egliſe de Niſmes, & ſes Oeuvres Poſthumes*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit ſieur Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces preſentes, de faire imprimer leſdits Recuëils & Ouvrages dudit feu ſieur Evêque de Niſmes, en telle forme, marge, caractere, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera; & de les faire vendre & debiter par tout nôtre Roïaume pendant le tems de douze années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes. Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïſſance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre ou débiter leſdits Recuëils & Ouvrages ci-deſſus énoncez, en tout ni en partie, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, de traduction en Langue Latine ni autrement, & d'en faire des extraits ou abregez, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit ſieur Expoſant, ou de ceux qui auront droit

de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers audit ſieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres ſera faite dans nôtre Roïaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Chateau du Louvre, & un dans celle de nôtre tres & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit ſieur Expoſant ou ſes aïant cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empéchement. CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Fontainebleau le neuviéme jour d'Août, l'an de grace mil ſept cent onze; & de nôtre Regne, le ſoixante-neuviéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, DELAMET.

Ledit ſieur Abbé Flechier a cedé ſon droit au preſent Privilege au ſieur Jacques Etienne Libraire à Paris, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Regiſtre n. 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, p. 233. n. 240. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du 13. Août 1703. A Paris le ſeize Septembre mil ſept cens onze.

Signé, DELAUNAY Syndic.

LETTRES
DE FEU
M. FLECHIER,
EVÊQUE DE NISMES.

LETTRE PREMIERE.

De consolation & de pieté à Madame sa Sœur, Religieuse de sainte Claire à Beziers, sur la mort de leur mere.

MA TRES-CHERE SŒUR,

Si je n'étois assuré de vôtre vertu, & de la sainte constance de vôtre esprit, j'apprehenderois de vous renouveller une affliction qui ne vous peut être que tres-sensible, en vous consolant aprés la mort de nôtre tres-honorée Mere ; mais je sçay

que vous avez un cœur tout religieux, & que vous ſçavez adorer la conduite & les jugemens de Dieu dans les occaſions les plus funeſtes. Ce n'eſt pas que je condamne ces douleurs moderées, qui ſont des effets d'une pieté naturelle, & non pas des défauts de reſignation; il faut donner quelque choſe à nos affections; & la grace de la vocation, qui nous fait vivre ſelon l'Eſprit de Dieu, ne nous ôte pas les ſentimens raiſonnables du ſang & de la nature; nous devons neanmoins plûtôt conſiderer les ordres du Ciel, que la violence de nos mouvemens; & quoyque nôtre perte ſoit tres-fâcheuſe, nous devons être fort moderez à la reſſentir: il faut que les prieres ſoient les plus fideles interpretes de nos cœurs devant Dieu; & nôtre triſteſſe ſeroit indiſcrete & mal reglée, ſi elle ne commençoit par ce devoir de reconnoiſſance. Pour moy, je vous avoüe que je fus extrémement ſurpris, lorſqu'on me donna des nouvelles ſi déſavantageuſes à nôtre maiſon; une mort ſi ineſperée ne me permit pas de faire reflexion ſur mon état, & je ſuivis peut-être un peu trop la force des inclinations naturelles; mais je crois que je ne ſuis coupable que par ſurpriſe; & aprés m'être conſolé avec J.C. je ſuis de ce ſentiment, qu'il falloit baiſer la main qui nous af-

flige, & que Dieu ne ſçauroit être que tres-doux dans ſes plus rudes châtimens & dans la plus ſenſible diſpenſation de ſes amertumes. En effet, je m'imagine qu'il a voulu récompenſer la vertu de nôtre tres-honorée Mere, & donner un petit exercice à la nôtre : Il faudroit ne l'avoir pas connuë pour douter de ſon ſalut; tous ces beaux actes de patience qu'elle a pratiquez, me donnent quelque ſorte d'aſſurance qu'elle nous ſervira dans le Ciel, & pour nôtre avancement ſpirituel, & pour la proſperité de toute ſa famille ; & nous avons tous les ſujets du monde de croire qu'elle a été choiſie pour le Ciel, puiſque ſa vie ne fut qu'une préparation continuelle à bien mourir ; ſi bien que nous pouvons dire, que nous avons encore nôtre Mere, mais qu'elle ne doit plus rien à la nature ; & qu'elle eſt vivante d'une façon plus parfaite & plus aſſûrée que nous qui ſommes encore dans les dangers & dans les attaques continuelles de nos paſſions ; & certes, peut-être que Dieu nous veut priver des perſonnes ſi cheres, pour nous avertir de ſuivre ſes lumieres avec plus d'amour & de fidelité; c'eſt peut-être une punition de nos fautes, ou une incitation à une plus haute perfection. Le Seigneur ſçait ſi bien nous attirer à lui par des pe-

tites croix, des afflictions ineſperées, des accidens ſubits & des mortifications quelquefois ſanglantes. Il dégage de la façon les attachemens du monde ; & ſi nous prenons garde aux intentions adorables de nôtre bon Dieu, nous trouverons qu'il nous appelle à ſoi; & ces occaſions ſi fatales à nos déſirs ſont des voix fortes, dont il ſe ſert pour nous exciter à ſon ſervice, & des inſtructions qui ne peuvent que nous toucher, puiſqu'elles viennent de ſi prés. Vous m'excuſerez, ma treschere Sœur, ſi je vous parle des choſes que vous pourriez m'enſeigner depuis long-tems ; vous avez trop de charité pour n'agréer pas la liberté que je prens. Je voudrois avoir plus de commoditez de vous témoigner mes reſpects ; les maladies que j'ay euës m'en ont un peu excuſé juſqu'ici. Je ſerai dorénavant plus exact à vous écrire, comme étant, ma treschere Sœur, vôtre tres-humble & tres-obéïſſant ſerviteur & frere, &c.

A Draguinan ce 14. Août 1653.

LETTRE II.

De pieté ſur les maladies, à la même.

JE reçûs dernierement vôtre Lettre, ma tres-chere Sœur, & en même-tems un ſenſible déplaiſir du mauvais état de

vôtre ſanté & des incommoditez que vous apporte, ſans doute, une fiévre violente. Je juge de vos douleurs par les miennes propres, & je ne ſçaurois que vous plaindre beaucoup, puiſque j'ay de la peine à ne me plaindre pas moi même. Il y a deux mois que je ſuis ou malade ou languiſſant; & aprés avoir ſouffert toute ſorte de petites fiévres, je ſuis enfin tombé dans la fiévre quarte, qui me donne un peu d'exercice, mais qui n'eſt pas ſi rude ni ſi difficile que le vôtre. Dieu qui eſt un bon Juge de la vertu vous a donné plus de peine, parce qu'il a connu que vous auriez plus de patience; c'eſt l'ordre qu'il tient dans la diſpenſation de ſes croix. il ſonde nos forces, avant que de nous charger, & diſtribuer le fiel de ſon Calice à ceux qui le peuvent ſouffrir comme vous. Les maladies, diſoit un grand Saint, ſont des leçons que Dieu nous fait pour nous détacher de la terre: car en voïant la foibleſſe de nôtre nature & l'inconſtance de nôtre vie, nous ſommes appellez interieurement à une vie toute celeſte, & nous tâchons d'avoir nôtre converſation dans le Ciel. Saint Paul n'étoit jamais plus puiſſant que lorſqu'il étoit infirme; & ſainte Thereſe ne recevoit jamais plus de conſolations ſpirituelles, que lorſqu'elle étoit accablée de maux. Souf-

frons, ma chere Sœur, en ce monde, le Ciel vaut bien un peu de peine, & la couronne que vôtre Epoux vous prépare a quelques épines ici-bas, mais dans le Ciel, elle n'aura que des roſes : ce ſont des témoignages d'amour que Dieu nous donne, il veut vous épurer comme l'or dans le feu de la tribulation ; remettez-vous entre ſes mains, c'eſt un bon œconome des ſouffrances : il n'en donne jamais plus qu'il faut. Si mes prieres pouvoient quelque choſe, vous recevriez beaucoup de ſoulagement. J'en attends des vôtres qui ſont plus efficaces. Je ſuis, &c.

A Narbonne ce 8. Novembre 1655.

LETTRE III.

Compliment à M. Huet ancien Evêque d'Avranches, en lui envoyant quelques vers de ſa façon.

CE n'eſt pas ſans confuſion, Monſieur, que je vous envoïe ce petit Poëme ; & ſi je ne m'y étois engagé moi-même, je n'aurois pas commencé à vous témoigner mes reſpects par une ſi miſerable confidence ; mais il eſt difficile de rompre une premiere parole, & j'ai crû qu'il valloit mieux paſſer pour mauvais Poëte, que pour infidele & peu ſincere ami. Vous

voïez, Monſieur, que je ne ſuis pas ſi modeſte que vous euſſiez penſé, & que vous avez affaire à un homme hardi & confiant, qui prend déja des titres d'amitié, qui veut ſe mettre en réputation auprés de vous, & qui ſe hazarde à ſe décrier, quelque interêt qu'il ait à s'établir dans vôtre eſprit. Je ne prétends pas pourtant d'être fort criminel, & c'eſt à vous, Monſieur, à répondre de toutes mes hardieſſes : ce fonds de bonté qu'on reconnoît en vous à la premiere viſite, donne une confiance extraordinaire ; & quand M. Graindorge ne m'auroit aſſeuré que vous avez toutes les inclinations douces & obligeantes, il me ſuffiroit de vous avoir veu. Cela veut dire que je vous envoïe mes vers preſque ſans rougir : ils ne ſont quaſi pas ſortis de mon cabinet, & je les tiens au rang de mes occupations ſecrettes : que s'ils ſont tombez entre les mains de deux ou trois ſçavans, c'eſt avec précaution & ſans faire connoître leur Autheur. Comme j'ai toûjours eu aſſez mauvaiſe opinion de moi-même, j'ai toûjours vécu ſans ambition, & je n'ai été juſqu'ici homme de lettres que pour moi. Je ſuis dans le deſſein de perſeverer dans cette vie cachée, & de ne rendre jamais mes défauts publics. En me réduiſant à cette juſte retenuë, je me reſerve

quelques confidences particulieres ; & comme mes petites études ne méritent aucune approbation, il eſt juſte que je leur procure quelques cenſures, & que je m'inſtruiſe ſans me décrier. Vous ſerez toûjours, Monſieur, un de ceux à qui je ferai gloire de communiquer mes foibleſſes, & dont je rechercherai les avis avec plus de ſoin. Il n'eſt perſonne qui aime mieux d'être averti que moi. J'ai déja reçû quelques avis ſur ce Poëme, & j'en ai corrigé ailleurs quelques endroits ; mais je vous envoïe une des premieres copies. Je ſuis bien aiſe de vous faire la confidence entiére, & de vous témoigner que quelques avis que j'aïe reçûs, ils me ſeront plus agréables quand je les tiendrai d'une perſonne que je conſidere infiniment. Je ne puis pas m'empêcher de vous témoigner mon impatience pour l'impreſſion de vôtre livre & de celui de M. Graindorge. Les verrons-nous bien-tôt ? Les Imprimeurs ne ceſſeront-ils jamais d'être pareſſeux ? qui nous païera le temps qu'on nous fait perdre ? &c. Je me rendrois volontiers Poëte ſur cette matiere, mais il n'eſt pas juſte de vous accabler d'abord de méchants vers ; & il me ſuffit de vous dire que je ſuis de tout mon cœur, vôtre, &c.

Aux Buttes ce 31. Mai, environ 1661.

LETTRE IV.

Compliment au même, en lui envoyant d'autres vers.

JE vous envoïe, Monſieur, un petit Poëme de ma façon ſur la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin. Ce n'eſt pas ſans quelque pudeur que je vous offre de méchans vers, aprés en avoir reçû de ſi beaux de vous, & je vous aſſeure que j'ai été ſur le point de renoncer à mon Genethliaque, aprés avoir lû la relation de vôtre voïage. Y a-t-il rien de plus doux, de plus naïf, de plus juſte & de mieux tourné que cet ouvrage ? Les quatre vers à la loüange de la Reine Chriſtine, ne vallent-ils pas un éloge entier ? & vôtre voïage de Suede ne vaut-il pas celui d'Horace de Rome à Brunduſe ? Je vous avoüe que j'ai d'abord penſé que je liſois ſa cinquiéme Satire ; & que ſi j'euſſe lû Plotius, Varius & Virgile, au lieu de Voſſius, de Heinſius & de Bochart, j'aurois pris vôtre Ouvrage pour un ouvrage du tems d'Auguſte ..... Mais je n'oſe pas vous en témoigner tout ce que je penſe. Il ſembleroit que je voudrois vous prévenir en ma faveur, & vous demander par bien-ſéance les loüanges que je vous donne par juſtice. Je n'ai donc qu'à vous offrir mes

tres-humbles ſervices, & à vous dire que je ſuis de tout mon cœur, vôtre, &c.

A Paris ce 18. Fevrier 1662.

LETTRE V.

De civilité à M. Benoît, Auditeur de Rote.

JE vous envoïe une Oraiſon Funebre que je prononçai aprés la mort de Madame la Ducheſſe de Montauſier, & que l'on m'a obligé de faire imprimer. Je ſuis bien-aiſe, Monſieur, de vous rendre compte de mes occupations, & de trouver des occaſions de vous faire connoître, que je n'oublie pas ce que je dois à une perſonne que j'eſtime & que j'honore comme vous. Si je n'avois été depuis quelques mois toûjours à Saint-Germain ou à Verſailles avec la Cour, je vous aurois envoïé quelque paquet de certains petits ouvrages qui me ſont tombez entre les mains. Si je puis paſſer quelques jours à Paris, je m'acquiterai de tout ce que vous pouvez ſouhaiter de moi; & vous ſerez perſuadé qu'il n'y a perſonne qui ſoit avec plus de ſincerité & plus de zele que moi, &c.

A Verſailles ce 3. Mars 1672.

LETTRE VI.

De civilité à M. le Roy Abbé de Hautefontaine.

J'Attendois avec impatience que la Cour fût partie de Saint-Germain, pour aller passer quelques jours dans vôtre solitude, & joüir loin du bruit & du tumulte de ce monde, du repos & de la douceur de vôtre désert. Je me faisois par avance plaisir de la pensée que j'avois, Monsieur, de vous entretenir de quelques desseins que je médite depuis quelque tems, de vous demander vos sages conseils, & de regler par vôtre experience & par vos lumieres, des études encore mal digerées. Mais la Providence de Dieu m'arrête ici, & m'y retient par des bienséances si fortes & si raisonnables, que je ne puis m'en dispenser. Nous sommes dans une grande solitude depuis que le Roi est parti, & M. le Duc de Montausier se trouve seul & sans aucun commerce de conversation. Dans les heures que son emploi & son assiduité lui laissent libres, il est accoûtumé à s'entretenir avec moi, & je ne crois pas qu'il fût à propos de l'abandonner à la solitude où il se trouve, & de s'éloigner de lui en un tems où personne presque n'en approche. Outre que joüis-

LETTRE VII.

De civilité & de pieté au même, sur un de ses Ouvrages qu'il lui avoit envoyé.

J'Ai été si long-tems ou fort incommodé, ou fort occupé, Monsieur, que je n'ai pû vous remercier comme je le souhaittois, du dernier present que vous eûtes la bonté de me faire de vôtre livre sur l'Oraison Dominicale. J'ai voulu connoître le prix de cet Ouvrage si solide & si édifiant, avant que de vous en rendre graces. Je l'ai lû & relû avec attention & avec plaisir, & j'ose même esperer que ce ne sera pas sans profit. Vous ne pouviez mieux emploïer les precieux momens de vôtre retraite, qu'à nous expliquer les mysteres de la Priere de J. C. & à nous découvrir ce fonds de misere & de necessitez spirituelles, qui nous oblige à recourir incessamment à Dieu & à la grace. Comme l'orgueïl est la principale source de nos déreglemens, il est bon qu'on nous represente souvent cette doctrine humiliante qui nous ramene à nôtre néant, & qui nous montre sans nous flatter, ce que nous sommes. J'ai trouvé dans tout ce traité de Pieté des principes de cette humilité Chrêtienne, que le monde a presque oubliez, & que des So-

litaires comme vous ſont en droit de lui remontrer. On ne ſçauroit le faire plus nettement ni plus fortement que par les paroles & les reflexions mêmes de ſaint Auguſtin, qui eſt entré ſi avant dans la connoiſſance de la nature corrompuë, & de la grace victorieuſe de J.C. Vous nous avez expliqué ſes ſentimens avec tant de pureté & d'exactitude, Monſieur, que je puis vous aſſurer du fruit que vôtre traduction a déja fait parmi nous, & vous répondre preſque de celui qu'il fera partout. Nous ſommes ici dans une region d'orgueïl, où les foibleſſes des hommes ſe cachent ſous de vaines apparences de grandeur; & il n'y a rien de ſi neceſſaire que de faire voir à des gens qui ſont au-deſſus des autres, combien ils ſont au-deſſous de Dieu. Que je voudrois qu'ils vouluſſent apprendre dans vôtre ouvrage la ſoumiſſion & la dépendance qu'ils exigent des autres, & qu'ils reconnuſſent leurs beſoins ſpirituels, eux à qui on en repreſente tous les jours tant de temporels..... Je viens de parler à M. de Montauſier des difficultez qu'on fait à Rome d'expedier les Bulles à M. Danet. M. de Pompone s'eſt chargé du mémoire, & va écrire à M. l'Ambaſſadeur. Je vous demande toûjours un peu de part en l'honneur de vôtre amitié, & ſur tout en vos

prieres ; & je puis vous assurer que personne n'a une plus veritable estime, ni un plus sincere respect pour vous, &c.

A Saint-Germain ce 16. Decem're 1673.

LETTRE VIII.

De civilité à M. Benoît, Auditeur de Rote.

J'Ai toûjours differé, Monsieur, à répondre à l'obligeante lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire il y a prés d'un mois, parce que j'esperois pouvoir vous envoïer l'Oraison funebre que j'ai prononcée en l'honneur de Madame la Duchesse d'Aiguillon. Mais mes affaires ne m'aïant pas encore donné le tems de la faire imprimer, je ne veux pas attendre plus long-tems à vous rendre de tres-humbles actions de graces de l'honneur de vôtre souvenir, & de toutes les bontez que vous me témoignez en toute rencontre. Je vous assure, Monsieur que je sens, comme je dois, cette affection tendre & sincere dont vous m'honorez, & que personne aussi n'est avec plus de zele & de reconnoissance que je suis, &c.

En attendant que je puisse vous en envoïer quelques exemplaires de l'Oraison funebre que vous m'avez demandée, je vous envoïe une Scéance Academique qu'on a fait imprimer depuis peu.

A Versailles ce 22. Août 1675.

LETTRE IX.

De civilité à M. le Roy Abbé de Hautefontaine, en lui envoyant une Oraison funebre de sa composition.

ON nous avoit fait esperer, Monsieur, que nous aurions l'honneur de vous voir ici en peu de tems, & je me consolois de ce que la Providence me retenoit en ce lieu, lorsque je croïois qu'elle vous y conduisoit. Mais je vois bien qu'il faut que je sois encore privé de l'honneur de vous voir, & que je ne puis ni vous aller chercher où vous êtes, ni vous trouver où je suis. En attendant que je puisse avoir l'une ou l'autre consolation, agréez, Monsieur, que j'aie au moins celle de vous envoïer cette Oraison funebre, & vous demander la continuation de vôtre bienveillance, & de vous assurer que personne ne peut être à vous avec plus de respect, & de passion que je suis, &c.

A Saint Germain ce 29. Novembre 1675.

LETTRE X.

De civilité à M. Benoist, Auditeur de Rote.

QUoique la voix du peuple, Monsieur, soit ici, soit dans les Provinces, m'ait déja fait plusieurs fois Evê-

que, je ne ſuis encore qu'Abbé. Je laiſſe à la Providence à faire de moi tout ce qu'elle voudra, & dans les tems qu'elle aura marquez. Je ſuis pourtant bien-aiſe de voir les ſouhaits de mes amis, & la bonne opinion qu'on donne de moi à ceux, dont je n'ai pas l'honneur d'être connu. J'avois deſſein d'envoïer à Avignon un paquet de mon dernier livre, pour quelques-uns de nos amis. Mais j'attens qu'on ait achevé d'imprimer mes quatre Oraiſons funebres dans un volume, afin de faire mon preſent complet & tout à la fois. Je vous prie de me conſerver toûjours l'amitié des perſonnes, qui me font l'honneur de ſe ſouvenir de moi, & de croire que je ſuis plus que perſonne du monde, Monſieur, &c.

A Saint Germain ce 21. Decembre environ 1680.

LETTRE XI.

A M. Benoiſt, Auditeur de Rote, pour lui donner avis qu'il avoit été nommé Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine.

JE crois, Monſieur, que ce ſont les vœux que vous avez faits pour ma fortune, qui ont déterminé le Roi à me donner depuis deux jours la charge d'Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine. C'eſt une Charge tres-honorable, de

tres-grand prix, qui m'attache à la Cour & qui ne m'éloigne d'aucune autre dignité de nôtre Profeſſion. Ainſi je m'imagine que comme vous m'avez ardemment ſouhaité du bien, vous aurez beaucoup de joïe de voir vos ſouhaits accomplis. Je ſuis perſuadé que tous nos bons amis y prendront quelque part, quand vous leur en donnerez la nouvelle. Dans l'accablement où je ſuis de lettres & de viſites, à la veille d'un voïage pour aller au-devant de nôtre Princeſſe, je n'ai que le tems de vous aſſûrer que je ſuis de tout mon cœur vôtre, &c.

A Saint Germain ce 23. Fevrier 1681.

LETTRE XII.

De civilité & d'amitié Chrêtienne à Madame ſa Sœur, Religieuſe de ſainte Claire à Beziers.

J'Ai été ſi long-tems, ma tres-chere Sœur, ou dans la fatigue des voïages, ou dans les premiers embarras d'une nouvelle Charge, que je n'ai pû vous écrire comme je l'aurois ſouhaité, pour me réjoüir avec vous de ce qu'on m'a dit, & de ce que vous avez eu la bonté de me mander vous-même du meilleur état de vôtre ſanté. Toutes les proſperitez qui me pourroient arriver dans le monde ne me ſont

ni ſi conſiderables, ni ſi ſenſibles que cette nouvelle-là. Auſſi je prie tous les jours le Seigneur, qui mortifie & qui vivifie, de vous ſoutenir par ſa grace dans toutes vos infirmitez, & de vous conſerver, non pas pour vous, qui ne tenez preſque plus à la terre, mais pour nous qui avons beſoin de la conſolation que vous nous donnez par vôtre vertu, & du ſecours que nous recevons de vos prieres. Vous jugez-bien, ma chere Sœur, qu'elles me ſont plus neceſſaires que jamais, étant engagé preſentement à la Cour par état & par obligation. La Charge que le Roi m'a fait la grace de me donner, m'engage à être toûjours auprés de Madame la Dauphine, qui eſt une jeune Princeſſe tres-pieuſe. Les fonctions ne regardent que les ſoins de la ſervir dans ſes exercices de pieté. Ainſi nous ne tenons à la Cour que par des occupations toutes ſpirituelles. Cependant, comme le monde eſt un païs de malignité & de contagion, & qu'on y eſt ſouvent plus attaché qu'on ne penſe, il eſt juſte que des ames qui s'en ſont entierement éloignées, prennent le ſoin de prier pour ceux qui ſont engagez à y demeurer, & qui ſont en danger de s'y perdre. Je ſuis bien perſuadé, ma chere Sœur, que vous ne manquez pas d'offrir à Dieu pour moi

une partie de vos plus tendres prieres, & je vous en ſuis infiniment obligé. J'eſpere encore que vous me procurerez celles de vôtre ſainte Communauté, en qui j'ai une tres-grande confiance, & à qui j'attribuë une partie des graces que Dieu me fait. Si Monſeigneur l'Evêque de Beziers vient ici, je ne manquerai pas de parler quelquefois de vous avec lui, & ſur tout de lui recommander toûjours les interêts de vôtre Monaſtere. Je vous prie de me mander ſouvent de vos nouvelles, d'offrir mes reſpects à vôtre Reverend Pere Confeſſeur, & à vôtre Reverende Mere, & de croire que je ſuis avec toute l'affection poſſible, &c.

A Fontainebleau ce 29. Mai 1681.

LETTRE XIII.

Remercîment à M. Benoiſt Auditeur de Rote, pour la part qu'il avoit priſe à ſa nomination à une Abbaïe.

JE vous ſuis infiniment obligé, Monſieur, de la bonté que vous avez eüe de prendre quelque part en l'honneur que le Roi m'a fait de me pourvoir d'une Abbaïe. Je n'ai point eu de plus ſenſible plaiſir dans cette nouvelle acquiſition, que de voir combien mes amis s'y ſont intereſſez. Mais, Monſieur, la joïe que

vous avez eu la bonté de m'en témoigner, m'a été d'une ſatisfaction extrême. Comme je n'ai point de plus forte paſſion que de vous témoigner à quel point je ſuis à vous, je n'ai pas auſſi de plus grande joïe que de ſçavoir que vous m'honorez de vôtre amitié, & que vous me donnez quelque part à l'honneur de vos bonnes graces. Continuez-les moi, s'il vous plaît, & ſoïez perſuadé que perſonne n'eſt avec plus de paſſion & de zele que moi, &c.

A Saint Germain ce 13. Fevrier environ 1682.

LETTRE XIV.

De civilité à Madame ſa Sœur, Religieuſe à Beziers.

JE reçûs dernierement une de vos lettres, ma tres-chere Sœur, par laquelle vous m'aſſuriez que vous recommandiez à Dieu une affaire que je vous avois prié de lui recommander dans vos prieres. Je vous en ſuis tres-obligé. L'affaire a réüſſi comme nous pouvions le ſouhaiter, & j'attribuë ce ſuccez à la ferveur de vos oraiſons, qui ont attiré ſur les perſonnes que je vous recommandois, les graces que Dieu leur a faites. Comme je loüe en pluſieurs occaſions la regularité de vôtre Monaſtere, & que je fais profeſſion d'avoir grande confiance en vos prieres, une

perſonne d'un grand nom, d'une grande qualité, d'un grand mérite, m'a prié d'obtenir de vous, que vous veuillez bien prier Dieu pour elle ſur un engagement qui doit faire ſon bonheur ou ſon malheur en cette vie, & même ſon ſalut pour l'autre. Je vous demande cette grace avec inſtance, mettez vos ſaintes Sœurs en priere avec vous. Vous me parliez dans vôtre lettre de mon frere & de l'embarras où il ſe trouve. J'ai fait ce que je pouvois pour le ſoulager. Je lui ai fait depuis la mort de mon frere une donation entiere de tout le bien que j'avois reçû de mon Pere & de ma grand-Mere, & je lui ai remis tout ce que je tenois de la maiſon. Pour le reſte, vous ſçavez l'uſage qu'on eſt obligé de faire des biens de l'Egliſe. Il me faut réparer une Abbaie ruinée. La place où je ſuis m'oblige à pluſieurs dépenſes neceſſaires. Les pauvres ont droit de demander leur portion. Ainſi je n'ai pas été en état de faire davantage pour lui. Il a du bien raiſonnablement juſqu'à ce que je lui en puiſſe faire. Vous pouvez bien juger, ma tres-chere Sœur, que je n'ai pas été dans l'opulence, puiſque je ne vous ai pas envoïé les ornemens que vous m'aviez demandé. Faites-moi la grace de m'en envoïer un petit mémoire, & je ferai un fonds pour m'acquitter dés que je le

pourrai de cette obligation : car je ne ſouhaite rien tant que de vous faire connoître & à vôtre ſainte Communauté, avec quel attachement je ſuis, ma tres-chere Sœur, &c.

A Verſailles ce 3. Juin environ 1682.

LETTRE XV.

De civilité, à la même.

JE reçûs il y a quelques jours une de vos lettres, ma tres-chere Sœur, par laquelle vous m'aſſurez de la continuation de vos prieres, & de celles de vôtre ſainte Communauté. La bonne opinion que j'ai de vôtre vertu, & la connoiſſance que vous m'avez donnée de la parfaite regularité de vos cheres Sœurs, me font croire qu'elles ont beaucoup de credit auprés de Dieu, & me donnent une tres-grande confiance. Ainſi, je vous ſupplie de leur faire bien connoître l'obligation que je leur ai, & d'être bien perſuadée vous-même des ſentimens d'eſtime que j'ai pour elles, & de l'affection que j'ai pour vous. La perſonne que j'avois recommandée à vos oraiſons, m'a chargé de vous remercier. Son affaire va ſe conclûre, & elle vous prie de redoubler vos prieres. Comme je lui ai beaucoup d'obligation, & que je ſouhaite de tout mon

cœur & ſon ſalut & ſon repos, je prens la liberté de vous la recommander encore. J'ai reçû vôtre mémoire pour la chaſuble, & je ne manquerai pas de m'acquitter de ce petit preſent comme vous le ſouhaittez. Je vous prie de faire mille remercimens de ma part à vôtre Reverende Mere, & à toute vôtre Communauté, & de croire que perſonne n'a plus d'attachement au bien, & ne prend plus d'interêt que moi à tout ce qui regarde vôtre Monaſtere. J'ai eu ordre du Roi de prêcher l'Avent prochain devant lui & devant toute ſa Cour, je vous prie de bien recommander à Dieu cette affaire, & de le prier qu'il donne efficace à ſa ſainte parole, & qu'il daigne ſe ſervir utilement d'un miniſtere auſſi foible & auſſi indigne que le mien, pour le ſalut des ames. Je ſuis avec toute l'affection poſſible, &c.

Le 1682.

LETTRE XVI.

De civilité à M. Viguier Avocat, pour lui rendre compte d'une affaire qui regardoit la converſion d'un de ſes amis.

JE croïois, Monſieur, pouvoir paſſer par Angoulême en venant ici; mais mes affaires ont tourné en ſorte que j'ai pris une autre route. J'avois à conferer avec

avec vous, & je m'en faiſois un plaiſir, mais il faut attendre que j'aïe terminé ma courſe, & que je puiſſe être auprés de vous. Je vous dirai cependant que toutes les Puiſſances m'ont déclaré, que c'étoit tout gâter que de propoſer quelque accommodement, ou quelque récompenſe pour la converſion; qu'il falloit faire abjuration ſans condition, & qu'aprés cela vous ſeriez ſatisfait. Prenez s'il vous plaît, vos meſures là-deſſus. Faites-moi ſçavoir vos réſolutions. Servez-vous du ſejour que je fais en ce païs-ci. Je ſerai encore ici trois ſemaines, & je paſſerai chez-vous aprés ce tems-là. Je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Baigne ce 20. Juillet 1681.

LETTRE XVII.

De civilité à M. Benoiſt Auditeur de Rote, ſur les ſouhaits qu'il avoit faits en ſa faveur à la naiſſance de M. le Duc de Bourgogne.

JE vous rends tres-humbles graces, Monſieur, de la bonté, que vous avez de prendre part à la joïe que nous avons eüe de la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. Je n'y ai d'autre interêt que celui de tout le Roïaume, & que ſur tout ceux qui ont l'honneur d'être Officiers de la Maiſon, y ont, & je

n'y dois regarder autre avantage que celui qui en revient à la Famille Royale & à tout l'Etat. Je ne laiſſe pas de vous être obligé des bons deſirs & des bonnes intentions que vous auriez pour moi en cette occaſion, ſi vous diſpoſiez de l'avenir. Nous avons appris les rejoüiſſances de vôtre Ville, & M. vôtre Député a été bien reçû. Le Roi eſt parti pour Chambor, & Monſeigneur le Dauphin qui étoit demeuré auprés de Madame la Dauphine, partit il y a deux jours pour aller trouver ſa Majeſté. Pour nous, nous ſerons encore à Verſailles juſqu'au dixiéme du mois prochain. Madame la Dauphine aura eu le tems de ſe remettre de ſa couche, & ira joindre la Cour à Fontainebleau. Ainſi, je ne penſe pas que nous approchions de Lyon. Je ſerai à Fontainebleau, où je crois que je commencerai à prêcher mon Avent devant le Roi le jour de la Touſſaints. Si nous euſſions pouſſé juſqu'à Lyon, j'aurois paſſé plus avant, & je ſerois allé vous aſſurer que je ſuis avec toute la conſideration & toute l'eſtime poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

De *Environ Septembre 1682.*

LETTRE XVIII.

De civilité à Madame ſa Sœur Religieuſe à Beziers.

VOtre derniere lettre me donna beaucoup de joie, ma tres-chere Sœur; elle m'apprit que vôtre ſanté étoit bonne, que vous vous ſouveniez ſouvent de moi devant Dieu, & que j'avois part aux prieres de tant de ſaintes Filles, qui en vôtre conſideration, me regardent comme ſi j'avois l'honneur de leur appartenir. Je ne ſçaurois vous témoigner avec quelle reconnoiſſance je reçois les graces qu'elles me font: je leur attribuë une partie de celles que Dieu me fait & à mes amis. L'affaire qne j'avois pris la liberté de vous recommander, eſt faite avec toutes les apparences d'un bon & heureux ſuccez. Je vous remercie de la faveur avec laquelle vous vous y êtes intereſſées dans vos oraiſons. Je connois le credit que vôtre Communauté a auprés de Dieu. Je vous prie, ma tres-chere Sœur, de lui bien demander mon ſalut, & celui de ceux à qui je dois annoncer ſa parole cet Avent prochain. Je partirai au premier jour avec Madame la Dauphine, pour aller à Fontainebleau, où le Roi ſera environ un mois. Ce ſera là que je prêcherai

le jour de la Touſſaints devant leurs Majeſtez. Priez le Seigneur que je m'acquitte heureuſement pour ſa gloire de mon miniſtere. Faites-moi ſçavoir ſouvent de vos nouvelles, & ſoïez perſuadée que je ſuis avec toute la tendreſſe que je dois, ma tres-chere Sœur, &c.

A *Paris ce 30. Septembre 1682.*

LETTRE XIX.

De controverſe, & des moyens de réunir les deux Communions; à M. Vigier Avocat.

IL y auroit long-tems, Monſieur, que j'aurois répondu à la lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire il y a prés de ſix mois. Mais l'abſence de M. de Condom à qui vous m'aviez chargé de la communiquer, la réſolution que j'avois priſe d'aller à mon Abbaïe, où j'aurois eu peut-être occaſion de conferer avec vous, le voyage de Strasbourg que je fus obligé de faire ſubitement, & le déſir que j'avois de ſçavoir, ſi dans l'Aſſemblée du Clergé on traiteroit des affaires dont vous ſouhaitiez d'être éclairci, m'ont empêché ou m'ont fait differer de vous écrire juſqu'ici. Je ne ſçaurois aſſez loüer l'amour que vous faites paroître pour la paix de l'Egliſe, & le deſſein que vous avez de chercher les moïens les plus faciles & les

plus efficaces pour réunir les esprits que la difference de Religion a divisez, & que les préventions des uns, & peut-être le zele inconsideré des autres aigrissent encore tous les jours. J'avoüe que la violence & l'oppression ne sont pas les voïes que l'Evangile nous a marquées, & dont J.C. s'est servi pour gagner les ames & pour établir sa Foi. Nous sçavons que la Religion se persuade & qu'elle ne se commande point ; qu'il faut gagner le cœur par le cœur, & que rien ne conduit si naturellement à la verité que la charité. Nous sommes assûrez que le Roi ne prétend faire aucune peine à ses Sujets ; & que si sa pieté lui fait souhaiter avec passion de les ramener à la pureté & à l'unité de la Religion, sa bonté lui fera toûjours prendre les moïens les plus doux & les plus justes pour y réussir. Ainsi, Monsieur, quand vous auriez raison de vous plaindre des severitez indiscretes qu'on a exercées contre vous, vous avez lieu d'esperer que sa Majesté les fera cesser dés qu'elles lui seront connuës, & j'apprens même qu'il y a déja de grands adoucissemens là-dessus. Vous pourrez donc travailler avec plus de repos à l'ouvrage que vous méditez ; & comme vous n'avez que des pensées de paix, & que vous n'agissez que par des motifs de charité & par un désir

ſincere du ſalut commun, comme vous le témoignez dans vôtre lettre, il eſt à croire que vous recueïllerez le fruit de vôtre travail, & que vous ſerez utile à vos freres. Il eſt vrai que ce n'eſt pas un deſſein facile à executer. La préoccupation, la coûtume, l'interêt, la paſſion, la pieté même, quand elle eſt animée d'un zele amer, ou qui n'eſt pas ſelon la ſcience, ſont des obſtacles preſque inſurmontables dans les réunions. L'eſprit humain ne ſe plaît pas à ceder, & il n'avoüe pas volontiers qu'il s'eſt trompé. Auſſi nous avons vû juſqu'ici le peu de ſuccez qu'ont eu toutes ces méthodes de reconciliation qu'on a expoſées, qui n'ont ſervi qu'à faire voir qu'il y a peu de gens équitables, & que l'amour du parti prévaut preſque toûjours à celui de la verité. Mais Monſieur, puiſqu'un homme ſage comme vous, & reconnu tel, prend la peine d'examiner ce qu'il y a eude défectueux dans ces moïens qu'on a propoſez inutilement, & d'en chercher de plus faciles & de plus juſtes, vos bonnes intentions, vôtre bonne foi, avec les lumieres que vous avez, pourront beaucoup contribuer à faire revenir les perſonnes pacifiques & raiſonnables. Si vous faites voir dans la réponſe que vous faites à M. Arnaud, que vôtre Morale eſt en-

tierement conforme à la nôtre : ce ſera déja une grande avance, Il n'eſt pas probable que vous autoriſiez les choſes que nous condamnons dans la pratique ; mais il eſt dangereux de poſer des principes dont on peut tirer des conſequences auſſi dures que celles qu'on a tirées des vôtres, ſur le ſujet de la juſtification. Pour ce qui regarde les Dogmes & la Police de l'Egliſe, il ſeroit à ſouhaiter que vous euſſiez trouvé ce tempérament raiſonnable que l'une & l'autre communion pût approuver. Je m'aſſûre qu'on vous tendra les mains pour vous recevoir, dés que vous vous approcherez de nous ſincerement ; & que vous trouverez toutes les diſpoſitions que vous pouvez attendre de la charité quand nous pourrons connoître que vous êtes diſpoſé à ſuivre la verité. Vous ne demandez, Monſieur, qu'une démarche à l'Egliſe Romaine, c'eſt qu'elle remette l'uſage du calice au peuple, & vous eſperez que la diviſion ceſſera, & qu'il n'y aura plus qu'un troupeau. S'il ne tenoit qu'à ce ſeul point, la paix ſeroit bien-tôt concluë. Je ne croi pas que les honnêtes gens de vôtre parti, aprés avoir franchi toutes les autres difficultez, vouluſſent s'arrêter à celle-ci qui n'eſt pas ſi eſſentielle, & je ſuis perſuadé que le Pape accorderoit volontiers une

choſe que nous eſtimons indifferente, & qui n'a été refuſée que parce qu'on l'a jugée inutile. Je conviens avec vous que cet article de la Communion ſous les deux eſpeces n'a rien qui repugne à la parole de Dieu, ni aux déciſions des Conciles, & qu'on a remis au Pape le pouvoir de la permettre ſelon les beſoins. Mais il n'eſt ni de ſa dignité ni de ſa ſageſſe de le faire, s'il n'en prévoit des avantages aſſûrez & conſiderables pour la réünion. Pluſieurs Princes ſollicitérent à Rome & au Concile de Trente, pour obtenir qu'on ſe relâchât ſur ce point; mais le Concile bien informé de l'éloignement où étoient les Proteſtans de toute ſorte d'accommodement, jugea bien qu'aprés avoir obtenu ce point, ils inſiſteroient ſur d'autres, & qu'il n'étoit pas à propos que l'Egliſe changeât ainſi ſans aucun fruit ſa Diſcipline & ſes uſages. L'Empereur Maximilien II. aïant depuis demandé au Pape la même choſe pour l'Allemagne, s'en deſiſta par prudence, & reconnut que c'étoit un piége qu'on lui avoit tendu; & que les Proteſtans ne demandoient qu'on leur accordât l'uſage de la Coupe, que pour avoir lieu d'accuſer l'Egliſe d'avoir erré en le défendant, & de prendre ſa condeſcendance pour une preuve de ſon erreur. Je ſçai bien, Monſieur, que les af-

faires de la Religion ne ſont plus dans le même état, que les eſprits ſont autrement diſpoſez, qu'on ſe laſſe de cette diviſion, & que peut-être il y a parmi vous un petit nombre d'honnêtes gens qui ne ſeroient pas fâchez d'avoir une ouverture & une raiſon apparente de leur converſion. Mais vous jugez bien qu'on n'engagera pas les Puiſſances à faire une démarche de cette importance, ſi l'on ne voit clairement le grand ſuccez qu'elle doit avoir. C'eſt à vous à prendre vos meſures là-deſſus. Le Clergé n'eſt pas aſſemblé pour traiter de ces matieres. Pour moi, je ſouhaiterois avec paſſion de contribuer au ſalut de tant d'ames, & au deſſein que vous avez de les ramener à la Foi de l'Egliſe; & je m'eſtimerois heureux, ſi en procurant la gloire de Dieu, je pouvois vous témoigner que je ſuis tres ſincerement, Monſieur, vôtre, &c.

A Saint-Germain en Laye ce 14. Decembre environ 1682.

LETTRE XX.

De civilité, au même, pour s'excuſer de ce qu'une des Lettres qu'il lui avoit écrites, avoit été divulgée, & pour lui rendre compte d'une affaire dont il l'avoit chargé pour un ami qui vouloit ſe convertir.

JE reçûs il y a quelque-tems, Monſieur, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire. Je vous rends d'abord mille graces des proſperitez que vous me ſouhaitez durant le cours de cette année, & je me juſtifie enſuite du ſoupçon que vous avez eu que j'aïe communiqué la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire l'année paſſée. Je vous aſſûre que je n'en ai donné aucune copie, & que perſonne n'eſt plus perſuadé que moi de cette fidelité & de cette religion du ſecret qu'on ſe doit les uns aux autres dans le commerce qu'on a par lettres. J'ai long-tems rêvé ſur cette avanture, & à moins que quelqu'un l'ait décrite chez M. l'Evêque de Meaux, à qui je la laiſſai un jour ou deux par vôtre ordre, je ne puis m'imaginer par quelle voïe elle a couru dans Paris & juſqu'en vos Provinces. Quoi qu'il en ſoit, je vous prie de croire que je ne l'ai point divulguée. Je ſuis bien-aiſe que vous vous ſoïez mis au-deſſus de la cenſure, & que

la foudre n'ait fait que vous menacer... Pour l'affaire que vous m'avez fait la grace de me confier, & qui regarde la converſion d'un de vos amis, j'ai toûjours bien crû que vous étiez aſſez équitable pour ne pas vous oppoſer à ceux, qui étant perſuadez de la verité ont réſolu de la ſuivre. Vous ne doutez pas que je n'aïe eu beaucoup de joïe de m'emploïer, comme vous l'avez ſouhaité. J'ai lû vôtre lettre à M. le Duc de Montauſier, à qui vous m'aviez chargé de la montrer. Nous étions convenus d'en parler à ceux qui ont la direction de ces ſortes d'affaires. Je leur ai décrit le Cathecumene avec toute la réputation & toutes les bonnes qualitez que vous marquez dans vôtre lettre. Je leur ai expoſé les offres que vous me mandez qu'on lui a faites; &. ſur cela ils m'ont répondu, que pour la gratification, il n'y auroit pas beaucoup de difficulté; mais que pour la charge de Conſeiller en ſon Preſidial, quoiqu'*ad honores* ſeulement, ils ne croïoient pas que le Roi le fit; qu'il y avoit bien des exemples de Convertis à qui l'on avoit fait donner pour peu de choſes des Charges qui étoient vacantes aux Parties Caſuelles, dont le Roi diſpoſoit; mais qu'il n'y en avoit point de Charges créées ainſi. Ils m'ont pourtant chargé de ſçavoir de quel-

le part on avoit offert à cet honnête homme les deux conditions que vous me proposez dans vôtre lettre. Peut-être que ceux qui les ont offertes peuvent les faire réüssir, ou du moins nous y servir. Voilà, Monsieur, les commencemens de ma negociation. Faites-moi la grace de me mander si c'est quelque personne d'autorité qui ait fait ces propositions à vôtre ami, & qui c'est, afin que nous puissions nous en prévaloir. Je ne vous demande pas le nom du Cathecumene, ni sa profession : Vous avez vos raisons pour ne pas le découvrir encore, & je ne veux penetrer du mystere, qu'autant que vous voudrez m'en reveler. Je vous prie toûjours, Monsieur d'être persuadé que je m'emploïerai avec joïe, non-seulement à des choses de cette importance, mais encore à toutes celles qui pourront regarder vôtre service ou vôtre satisfaction; étant comme je suis, entierement à vous.

A Versailles ce 6. Fevrier 1683.

LETTRE XXI.

De civilité au même, sur la même affaire.

LE voïage que la Cour a fait à Compiegne au commencement du Carême, & les divers embarras qui nous sont arrivez depuis jusqu'aprés les Fêtes, m'ont

empêché, Monsieur, de vous écrire plus diligemment sur le sujet de vôtre derniere lettre. Je n'ai pas pourtant manqué de voir les personnes qui peuvent nous servir pour l'affaire de vôtre ami, & de leur faire les propositions que vous me faites. Pour la gratification, on m'a toûjours fait entendre, qu'il n'y auroit point de difficulté. Pour la charge de President à la Prevôté d'Angoulême, je croïois, qu'étant telle que vous me l'aviez décrite, il ne seroit pas difficile de l'obtenir; mais M. Colbert à qui il a fallu s'adresser, ne convient pas tout-à-fait que cette Charge soit si peu considerable, & veut s'éclaircir là-dessus. Il faudra lui en parler encore, & je vous marquerai ce qu'il aura répondu. S'il se trouve des obstacles sur ces sortes d'interêts, vôtre ami doit se mettre au-dessus de ces considerations, qui quoique raisonnables, ne doivent pas retarder une résolution que la connoissance de la verité & le désir de son salut lui ont sans doute fait prendre. Je vous asseure, Monsieur, que je n'oublierai pourtant rien pour faire réüssir cette affaire, & pour vous témoigner avec quelle estime je suis, Monsieur, vôtre, &c.

A Versailles ce 30. Avril 1683.

LETTRE XXII.

De civilité au même, pour justifier sa conduite au sujet d'un procez auquel il prenoit interêt en faveur de sa partie.

IL faut, Monsieur, que je vous fasse d'abord bien des excuses d'avoir été si long-tems à répondre à vôtre derniere lettre. Quelques embarras d'affaires & de voïages m'ont privé durant quelque-tems de toutes sortes de commerce avec mes amis, & je commence à respirer en vous écrivant. La principale chose dont vous vouliez être éclairé, c'est d'un démêlé que j'ai avec M. de Lhermitage. On vous aura sans doute informé, que c'est sur le sujet d'un Architecte qui s'étoit chargé des réparations de mon Abbaïe, & dont M. de Lhermitage s'étoit rendu caution, s'obligeant à le remettre dans les prisons de Marsillac, s'il manquoit à faire son ouvrage, ou s'il emportoit l'argent; l'un & l'autre est arrivé, & M. de Lhermitage a négligé de le remettre; & l'aïant remis quelque-tems aprés, M. Pasquet son beau frere vint me trouver pour me prier d'arrêter les pourſuites que faïsoit M. Barré, & de faire élargir ce miserable, me donnant sa parole qu'au sortir de la prison il iroit achever son travail avec quel-

ques-uns de ſes parens, & que je ſerois ſatisfait. Je lui fis toutes les honnêtetez imaginables. J'écrivis à M. Barré de ceſſer toutes ſes pourſuites, d'élargir le priſonnier, à condition qu'il allât travailler à mon Abbaïe. Il fallut ordre ſur ordre. J'écrivis preſque mot à mot ce qu'on voulut me dicter, quoi qu'on me mandât que je priſſe garde & que je ſerois trompé. J'allai ſimplement & ſans précaution. L'homme étant élargi, je n'ouïs plus parler de lui; mes bâtimens ont demeuré prés d'un an en déſordre & ruinez, ſans que ces Meſſieurs aïent daigné m'écrire un mot. M. Paſquet, à qui j'ai écrit deux fois là-deſſus, n'a point voulu me faire réponſe. Ils ouvrirent mes lettres que j'écrivois à M. Barré fort honnêtement pour eux, & les lui firent ſignifier par un Sergent. Ils ont produit depuis une de mes lettres, par laquelle ils prouvent que j'ai fait élargir Cazier, & nient que ce ſoit à leur ſollicitation & à leur priere. Enfin, Monſieur, je vous aſſûre que j'en ai uſé avec toute l'honnêteté imaginable, & ils ſe ſont fort bien mocqué de moi quand ils ont eu ce qu'ils demandoient, & qu'ils ont crû pouvoir abuſer de ma bonne foi. Voilà, Monſieur, l'état de l'affaire. Je ſuis bien éloigné de faire des procez; mais un procedé ſi extraordinaire m'a engagé à

celui-ci, & je ſuis fâché que vous y preniez la part que vous me dites, je vous aurois volontiers remis mes interêts. Je vous ſupplie, Monſieur, de me continuer toûjours vôtre amitié, de me mander l'état où eſt l'ouvrage de vôtre ami, & de croire que je ſuis avec beaucoup d'eſtime & d'atachement, Monſieur, vôtre, &c.

A Verſailles ce 20. Juin 1683.

LETTRE XXIII.

De civilité au même, ſur l'affaire de la converſion de ſon ami.

J'Eſperois, Monſieur, pouvoir aller paſſer quelques jours à Angoulême, & vous étiez un des premiers ſujets de mon voïage. J'avois à vous rendre compte de la négociation dont vous m'aviez chargé pour vôtre ami, & vous dire que nous avions parlé de la Charge que vous nous demandiez en faveur de ſa converſion. M. Colbert a enfin dit, qu'il ne s'oppoſeroit pas ſi le Roi l'accordoit, & M. le Duc de Montauſier m'a promis qu'il en parleroit au Roi pendant le voïage. Je vous en écrirai au plûtôt. Mes affaires ne me permettent pas de ſortir d'ici de huit jours, & m'obligent à partir incontinent aprés. Agréez au moins, Monſieur, que

je vous assûre qu'ici & ailleurs je suis également à vous, &c.

A Saint Severin ce 18. Iuillet 1685.

LETTRE XXIV.

De civilité à Madame de Richemont.

JE n'osai interrompre vôtre repos avant hier, Madame, & je crûs qu'il valoit mieux me priver de la satisfaction de vous voir, que de nuire à vôtre santé en troublant vôtre sommeil. Il est permis d'être incivil quand on apprehende d'être incommode. Ce qui me console, Madame, c'est que vous avez sans doute bien deviné ce que j'aurois eu l'honneur de vous dire, & vous n'avez qu'à faire reflexion sur les bontez que vous avez eûe pour moi, pour juger des remercimens que j'avois dessein de vous en faire. Il me reste pourtant je ne sçai quel remord de ne vous les avoir pas faites. Je me sens chargé des obligations que je vous ai, & je ne puis porter plus loin ma reconnoissance. Croïez donc, Madame, qu'on ne peut pas vous honorer plus que je fais. Que je m'estimerois heureux si je pouvois vous le témoigner, & qu'il n'y a en tout cela ni compliment ni bien-séance, mais un fond de verité & de sincerité tel que vous pouvez le souhaitter. J'arrivai hier;

à Eſtampes de ſi bonne heure, que je ſuis tenté de paſſer plus loin aujourd'hui. J'ai trouvé mes chevaux de ſi bonne volonté que je ſuis venu dîner à Paris où je ſuis depuis onze heures du matin. Depuis ce tems je n'ai oüi parler que de la mort de la Reine. Tout le monde eſt déchaîné contre les Medecins; & nôtre ami M. Fagon triomphe. Le Roi lui a commandé de demeurer auprés de Monſieur le Duc de Bourgogne durant la maladie de M. Petit, & de le venir trouver aprés cela à Fontainebleau. Je vous prie, Madame, de me conſerver toûjours cette part que vous m'avez promiſe dans vôtre amitié. Si vous ſçaviez combien je l'eſtime, vous croiriez preſque que je la mérite, &c.

Mille amitiez à M. de Richemont & à toute vôtre aimable famille. On me mande de mon Abbaïe qu'on m'a écrit une lettre de conſequence à Orleans. Je vous prie, Madame, d'envoïer demander à la Poſte ſi elle y eſt, & d'avoir la bonté de la faire retirer.

A Paris ce 4. Août 1683.

LETTRE XXV.

De civilité à M. Benoit Auditeur de Rote, ſur ce qu'il avoit été mis en poſſeſſion de cette Charge.

J'Ai appris, Monſieur, avec beaucoup de joïe au retour d'un petit voïage que j'avois fait à la Campagne pour travailler à l'oraiſon funebre de la Reine, que le Roi m'a commandé de faire au Val-de-Grace, que vôtre affaire avoit eu à Rome tout le ſuccez que vous pouviez ſouhaiter, & que vous étiez preſentement en poſſeſſion de la charge d'Auditeur de Rote. Je n'ai eu qu'un petit déplaiſir, qui a temperé la joïe que cette nouvelle m'a donnée, c'eſt de n'y avoir pû contribuer par mes recommandations, & par mes petits ſervices. Le peu d'intelligence qui eſt entre la France & Rome m'en avoit ôté les moïens. Mais il ne vous falloit d'autre recommandation que vôtre capacité & vôtre mérite. Je ſouhaite que vous joüiſſiez long-tems de la grace qu'on vous a faite. Je vous envoïerai par la premiere commodité les Journaux pour M. le Vicelegat, & je vous manderai quand on envoïera le reſte de la penſion de Mademoiſelle de Montauri. Je vous remercie de l'avis que vous nous avez donné de ſa mort.

J'attens d'apprendre l'arrivée de M. de Brodone; j'aurai bien de la joïe de l'embrasser. Je vous assûre que je suis bien veritablement, Monsieur, vôtre, &c.

A *Versailles ce 25 Octobre 1683.*

LETTRE XXVI.

De Civilité & de nouvelles de Religion, à M. Vigier Avocat.

LE sejour que j'ai fait à la campagne pendant un mois, Monsieur, pour me disposer à faire une Oraison funebre de la Reine, selon l'ordre que j'en avois reçû du Roi, m'a fait differer à répondre à vos lettres toutes obligeantes, & remplies des marques de la bonté que vous avez pour moi. Je vous avoüe que je revins de mon Abbaïe avec beaucoup de regret de n'avoir pû vous aller voir. J'étois parti dans ce dessein, & je me faisois un plaisir de vous offrir moi-même mes tres-humbles services; mais je trouvai plus d'affaire à mon Abbaïe que je n'avois pensé; & le tems qu'on m'avoit donné étoit si juste, que je fus obligé de penser promptement à mon retour, avec la seule consolation de vous avoir assûré par un billet combien je vous honorois. Pour la nouvelle de Bronzvvic qui regarde la Religion dont vous souhaitez d'être éclairci, on l'a

débitée ici il y a trois mois. La relation portoit, qu'un Evêque *in partibus* qui eſt vers ces quartiers-là, ayant repreſenté aux Princes de cette Maiſon le peu de difference qu'il y avoit dans les ſentimens & dans la doctrine des deux Communions, & la facilité qu'il y auroit de ſe réünir de bonne foi les uns les autres; & leur ayant montré l'expoſition de foi de M. l'Evêque de Meaux, ils avoient ordonné à leurs Miniſtres d'entrer en conference avec ce Prélat *in partibus*. Que l'Academie Julienne, ainſi appellée, parce qu'elle a été fondée par un Jule Duc de Bronſvvic, s'étoit aſſemblée, & qu'aprés avoir examiné l'article de l'Expoſition qui regarde le Pape, ils avoient conclu qu'il faloit convenir de ce point avec nous, & qu'ils en feroient un acte public, ce que les Princes avoient approuvé. On ajoûtoit qu'ils alloient examiner d'autres points de doctrine. Voilà, Monſieur, ce que nous avons appris de cette affaire. J'attens avec impatience l'ouvrage que vous me faites eſperer: je le lirai avec beaucoup de plaiſir. Je vous ſuis tres-obligé, Monſieur, de l'avis que vous me donnez touchant l'Abbaïe de ſaint Cibar. Ce qui pourroit me la faire ſouhaiter, ce ſeroit le plaiſir que j'aurois de pouvoir être quelquefois avec vous, & de vous of-

frir une petite retraite, quand vous voudriez vous éloigner un peu du bruit du monde; mais j'ai tant de peine à demander, que j'ai réſolu de laiſſer faire à la Providence. Je ne laiſſe pas de vous rendre mille graces de vôtre avis, & je vous prie, Monſieur, d'être perſuadé que perſonne n'eſt plus veritablement à vous, que, &c.

A Verſailles ce 6 Novembre 1683.

LETTRE XXVII.

De civilité & d'amitié, à Madame ſa Sœur Religieuſe à Beziers.

JE ne ſçai par quelle avanture, ma tres-chere Sœur, je viens de recevoir des mains d'un Eccleſiaſtique de Narbonne, une lettre que vous m'écrivez du 14. Septembre, par la voïe de M. Tremoüille. Cet intervalle de trois mois me faiſoit apprehender que vôtre ſanté ne vous permît pas d'écrire, & que vôtre mal ne fût augmenté. Mais je reçûs une lettre de mon Frere, qui me tira d'inquiétude, en m'apprenant que vous étiez un peu moins incommodée que vous ne l'aviez été. Vous pouvez croire qu'étant auſſi affectionné que je le ſuis pour tout ce qui vous regarde, & que m'intereſſant, comme je fais à vôtre ſanté,

j'ai beaucoup d'inquiétude ou de satisfaction, selon que je sçai que vous êtes ou mal ou bien. Je ne doute pas que vous ne soïez parfaitement resignée aux ordres de la Providence, & que vous ne fassiez servir à vôtre santification toutes les incommoditez que Dieu vous envoïe ; mais je ne laisse pas de lui demander qu'il adoucisse par son amour toutes les croix dont il vous charge. Je suis tres-obligé à M. l'Abbé Esprit de la visite qu'il a eu la bonté de vous rendre en ma consideration. Je vous prie de me mander s'il est à Beziers, afin que je l'en remercie. Je n'ai pas oublié que vous serez bien-aise d'avoir une chasuble rouge, & je n'ai pas perdu le dessein de vous la donner ; mais il faut encore attendre quelque tems. Je trouvai mon Abbaïe, lorsque j'y fûs, si ruïnée, que j'ai été obligé de faire rebâtir l'Eglise & de la fournir entierement de calice & d'ornemens, ce qui m'a été de la premiére obligation & d'une tres-grande dépense. Je n'en suis pas encore venu à bout, mais j'espere que j'en serai bien-tôt quitte. Aprés que j'aurai achevé ce qui est le plus pressé, je songerai à ce qui est le plus selon mon inclination. Faites, je vous prie, mille remercimens à toute vôtre sainte Communauté des prieres qu'on y fait pour

moi, & croyez qu'on ne peut être avec plus d'affection, &c.

A Saint-Germain ce 15 Decembre environ 1683.

LETTRE XXVIII.

Decivlité à M. Vigier Avocat, sur quelques ouvrages qu'il lui avoit envoyez.

J'Ai reçû vôtre lettre, Monsieur, j'ai parcouru les chapitres de l'ouvrage de vôtre ami. J'ai lû vôtre traduction du *Te Deum*, & je vous suis obligé de tant de plaisirs à la fois. Les témoignages que je reçois de vôtre amitié me sont trop chers pour n'exciter pas toute ma reconnoissance, & ce qui part de vôtre esprit est trop correct & trop poli pour ne pas mériter nôtre approbation. Vôtre Traduction est juste, fidele, aisée, tous les sens y sont exactement rendus, la version en est facile & claire, & tout y respire la pieté & l'action de graces. Que vous êtes loüable, Monsieur, de vous occuper aussi agréablement & aussi utilement que vous faites; & que je regrette de n'avoir pû faire une course jusqu'à Angoulême pour visiter vôtre cabinet. Je ne manquerai pas à mon premier voyage une si belle occasion. J'ai lû avec beaucoup de satisfaction le projet que vous m'avez envoyé du Journal pacifique des Controverses. Tou-

tes

tes les matiéres qui ſeront traitées dans cet ouvrage ſont importantes, & peuvent être d'un grand uſage pour porter les eſprits à ſe réunir. J'ai bien de l'impatience de voir ce Traité, qui vaudra mieux que toutes les méthodes que nous avons vûës juſqu'ici. Le mauvais tems a retardé l'impreſſion de mon Oraiſon funebre. On l'acheve, & je ne manquerai pas de vous en envoyer un exemplaire. Cependant, Monſieur, croyez que je ſuis avec toute l'eſtime & tout l'attachement poſſible, vôtre, &c.

A Verſailles ce 20. Janvier 1684.

LETTRE XXIX.

A Madame de Richemont, en lui envoyant quelques Ouvrages.

SI la ſaiſon avoit été moins rigoureuſe, & que les Ouvriers euſſent pû travailler à l'impreſſion, il y a long-tems, Madame, que vous auriez reçû le paquet que je vous envoïe par le Meſſager. Je n'ai pas voulu vous l'envoyer ſans y joindre quelques exemplaires de l'Oraiſon funebre de la Reine, que j'ai prononcée il y a prés de deux mois. Ce n'eſt pas que je croye que le preſent ſoit conſiderable par lui-même; je ſçai que le plaiſir que j'oſe eſperer que vous aurez à le recevoir, vien-

dra tout entier de la bonté que vous avez pour moi, & qu'en lisant ce petit ouvrage, vous exercerez vôtre patience & non pas vôtre jugement ; mais quand je devrois perdre un peu de la bonne opinion qu'on vous en a donnée, j'y gagnerai toûjours la satisfaction de vous l'avoir presenté & de m'être acquité d'un devoir tres-juste & tres-agréable. J'ai fait mettre dans le pacquet quelques exemplaires pour M. Fromentin, pour le Reverend Pere Quesnel, pour M. l'Intendant, s'il n'en avoit pas encore reçû ; vous voudrez bien, Madame, leur faire sçavoir combien je les honore. Vous trouverez deux Dictionnaires, dont l'un est Latin & fait par Racines, dont on s'est servi pour faire apprendre les mots Latins à Monseigneur le Dauphin ; & l'autre est François-Latin, imprimé depuis peu & estimé, qui sert à la composition. Je m'imagine que M. vôtre fils est déja au-dessus de ces Livres-là. S'ils peuvent pourtant lui être de quelque usage, j'en serai ravi. Que je serois heureux si je pouvois contribuer à son éducation, & seconder les soins que vous prenez à le rendre honnête homme & bon Chrêtien ! Je suis avec tout l'attachement & tout le respect possible, Madame, vôtre, &c.

A Versailles ce 20 Fevrier 1684.

LETTRE XXX.

De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, ſur le faux bruit qui avoit couru qu'il étoit nommé à l'Eveſché d'Orange.

J'Ai toute la reconnoiſſance que je dois avoir pour toutes les marques d'amitié que je reçois inceſſamment de vous Mr. Les ſouhaits & les vœux que vous faites pour ce qui regarde ma fortune ſont capables de m'attirer de grandes proſperitez. Je les prens pour des preſages heureux de quelque bien qui doit m'arriver ; & ce qui me touche encore davantage, pour des témoignages de la bonne opinion que vous avez de moi. Ainſi je vous en rends tres-humbles graces. Le bruit qui a couru chez vous de ma nomination à l'Evêché d'Orange, n'eſt pas veritable. Je n'ai point demandé cet Evêché, & ne l'ai pas même deſiré: ce n'eſt pas que je ne le croye bien au-delà de mon mérite; mais j'ai réſolu de laiſſer agir les bontez du Roi en mon égard, & d'attendre ſans m'impatienter les graces qu'il m'a fait l'honneur de me promettre : Outre que j'eſtimerois beaucoup plus un établiſſement un peu moindre, qui ne m'éloigneroit pas de la Cour. Ainſi, Monſieur, vous pouvez déſabuſer ceux qui par un excez d'eſtime ou

d'amitié qu'ils ont pour moi, auroient pû croire ou souhaiter, que je fusse destiné à un honneur, dont je ne m'estime pas digne. Je vous envoye un petit livre, qui contient deux discours & quelques Poësies, qui furent prononcez à l'Academie, où j'avois l'honneur de presider à la reception d'un des plus sçavans hommes de nôtre siecle. Pour le discours que je fis au Roi à la tête de l'Academie, lorsque sa Majesté revint de sa conquête de la Franche-Comté, je ne manquerai pas de vous en faire part dés que je l'aurai fait imprimer. Conservez-moi, s'il vous plaît, toûjours, Monsieur, l'honneur de vôtre amitié, & faites-moi la grace de croire que je suis plus que personne du monde, &c.

A Versailles ce 16. Octobre environ 1684.

LETTRE XXXI.

De civilité Chrétienne, à Madame de Richemont.

JE vous rends tres-humbles graces, Madame, & de la joye que vous avez eüe de la grace que le Roi m'a faite, & des souhaits que vous avez faits vous-même. Vous me croyez, sans doute, meilleur que je ne suis, quand vous desirez de me voir chargé d'un fardeau que je sens bien que je ne serois pas capable de porter. Les bons

Ouvriers que vous jugez, avec raiſon, ſi neceſſaires à l'Egliſe, ont bien d'autres vertus & d'autres talens que nous ; & il faut les tirer des lieux d'oraiſon & de retraite, & non pas du païs de tumulte & de diſſipation où nous ſommes. Ainſi, Madame, bornez vos déſirs & demandez à Dieu que j'uſe chrêtiennement des biens qu'il me donne, & que je ſonge efficacement à mon ſalut, pendant que de plus gens de bien que moi travailleront à celui des autres... J'ai bien de la joye d'apprendre que vôtre famille s'éleve & ſe perfectionne inſenſiblement par vos inſtructions & par vos exemples. En quelque état que Dieu appelle des enfans auſſi bien nez & auſſi bien inſtruits que les vôtres, ils produiront les fruits d'une éducation chrêtienne, & vous verrez germer & croître la bonne ſemence que vous jettez dans leurs eſprits & dans leurs cœurs. Quoique vous me puiſſiez dire de Mademoiſelle vôtre fille aînée, je ne laiſſerai pas de tenir mon Sermon toûjours prêt, quelque parti qu'elle prenne. Je ſuis perſuadé qu'elle en remplira fidelement tous les devoirs, & que ſoit dans la religion, ſoit dans le monde, elle ſervira Dieu comme vous le ſouhaittez. J'ai bien envie d'aller encore diſputer de Theologie avec la cadette, & de voir juſqu'où ſon bon ſens

& la vivacité de ſon eſprit ſont allez depuis que je ne l'ai vûë. Il n'y qu'à lui ſouhaiter de la ſanté, le Pere Queſnel & vous, avec la grace de Dieu, ferez le reſte. Pour M. vôtre fils, je me réjoüis d'apprendre qu'il profite dans ſon innocence & ſes bonnes mœurs, & qu'il s'avance doucement dans ſes études. Le fond de la vertu demeurera & l'eſprit s'ouvrira de plus en plus. Il ne faut pas le preſſer. Il ne faut que lui montrer le chemin & lui aider à marcher. Dieu benira vos bonnes volontez & les ſiennes. Au reſte, Madame, vous voulez-bien que je le remercie ici d'une lettre Latine qu'il m'écrivit autrefois : car vous ſçavez que je fais quelquefois mes remercimens un peu tard ; elle étoit fort bien faite, & je me ſouviens encore qu'il y avoit même de l'élegance. J'eſpere dans le Printemps prochain voir en paſſant les progrez qu'il aura fait dans ſon Latin. Je ſuis en peine de ce que vous m'écrivez, Madame, de l'incommodité de M. de Richemont. J'eſpere que ce ne ſera qu'une fluxion paſſagere. Cependant il faut qu'il ſe ménage & qu'il conſerve ſes yeux. Pour vous, Madame, faites-moi la grace d'être bien perſuadée que je ſuis tres-ſenſible à tout ce qui vous touche, & que je ſuis, &c.

A Verſailles ce 25 Novembre environ 1684.

LETTRE XXXII.

De civilité & d'amitié a Madame ſa Sœur Religieuſe à Beziers.

JE ſuis arrivé ici, ma tres-chere Sœur, non-ſeulement ſans accident, mais encore avec toute la douceur & toute la commodité poſſible. J'ai trouvé vers mon Abbaïe un Evêque de mes amis avec qui je ſuis revenu dans ſon carroſſe, & j'ai éprouvé en cette rencontre, comme en beaucoup d'autres, ce que peuvent vos prieres. J'y ai une confiance tres-particuliere, & je ne ceſſerai de vous en demander la continuation. Je crois que mon Frere en a reſſenti les effets, & qu'il doit à la charité de vôtre ſainte Communauté ſa reſurrection & ſa convaleſcence. J'ai eu de tres-grandes inquietudes ſur ſon ſujet, & je ne pouvois recevoir de nouvelles plus agréables que celle de ſa gueriſon. Je rends un million de graces à toutes les Religieuſes de vôtre Monaſtere de tous les bons offices qu'elles lui ont rendus devant Dieu. Quoi que la tendreſſe qu'elles ont pour vous, & ſur tout l'amour qu'elles ont pour Dieu les aïent obligées à en uſer auſſi genereuſement, je ne laiſſe pas d'en être auſſi reconnoiſſant que ſi elles n'avoient agi qu'en ma conſideration.

Dieu leur en donnera la recompenſe. Pour moi j'en conſerverai cherement le ſouvenir, & ſi je puis jamais reconnoître cette obligation & tant d'autres que je leur ai, par mes tres-humbles ſervices, aïez la bonté de les aſſurer que je ne m'oublierai pas, & que je ſerai toûjours attaché à tous les interêts de vôtre Monaſtere plus qu'aux miens propres. Je ſupplie vôtre Reverende Mere Abbeſſe de croire que je reſſens comme je dois toutes les bontez qu'elle a eües en ſon particulier en cette occaſion. Pour vous, ma chere Sœur, je vous rends tres-humbles graces de la relation que vous m'avez envoïée, elle eſt tres-édifiante, & vous ne ſçauriez croire avec quelle tendreſſe de cœur je l'ai lûë. Il y a de quoi faire de grandes Saintes dans les exercices journaliers de pieté que vous pratiquez. Je ne doute pas que vous ne preniez peine de vous ſanctifier vous-même, & que vous ne donniez à vos Sœurs les mêmes exemples de ferveur que vous en recevez. Il eſt bon de couvrir du voile de l'humilité les bonnes œuvres que nous faiſons par la charité que Dieu nous donne; mais il ne faut pas tant regarder nos infirmitez naturelles que nous ne reconnoiſſions en nous la force de la grace de J. C. Je me confie en lui que vous avancerez dans la perfection

de vôtre état, juſqu'à la fin de vôtre vie. Si j'y puis contribuer par mes ſoins ou par mes prieres, je le ferai avec une extréme joïe. Faites-moi ſçavoir ſouvent de vos nouvelles, & croïez que je ſuis avec plus d'affection & de zele que jamais, ma tres-chere Sœur, &c.

A Saint-Germain en Laye ce 16. Decembre environ 1684.

AVIS.

Pour contenter la curioſité & édifier la pieté du Lecteur, on a crû devoir faire imprimer à la fin de ce Tome, la Relation dont il eſt parlé dans cette Lettre.

LETTRE XXXIII.

A M. Huet, ancien Evêque d'Avranches. On examine ſur qui tombent les frais de la pourſuite des Prêtres déreglez.

VOus avez bien raiſon, Monſeigneur, de croire que la diſtance de deux cens lieües n'a rien diminué de l'attachement & du reſpect que j'ai toûjours eu pour vous. Je voudrois trouver des occaſions de vous le témoigner, plus conſiderables que celles que vous m'en donnez par vôtre lettre du 16. Mars. Je l'ai reçûë dans le cours de ma viſite, & je n'ai pû y

répondre plûtôt, parce que j'ai été toûjours errant. J'ai consulté les plus anciens Officiers de mon Chapitre, & leur ai demandé l'usage qu'ils ont eu dans la poursuite des mauvais Ecclesiastiques, quand le revenu du Sceau & du Greffe n'y suffit pas. Ils m'ont tous répondu que ce Dioceſe n'étoit pas tombé dans le cas, & qu'il n'y avoit point de pratique fixe là-dessus, soit parce que le Dioceſe est de peu d'étenduë, n'y aïant que soixante-six Cures, soit parce qu'il a toûjours été assez reglé, soit parce que l'Evêque y aïant une pleine autorité, & sur le Chapitre & sur tout le reste, il retient plus aisement tout le monde dans le devoir. Un grand Vicaire que j'ai qui a gouverné le Dioceſe sous cinq Evêques, & qui est consommé dans les affaires Ecclesiastiques, a dressé sur le droit un mémoire que je vous envoïe, ne pouvant vous rien mander sur le fait.... Je me suis informé de l'usage de l'Egliſe de Thoulouſe, & le grand Vicaire m'a asseuré que M. l'Archevêque ne fourniſſoit pas à ces sortes de frais; & qu'on les imposoit sur le Clergé. L'usage de Castre est le même, & l'Evêque n'est pas chargé de cette dépense, lors même qu'il est sacré: à plus forte raison un Evêque nommé qui n'exerce aucune Juriſdiction. Voilà, Monseigneur,

ce que j'ai pû ſçavoir depuis mon arrivée, & que j'ai mieux aimé vous mander promptement que de vous faire attendre de plus longues recherches. Je ne laiſſerai pas d'en faire encore & de vous témoigner en cette rencontre & en d'autres, l'attachement & le reſpect avec lequel je ſuis, Monſeigneur, &c.

A Lavaur ce 20. Avril environ 1685.

LETTRE XXXIV.

De civilité à M. Benoiſt, Auditeur de Rote.

JE ſuis revenu, Monſieur, depuis huit jours de mon voïage de mes Abbaïes. J'ai été prés de deux mois en chemin, à cauſe des affaires de Religion où je me ſuis trouvé engagé. Toute la Nobleſſe des Provinces par où j'ai paſſé voulant ſe convertir entre mes mains, & conferer avec moi; enſorte que j'ai reçû ſur ma route plus de neuf cens abjurations. La grace de Dieu & la grandeur du Roi font ces miracles & non pas nous. Je ne ſçai ſi je ne partirai pas bien-tôt par ordre du Roi pour aller travailler à la converſion des Provinces des environs de Paris. Quoique je faſſe & en quelque endroit que je ſois, j'aurai toûjours toute la conſideration que je dois avoir pour vous. Je crois que M. le Prieur de Benoît ſera bien d'ac-

cepter le Benefice qu'on lui offre. C'eſt un bien preſent & une occaſion de travailler, qu'il ne faut pas refuſer. Pour M. ſon frere, il a une grande paſſion d'avoir une Compagnie, & s'ennuïe fort d'être ſubalterne. Si M. ſon Pere veut le ſatisfaire en cela, il l'engagera au ſervice avec plus d'affection & l'obligera de ſe pouſſer. J'ai ſi peu de credit, que je ne puis que marquer ma bonne volonté, & vous aſſurer que je ſuis, &c.

A Fontainebleau ce 28. Octobre 1685.

LETTRE XXXV.

De civilité & de pieté, ſur ſa nomination à l'Evêché de Lavaur; à Madame de Richemont.

JE n'ai pas douté, Madame, que vous ne priſſiez part à la grace que le Roi m'a faite, en me nommant à l'Evêché de Lavaur. Toutes les marques de bontez que j'ai reçûës de vous en tant de rencontres me répondoient de celle-ci. La Providence de Dieu gouverne tout; & comme il ne faut pas briguer les honneurs, il ne faut pas auſſi refuſer le travail: l'Egliſe a plus beſoin que jamais de bons & fidelles Miniſtres; il eſt juſte que ceux qui s'intereſſent à mon bien, comme vous faites, prient Dieu que je le de-

vienne. Il n'importe guere en quelle place nous ſoïons, pourvû que nous rempliſſions bien celle qui nous eſt échûë. L'Evêché qu'on m'a donné eſt d'un aſſez bon revenu & dans un lieu aſſez agréable. Il eſt même peu étendu & n'oblige pas à beaucoup de peine : cependant vous ſçavez que c'eſt une charge terrible, & que le ſoin des ames eſt un grand poids. Si nous reprenons la route de Blois, à nôtre retour je vous rendrai compte de nôtre Miſſion qui s'avance, & je vous aſſûrerai que perſonne n'eſt plus veritablement à vous que vôtre, &c.

A Nantes ce 18. Novembre 1685.

LETTRE XXXVI.

Compliment à la même, ſur la mort de Madame de Fieubet.

J'Eſperois, Madame, en repaſſant à Orleans, à mon retour de Bretagne, avoir au moins quelques heures de ſejour pour aller me conſoler avec vous de la perte que nous avons faite d'une amie dont la vertu ſolide & la fidele amitié nous étoient ſi connuës ; mais n'arrêtant pas à Orleans & me trouvant entraîné par la compagnie où je ſuis, je ne puis m'empêcher de vous laiſſer ce billet pour vous témoigner la part que j'ai priſe à vô-

tre douleur, & combien j'ai été touché pour moi-même de la mort de Madame de Fieubet. Je ſçai à quel point elle vous aimoit : je ſçais quel étoit vôtre attachement & vôtre tendreſſe pour elle, & je juge des ſentimens de vôtre cœur dans cette triſte ſéparation, par la joïe & le plaiſir que vous aviez d'être avec elle. La reſſemblance de vos mœurs vous lioit plus étroitement que la parenté ; & vous teniez plus à elle par les liens de la charité que par ceux du ſang & de la nature : ce qui me fait penſer que vous avez été tres-ſenſible à cette affliction que Dieu vous a envoïée. Pour moi je l'ai reſſentie en mon particulier, & l'ai regardée comme une perte publique, à laquelle pauvres & riches, amis & indifferens doivent également s'intereſſer. Il faut pourtant tirer nos conſolations du ſujet même qui nous afflige, & conſiderer que la même pieté qui nous faiſoit eſtimer ſa converſation, nous doit faire ſupporter avec reſignation d'être privez d'elle. En nous l'ôtant, Dieu la récompenſe de ſes bonnes œuvres, & il faut loüer ſes miſericordes. Je ne doute pas, Madame, que vous n'aïez reçû ce coup comme venant de la main de Dieu ; c'eſt le ſeul adoûciſſement ſolide qu'on peut trouver pour de telles douleurs. Faites-moi la grace, Madame, d'ê-

tre perſuadée que je reſſentirai toûjours toutes vos peines, & que je ſuis tres-ſincerement vôtre, &c.

A Clercy ce 8. Janvier 1686.

LETTRE XXXVII.

Compliment à M. l'Abbé Baſtide, qui l'avoit felicité ſur ſa promotion à l'Evéché de Lavaur, & qui lui avoit fait preſent du Panegyrique de ſaint Jerôme.

EN quelque tems, Monſieur, que me viennent les marques de vôtre amitié, elles me ſont toûjours agréables; & la joïe que vous me témoignez de ma promotion à l'Epiſcopat, quoi qu'elle vous paroiſſe tardive, ne laiſſe pas d'avoir pour moi les agrémens de la nouveauté. J'ai lû avec beaucoup de ſatisfaction le Panegyrique de ſaint Jerôme, que vous m'avez fait la grace de m'envoïer; & je ſuis bienaiſe que la Cenſure qu'on en avoit faite, vous ait attiré toutes les loüanges & les approbations qu'on vous a données. Je vous rends tres-humbles graces de ce preſent que j'eſtime beaucoup; & je vous prie de croire que je ſuis veritablement, Monſieur, vôtre, &c.

A Lavaur ce 2. Fevrier environ 1686.

LETTRE XXXVIII.

De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote

VOus me feriez une grande injuſtice, Monſieur, ſi vous penſiez que je n'ai pas pour vous tous les ſentimens d'eſtime & d'amitié que je dois avoir. Si les occupations preſſantes que donne un Epiſcopat naiſſant, & la neceſſité d'affermir de nouvelles converſions, m'ont empêché de vous en donner des marques, n'attribuez pas mon ſilence à mon cœur, qui ne change pas. Je voudrois trouver quelque occaſion de vous faire connoître combien je vous ſuis obligé de toutes vos bontez, & à quel point je ſuis, Monſieur, &c.

A Lavaur ce 20 Mai environ 1686.

LETTRE XXXIX.

Au même.

JE vous rends grace de vôtre ſouvenir, Monſieur, & de la part que vous prenez aux affaires de mon Dioceſe. Dés que j'ai été arrivé j'en ai été faire la viſite, & j'ai trouvé tout le monde bien diſpoſé, non ſeulement à m'écourer, mais encore à me croire. On ne peut témoigner plus de joïe & plus de confiance que ces

peuples m'en ont témoigné. De ſix mille Convertis que j'ai à gouverner, il n'y en a pas quinze qui n'aïent confeſſé & communié avec les diſpoſitions, au moins au dehors, telles que je les pouvois ſouhaiter. Je ſuis dans un Dioceſe agréable, tranquille & abondant, dont je ſuis abſolument le maître, ſoit pour le ſpirituel, ſoit pour le temporel. Si je puis un jour vous y recevoir, vous verrez avec quelle paſſion je ſuis, Monſieur, &c.

A Lavaur ce 26. Aouſt environ 1686.

LETTRE XL.

A un mari, ſur l'heureux accouchement de ſon épouſe.

J'Ai beaucoup de joïe, Monſieur, d'apprendre l'heureux accouchement de Madame vôtre femme. Ce ſont des benedictions que Dieu donne aux mariages, dont on doit le remercier. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût beaucoup de peres comme vous; capables de bien élever leurs enfans, & de leur laiſſer autant de vertu que de bien. Je me réjoüirai toûjours de tous les avantages qui vous arriveront, & je ſerai toute ma vie, &c.

A Lavaur ce 29. Septembre environ 1686.

LETTRE XLI.

Humble & pieuſe remontrance au Roi, pour refuſer l'Evêché de Niſmes.

SIRE,

J'ai reçû, avec toute la reconnoiſſance que je dois, la grace que V.M. m'a faite de me nommer à l'Evêché de Niſmes; & cette marque prétieuſe de ſon ſouvenir a renouvellé dans mon cœur tous les ſentimens de reſpect & de veneration pour ſon Auguſte Perſonne, & toute l'ardeur du zele que j'ai toûjours eu pour ſon ſervice. Mais, SIRE, V.M. me permettra de lui repreſenter avec toute la confiance que me donnent ſes bontez, que j'ai regardé le premier choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour l'Evêché de Lavaur, comme ma premiere vocation; que j'y ai travaillé, comme n'en devant point ſortir, & qu'une marque que Dieu me vouloit en ce lieu, c'eſt qu'il y beniſſoit mes travaux, & que les peuples m'écoutoient avec plaiſir, quand je leur prêchois l'obéïſſance qu'ils doivent à Dieu, & la fidelité qu'ils devoient à V.M. J'avoüe, SIRE, que j'ai une grande paſſion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé, & que ce ſeroit une

grande grace de me laiſſer entretenir & augmenter les bonnes diſpoſitions où je vois les nouveaux Convertis de mon Dioceſe. Je ne doute pas que le Succeſſeur que V. M. m'a deſtiné n'ait plus de talens & de capacité que moi; mais l'application que j'ai eu à les inſtruire, & la confiance qu'ils ont priſe en moi me donne des facilitez qu'on n'a pas dans les commencemens d'un Epiſcopat. L'Evêché de Niſmes, SIRE, eſt vaſte & difficile à gouverner, & je me ne ſens ni aſſez de force, ni aſſez d'adreſſe pour cela. Je ſçai qu'il eſt plus riche & plus honorable que le mien; mais V. M. m'a deja donné tant de bien, que je n'en ſouhaite pas davantage; & l'honneur qu'elle m'a fait de me croire capable & digne d'être dans cette place-là me vaut mieux que la place même. J'y ſerois plus proche de mon païs & de ma famille, mais je ne dois point avoir de plus forte affection que celle de ſervir Dieu & V. M. & je crois que je ne lui ſerai pas inutile en ce païs-ci. Je me jette donc aux pieds de V. M. pour la ſuplier de me laiſſer dans ce Dioceſe où elle m'a envoyé, & où je puis plus tranquillement prier Dieu qu'il continuë à répandre abondamment ſes benedictions ſur elle. Je ne l'ai jamais importunée pour lui demander du bien; je crains que je l'impor-

tune en lui disant qu'elle m'en fait. C'est une grande preuve de vôtre bonté, SIRE, que vous me reduisiez à ne vous demander que la diminution de vos bien-faits & de vos graces. J'attendrai les ordres de V. M. quoi qu'Elle ordonne, & je les executerai avec toute la soumission & la fidelité que lui doit, SIRE, son tres, &c.

A Lavaur ce 27. Août 1687.

LETTRE XLII.

De civilité sur sa nomination à l'Evêché de Nismes; à M. Benoît Auditeur de Rote.

JE suis bien-aise, Monsieur de voir par vôtre lettre la joye que vous me témoignez de ma nomination à l'Evêché de Nismes. Je me trouvois si bien dans ce Dioceſe que j'avois déja reglé, & où je commençois à joüir d'un honnête repos, que je ne m'attendois point à le quitter. Ce qui me console, c'est la marque d'estime & de consideration que le Roi me donne, & le plaisir que j'aurai d'être prés de vous, & de vous assûrer quelquefois que je suis, &c.

A Lavaur ce 14. Septembre 1687.

LETTRE XLIII.

Compliment à Monſeigneur le Dauphin, ſur ſes Victoires.

MONSEIGNEUR,

Nous avons appris avec une extrême joye, les glorieux ſuccez dont Dieu vient de benir vos premieres armes. Perſonne n'en a été plus touché que moi, & n'en a rendu grace au Ciel de meilleur cœur. La paix depuis long-tems étoit à charge à vôtre courage, & vous reteniez à regret des vertus qui devoient éclater & vous attirer l'amour & l'admiration de tout le monde. Vous avez commencé, Monſeigneur, comme les autres finiſſent: vôtre propre genie vous a conduit, & vôtre application vous a tenu lieu d'experience. Les Places que vous avez forcées paroiſſoient imprenables; les ennemis qui les défendoient ſe croïoient invincibles, & vous avez fait voir que rien ne peut vous reſiſter, & que vous êtes né pour vaincre. C'eſt le deſtin du Roi & le vôtre, Monſeigneur; mais quelque gloire que vous ayez acquiſe par vos Exploits militaires, vôtre vigilance, vôtre liberalité, vôtre douceur, vôtre bonté,

vôtre modeſtie ne vous ont pas moins fait d'honneur que vôtre intrepidité & vôtre valeur;& nous eſtimons vos vertus du moins autant que vos victoires. Vous avez pris des Villes, & vous avez gagné des cœurs; & vous ne voyez au-deſſus de vous que celui qui vous a donné le pouvoir & l'exemple de vous faire aimer & craindre de toute la terre. Agréez,Monſeigneur, qu'ayant eu l'honneur de voir croître dés vôtre enfance tant & de ſi grandes qualitez, je m'y intereſſe plus qu'un autre; & qu'aprés avoir fait des vœux pour vôtre conſervation & pour l'accroiſſement de vôtre gloire, je me diſe avec un tres-profond reſpect & une ſoumiſſion entiere, Monſeigneur, vôtre &c.

A Niſmes ce 19. Decembre 1588.

LETTRE XLIV.

De pieté à Madame de Richemont, ſur la maladie de M. ſon époux.

JE comprends, Madame, par la lettre de M. de Richemont, & par vôtre ſilence, que vous n'avez pas reçû deux lettres que je vous ai écrites depuis mon ſejour en ce païs-ci. Il m'auroit fait ſçavoir de vos nouvelles, & vous m'en auriez donné vous-même de celles de vos

chers enfans, à qui je ſouhaite tous les jours millé proſperitez ſpirituelles & temporelles. Peut-être que l'adreſſe que j'avois faite à Orleans les a faites égarer, & que je ſerai plus heureux depuis que je ſçai le lieu fixe de vôtre demeure. Vous ne ſçauriez croire combien je ſuis touché de la maladie de M. de Richemont, & combien je ſuis édifié des ſentimens Chrêtiens qu'il me témoigne dans ſa lettre. Je connois vôtre cœur, & je m'imagine aiſément la douleur que vous reſſentez à le voir ſouffrir ſi long-tems, & les ſoins empreſſez que vous prenez pour le ſoulager. Il me fait aſſez connoître que les peines & les inquiétudes qu'il vous donne ſont la plus ſenſible partie de ſon mal, & que rien ne l'afflige tant que de vous voir affligée comme vous êtes. Il faut que vous vous donniez mutuellement des exemples de force & de patience, & qu'il ſouffre patiemment, & que vous l'aſſiſtiez avec conſtance. Je ſouhaite de tout mon cœur que le Seigneur qui mortifie, & qui vivifie, aprés nous avoir éprouvé par les tribulations qu'il vous a envoyées, vous conſole par une parfaite ſanté dans vôtre famille. Vous ſçaurez faire un bon uſage de l'un & de l'autre état : car vous ſçavez que tout doit ſe réduire au ſalut & à la ſanctifica-

tion de l'ame. Je vous prie de me faire ſouvent ſçavoir des nouvelles de Monſieur de Richemont, dont je ſerai extrêmement en peine, & de me mander les progrez que font M. vôtre fils & Meſdemoiſelles vos filles dans la vertu & dans les lettres. Si je puis quitter pour quelque-temps ce païs ; c'eſt-à-dire, ſi la neceſſité m'oblige d'aller faire un voyage à Paris je tâcherai de vous aller voir, & de vous témoigner, Madame, que perſonne ne peut être plus veritablement, ni plus cordialement que je ſuis, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15 Octobre environ 1689.

LETTRE XLV.

De pieté à M. de Richemont, ſur ſa maladie.

JE viens de recevoir vôtre lettre, Monſieur, quoi qu'elle ſoit dattée du 23. de Septembre. Que je vous plains, & quelle ſatisfaction ſeroit-ce pour moi, ſi j'étois aſſez prés de vous pour vous aller conſoler dans les maux que vous ſouffrez depuis ſi long-tems! J'en ſuis tout-à-fait touché, & je prie nôtre Seigneur qu'il ceſſe d'appeſantir ſa main ſur vous, & qu'il ne permette pas que vos ſouffrances ſoient au-deſſus de vos forces. Si nous avions la foi bien vive, nôtre patience ſeroit auſſi bien forte ; mais tout eſt in-

firme

firme en nous & le corps qui ſe corrompt affoiblit l'ame : C'eſt ce qui me fait compatir encore davantage à vôtre maladie ſi opiniâtre, & par conſequent ſi fatigante. La relation que vous m'en faites m'afflige ; mais la ſoumiſſion que vous avez pour la volonté de Dieu ſur vous, quoique rigoureuſe, m'édifie. J'ai toûjours reconnu en vous un fond de raiſon & de probité qui m'a fait eſperer que Dieu vous feroit part de ſes grandes miſericordes. Il veut peut-être vous détacher entierement du monde, par les amertumes qu'il vous y fait trouver. L'épreuve en eſt un peu rude, mais il n'en falloit peut-être pas moins pour vôtre ſanctification. Vous prenez vos maux, grace à Dieu en eſprit de penitence, & c'eſt déja un grand bien pour vous. J'eſpere que Dieu tirera tout le fruit qu'il prétend tirer du bon uſage de la tribulation qu'il vous envoye, & qu'aprés vous avoir fait ſouffrir, il vous conſolera lui-même : les ſaiſons changeront pour vous, & vous reprendrez vôtre ſanté pour l'employer au ſervice de celui qui vous l'aura donnée. Je voi bien que ce qui fait vôtre plus grande douleur, c'eſt celle qu'ont Madame vôtre femme & vos enfans, de vous voir en ce pitoyable état. Je connois leur tendreſſe pour vous, & je ne doute pas qu'ils

ne vous rendent tous les offices de charité que la nature & la religion exigent d'eux. Je prends part à leur affliction, & je ſouhaite que le Ciel exauce les vœux qu'ils font pour vous. Nos nouveaux Convertis ne valent gueres mieux que les vôtres : ils ont plus beſoin de prieres que d'inſtructions : car ils n'écoutent que les nouvelles de Hollande ou d'Angleterre.... Donneez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, & croyez-moi avec toute la tendreſſe & la pitié poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15. Octobre environ 1689.

LETTRE XLVI.

Compliment Chrêtien à Meſſieurs de Niſmes; ſur ſa tranſlation de Lavaur à Niſmes.

MESSIEURS,

Il ſeroit difficile de reparer la perte que vous avez faite de vôtre ſage & vertueux Prélat. Tout ce que je puis faire, c'eſt de chercher les moyens de vous en conſoler, en vous renouvellant ſes inſtructions, & ſuivant moi-même ſes exemples. Il ne ſera pas moins difficile de reparer la perte que je fais d'un peuple qui m'écoutoit & qui me croyoit ; qui ne refuſoit point de

connoître la verité & de la ſuivre, & qui aprés avoir été ma joye par ſa docilité & par ſon obéiſſance, devient aujourd'hui le ſujet de ma douleur, par la neceſſité où je ſuis de m'en éloigner pour aller à vous. J'eſpere, Meſſieurs, que vous me conſolerez de cette ſéparation, en vons uniſſant à moi de cœur & d'affection, pour profiter des ſoins que je prendrai & des lumieres que Dieu me donnera pour vôtre conduite. Je ne mets point ma confiance aux paroles d'une ſageſſe humaine, mais en la vertu & en l'efficace de la parole de Dieu, qui ſeule peut toucher les ames. Sa Providence m'appelle lorſque j'y penſe le moins; & ſi je l'oſe dire, preſque malgré moi, dans vôtre Ville, pour en être ſans doute le conſolateur & le pere. Quel bonheur pour moi ſi je puis adoucir vos peines, éclairer vos eſprits, gagner vos cœurs & porter le calme & la paix dans vos conſciences encore agitées! Je vous prie d'aſſurer vos habitans, qui ſeront déſormais mon peuple, que je n'ai d'autre intention que celle de leur procurer & le repos & le ſalut; qu'ils trouveront en moi un Paſteur qui ſçaura compatir à leur foibleſſe, & que la douceur de la charité dans mes diſcours & dans mes actions, temperera l'ardeur du zele. Je me diſpoſerai à partir d'ici dans quelque-

tems, & j'eſpere que vous connoîtrez que ſi vous pouviez avoir de plus grands & de plus illuſtres Prélats, vous n'en pouviez rencontrer un plus porté à vous aimer & à s'attacher à vous que moi, qui ſuis, Meſſieurs, vôtre, &c.

environ 1690.

LETTRE XLVII.

Compliment à M. Huet ancien Evêque d'Avranches, en lui envoïant deux Oraiſons funebres.

JE reviens de la campagne, Monſeigneur, & je retrouve ici le paquet que j'y avois laiſſé pour vous. Ce ſont les deux oraiſons funebres que j'ai faites pour Madame la Dauphine, & pour M. le Duc de Montauſier. Dans le tems de vôtre départ, comme je ne me trouvois pas à Paris, j'avois donné ordre qu'on vous portât la premiere, & je ne ſçai pas préciſément ſi l'on s'eſt acquitté de ma commiſſion. Pour la ſeconde, elle eſt plus faite pour vous, Monſeigneur, que pour un autre, puiſqu'elle contient l'éloge d'un homme que vous avez honoré, & qui a connu & eſtimé, plus que perſonne, vôtre ſçavoir & vôtre vertu. Le commerce d'amitié que vous avez eu avec lui, vous avoit fait voir de plus prés la bonté, la

droiture & la fidelité de ſon cœur, & ſa mémoire vous en eſt d'autant plus chere. Recevez donc, Monſeigneur, le portrait que j'ai eſſaïé d'en faire, & ſuppléez par les connoiſſances que vous avez de mon ſujet, à la foibleſſe de mes expreſſions & de mes idées. Les vôtres ſont toûjours nobles & ſublimes. J'ai lû avec admiration vôtre dernier livre. Quelle profonde érudition ! quelle politeſſe de langage ! quelle force de raiſonnement ! Je n'entreprends pas de vous donner les loüanges que vous méritez. Qui eſt-ce qui le pourroit faire ? Je me contente de vous aſſûrer que perſonne ne vous honore plus, & n'eſt avec plus de reſpect & d'attachement que moi, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Paris ce 23. Septembre 1690.

LETTRE XLVIII.

Compliment à M. de Santeüil, Chanoine de ſaint Victor, ſur quelques-uns de ſes vers qu'il lui avoit envoyez.

MOnſieur le Pelletier m'envoya il y a quelque-tems vôtre plainte de ſainte Hunégonde, Monſieur, & je la reçûs avec d'autant plus de joye, que je l'avois attenduë avec impatience. Tout ce qu'il y a de Sçavans & de Polis, ſoupirent aprés vos Poëſies ; & les Miniſtres d'Etat mê-

mes ſe font un plaiſir & un honneur de les diſtribuer. Je vous avoüe que vôtre Sainte eſt une jolie perſonne ; elle a de l'eſprit, de la délicateſſe, de la ſenſibilité plus que ſainte du Paradis. Que je la trouve aimable dans tout ce qu'elle dit d'elle & de vous ! Je lui ſçai bon gré ſur tout de connoître ce que vous valez, & de vous repreſenter tel que vous êtes quand vous touchez & retouchez vos nobles ouvrages. Qu'elle me plaît quand elle gronde ſon Abbé ; quand elle ſe moque des vieilles Hymnes qu'on lui chante, & quand elle pleure le tort qu'on lui fait de la priver de l'honneur qu'elle doit recevoir des vôtres. Vous ſeul pouvez donner de l'inquiétude aux Bienheureux qui n'en ont point. Continuez à leur faire oüir agréablement leurs loüanges, ou plûtôt celles de Dieu, & ne manquez pas de m'envoïer ici tout ce que vous compoſerez en leur honneur. J'en aurai autant de plaiſir qu'eux, & je ferai autant d'éloges de vos Poëſies, que vous en aurez faits de leur ſainteté. Adieu, Monſieur, je ſuis avec toute l'eſtime & la conſideration poſſible, vôtre, &c.

A Montpellier ce 16e Decembre 1690.

LETTRE XLIX.

De civilité à M. de Richemont.

JE reçûs, Monſieur, durant le cours des Etats de cette Province, une de vos lettres, & j'eus beaucoup de joïe de voir que ni le tems ni l'éloignement ne diminuent rien de nôtre ancienne & ſolide amitié. J'ai eu l'honneur d'y répondre de Pezenas où nous étions aſſemblez; mais comme il y a des détours de Courriers, je crains que ma lettre n'ait eu le ſort de quelques autres. J'avois eſperé à mon retour de Paris de pouvoir prendre la route de Blois, & je me faiſois par avance un plaiſir de vous embraſſer, & de témoigner à Madame de Richemont & à toute vôtre famille, que je conſerve cheremen: tous les ſentimens d'eſtime que j'ai eus pour elle depuis les premiers jours de nôtre connoiſſance. Vous agréerez que je vous demande des nouvelles de ce que j'aurois vû moi-même. Je ne doute pas que cette vertueuſe mere n'ai déja recueilli le fruit de ſes travaux dans l'éducation de ſes enfans qui auront profité de ſes inſtructions & de ſes exemples. Le ſoin qu'elle a eu de les offrir à Dieu & l'inclination qu'ils avoient à la pieté & à la ſageſſe me font croire que vous avez

beaucoup de ſatisfaction domeſtique. J'ai une grande paſſion de voir ce petit garçon devenu preſentement un homme; de ſçavoir s'il a pris le parti de l'Egliſe ou du monde; je veux dire, d'un monde reglé, qui n'a rien de contraire à l'Evangile; de connoître les progrez qu'il a faits dans la pieté & dans les études. Vôtre aînée eſt apparemment grande Theologienne: elle avoit déja bien avancé dans les Lettres humaines, & je penſe qu'elle s'eſt attachée aux divines. Je voudrois bien voir comment elle joint la mémoire & le jugement, la ſcience & la modeſtie. Pour la cadette, vous en avez peut-être fait une bonne mere de famille. Je me ſouviens qu'elle avoit l'eſprit fin & une vivacité retenuë par la ſageſſe au-deſſus de ſon âge. Mais vous, Monſieur, que faites-vous? vos maux ſont-ils tous paſſez? joüiſſez-vous d'un peu de ſanté & de repos? Je vous prie que je ſois informé de l'état d'une famille à laquelle je m'intereſſe tres-ſincerement. J'ai donné ordre à mon Imprimeur de vous envoïer un exemplaire de mon Hiſtoire du Cardinal Ximenez; je crois qu'il l'aura fait. Je vous prie de dire à Madame de Richemont, qu'encore qu'elle ait preſentement un Evêque, & quel Evêque! je ne prétends pas perdre mes anciens droits: perſonne ne pouvant

être plus conſtamment ni plus veritablement que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 26. Juillet. 1693.

LETTRE L.

A la Reine d'Angleterre, pour répondre à celle que ſa Majeſté Britannique lui fit l'honneur de lui écrire le 28. Août 1693.

MADAME,

L'honneur que V.M. nous fait d'agréer le petit ſecours que nous avons réſolu, mon Clergé & moi, de donner à quelques-uns de vos Sujets, pourroit nous faire perdre le mérite de nôtre preſent par le plaiſir que nous avons de le faire. Mais, Madame, nous nous ſentons obligez d'offrir à Dieu un peu de nos biens, quand nous voïons que V. M. lui ſacrifie des Roïaumes; & par les grandes choſes que vous faites pour la Religion, nous apprenons du moins à en faire de petites. Ce n'eſt pas tant la charité que la juſtice, qui nous oblige à contribuer au ſoulagement de ces hommes fidels & genereux, qui n'ont point fléchi le genoüil devant les Dieux étrangers, qui ont ſuivi leur devoir & leur conſcience aux dépens de leur repos & de leurs richeſſes, & qui ont

mieux aimé vivre irréprochables parmi nous, que de vivre heureux avec des rebelles. Ils n'ont pû trouver leur Patrie dans un païs où vos Majeſtez n'étoient plus ; & ils ont eu raiſon d'eſperer qu'étant inviolablement attachez à leur Dieu & à leur Roi, ils auroient pour eux les gens de bien, & le ſecours de la Providence. Ils portent avec eux leur fidelité, qui eſt leur trésor ; & leur pauvreté eſt une marque de leur pieté, & non pas une diſgrace de la fortune. Il eſt donc juſte, Madame, que nous les aſſiſtions, en attendant que V. M. les récompenſe. Tout le regret que nous avons, c'eſt que nos forces ne puiſſent répondre à nos intentions. En mon particulier, je n'oublierai rien de ce qui pourra faire connoître le zele ardent que j'ai pour les perſonnes qui ſont conſtantes dans le ſervice de V. M. & dans celui de Dieu, qui ſont deux choſes inſéparables ; & la profonde reverence avec laquelle je ſuis, &c.

LETTRE LI.

De civilité à M. l'Abbé Menard. Il le prie de lui envoïer quelques Ouvrages nouvellement imprimez.

QUoique nous ne ſoïons pas encore, Monſieur, dans la ſaiſon des nouvelles, vous ne laiſſez pas de nous en mander de conſiderables. Le voïage du Roi eſt comme l'ouverture de la Campagne & le ſignal de la guerre. Les Officiers generaux ſeront ſans doute nommez à ſon retour, & tout ſe diſpoſera à remplir, & peut-être enſanglanter la ſcene, à moins que Dieu ne change les eſprits & ne les porte tout d'un coup à la paix : ce qui eſt à ſouhaiter; mais qu'on ne peut raiſonnablement eſperer. Je m'imagine auſſi-bien que vous, que le fort de la guerre tombera dans ces quartiers, & que le Piémont & le Rouſſillon ſeront les grands théâtres de cette année. Nous entendrons de plus prés que vous le bruit de l'orage, & ſi nous apprenons avant vous ce qui ſe paſſe, nous vous rendrons nouvelles pour nouvelles. Je ſuis bien fâché que les divers ſentimens de Meſſieurs de l'Academie aïent fait differer la publication du Dictionaire. Je ne doute pas qu'on n'en deſtine un exemplaire bien

conditionné à tous les quarante dont j'ai l'honneur d'être. Je vous prie de vouloir bien le faire retirer, quand il ſera tems, de M. Coignard, pour me l'envoïer par la voïe de M. Aniſſon Directeur de l'Imprimerie Roïale, qui l'adreſſera à Lyon pour me le faire tenir. Le ſieur Coignard vous donnera bien auſſi un exemplaire des Epîtres dédicatoires de Meſſieurs les Abbez Teſtu, Choiſi & Regnier, que vous aurez la bonté de m'envoïer par la Poſte. Si la lettre du Pere Caffaro ſur la Comedie peut ſe mettre en paquet, vous me ferez plaiſir auſſi de me l'envoïer par la même voïe. Je ne crains point pour ces nouveautez la dépenſe du port. J'aurai ſoin de vous faire rendre ce que vous pourrez avoir païé pour moi. Conſervez-moi vôtre amitié, & croïez-moi tres-veritablement, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 10. Mars. 1693.

LETTRE LII.

De Civilité & de Compliment à M. Benoiſt, Auditeur de Rote.

IL n'eſt pas poſſible, Monſieur, de vous faire quelque plaiſir, qui ne ſoit ſuivi de quelque preſent de vôtre part; & vôtre reconnoiſſance va toûjours plus loin que l'intention qu'on a eû, ou le ſoin qu'on

a pris de vous obliger. Je vous rends mille graces des gans que vous m'avez envoïez. Je voudrois qu'il y eût quelque choſe en ce païs qui pût auſſi vous être propre. Le plaiſir que j'ai eu de vous voir quelques jours chez moi, me fait ſouhaiter que vous renouvelliez bien-tôt la même partie : car rien ne me ſçauroit être plus agréable que de joüir du fruit & de la douceur de vôtre amitié, & de vous pouvoir témoigner qu'on ne peut être plus parfaitement que je le ſuis, Monſieur, &c.

A Niſmes ce 18. Avril 1694.

LETTRE LIII.

De remerciement à M. l'Abbé Menard. Il y eſt parlé de quelques Ouvrages dont on porte le jugement.

LEs fonctions des Pâques, & du Jubilé, Monſieur, qui m'ont occupé juſques ici, m'ont empêché de vous remercier plûtôt du ſoin que vous avez pris de m'écrire & de m'envoïer quelques ouvrages qui paroiſſent depuis peu ſur la ſcene. Le manifeſte du Prince d'Orange eſt aſſez bien écrit : il y a des endroits qui ſont aſſez ſpecieux, d'autres foibles & quelques-uns qui ne conviennent pas à la perſonne qui parle. Auſſi je ſuis perſuadé que c'eſt une compoſition de quelque bel

eſprit avanturier, & non pas un écrit du Prince d'Orange. Je l'ai reçû de Lyon imprimé. J'ai été pourtant bien aiſe de le recevoir de vous quelques jours auparavant. J'ai lû auſſi la lettre du Pere Caffaro. Je ne regarde point le langage, qui eſt aſſez bon & meilleur qu'il n'appartient à un étranger. Mais ſon opinion eſt bien expliquée & bien ſoutenuë; il n'oublie rien de ce qui peut ſervir à ſa cauſe, & à quelques endroits prés, cette diſſertation eſt fort raiſonnable; mais je ne ſçai s'il étoit expedient de la faire imprimer. Ces ſortes de doctrines, quoi qu'appuïées ſur les principes des Theologiens, peuvent ôter à des ames timorées, la retenuë & les ſcrupules qu'elles ont, & favoriſer le relâchement, le libertinage, ou du moins l'oiſiveté des gens du monde. Il faut laiſſer à décider ces ſortes d'affaires dans le Confeſſional, & ne pas les abandonner au jugement d'une infinité de perſonnes, qui ſe prévalent de tout, & qui ne ſont pas aſſez ſages pour s'arrêter à ce qu'il y a de juſte & de permis dans une opinion indulgente, & pour obſerver toute la moderation que l'Auteur demande. Je ne m'érige point en juge de la querelle des deux Religieux: Il ne convient point à deux perſonnes d'un même ordre de ſe quereller en public. J'ai vû la Satyre

de M. Boileau, & je l'ai trouvée comme vous me l'aviez écrit. M. Perault m'a envoïé ſon Apologie du Mariage, & je ſçai qu'il y a beaucoup d'autres antifatyres. Je vous ſerai obligé ſi vous m'envoïez ce qui le méritera de ces petits ouvrages qui courent. J'ai été fort aiſe que l'Academie ait enfin déterminé de faire une Epître dédicatoire. Croïez-moi entierement, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 20. Avril 1694.

LETTRE LIV.

De civilité & de pieté à Madame de Richemont.

VOus m'avez fait, Madame, le plus grand plaiſir du monde de me donner de vos nouvelles & de celles de vôtre famille. Je ſçai que vous vous entretenez dans les exercices de pieté, & que vous profitez tous les jours des graces que Dieu vous a faites, en vous faiſant connoître l'importance de vôtre ſalut, & vous déſabuſant des vanitez du ſiecle dés vôtre premiere jeuneſſe. Je ſçai que vous êtes entierement occupée comme une mere vraiment Chrêtienne, à l'éducation de vos enfans, & que vous avez pris ſoin de vous ſanctifier, ſoit dans les douceurs, ſoit dans les tribulations du mariage. Puiſ-

que l'inclination de M. vôtre fils n'a pas été tournée du côté de l'Egliſe, vous avez bien fait de lui laiſſer la liberté de ſon choix; & il vaut mieux qu'il ſoit un bon Garde-marine qu'un Eccleſiaſtique ſans vocation. Le courage & le zele qu'il témoigne pour cette eſpece de ſervice vous doit perſuader que Dieu l'y appelle. D'ailleurs il pourra s'avancer par ſon mérite & ſe mettre en état de ne vous être pas à charge. C'eſt déja un grand point qu'il ait de l'honneur & de la ſageſſe, & vous devez eſperer que Dieu le benira dans ſon état. J'apprens auſſi avec plaiſir que Mademoiſelle vôtre fille aînée continuë à ſe perfectionner dans le bien; qu'elle s'inſtruit elle-même, & qu'elle joint deux choſes aſſez rares à ſon ſexe, le ſçavoir & la modeſtie. Pour la cadette, il m'a paru qu'encore qu'elle ſoit vive, elle a de la vertu, & même de la retenuë. Je ne doute pas que vous ne penſiez à l'établir, ſi vos affaires vous le permettent. La providence de Dieu fera naître quelque occaſion pour cela quand vous y penſerez le moins. Je vous plains beaucoup d'avoir perdu une ſœur qui étoit vôtre plus douce conſolation : ce ſont des vuides qui ſe font dans vôtre cœur, & qu'il faut que Dieu rempliſſe. Cette perte vous donne lieu de faire par vôtre réſignation,

un ſacrifice agréable au Seigneur ; & d'exercer vôtre charité par le ſoin que vous prenez d'une famille ſans mere. Je ſuis aſſuré que vous mettrez toutes ces afflictions à profit, & que la principale conſolation doit être pour vous le bon uſage que vous en faites. Je ne m'amuſerai point ici à vous juſtifier mon ancien ſilence. Je vous dirai ſeulement que je n'ai jamais manqué d'affection, d'eſtime, de reconnoiſſance, & que perſonne n'eſt avec un plus ſincere attachement que moi, Madame, vôtre, &c.

A *Niſmes ce 28. Août environ 1694.*

LETTRE LV.

De compliment à Mademoiſelle de Scudery.

J'Ai reçû, Mademoiſelle, au retour d'un aſſez long voïage que j'ai fait en Poitou, les Vers de M. de Betoulaud & les vôtres, que vous m'avez fait la grace de m'envoïer. Les ſujets en ſont nobles & agréables, les expreſſions & les penſées dignes des ſujets, & vous répandez l'un & l'autre toute la politeſſe & toute la fleur de l'eſprit dans ces petites Poëſies qui ſont d'un tres-bon goût, & qui méritent d'être lûës de tous ceux qui cultivent ou qui aiment les belles Lettres. J'ai vû en paſſant à Bordeaux, M. de Betoulaud pour

qui j'avois depuis long-tems une grande eſtime, que j'ai augmentée en le voïant. Il eſt dans une grande réputation, & quoiqu'il cache une partie de ce qu'il vaut à ſes compatriotes mêmes, il ne fait encore aſſez voir pour ſe faire conſiderer d'eux par ſon eſprit, & plus encore par ſon cœur. Sa converſation m'a paru d'autant plus agréable, qu'elle tombe ſouvent ſur vôtre mérite, & ſur l'attachement qu'il a pour vous. Je vous prie de croire que je n'ai rien perdu de celui avec lequel j'ai toûjours fait profeſſion d'être, Mademoiſelle, vôtre, &c.

A Niſmes ce 16. Novembre 1694.

LETTRE LVI.

De conſolation à des Religieuſes, ſur la mort de leur Superieure.

VOus ne doutez pas, mes cheres Filles, que je n'aïe été ſenſiblement touché, & pour vous & pour moi, de la perte que nous avons faite de vôtre vertueuſe Superieure. Vous connoiſſiez ſa vertu, ſa prudence dans ſa conduite & ſa charité pour vous, & vous avez eu raiſon de la regreter. Je crois bien auſſi que vous n'avez rien oublié pour la conſerver, & que ſi Dieu eût beni vos ſoins ou voulu exaucer vos vœux, elle vivroit encore

pour vôtre conſolation, & pour le bien de vôtre Monaſtere. Mais vous ſçavez qu'il faut adorer les ordres de la Providence; & la reſignation que cette bonne Mere a témoignée en mourant, vous doit apprendre celle que vous devez avoir dans la douleur où vous êtes de l'avoir perduë. Il ne faut plus penſer qu'à prier pour elle, & à imiter ſa patience & ſa charité. Je voudrois être auprés de vous pour vous donner les conſolations dont vous avez beſoin dans une ſi triſte occaſion. Mais j'eſpere que Dieu vous les donnera lui-même, & que vous aurez ſoin d'attirer ſur vous par vos prieres, les graces & les benedictions qui peuvent vous rendre ſaintes & heureuſes dans vôtre vocation. Vous ne pouvez l'être, mes cheres Sœurs, ſi vous n'êtes unies dans le même eſprit par la paix de J.C. & par le deſir de vous avancer dans la perfection. Vous avez vôtre Mere Aſſiſtante que vous devez regarder comme vôtre Superieure, juſqu'à ce que nous puiſſions y pourvoir autrement. Faites que je trouve dans vôtre communauté l'eſprit de ſoumiſſion & de douceur, que vôtre ſaint Fondateur vous a tant recommandé; & ſoyez perſuadées que je chercherai auſſi toutes les occaſions de vous témoigner le zele que j'ai pour vôtre repos & pour vôtre avance-

ment ſpirituel,& la charité paternelle avec laquelle je ſuis,mes-cheres Sœurs, vôtre, &c.

A *Saint-Germain en Laye ce 16. Juin 1695.*

LETTRE LVII.

Compliment de pieté à celle qui avoit été élûë pour lui ſucceder.

J'Apprends avec beaucoup de joye, ma chere Mere, que vôtre élection s'eſt faite conformement à mes intentions & aux Regles de vôtre Inſtitut, avec beaucoup d'union & de charité. Je reconnois en cela que c'eſt l'Eſprit de Dieu qui vous a élûë & qui vous a miſe à la place d'une Superieure douce, humble, patiente, charitable, afin que vous faſſiez revivre en vous ces vertus pour la conduite de vôtre Monaſtere & pour la ſanctification des filles qui le compoſent. C'eſt à vous à demander à Dieu tous les jours les graces & les lumiéres dont vous avez beſoin, non pas tant pour gouverner les autres, que pour vous gouverner vous-même. Si vous n'êtes plus ſoumiſe & plus fidelle aux ordres de Dieu que toutes vos Sœurs, n'attendez pas qu'elles ayent pour vous la déference qu'elles vous doivent. Vous devez les prévenir en honneur, les ſurpaſſer en vertu, les devancer en regularité & les

animer à porter le joug du Seigneur, non seulement par vos instructions, mais encore par vos exemples. Aimez-les, supportez-les comme une bonne mere, entretenez la paix dans la Maison par vos soins & par vôtre sagesse; & faites qu'à mon retour je trouve toutes les Benedictions que je souhaite depuis long-tems à vôtre Monastere. Je suis assuré que toute la Communauté se portera à les attirer par le bon ordre qu'elle observera, & que ce sera avec beaucoup de consolation que je serai témoin du désir que vous avez toutes de vous perfectionner dans vôtre vocation; & que je vous assurerai de l'affection & de la charité paternelle avec laquelle je suis, ma chere Mere, vôtre, &c.

A Paris ce 3. Août 1695.

LETTRE LVIII.

De civilité au Pere Souhaiti Cordelier, qui lui avoit fourni les mémoires pour l'Histoire du Cardinal Ximenez, & qui l'avoit adroitement engagé à l'entreprendre.

JE reçûs peu de tems aprés mon arrivée à Paris, la lettre que vous me fîtes la grace de m'écrire, mon Reverend Pere, au sujet de mon Histoire du Cardinal Ximenez. Je vous avoüe que je fus bien-aise de vous trouver aprés tant d'années,

& de ſçavoir que c'étoit vous qui m'aviez inſpiré le deſſein d'entreprendre un ouvrage qui contient de ſi grands exemples, & où je trouvois la gloire de Dieu, en ſatisfaiſant la curioſité même des hommes. Je vous pardonne les petites tromperies que vous avez faites pour m'engager à ce travail dans un tems où je n'avois que des occupations volontaires, & où j'étois maître de mon loiſir. S'il eſt vrai, comme vous le dites, que ce livre ait eu quelque ſuccez dans le monde, vous pouvez vous en attribuer une partie. Vous m'en avez fourni les premiéres matieres, & vous avez quelque droit de vous interreſſer à ſa réputation, puiſque vous avez part à ſa naiſſance. C'eſt pour cela que vous avez ſujet de craindre, qu'il n'entre un peu d'amour propre dans l'approbation que vous me donnez. Quoi qu'il en ſoit, je vous en ſuis obligé, & je voudrois pouvoir vous donner des marques de l'eſtime & de la conſideration que j'ai pour vous. Je répondis à vôtre lettre dans le tems que nous tenions nôtre Aſſemblée du Clergé à Saint-Germain en Laye; mais je crains que ma réponſe ne ſoit pas allée juſqu'à vous; & je ne veux pas partir de Paris ſans vous aſſûrer que je ſuis veritablement & avec affection, mon reverend Pere, vôtre, &c. *A Paris ce 20. Novembre 1695.*

LETTRE LIX.

De civilité à M. l'Abbé Menard. Il y eſt parlé du naufrage que fit ſon équipage ſur le Rhône.

VOſtre lettre, Monſieur, eſt arrivée ici auſſi-tôt que moi, & j'ai reçû avec beaucoup de plaiſir les marques de vôtre ſouvenir, & de vôtre amitié. J'avois fait mon voïage par un fort beau tems & ſans accident, juſqu'à la derniere journée. J'allai débarquer à Beaucaire à quatre lieuës de Niſmes, aprés avoir été trois jours ſur le Rhône. La barque de mon équipage venoit aprés moi à l'entrée de la nuit; & ſoit que le Patron fût yvre, ſoit qu'il n'eût pas bien pris ſa route, il fut entraîné par le cours de l'eau de cette riviere que les pluïes avoient notablement groſſie ce jour-là, & je le vis faire naufrage au port. La barque alla donner contre le pont, & ſe fracaſſa. Vous jugez bien quel ſpectacle ce fut. Cependant tous les gens eurent le tems de ſe ſauver, & onze chevaux s'étant jettez dans l'eau, malgré la largeur & la rapidité du fleuve, gagnerent tous les bords, à la faveur des feux qu'on y avoit fait allumer aux endroits où ils pouvoient prendre port. Mon carroſſe même avoit été lié avec des cor-

des & preſque élevé ſur le pont ; mais quelques-uns de ceux qui le tiroient ayant lâché les cordes, il tomba dans le fond de l'eau & ſe perdit. Je viens d'apprendre qu'on l'a pêché, & qu'on l'a retiré en partie, le train encore entier, & les glaces mêmes entieres ; mais l'imperiale briſée & le reſte bien fracaſſé & bien bourbeux. On dit que j'ai couru moi-méme un grand danger, mais je n'en ſçai rien. Voilà, Monſieur, le recit de mon naufrage. Si l'on vous mande que je ſuis noyé, n'en croyez rien, & laiſſez demander mon Evêché à ceux qui le croiront vaquant. Aimez-moi toûjours, comme vôtre, &c.

A Niſmes ce 16 Decembre 1695.

LETTRE LX.

De compliment à M. l'Abbé Robert, ſur le mariage de Mademoiſelle ſa niéce; & d'affaires litteraires.

VOus voulez-bien, Monſieur, que je me réjoüiſſe avec vous du mariage de mademoiſelle vôtre Niéce, & du plaiſir que vous avez eu de lui donner vôtre ſainte benediction. Je vous avoüe que je vous ai porté quelque envie ſur cette fonction, & que ſi j'avois encore été à Paris, je me ſerois fait députer par la famille, pour faire cette cerémonie ; & je me ſe-

rois

rois du moins reſervé l'exhortation nuptiale pour moi. M. l'Abbé de Villacerf, Monſieur, Agent du Clergé, a bien voulu ſe charger de me faire tranſcrire les Procez verbaux du Clergé qui n'ont pas été imprimez. Il a fait le marché comme pour lui, & ce travail durera aſſez long-tems. Mais comme il faut payer de tems en tems ceux qui travaillent à ces écritures, à meſure qu'ils les avancent, je vous prie de vouloir bien leur fournir l'argent qui leur ſera neceſſaire, que je rendrai ici incontinent à M. vôtre frere, en compte de celui que vous lui devez envoyer. Il y a même un tome des procez verbaux qui eſt rare, & qu'on ne trouve que difficilement imprimé, qu'on veut me vendre, que je vous prie auſſi de vouloir payer, ſoit pour le livre, ſoit pour la relieure que Boïer mon relieur fera. Vous m'avez donné cette confiance. Je ne ſçai ſi je fais bien de m'en ſervir. Mais je ſçai qu'on ne peut être plus ſincerement & plus parfaitement que je ſuis, Monſieur, &c.

A Niſmes ce 18. Janvier 1696.

LETTRE LXI.

De civilité & de nouvelles, à M. l'Abbé Menard.

JE trouverois fort mauvais, Monſieur, que vous priſſiez une ſaiſon ſi incommode pour voyager, ſi ce n'étoit pour aller voir M. l'Abbé de Bourlemont, que vous ſçavez que j'honore, & que j'aime auſſi-bien que vous. Je reconnois en cela vôtre bon cœur, & je fais toûjours plus de cas de vôtre amitié, par le bon uſage que vous en faites. Ce n'eſt ni l'éclat ni la faveur, ni la fortune que vous ſuivez, ce ſont vos amis. Hyver & Eté, tout vous eſt égal, quand il s'agit de leur faire plaiſir. Je ſouhaite que vous reveniez bientôt à Paris, & que vous y puiſſiez apprendre les heureux ſuccez de cette Campagne. Nous avons dans nôtre voiſinage une flotte, comme vous ſçavez, qui ſe prepare. On y travaille avec toute la diligence poſſible, & l'on aſſûre qu'elle paſſera bien-tôt le Détroit. Dieu veüille que nous ayons des ennemis foibles & des vents favorables. Je ne doute pas qu'on ne faſſe auſſi de grands efforts du côté de Piémont. On peut ſe repoſer ſur M. le Maréchal de Catinat, de la conduite de cette Guerre. Nous travaillons ici à la Ca-

pitation du Clergé & à celle du Dioceſe; que c'eſt un ennuieux travail ! vous êtes bien-heureux de n'avoir rien de pareil à faire. Je ſuis de tout mon cœur, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 9. Fevrier 1696.

LETTRE LXII.

A Madame D. C. ſur la mort de M. ſon fils.

J'Ai appris avec beaucoup de déplaiſir, Madame, la perte que vous avez faite de M. vôtre fils, & je ne doute pas que vous n'en ayez été ſenſiblement touchée. C'étoit un objet de pitié que vous aviez depuis long-tems devant vos yeux, & dont vous prévoyiez la mort. Dieu a voulu l'appeller à lui, & vous délivrer en même-tems de la peine que vous aviez de le voir ſouffrir, par l'eſperance que vous devez avoir qu'il eſt heureux dans le Ciel. La longueur de ſa maladie lui a donné tout le tems de ſe reconnoître & d'expier ſes pechez par une longue patience. Vous avez eu la triſte conſolation de l'aſſiſter, de lui inſpirer des ſentimens Chrêtiens dans ſes douleurs, & de l'avertir du bon uſage qu'il en devoit faire. Il eſt juſte, Madame, que vous vous ſerviez de ces principes de Religion pour vous-même, & que vous offriez en ſa-

crifice, non ſeulement vôtre fils, mais encore vôtre affliction. Ces morts que le Seigneur a ainſi préparées, portent preſque avec elles une aſſûrance du ſalut, & n'ont pas tant beſoin d'être pleurées. Celle-ci n'a pas laiſſé de vous être ſenſible. J'y prends toute la part que je dois. J'ordonnerai à des perſonnes de pieté de s'y intereſſer par leurs prieres, & je m'eſtimerai heureux, ſi je puis en cette occaſion & en toute autre vous aſſurer que je ſuis parfaitement, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 19. Mars 1696.

LETTRE LXIII.

Sur la converſion d'un Juif, & le Baptême d'un enfant Juif, ſans le conſentement de ſes parens; à M. Fieſchi Archevêque d'Avignon.

J'Ai crû que je devois rendre compte à vôtre Excellence, Monſeigneur, d'une affaire qui regarde la Religion, & qui s'eſt paſſée dans ſon Dioceſe. Un jeune Juif d'Avignon, qui venoit ſouvent à Niſmes avec ſon pere, pour certains commerces, qu'ils ont accoûtumé d'exercer dans les lieux où on les ſouffre, prit quelque goût il y a quelques années pour la Religion Chrétienne. Un bon Pere Jeſuite, à qui il avoit communiqué ſon deſſein, me le

presenta, & je lui ordonnai de l'entretenir dans la bonne résolution qu'il avoit prise, & de l'instruire de nos Mysteres. Comme il étoit bien intentionné, & qu'il ne manque pas d'esprit, il connut bientôt le défaut de sa Religion & la verité de la nôtre. Son pere l'ayant appellé chez lui, essaia de lui faire perdre les bonnes impressions qu'on lui avoit données ici, & traversa quelque-tems sa conversion. Pendant cet intervalle, rempli par avance de sentimens Chrêtiens, se trouvant seul dans sa maison avec un petit enfant Juif, il le baptisa, avec intention de croire & de faire ce que l'Eglise croit & fait en pareille rencontre. L'enfant ne sçait pas ce qu'il est, ses parens n'ont consenti, ni été consultez en cette occasion: cependant quoi qu'il soit dans la Synagogue, il ne laisse pas d'appartenir à l'Eglise. Vôtre Excellence sçait mieux que moi le parti qu'il y a à prendre. Nôtre Juif a fait sa déclaration devant moi, selon nos formes de France, elle en fera l'usage qu'elle jugera plus convenable; & si elle veut que nôtre Juif converti aille se presenter à elle à Avignon, quoi qu'il ait pour cela quelque répugnance, je l'envoïerai sur vos ordres, & serai ravi de témoigner en toutes choses le profond respect & la soumission sincere avec la-

quelle je ſuis, Monſeigneur, de vôtre Excellence, &c.

A Niſmes ce 19. Mai 1696.

LETTRE LXIV.

De civilité à Madame Thayran Religieuſe.

JE ſuis bien aiſe, Madame, que mon départ de S... vous ait fait quelque peine, & c'eſt en cette ſeule occaſion que je puis me réjoüir de vôtre triſteſſe. J'aimois cette Ville, où je pouvois avoir la ſatisfaction de vous voir ſouvent, & je la regardois comme le veritable lieu de ma réſidence; mais il a fallu préferer ſon devoir à ſon plaiſir, & quitter le repos de la campagne, pour venir ici dans les embarras des ſoins & des affaires du Dioceſe. Ce qui me conſole, c'eſt que je vous ai laiſſée dans les diſpoſitions de vous perfectionner dans vôtre état, & de demander à Dieu que je me ſanctifie dans le mien. Comme je crois que les prieres que vous faites pour moi ſont ferventes, j'eſpere qu'elles ſeront exaucées. J'ai vû ici M. vôtre frere en fort bonne ſanté, content de ſon voyage, & plus encore de ſon retour; & je ne doute pas qu'il ne ſoit allé pour ſe repoſer, faire une ſtation dans vôtre Retraite. Nous parlerons ſouvent de vous durant le cours de nos Etats. Cependant

l'Hyver paſſera, & l'Eſté ramenera ſes chaleurs, que je ne trouve ſupportables que ſur les bords du Vidourle, dans le voiſinage de vôtre Maiſon. Mille remercimens à toute la Communauté reguliere & ſeculiere, de l'honneur de leur ſouvenir. Je leur ſouhaite à toutes les benedictions & les graces qui leur conviennent, & je les prie de ne me point oublier, ſur tout dans leurs dévotions. Je fais mes complimens à Madame de L... & je ſuis avec toute l'affection poſſible, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 10. Octobre 1696.

LETTRE LXV.

De civilité à M. Fieſchi Archevêque d'Avignon, pour lui demander deux Religieuſes pour gouverner la Maiſon du Refuge à Niſmes.

J'Ai trouvé une Maiſon du Refuge établie dans cette Ville, Mgr, où l'on retire les filles de mauvaiſe vie, pour leur inſpirer des ſentimens d'honneur & de pieté, & les rendre bonnes & ſages Chrêtiennes. Cette Inſtitution, quoi que naiſſante, produit d'aſſez grands fruits; & pour la mettre en état d'être encore plus utile, j'ai crû que je devois en ôter la conduite à des perſonnes ſeculieres, qui ſervent par oc-

caſion ou par interêt, pour la donner à des Religieuſes qui agiſſent pour Dieu, & qui ont pour ces ſortes de gouvernemens, & de l'experience & une vocation particuliere. Je m'adreſſe à vôtre Excellence, Monſeigneur, pour lui demander deux de ſes Religieuſes du Monaſtere de Nôtre-Dame du Refuge, pour leur donner la direction du Refuge de Niſmes. On ne peut chercher l'ordre en meilleur endroit qu'en vôtre Dioceſe, & je croirai cette Maiſon bien gouvernée quand elle le ſera par des filles qui ont reçû vos inſtructions, & qui nous ſeront données de vôtre main. Je vous prie de croire, Monſeigneur, que c'eſt par une parfaite confiance en vos bontez que j'ai recours à vôtre Excellence, dans les occaſions où il s'agit de la diſcipline de mon Dioceſe & de l'avancement de la Religion, & que perſonne n'eſt avec un plus profond reſpect & une plus entiere ſoumiſſion, Monſeigneur, de vôtre Excellence, le, &c.

A Niſmes ce 26. Octobre 1696.

LETTRE LXVI.

De civilité au Pere Vignes, ſur ſes Prédications.

JE ſuis bien-aiſe, mon Reverend Pere, que vous aïez trouvé à Ciarenſac des gens dociles & aſſidus à vous écouter. C'eſt déja beaucoup qu'ils veüillent s'inſtruire, & que vous en ſoïez ſatisfait. Je ſouhaite que la parole de Dieu, par vôtre Miniſtere, faſſe du fruit, & que ce fruit demeure. Je vous ſuis obligé de vouloir bien continuer vôtre Miſſion. Vous ne ſçauriez vous arrêter dans mon Dioceſe auſſi long-tems que je le ſouhaite. Je regrete qu'on vous en ait tiré pour vous faire Recteur de Lodeve : rien ne vous preſſe de vous y rendre. Je vous prie de me croire autant que je le ſuis, mon Reverend Pere, vôtre, &c.

A Montpellier ce 16. Decembre environ 1696.

LETTRE LXVII.

De civilité à Madame de C....

ENfin, Madame, les Etats de nôtre Province vont finir, & j'irai avec plaiſir dans quelques jours vaquer paiſiblement aux affaires de mon Dioceſe. Tous les vœux que vous avez faits pour

moi au commencement de cette année me doivent attirer des benedictions particulieres : car je ſçai qu'ils partent d'un cœur ſincere, & vôtre pieté me fait eſperer que le Ciel ne pourra s'empêcher de faire, du moins une partie des biens que vous me ſouhaitez. Je n'ai pas manqué de faire connoître à M. de Barbairac, la déference que vous aviez pour ſes conſeils & ordonnances, & il m'a fort aſsûré que ſans avoir l'honneur de vous connoître, il s'intereſſoit fort à vôtre ſanté, ſur laquelle il n'a point de mauvais pronoſtics à faire, ſi vous voulez bien prendre les ſoins qu'il faut de la ménager, tant par le regime qu'il vous a preſcrit, que par le repos & la tranquilité de l'ame que vous pouvez, par vôtre vertu & par vôtre bon eſprit vous procurer vous-même. M. l'Evêque de Beziers eſt en parfaite ſanté. La compagnie, les affaires, l'agitation, l'ont remis dans ſon naturel. Il s'en retourne chez lui comme tous les autres, où je lui ai fort perſuadé de ne pas trop s'appliquer aux affaires, mais auſſi de ne pas trop s'en retirer. Il lui faut du mouvement, de peur qu'il ne tombe dans la langueur ; mais il lui faut une action reglée, de peur qu'il ne vienne à ſe fatiguer & à s'abattre. Il ſe loüe infiniment de vos bontez. Madame vôtre ſœur m'a fait l'honneur de m'écrire

ſur une affaire qu'elle a en ce païs-ci. J'ai crû que ma réponſe lui ſeroit plus promtement & plus sûrement renduë, en vous l'adreſſant à Paris. Je vous ſouhaite mille benedictions, & je ſuis plus que perſonne du monde, Madame, vôtre, &c.

A Montpellier ce 20. Janvier 1697.

LETTRE LXVIII.

Lettre dogmatique ſur le mariage d'un Proteſtant avec une Catholique.

PUiſqu'on veut bien s'en rapporter à mon ſentiment & à l'uſage de mon Dioceſe ſur le mariage qu'on vous propoſe entre un Gentil-homme Calviniſte, faiſant actuellement profeſſion de la Religion pretenduë reformée, & une Demoiſelle Catholique de naiſſance & de profeſſion; & puiſque vous m'ordonnez de vous mander ce que nous penſons & ce que nous pratiquons en pareilles occaſions: je vous dirai en peu de mots, ce que ſaint Paul diſoit ſur un autre ſujet: Ce n'eſt pas nôtre coûtume, non plus que celle de l'Egliſe: *Nos talem conſuetudinem non habemus, nec Eccleſia.* L'Egliſe n'a jamais permis cette ſorte de Mariage. Les Peres & les Conciles ont toûjours repreſenté, Qu'il étoit difficile qu'il y eût une union de cœur veritable entre deux per-

ſonnes de Religions differentes; que comme elles n'ont pas la même foi, elles ne peuvent glorifier Dieu enſemble par les mêmes prieres & par les mêmes œuvres de pieté; que la partie Catholique s'expoſe à être pervertie par les conſeils & par les perſuaſions de l'autre; qu'elle ſe met en danger de voir ſes enfans élevez dans une mauvaiſe créance,& ſes Domeſtiques forcez à condeſcendre à des pratiques d'erreur, ou de manquer aux devoirs de leur conſcience: ce qui eſt contribuer au peché & donner lieu à la propagation de l'hereſie: Enfin ils ont toûjours condamné ces ſocietez qui ne ſe peuvent faire ſans quelque mépris de la Religion, & ſans la profanation du mariage, que tout Chrêtien doit regarder & reverer comme Sacrement. Ce ſont là apparemment les raiſons de vôtre refus, qui ne peuvent qu'avoir été approuvées par toutes les perſonnes raiſonnables ou deſintereſſées.

Pour ce qui concerne l'uſage de mon Dioceſe, il eſt vrai que dans le tems que la Religion prétenduë reformée avoit ſes exercices libres dans le Roïaume, & qu'il ne ſe trouvoit que peu de familles Catholiques dans Niſmes. On y a ſouffert quelques-uns de ces mariages, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui; mais ç'a été une liberté, ou plûtôt une licence, que par

des raiſons politiques, on a tolerée. Les Evêques n'y ont jamais conſenti. Mes Predeceſſeurs s'y ſont oppoſez autant qu'ils ont pû, même par voie d'excommunication & de Cenſures Eccleſiaſtiques. Et ſi les mêmes cas fuſſent arrivez depuis que j'ai l'honneur de remplir leur Siege, je me ſerois tenu obligé d'avoir la même exactitude qu'eux. Preſentement que l'Edit de Nantes eſt aboli & qu'on ne ſouffre plus en France d'autre exercice public de Religion que celui de la Catholique, nous ſuivons les regles que l'Egliſe a preſcrites pour les mariages. Nous regardons les nouveaux Convertis comme un peuple acquis & rentré dans nôtre Communion, par l'abjuration qu'ils ont faite de leurs erreurs. Nous les obligeons d'aller ſouvent durant un certain tems chez leur Curé, pour être inſtruits de nos Myſteres, & du Sacrement qu'ils vont recevoir; d'aſſiſter au Sermon & à la Meſſe; de ſe preſenter au Tribunal de la Penitence, & de donner des marques de leur converſion par ces pratiques ordinaires de la Religion Catholique. Enfin nous prenons toutes les précautions poſſibles pour les diſpoſer à ſe marier, *in Domino*, ſelon le terme de l'Apôtre; c'eſt-à-dire, Chrêtiennement. Que ſi quelqu'un faiſoit profeſſion ouverte du Calviniſme,

ſi je ſçavois qu'il n'eût point fait d'abjuration ; s'il me diſoit qu'il ne croit pas à quelque article de nôtre créance ; s'il refuſoit de faire les fonctions de Catholique, je le tiendrois indigne de la benediction Eccleſiaſtique, & incapable de recevoir la grace du Sacrement, & je ne conſentirois pas que le Prêtre les épousât. Voilà la Diſcipline que j'obſerve dans mon Dioceſe. Je ſçai bien qu'il faut ſe défier de ces diſpoſitions apparentes dans les nouveaux Convertis ; que leur foi eſt bien ſouvent feinte & diſſimulée, & qu'il eſt à craindre qu'ils n'aïent dans le cœur d'autres ſentimens que ceux qu'ils font paroître au-dehors. Mais il n'appartient qu'à Dieu de connoître de cœur & de juger des diſpoſitions interieures de l'homme. Je reviens donc à la difficulté que vous faites de permettre le mariage qu'on vous propoſe d'un Calviniſte avec une Catholique. Je la trouve tres-bien fondée ; j'en uſerois ainſi, ſelon mes petites lumieres, & je ne crois pas que nous puiſſions conſentir à ces ſortes d'alliances, contraires à l'ordre & à l'honneur de l'Egliſe ; moins encore dans un païs comme le vôtre, de tout tems entierement Catholique, où le Concile de Trente eſt reçû & obſervé dans toute ſa Diſcliple, & où apparemment on n'a jamais vû de tels

exemples.... Vous n'aviez pas beſoin de ces éclairciſſemens, vous qui ſçavez ſi bien les regles & les uſages de l'Egliſe. Mais vous avez voulu par bonté & pour vous délivrer des preſſantes ſollicitations qu'on vous fait, vous en remettre à ma déciſion, ou plûtôt au témoignage que je vous rends des pratiques de mon Dioceſe, qui ſont conformes à celles de toute l'Egliſe, & répondre par là à ceux qui vous ont allegué des abus autrefois tolerez en ce païs-ci; que les Evêques n'ont jamais approuvez comme une coûtume & une diſcipline permiſe, à laquelle nous conſentions. Je vous demande pardon de la longueur de ma lettre, & je ſuis avec un ſincere & reſpectueux attachement vôtre, &c.

A Niſmes ce 17. Fevrier 1697.

LETTRE LXIX.

A M. l'Abbé Menard, au ſujet de la Paix.

ENfin, Monſieur, nous joüirons apparemment de la Paix, puiſque le Roi, par religion & par grandeur d'ame, veut bien rendre à chacun ce qu'il croit lui appartenir. On n'a gueres vû de ſi genereuſes reſtitutions. Je ne doute pas que le déſir de ſoulager ſes peuples ne l'ait porté à contenter ſes ennemis, dans un tems

où il eſt en état de les accabler. Voilà un beau point d'hiſtoire. J'ai lû avec plaiſir le Factum de M. l'Evêque de Noïon. Ce ſtile ne me ſemble pas ſi ſublime que celui dont il ſe ſert ordinairement ; mais il explique bien le fait, & il fait revivre agréablement des prétentions qu'on auroit crû éteintes. Il eſt heureux, & je ſuis bien trompé s'il ne réüſſit. Nous avons eu un tres-rude Hyver. Enfin je voi mon parterre fleuri, il ne me manque qu'à m'y promener avec vous, & à vous redire à quel point je ſuis Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15. Mars 1697.

LETTRE LXX.

De civilité à M. de Richemont.

J'Ai reçû vôtre lettre du 25. de Mars, Monſieur, il y a peu de jours ; & quoique vous m'appreniez que vos incommoditez continuent, & que Dieu exerce en pluſieurs façons vôtre patience, je n'ai pas laiſsé d'avoir quelque joïe des eſperances que vous avez d'une meilleure ſanté, & des marques que vous me donnez de vôtre ſouvenir & de vôtre amitié. Je m'imagine avec plaiſir celui que vous avez eu de paſſer l'Hyver en pleine famille, & d'avoir retenu vôtre Garde-marine auprés de vous. Il eſt bon qu'un jeune homme

qui court les mers, & qui apprend une profeſſion qui ſemble avoir quelque choſe de farouche, aille reprendre de tems en tems dans une Ville comme Blois & dans une famille comme la vôtre, la ſageſſe, la douceur & la politeſſe qui lui conviennent ; le ſoin que vous prenez de ſa conduite, les conſeils & les inſtructions de pieté que lui donne Madame ſa mere, & les bons exemples qu'il reçoit de Meſdemoiſelles ſes Sœurs, ſont des preſervatifs contre toutes les préventions & tous les mauvais uſages du monde. Je vous prie de me conſerver toûjours un peu de part en l'honneur de vôtre ſouvenir, de faire en ſorte que Madame de Richemont, que j'honore tres-particuliérement & Meſdemoiſelles vos filles, n'oublient pas le déſir que j'aurois d'être utile à vôtre famille, de recommander à M. vôtre fils de paſſer chez moi, s'il va ſur nos mers, & de croire qu'on ne peut être avec un plus ſincere & plus parfait attachement, Monſieur, vôtre, &c.

Pour ce qui regarde la charge de Receveur des Décimes dans ce nouvel établiſſement d'Evêché à Blois, ſur laquelle vous me conſultez, Monſieur, il eſt difficile que je vous informe préciſement de ce qu'il y a à faire pour l'acquerir, ne ſçachant pas l'état de la recette dans l'E-

vêché de Chartres. S'il y a un Receveur en titre proprietaire de la Charge qu'il faudra démembrer, c'eſt à lui qu'il faut s'adreſſer; ſi la Charge appartient au Clergé, c'eſt au Clergé à en diſpoſer. Vous en ſçaurez plus de nouvelles à Chartres qu'ici.

A Niſmes ce 20. Avril 1697.

LETTRE LXXI.

De civilité au Pere Vignes, pour lui promettre de demander pour lui le Carême à Carpentras.

IL ne tiendra jamais à moi, mon Reverend Pere, que vous n'aïez toute la ſatisfaction & toute la gloire que vous pouvez ſouhaiter. J'écris à Monſeigneur de Carpentras ce que je penſe ſur vôtre ſujet, & je ne doute pas qu'il ne ſe faſſe un plaiſir de vous emploïer & de vous donner la chaire de ſa Cathedrale. J'eſpere qu'il croira ce que je lui dis, & que vous me croirez veritablement, mon Reverend Pere, vôtre, &c.

A Sommieres ce 29. Iuillet 1697.

LETTRE LXXII.

De recommandation à M. de Carpentras, pour le Pere Vignes.

LE Pere Vignes de la D. C. m'a fait connoître qu'il pouvoit eſperer l'honneur de prêcher un Avent & un Carême dans vôtre Cathedrale, ſi je vous rendois des bons témoignages de ſa Doctrine & de ſes talens. Je le fais, Monſeigneur, avec plaiſir, tant pour répondre à la confiance dont vous m'honorez, que pour donner à ce bon Pere la ſatisfaction qu'il ſouhaite & qu'il mérite. Il y a quelques années qu'il demeure à Niſmes, où il a toûjours tenu une conduite ſage, reguliere, éloignée de toute ſorte de diſſipation dans le monde, & d'ambition même dans ſon Ordre. Je l'ai mené en Miſſion avec moi dans mes viſites, & je l'ai oüi quelque fois dans des occaſions ſolemnelles, & j'ai toûjours trouvé dans ſes diſcours une ſainte Doctrine, de bons ſentimens de pieté, & même l'éloquence qu'il faut pour plaire & pour toucher. Il a prêché des Avents & des Carêmes dans les principales Egliſes de ce païs, Avignon, Beaucaire, Narbonne, Carcaſſonne & autres, & j'ai oüi dire qu'il avoit eu du ſuccez & de l'approbation dans ces

Auditoires. Je ſuis perſuadé, Monſeigneur, que lorſqu'il aura reçû vos ordres & qu'il ſera animé par vôtre preſence, il redoublera ſon zele, & donnera de nouvelles graces à ſes diſcours. Je n'aurois pas pris la liberté, Monſeigneur, de porter ainſi mon jugement ſur le mérite d'un Prédicateur, à qui vous avez peut-être deſtiné vôtre chaire, ſi l'on ne m'avoit aſſuré que vous le ſouhaitiez, & ſi je ne cherchois l'occaſion de vous renouveller le ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Sommieres ce 20. Juillet 1697.

LETTRE LXXIII.

De civilité au Pere Vignes, en lui envoyant la réponſe de M. de Carpentras.

JE vous envoye, mon Reverend Pere, la lettre de M. l'Evêque de Carpentras, par laquelle vous verrez qu'il eſt prêt, ſur les témoignages que je lui ai rendus, de vous donner vôtre Mandement, pour prêcher en G G. le Carême dans ſa Cathedrale. Je ſuis aſſûré qu'il reconnoîtra en vous encore plus de bien que je ne lui en ai dit. Priez M. Gallet de lui témoigner ma reconnoiſſance avec la vôtre. Faites-lui tenir ma lettre par le Courrier d'au-

jourd'hui, & croyez-moi autant que je le ſuis, mon Reverend Pere, vôtre, &c.

A Sommieres ce 22. Aouſt. 1697.

LETTRE LXXIV.

A M. le Pelletier Miniſtre d'Etat, ſur ſa Retraite.

JE n'ai pas été ſurpris, Monſieur de la réſolution que vous avez priſe de vous retirer de la Cour & des affaires, pour vous occuper uniquement de vôtre ſalut dans une ſainte Retraite. Il y a long-tems que nous connoiſſions que vous ne teniez au monde que par bien-ſéance, que vous en étiez auſſi détaché que ceux qui en ſont les plus éloignez; & qu'encore qu'au milieu du bruit & du tumulte vous euſſiez ſçû vous faire un repos interieur en vous-même, vôtre pieté vous faiſoit ſoûpirer aprés une pleine liberté & une ſolitude entiere. Je n'ai pas laiſſé, Monſieur, d'être touché de cette nouvelle, & de rendre graces à Dieu de vous avoir donné la force d'executer ce que d'autres qui en ont plus de raiſon & plus de beſoin que vous, n'oſent preſque pas penſer. Quoique vous ayez toûjours vêcu avec beaucoup de ſageſſe & de religion, vous avez connu l'importance qu'il y a d'avoir un tems pour ſe diſpoſer à bien mourir, & pour

mériter de quitter ce monde avec confiance, aprés s'en être ſeparé par des conſiderations purement Chrétiennes. L'exemple que vous donnez eſt d'autant plus grand, qu'il n'y entre aucun ſoupçon de motif humain. Vous occupiez avec honneur une place tres-honorable. Aprés vous être déchargé du peſant fardeau des Finances, il ne vous reſtoit, pour vôtre part des emplois publics, que ce qu'il y a de plus agréable & de plus noble dans le Miniſtere. Vous étiez dans l'eſtime & dans les bonnes graces du Prince, à qui vous avez rendu juſqu'à la concluſion de la Paix, vos fideles ſervices. Ainſi, Monſieur, vous n'avez eu d'autre dégoût que celui que donne aux veritables Chrétiens, la bonne fortune, & vous avez quitté par religion la Cour, qu'on ne quitte preſque jamais quand on y eſt comme vous y étiez, que par des chagrins ou par des diſgraces. Il y aura peu de Courtiſans capables d'imiter vôtre Retraite, mais du moins ils en ſont tres-édifiez. Pour moi qui m'intereſſe tres-ſincerement à tout ce qui vous regarde, je prens plus de part qu'un autre à vôtre ſatisfaction & à vôtre veritable gloire. Je ſouhaite que vous recüeilliez tous les fruits ſpirituels que vous avez eſperé de vôtre éloignement du monde; & je ſuis avec tout l'attachement &

tout le reſpect poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 14. Octobre 1697.

LETTRE LXXV.

De civilité & de remerciement, à M. l'Abbé Menard.

ME voici revenu de la campagne, Monſieur, & prêt à partir pour les Etats qu'on va tenir à Montpellier. Il eſt juſte que je vous faſſe mes remerciemens de la bonté que vous avez de me continuer vos ſoins pour m'apprendre ce qui ſe paſſe dans le monde. Il y auroit bien de quoi moraliſer ſur pluſieurs évenemens, ſi l'on étoit à portée de ſe voir & de s'entretenir quelquefois. Mais les Hiſtoires peuvent ſe mander, & il faut retenir ſes reflexions. La Paix doit donner une grande joye à tout le Royaume; & je m'étonne qu'on ne la reſſente pas à Paris comme on devroit. La remiſe de la Capitation & d'autres impôts, font voir l'impatience que le Roi a de ſoulager ſon peuple, & nous joüirons à l'avenir de beaucoup de douceur & de tranquillité. Que les ennemis ayent une Ville de plus ou de moins, c'eſt l'affaire du Roi, qui par generoſité ou par religion a bien voulu la leur remettre. J'attens ici dans peu de

jours M. l'Archevêque de Toulouſe à ſon paſſage. M. l'Archevêque d'Arles eſt fort mal, & on ne croit pas qu'il en puiſſe revenir. Aimez-moi toûjours, & croyez qu'on ne peut être plus parfaitement que je le ſuis, vôtre, &c.

A Niſmes ce 10 Novembre 1697.

LETTRE LXXVI.

Compliment à Madame de Thayran Religieuſe de Sommieres, ſur la mort d'une perſonne de la Communauté, & la maladie d'une autre.

VOus avez bien raiſon d'être touchée, Madame, de la perte que vous venez de faire de Madame de N... Son bon cœur, ſa pieté & les anciennes liaiſons de Religion & d'amitié que vous aviez avec elle, vous portent à la regreter. Mais les ſentimens Chrêtiens & Religieux qu'elle a témoignez en mourant, vous doivent ſervir de conſolation & de leçon tout enſemble. Nos jours ſont incertains, & il faut ſe preſſer de rendre par nos bonnes œuvres, ſelon l'Apôtre, nôtre vocation certaine. J'apprends pour comble d'affliction, que Madame de R... la jeune eſt encore dangereuſement malade. Dieu veut éprouver vôtre Communauté, & vous unir plus étroitement à lui,

en

en vous ſeparant les unes des autres. J'eſpere qu'il ſe contentera d'une victime, & qu'il vous donnera ſes conſolations ſpirituelles en vous ôtant celles qui ſont temporelles & paſſageres. Conſervez-vous dans vos afflictions & dans vos fatigues, & croyez que je vous plains toutes & que je ſuis cordialement, Madame, vôtre, &c.

A Montpellier ce 14 Janvier 1698.

LETTRE LXXVII.

De conſolation aux Religieuſes de Sommieres, ſur la maladie de la Superieure.

ON ne peut être plus touché que je le ſuis, mes cheres Sœurs, des afflictions que Dieu vous envoye. Il ne peut vous frapper plus ſenſiblement, ni mettre vôtre vertu à de plus rudes épreuves. La perte que vous avez faite d'une de vos Religieuſes, l'extrêmité où d'autres ſe ſont trouvées, & l'état déplorable où vous voyez vôtre Superieure; les ſoins même & les fatigues qui ſe joignent à vôtre douleur, exercent depuis long-tems vôtre patience; mais vous ſçavez qu'il faut benir Dieu en tout tems, qu'il faut mettre à profit la tribulation, & que les Epouſes de J. C. ne peuvent mieux lui marquer leur fidelité que par leur reſigna-

tion entiére à ſes volontez. Je ne doute pas que vous ne compreniez la perte que vous ferez, ſi Dieu vous ôte une Mere ſi zelée pour le bien ſpirituel & temporel de vôtre Monaſtere, ſi douce & ſi charitable dans toute ſa conduite à vôtre égard, & ſi attentive aux devoirs de ſa vocation. Mais vous devez la remettre entre les mains du Seigneur, le remercier, s'il vous la rend par miracle, & vous ſoumettre s'il en diſpoſe. Je reſſens vos peines comme je dois & comme il convient à un Paſteur & à un Pere, qui ſçait compatir aux infirmitez de ſes filles; & je n'oublierai aucun moyen de les adoucir. Cependant, je vous prie, mes cheres Sœurs & je vous ordonne même de moderer vos afflictions, & de vous ſoulager les unes les autres dans vos veilles, & vos fatigues. Cherchez au-dehors tous les ſecours que vous jugerez neceſſaires; donnez à la malade les ſoins que la charité & l'amitié demandent; mais que ce ſoit avec la diſcretion & la reſignation qu'il faut obſerver en toutes choſes. Ménagez-vous enfin pour entretenir le ſervice de Dieu dans vôtre Monaſtere, ſans vous conſumer vous-mêmes par les fatigues qui ne ſont pas neceſſaires. Je plains bien Madame de B....& je ſçai ce que ſouffre en cette occaſion un cœur auſſi bon que

le sien. Il faut que vous ayez soin d'elle, & que vous l'obligiez à se conserver. Madame de L... vous doit être d'un grand secours, il est juste aussi qu'elle se ménage. Enfin, employez tous vos vœux & vos prieres pour vôtre Superieure. Possedez vôtre ame en vôtre patience, & croyez qu'on ne peut être avec une affection plus sincere & plus paternelle que je le suis, mes cheres Sœurs, vôtre, &c.

A Nismes ce 20. Fevrier 1698.

LETTRE LXXVIII.

Compliment aux mêmes, sur la convalescence de la Superieure.

VOus ne sçauriez croire, mes tres-cheres Sœurs, la consolation que j'ai euë d'apprendre que vôtre Superieure se trouvoit un peu soulagée & qu'il y avoit encore quelque esperance que Dieu vouloit vous la conserver. Cette grace seroit d'autant plus grande, que nous l'avions moins attenduë. Comme il faut recevoir les afflictions qu'il nous envoye avec resignation & avec respect; il faut recevoir les biens qu'il nous fait avec joye & reconnoissance. Je fais mille complimens à la malade sur sa resurrection, & à Mesdames de B... & de L. sur leurs esperances. Madame la Presidente de M... va vous

voir : je lui ai donné permiſſion d'entrer dans le Convent. Elle vous donnera de bons avis pour vous ſoulager, & pour vous empêcher les unes & les autres d'être malades. Suivez-les, & croïez-moi avec une cordialité paternelle, mes tres-cheres Sœurs, vôtre, &c.

A Niſmes ce 25 Fevrier 1698.

LETTRE LXXIX.

De civilité à Madame de C...

JE m'imagine, Madame, que vous avez paſſé tranquillement ces grandes Fêtes & que les dévotions ont interrompu les affaires. Je ſçai que ces embarras de famille ne ſont pas trop de vôtre goût, & qu'il n'y a guere pour vous de tribulation plus fâcheuſe que celle du procez ; mais apparemment les amis communs s'entremettront & feront entendre raiſon à tout le monde. Je ne vois pas qu'on puiſſe mettre Mademoiſelle de Maſcarini en meilleures mains que les vôtres. Quand ſon éducation ne vous appartiendroit pas par droit, elle devroit vous être commiſe par choix. Je ſçai bien que c'eſt une charge & une obligation qui demande d'aſſez grands ſoins. Ces grandes héritieres doivent s'élever avec beaucoup plus de vigilance que d'autres, & leurs richeſſes ne ſervent ſou-

vent qu'à les rendre maheureuſes, ſi la vertu ne vient au ſecours pour en faire connoître la vanité : ce qui dépend des impreſſions qu'on leur donne dans leur enfance. Je ſuis perſuadé, Madame, que vous lui inſpirerez tous les ſentimens chrêtiens qui pourront lui ſervir de précautions contre le monde & les biens du monde ; vos exemples lui en apprendront le bon uſage. Je vous ſouhaite toutes les graces du Ciel dont vous pouvez avoir beſoin pour vous & pour elle, & je ſuis avec un tres-ſincére & parfait attachement, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 1. Avril 1698.

LETTRE LXXX.

De civilité au Pere Fulgence de Bellegarde Barnabite, ſur une Oraiſon funebre de la compoſition de ce Pere.

J'Ai lû avec beaucoup de ſatisfaction, mon Reverend Pere, l'Oraiſon funebre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. L'éloge que vous y faites de feu Monſeigneur l'Evêque de Genéve eſt digne de vous & digne de lui. Vous avez recuëilli ſes actions, ſes ſentimens ; ſon eſprit, qui ſont d'une grande inſtruction pour nous, & d'une grande édification pour toute l'Egliſe. J'ai eu l'honneur de con-

noître autrefois ce Prélat, lorſqu'il vint à la Cour de France, & je fus touché, comme les autres de ſa douceur, de ſa ſageſſe & de ſa pieté. L'image de ſa vertu a demeuré comme gravée dans mon cœur & dans ma mémoire, & j'en ai parlé dans les occaſions avec tant de vénération & de plaiſir, que pluſieurs perſonnes ont crû que j'avois deſſein d'écrire ſa vie. Quand mes occupations ne ſeroient pas auſſi grandes & auſſi importantes qu'elles ſont dans un Dioceſe où l'hereſie a regné ſi long-tems, & où nous ne pouvons preſque ſufire à nos travaux Apoſtoliques; il ſeroit inutile de faire le recit des vertus Chrêtiennes & de la conduite Epiſcopale de ce ſaint Homme, aprés la peinture ſi vive que vous en avez faite dans ſon Oraiſon funébre. Comme vous connoiſſiez & vous affectioniez vôtre ſujet, on voit bien que vous y avez mis tout vôtre eſprit & tout vôtre cœur. Ce diſcours plein d'éloquence & de pieté peut non-ſeulement ſervir de mémoires, mais d'hiſtoire même à ceux qui voudront profiter des grands exemples de ce Prélat. Il ne faut tirer que du fonds de la verité comme vous faites la matiere de ſes loüanges. Je vous rends donc mille graces du preſent que vous m'avez fait. Je l'eſtime comme je dois, & je ſuis avec toute la con-

ſideration que vous méritez, mon Reverend Pere vôtre, &c.

A Niſmes ce 10. Iuin 1698.

LETTRE LXXXI.

A M. l'Abbé Menard, ſur les nouvelles publiques.

IL faut bien, Monſieur, que je vous remercie de tems en tems de tous les ſoins que vous prenez de m'écrire. Quoique les nouvelles ſoient aujourd'hui & rares & peu conſiderables, il faut les ſçavoir & s'en contenter. La paix ne produit pas de grands évenemens, & toute la curioſité ſe borne aujourd'hui à entendre & lire les raiſons de M. de Cambray & de M. de Meaux, & à ſçavoir ce que Rome aura prononcé ſur les diſputes du Quiétiſme. En verité il ſeroit bien à ſouhaiter que cette affaire fût terminée. Si le Livre de M. de Cambray eſt condamné, je ſuis perſuadé qu'il le condamnera lui-même; & que par une entiere & ſincere ſoumiſſion, il édifiera l'Egliſe, & appaiſera le zele des Prélats qui ont combatu ſa doctrine comme nouvelle. Voici les chaleurs, & je vais bien-tôt gagner la campagne. M. & Madame de Lamoignon ont paſſé ici, & repaſſeront dans quelques jours pour s'en

retourner. Je m'imagine que vous ferez de vôtre côté quelque promenade à la campagne. Joüiſſez du repos & du loiſir que Dieu vous donne; & croyez-moy toûjours avec beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance, Monſieur, vôtre &c.

A Niſmes ce 27. Juin 1698.

LETTRE LXXXII.

De civilité à M. de Richemont.

J'Ai eu une grande joye, Monſieur, d'apprendre de vos nouvelles & de celles de vôtre famille, dont j'étois en peine depuis long-temps. Vous êtes bien-heureux d'être revenu de toutes vos douleurs paſſées, & de vous trouver ſujet ſeulement à quelques petites atteintes de goute, qui ſont plûtôt des remedes que des maux. Je plains un peu davantage la petite poitrine & les mauvais yeux de Madame de Richemont, qui ſans vous offenſer, a mérité un peu plus de ſanté que vous, & qui en profiteroit peut-être un peu mieux. Meſdemoiſelles vos filles n'ont qu'à ſuivre ſes exemples; & ſi elles ont plus de ſanté, nous nous contenterons qu'elles ayent autant de vertu. Je n'ay jamais douté qu'elles ne vous donnaſſent toute ſorte de ſatiſfaction, & qu'elles ne ſe rendiſſent dignes de la tendreſſe que vous avez pour

elles. Vôtre Garde-marine ne vous contente pas moins, à ce que je voi. Jamais homme de ſon âge n'a couru tant de mers que lui ; & ce qui vaut encore mieux, c'eſt qu'il porte ſa ſageſſe par tout où il va. Je ne connois guere de famille mieux compoſée que la vôtre. Vous m'avez fait plaiſir de me faire la relation de la magnifique entrée de Monſeigneur vôtre premier Evêque. Vous ſentirez de plus en plus l'avantage qu'il y a de vivre ſous un tel Paſteur, & vous l'honorerez & l'aimerez plus parfaitement à meſure qu'il vous ſera plus connu. Vôtre Ville ſera deſormais célebre, non-ſeulement par ſa ſituation, mais encore par ſon Siege & par ſon Prélat. Je crois qu'il ne m'a pas tout-à-fait oublié, & qu'il trouvera bon que de ces climats éloignez je joigne mes acclamations aux vôtres. Je fais mille complimens à toute la famille, & ſur tout à Madame de Richemont, à qui je ſouhaite mille proſperitez ſpirituelles & temporelles ; & je ſuis avec un attachement tres-ſincere, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 22. Juillet. 1698.

LETTRE LXXXIII.

A M. le Marquis de Châteauneuf, ſur l'état de la Religion, & les diſpoſitions des nouveaux Convertis de ſon Dioceſe, aprés les Déclarations du Roi.

JE réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par ordre du Roi, auſſi-bien qu'aux autres Evêques de la Province, au ſujet des nouveaux convertis de nos Dioceſes, dont ſa Majeſté déſire ardemment le ſalut & la converſion. Il eſt juſte que nous lui rendions compte de l'état où la Religion ſe trouve en ce païs-ci, & des meſures que nous prenons pour ramener les eſprits égarez à la foi Catholique, ſuivant les regles que l'Egliſe nous preſcrit, & les ordres que ſa Majeſté nous a donnez pour nôtre conduite.

Depuis que nous avons reçû la Déclaration du 13. Decembre, & l'inſtruction qui nous fut envoyée en même-tems, j'ai crû, Monſieur, que je devois m'appliquer à faire obſerver dans mon Dioceſe tout ce qui étoit ordonné pour le bien de la Religion, en ce qui regarde les fonctions de mon miniſtere. Quoique dans l'avis qu'on me fit l'honneur de me demander, j'euſſe crû qu'un peu de ſeveri-

té, ou pour mieux dire, d'autorité, étoit neceſſaire dans la diſpoſition où je voyois les eſprits, j'ai pourtant loüé la bonté & la ſageſſe du Roi, je n'ai pas eu peine à m'accommoder aux voyes de douceurs auquel il s'eſt déterminé par lui-même, & que j'ai toûjours ſuivies à l'égard des nouveaux Convertis, par devoir & par inclination.

J'ai envoyé d'abord la Déclaration du Roi qui les regarde dans toutes les Paroiſſes de mon Dioceſe; tous mes Curez l'ont publiée & l'ont expliquée aux peuples. Je leur ai fait connoître moi-même en diverſes occaſions, qu'il étoit tems de rentrer dans le ſein de l'Egliſe; que les intentions de ſa Majeſté leur étoient aſſez connuës; qu'encore qu'il ne fît que les exhorter d'aſſiſter à la Meſſe & aux autres exercices de la Religion Catholique, ſes exhortations ne doivent pas être moins efficaces ſur de fideles ſujets que ſes commandemens, puiſqu'il leur marquoit par là ſes volontez & leurs devoirs; que ſi l'on ne les forçoit point, c'étoit pour avoir la ſatisfaction de les attirer par cette bonté paternelle, & pour leur donner occaſion à eux-mêmes de ſe convertir librement; & qu'enfin ils devoient profiter de la clemence du Roi, & ne pas lui faire perdre par leur opiniâtreté les ſen-

timens de tendreſſe & de charité qu'il avoit pour eux.

J'ai fait connoître aux principaux ce que portoient les inſtructions aux Intendans, afin qu'ils en avertiſſent les autres & qu'ils évitaſſent également les contraventions & les peines qui y ſont attachées. J'ai enſeigné à mes Eccleſiaſtiques dans les Conferences que je tiens tous les mois, la méthode qu'ils doivent ſuivre dans les inſtructions qu'ils font aux nouveaux Convertis, afin qu'elles ſoient utiles, & qu'il n'y ait rien qui ne ſoit conforme aux Regles de la charité & de la Prudence Evangelique.

M. de Baſville de ſon côté nous offrit tous les ſecours qui dépendoient de lui; parla, en écrivit aux Magiſtrats & aux Juges des lieux, leur enjoignit de tenir la main à l'execution des ordres du Roi, & vint lui-même dans nos Villes, pour y donner le mouvement aux affaires de la Religion, ſuivant l'eſprit de la Déclaration que ſa Majeſté venoit de donner.

Nous vîmes un aſſez grand relâchement parmi les nouveaux Convertis; ils ſe plaignirent qu'on les aſſujettiſſoit encore à la rigueur des Edits paſſez, & ſe flatterent ſur ce qu'on ne les preſſoit plus d'aller à la Meſſe, qu'on les laiſſeroit enfin dans une entiere liberté : car c'eſt une eſpece

de gens ombrageux & fiers, qui ne ſont pas long-tems dans une même ſituation, qui s'effarouchent de tout, & qui tirent avantage de tout. La plûpart de ceux qui venoient à l'Egliſe, n'y vinrent plus, ou par la crainte qu'ils eurent des autres, ou par la complaiſance qu'ils eurent pour eux; il n'eſt demeuré que quelques perſonnes ſages & ſolidement converties qui ont eu le courage de ſe mettre au-deſſus des reſpects humains, & qui ſont toute nôtre conſolation.

Je ne dois pas oublier ici qu'il eſt mort depuis quelque tems deux Miniſtres en cette Ville, celebres autrefois dans le parti; l'un nommé Cheiron homme d'eſprit & de grande érudition; l'autre nommé P.... homme de bien & ſçavant, qui ont donné en mourant des marques publiques de repentir de leurs erreurs & de la ſincerité de leur converſion. La grace que le Roi vient d'accorder à la famille du dernier, en la laiſſant joüir de la penſion entiere dont il joüiſſoit, a réjoüi tous ceux qu'il avoit édifiez par ſa vie & par ſa mort.

Un de mes premiers ſoins a été de veiller à l'éducation des enfans que leur âge rend plus dociles & plus ſuſceptibles des impreſſions de Religion qu'on veut leur donner. Les Ecoles ſe ſont remplies, mais ce n'a pas été ſans beaucoup de pei-

ne. On a vû dans les parens plus d'application que jamais à les empêcher d'aller à l'Egliſe & de s'inſtruire de la Religion Catholique. Tantôt ils prétextent la neceſſité qu'ils ont d'avoir leurs enfans auprés d'eux, pour les faire travailler à la ſubſiſtance domeſtique; tantôt ils alleguent que leurs enfans ont quatorze ans & que ſelon la Déclaration ils ne ſont plus ſujets à l'inſtruction ni à la Diſcipline de l'Ecole. Les amandes les ramenent quelquefois; mais il faut avoir toûjours les yeux ſur eux.

J'ai reconnu qu'il n'y avoit pas de moyen plus utile que de mettre des jeunes filles dans les Convents pendant quelques mois pour y être inſtruites. Elles y reçoivent des impreſſions de foi & de pieté que les meres tâchent d'effacer, mais qui fructifient aprés en leur tems. En tout cas la modeſtie qu'elles y apprennent les rend plus capables des ſentimens de Religion. Nous en avons fait paſſer un grand nombre par ces inſtructions. Il n'y a rien auſſi que les parens mal convertis craignent davantage, tant par le regret qu'ils ont de paier la penſion pour cela, quelques riches qu'ils ſoient, que par la connoiſſance & l'inclination pour la Religion Catholique, qui entre par cette voye-là dans leurs familles. Il ſeroit à ſouhaiter

qu'il y eût autant de Colleges où l'on pût faire élever les garçons.

J'ai vû depuis quelque-tems arriver deux cas dans cette Ville qui m'ont fait connoître l'attention que les peres & les meres ont à pervertir les enfans. Un jeune garçon de quatorze à quinze ans, & une fille à peu prés du même âge, étant fort malades, & les Curez étant allez les visiter pour leur proposer de recevoir les Sacremens, ils ont repondu hardiment qu'ils vouloient mourir de la Religion prétenduë reformée, quoiqu'ils eussent été à l'Ecole & qu'ils eussent souvent répondu au Catechisme. Si les parents ne sont rendus responsables de leurs enfans & qu'ils ne soient punis en cette occasion, ils deviendront plus hardis à les éloigner de toutes les pratiques de l'Eglise.

Comme j'ai vû que l'instruction étoit la voye la plus efficace pour les ramener, j'ai établi ici un tres-habile Missionnaire qui prêche toutes les fétes & les Dimanches aprés dîner dans la Cathedrale. Ils l'ont loüé & approuvé quand ils l'ont entendu; mais tout d'un coup ils ont laissé l'auditoire libre aux anciens Catholiques. Ils sont venu assez assidument aux Sermons d'un Pere Jesuite que j'avois fait venir de Paris pour prêcher ici le Carême. J'ai envoyé une Mission en divers endroits de mon

Dioceſe, elle a fait de grands fruits parmi les Catholiques, les autres n'y ont point aſſiſté.

J'ai ordonné à mes Curez, ſelon les ordres de ſa Majeſté, d'être attentifs ſur les nouveaux Convertis malades; ils en trouvent pluſieurs qui refuſent de les écouter, & qui déclarent qu'ils veulent mourir dans la Religion où ils ſont nez. Les Juges y ſont appellez aprés que le Prêtre a fait tous les efforts que le zele & la charité lui inſpirent pour les ramener. La plûpart diſent qu'on n'a pas plus de raiſon de les contraindre à la mort, que pendant leur vie; & que puiſqu'on craint qu'ils ne profanent les Myſteres en y aſſiſtant, il eſt encore plus à craindre qu'ils ne faſſent des ſacrileges en recevant les Sacremens à l'extrêmité, n'y aïant point été accoûtumez ni préparez auparavant. Il y a dix ou douze affaires de cette nature prêtes à juger, mais les procedures ſont longues; il faut avoir recours au Parlement, & le mal croît & ſe multiplie avant qu'on y ait apporté le remede, qui ſont le châtiment & l'exemple qu'on en veut faire.

Je vous avoüe, Monſieur, que j'ai un ſenſible déplaiſir de voir qu'avec toutes les bonnes intentions du Roi, & ſi je l'oſe dire, tous nos ſoins, une ſi bonne œuvre

faſſe ſi peu de progrez. Les Gentilshommes & ſur tous leurs femmes donnent ſur la Religion de tres-mauvais exemples dans les Vilages, & ne vont preſque point à l'Egliſe, & répondent, quand nous les exhortons, que le Roy ne l'ordonne pas. Les Juges qu'ils établiſſent dans leurs Juſtices ſont auſſi mal diſpoſez qu'eux, & favoriſent ſecretement ceux qui contreviennent aux Déclarations. Pluſieurs qui joüiſſent des biens des fugitifs font auſſi peu de cas de la Religion Catholique, que s'ils étoient à Geneve ou en Hollande. Le Roi dans ſes inſtructions condamne tous ces gens-là, & je ne ſçai pourquoi ou comment tout cela ſubſiſte, ſans être puni ou corrigé, quoiqu'il me ſemble que chacun ait envie de s'acquitter de ſes fonctions, & du ſervice qui lui eſt recommandé.

A Dieu ne plaiſe que je veuille attirer des peines ſur qui que ce ſoit; la douceur & la charité doivent adoucir nôtre zele. Je ne fais que vous repreſenter l'état où ſe trouve mon Dioceſe, & où ſont à peuprés tous les autres que je connois. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte tous les trois mois, afin que ſa Majeſté en ſoit informée : ce ſera une nouvelle occaſion de vous aſſûrer du reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c.

A Niſmes ce 4. Juin 1692.

LETTRE LXXXIV.

De Conſolation & de pieté à M. de Richemont, ſur la mort d'une de ſes filles.

J'Apprends avec déplaiſir, Monſieur, mais en même-tems avec beaucoup d'édification, la mort de Mademoiſelle vôtre fille la cadette, & je ne ſçai ſi je dois vous conſoler de l'avoir perduë ou vous feliciter de l'avoir renduë au Ciel dans un état d'innocence & de penitence dont j'ai été tout-à-faït touché. Vous êtes pere & vous avez reſſenti la douleur que cauſe la nature dans les cœurs tendres comme le vôtre ; mais vous êtes Chrêtien & vous devez regarder avec une ſatisfaction interieure les graces que Dieu a faites à mademoiſelle vôtre fille & le bonheur dont elle joüit. Dans ces ſortes de pertes, on tire ſes conſolations non-ſeulement de ſa pieté, en ſe ſoumettant aux ordres de Dieu, mais encore de ſa foi & de ſa confiance en voyant preſque évidemment ſes miſericordes accomplies ſur une ame predeſtinée. Je n'ai pas oublié les bonnes qualitez que j'ai remarquées autrefois en cette demoiſelle preſque dans ſon enfance : un eſprit vif, une gaïeté modeſte, un air plein de diſcretion & de prudence au-delà même de ſon âge, &

je ne doute pas qu'elle ne vous fût tres-utile pour la conduite de vôtre maiſon & pour le ſoulagement de Madame ſa mere; mais j'ai loüé Dieu des bonnes diſpoſitions qu'il lui a données à la fin de ſa vie, qui vous doivent rendre ſa mort précieuſe, ſa foi, ſa réſignation, ſon courage. Les peres doivent donner bon exemple à leurs enfans, mais ils doivent auſſi profiter des bons exemples que quelquefois les enfans leur donnent. La plus grande conſolation qui vous reſte, ce ſont la ſageſſe, la pieté & les bonnes mœurs du frere & de la ſœur qui ont rendu tous les offices qu'ils ont pû à leur ſœur mourante. Entre les graces que le Seigneur vous a faites, une des principales eſt ſans doute de vous avoir donné une femme & des enfans qui connoiſſent & qui aiment la vertu & la ſolide Religion. Je leur écris cette lettre auſſi-bien qu'à vous, & j'eſpere qu'ils ſe ſouviendront de moi dans leurs prieres. Je voudrois avoir quelque occaſion de vous témoigner le ſincere & parfait attachement avec lequel je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 12. Juin 1699.

LETTRE LXXXV.

De civilité à Madame de C.

IL eſt vrai, Madame, qu'on eſt ſouvent entraîné par des affaires où l'on ſe trouve engagé par ſon état, qui interrompent le cours des offices les plus agréables de la ſocieté. Depuis le tems que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous avons eu beaucoup d'embarras au ſujet de nos nouveaux Convertis, & nous avons été à Narbonne tenir nôtre Aſſemblée provinciale & accepter la Conſtitution du Pape qui condamne le livre de M. l'Archevêque de Cambrai. Je puis vous aſſûrer que quelque occupation que nous euſſions. M. l'Evêque de Beziers & moi dans cette eſpece de Concile, nous n'avons pas toûjours parlé des affaires de l'Egliſe. Nous avons ſouvent loüé vôtre bon cœur, & déploré la perte que nous venions de faire de M. l'Evêque de Luçon. Il n'y avoit point dans l'Egliſe de Prélat plus rempli de ſes devoirs, plus regulier dans ſa conduite, plus ſage dans ſon zele, plus aimable dans ſa converſation, plus digne d'être loüé pendant ſa vie & aprés ſa mort. Quoique je ne l'euſſe que peu connu, je l'ai extrêmement regretté. Je ne doute pas que vous n'aïez

été fort touchée du départ de M. vôtre fils le Chevalier, mais il faut qu'il exerce la profeſſion où la Providence l'a appellé, & ſouvent on ſe porte mieux dans les emplois que dans l'oiſiveté. Je me retire pour deux mois à la campagne, pour fuïr les grandes chaleurs de la Ville, d'autant plus que le peuple eſt entierement occupé de ſa recolte, & qu'il faut ſuſpendre les affaires & les inſtructions durant ce tems-là. Je ne doute pas que vous n'álliez auſſi vous délaſſer un peu aux bergeries. Je vous y ſouhaite une parfaite ſanté, & ſuis plus que perſonne du monde, Madame, vôtre, &c.

A *Niſmes ce 7. Iuillet 1699.*

LETTRE LXXXVI.

De felicitation à M. de Pontchartrain, ſur ſa promotion à la dignité de Chancelier.

COmme perſonne ne s'intereſſe plus que moi, Monſeigneur, à vôtre ſatisfaction & à vôtre gloire, perſonne n'a eu plus de joye de vous voir élevé à la dignité de Chancelier. Le Roy aprés vous avoir confié l'adminiſtration de ſes finances, ne pouvoit remettre en meilleures mains l'authorité de ſa Juſtice. Il ſçait bien qu'il trouvera en vous la même

fidelité & le même zele pour ſon ſervice dans les Charges differentes dont il vous honore, & que ſi vous avez fourni les moyens de ſoûtenir l'Etat dans les tems difficiles, vous ſçaurez bien y maintenir ou y rétablir l'ordre & l'équité dans ce tems de paix & de tranquillité publique Agréez, Monſeigneur, que dans la foule des complimens dont vous êtes accablé, je faſſe paſſer le mien juſqu'à vous, moins conſiderable à la verité, mais peut-être plus ſincere que beaucoup d'autres. Nous vous voyons avec plaiſir dans la place où vous deviez être, & que vous rempliſſez déja ſi dignement; & comme vous ne pouvez plus croître en honneur & en dignité, il ne reſte plus rien à vous ſouhaiter, ſinon que vous joüiſſiez longtems d'une Charge, dont les fonctions ſont toutes grandes, toutes utiles & même agréables au Public: & que vous me croiyez avec autant d'attachement & de reſpect que je le ſuis, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 24. Septembre 1699.

LETTRE LXXXVII.

A M. le Comte de Pontchartrain, ſur le même ſujet.

LE P. R. Monſieur, quand il eſt venu prêcher ici, m'a aſſûré que vous me faiſiez l'honneur de vous ſouvenir encore de moi. Je croirois ne le pas mériter, ſi je ne vous témoignois la part que je prens à la joye que vous a donné la promotion de M. vôtre pere à la dignité de Chancelier. Le Roi ne pouvoit mieux reconnoître ſes ſervices, ni faire plus d'honneur à ſon mérite, qu'en lui remettant les Sceaux & la ſuprême adminiſtration de ſa Juſtice; auſſi ne pouvoit-il trouver ailleurs plus de zele & de fidelité pour s'en acquiter dignement. Nous ſommes heureuſement parvenus à n'avoir plus rien à ſouhaiter pour lui; tous mes deſirs iront preſentement vers vous. Je vous prie de me continuer l'honneur de vôtre amitié, & de me croire, &c.

A Niſmes ce 24. Septembre 1699.

LETTRE LXXXVIII.

De civilité à M. *l'Abbé Menard.*

L'Eſperance que j'avois, Monſieur, de vous aller voir à Paris, m'a fait differer ſi long-tems à vous écrire. Je croyois que nous nous verrions cet Eté, & que nous aurions le tems de diſcourir ſur ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans le monde. Mais les affaires de Religion m'attachent ici : il s'eſt fait un mouvement parmi nos nouveaux Convertis, qui nous fait eſperer que l'on pourra enfin les ramener. La laſſitude de vivre ſans religion, la neceſſité d'en avoir une & de prendre la Catholique, les frequentes inſtructions, la connoiſſance de la verité, le déſir même du repos en déterminent pluſieurs. J'ai crû qu'il ne falloit pas abandonner ſon Troupeau dans le tems des bonnes diſpoſitions, & que la réſidence étoit neceſſaire. Vous voyez arriver tous les jours des Evêques députez à l'Aſſemblée du Clergé, & le tems approche qu'ils doivent ouvrir leurs ſéances. J'eſpere qu'il nous viendra quelques nouvelles des affaires Eccleſiaſtiques qui s'y traiteront ; faites-m'en ſçavoir ſur tout de vôtre ſanté, & croyez moi autant que je le ſuis, vôtre, &c. A *Niſmes ce* 24. *Avril* 1700.

LETTRE

LETTRE LXXXIX.

De pieté à M. de Richemont, ſur ſes maladies & celles de Madame ſon épouſe.

VOtre lettre, Monſieur, m'a d'abord donné beaucoup de joye par les marques de vôtre ſouvenir qui me ſont en tout tems également cheres, mais elle m'a beaucoup affligé dans la ſuite par la repreſentation que vous me faites du pitoyable état où vous vous trouvez vous & Madame vôtre femme. Je vous plains l'un & l'autre, & je prie le Seigneur qu'il vous rende la ſanté ou qu'il vous donne la force de ſouffrir les maux qu'il vous envoye. Lorſqu'il nous conduit par des voyes de douceur & de bonté, nous lui devons un hommage d'actions de graces: lorſqu'il nous mene par des ſentiers de tribulation & d'amertume, nous lui devons un tribut de patience. Je ne doute pas que vous ne penſiez à mettre à profit ces jours que vous paſſez triſtement dans vos douleurs, & que vous ne faſſiez ſervir les peines de cette vie à l'acquiſition du bonheur de l'autre. Nous ſerions bien imprudens & bien malheureux ſi nous ſouffrions comme ceux qui n'ont ni foi ni eſperance, & ſi nous ne ſçavions adoucir nos ſouffrances par une entiere ſoumiſſion aux ordres

de Dieu, & par les consolations que nous pouvons tirer d'une Religion pure & sincere. Madame de Richemont travaille depuis si long-tems à sa sanctification, que je la crois plus resignée qu'une autre à ce que Dieu désire d'elle. Les Instructions Chrêtiennes qu'elle a reçûës d'un de ses amis aussi pieux que sçavant ne lui seront pas inutiles; mais je fais encore plus de fond sur les inspirations & sur les graces qu'elle reçoit du Ciel & sur les vertus qu'elle a pratiquées, qui ont affermi son esprit & son cœur contre toutes les tribulations de la vie & contre toutes les craintes de la mort. Je vous prie de l'assûrer que je ne l'oublierai pas devant le Seigneur, & de croire que personne ne vous souhaite plus de repos, plus de santé & plus de benedictions spirituelles que moi, qui suis autant qu'on le peut être, Monsieur, vôtre &c.

A Nismes ce 27 Juin 1700.

LETTRE XC.

De consolation au même, sur la mort de sa fille.

JE prenois autrefois plaisir, Monsieur, à recevoir de vos lettres, qui m'apprenoient des nouvelles de vôtre famille. Presentement je tremble quand j'en re-

çois ; elles m'annoncent toûjours quelque mort, & par conſequent quelque affliction que Dieu vous envoye. Il eſt vrai que ce ſont des morts prétieuſes devant Dieu & devant les hommes qui couronnent une ſainte vie, qui devroient être benîte & non pas pleurée, ſur leſquelles il faudroit plûtôt loüer les miſericordes du Seigneur, que de pleurer les fragilitez humaines. Mais enfin quelques conſolations que donne la foi, on ne peut refuſer quelque douleur à la nature. Vous venez de perdre une fille qui avoit reçû de grandes graces du Ciel, & qui en avoit fait un bon uſage, qui joignoit beaucoup de modeſtie à beaucoup d'eſprit, & qui avoit toûjours conſervé au milieu du monde, qu'elle mépriſoit, une candeur & une innocence de mœurs admirable. Le recit que vous me faites de la conſolation de ſon ſacrifice eſt touchant & édifiant tout enſemble. Quelque triſteſſe que vous ayez des deux dernieres pertes que vous avez faites, vous devez reconnoître qu'il n'y eut jamais de plus heureux pere que vous. J'en dis de même de Madame de Richemont. Dieu vous avoit donné des enfans qui ont été vôtre couronne & vôtre joïe, qui ne vous ont donné d'autre déplaiſir que celui que vous avez de leur mort. Vous leur aviez ap-

pris à bien vivre, & ils vous apprennent à bien mourir. Je vous plains d'avoir perdu ces deux saintes filles & je vous loüe de ne les plaindre pas, puisqu'elles sont bienheureuses. Je prie le Seigneur qu'il donne à Madame de Richemont & à vous la patience dans vos maux & la consolation dans vos douleurs; & je vous assûre que personne ne s'interesse plus que moi à tout ce qui vous regarde, & ne peut être plus parfaitement que je suis, Monsieur, vôtre, &c.

A Nismes ce 11. Aoust 1700.

LETTRE XCI.

De civilité & de pieté, à M. le Pelletier.

JE ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous têmoigner la joye que j'ai eu de voir ici le Reverend Pere Floriot, & d'y parler avec lui tout à loisir de vôtre retraite, de vos occupations, de vos bontez & de plusieurs autres choses que la raison plus que l'amitié nous a fait dire, & que vôtre modestie ne veut pas sçavoir. Ce Pere arriva ici le jour avant la Toussaint, assista à tous nos Offices le lendemain, & nous passâmes la Fête ensemble à loüer Dieu dans les Saints qui sont dans le Ciel, & à le prier pour ceux qui travaillent sur la terre à le devenir. Nous eûmes le tems

aprés nos dévotions de nous entretenir du monde, de ce monde que vous avez quitté, & de faire pluſieurs reflexions morales & chrêtiennes ſur cette figure qui paſſe. Je trouvai, Monſieur, que j'étois heureux de demeurer dans mon Dioceſe, d'être occupé de mes devoirs, & de me rendre ma réſidence auſſi agréable qu'elle eſt neceſſaire. Nos retraites ſont ſi éloignées que je ne puis que vous aſſurer de tems en tems du ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 4 Novembre 1700.

LETTRE XCII.

A M. le Marquis de la Vrilliere, ſur l'éducation des filles des nouveaux Convertis qu'il faiſoit inſtruire dans les Monaſteres, même au deſſus de douze ans.

JE reçûs, Monſieur, il y a quelques jours la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire au ſujet de quelques filles de mon Dioceſe, nouvelles Converties, qu'on a miſes dans des Convents de Religieuſes, pour y être inſtruites, quoiqu'elles ayent plus de douze ans. Sur quoi vous me mandez que ſa Majeſté eſtime qu'il n'en faut placer dans les Monaſteres qu'au deſſous de cet âge, parce que celles qui

ſont au-deſſus détournent les Religieuſes, & que cela eſt ſujet à de grands inconveniens ; qu'ainſi il faut les mettre à l'avenir dans des maiſons de nouvelles Catholiques.

Je reçois, Monſieur, avec reſpect tous les ordres qui me viennent de la part de ſa Majeſté; & ſi je lui repreſente ici tres-humblement les raiſons que j'ai euës d'en uſer ainſi, ce n'eſt pas pour faire approuver ma conduite; mais pour faire connoître les avantages que j'en ai retiré pour la Religion.

Je conviens qu'il ſeroit mieux de mettre les grandes filles des nouveaux Convertis dans les maiſons de nouvelles Catholiques, ſous des Maîtreſſes qui ſont accoûtumées à ces ſortes d'inſtructions, qui s'y appliquent par état, & qui n'ont ni d'autres fonctions, ni d'autre regle, ni d'autre fin de leur inſtitut que l'éducation & la converſion des filles ou des femmes qu'on veut ramener dans le ſein de l'Egliſe Catholique mais nous n'avons point en ce païs-ci de tels établiſſemens, quoiqu'ils y ſoient plus neceſſaires qu'ailleurs, & nous ſommes réduits à nous ſervir des Monaſteres avec toutes les précautions que nous pouvons prendre pour faire inſtruire les perſonnes que nous y mettons, ſans troubler l'ordre & la diſcipline de nos Religieuſes.

Graces à Dieu, je n'ai vû juſqu'ici qu'il en ſoit arrivé aucun inconvenient. Nous avons ſoin que les penſionnaires ſoient ſeparées des Religieuſes, parmi leſquelles nous en choiſiſſons deux des plus capables & des plus vertueuſes, pour leur apprendre les veritez de la Religion Catholique, & les pratiques de la pieté Chrêtienne : Et l'experience nous fait voir tous les jours, que les filles qui ſortent des Convents avec la foi & la dévotion qu'on leur a inſpirée, ramenent ſouvent toutes leurs familles.

Les peres & les meres état depuis quinze ans ſans Religion, n'aïant plus de temple & ne venant point à l'Egliſe, ont oublié ce qu'ils ſçavoient du Chriſtianiſme, & n'en apprennent rien de nouveau. Leur âge ſemble les mettre à couvert d'être conduits aux inſtructions, qui ſeroient à leur uſage & de leur portée; & ils vivent dans une grande ignorance. Nous n'avons trouvé de moyen plus naturel ni plus efficace, que de faire bien inſtruire leurs filles un peu grandes & raiſonnables, qui font part dans leurs maiſons de ce qu'elles ont appris dans les Convents : car autrefois il falloit faire inſtruire les enfans par les peres, & nous éprouvons aujourd'hui qu'il faut faire inſtruire les peres par les enfans.

Quand on laisse les filles depuis l'âge de douze ans ou au-dessus, sur leur bonne foi, ou sur celle de leurs parens, on ne peut guere compter sur leur conversion. On les previent; & ces impressions qu'on leur donne en un âge où elles se fortifient & croissent avec leur raison, ne peuvent presque plus s'effacer. Ces filles se voïant à couvert de la contrainte des Convents, ne viennent point aux exercices, ou n'y viennent que de loin en loin, ne s'attachent qu'aux mauvais discours qu'on leur tient, & aux mauvais exemples qu'on leur donne. Dans les Convents elles ne sont ni seduites ni dissipées; elles reçoivent tous les jours les instructions, elles pratiquent la Religion, elles ont devant leurs yeux l'exemple de saintes Religieuses qui la pratiquent, & je voi tous les jours le fruit qu'elles font pour leur propre salut & pour l'édification des autres.

J'ai trois Convents de sainte Ursule dans mon Dioceſe, où l'union & la charité Chrêtienne regnent, qui n'ont presque point de commerce avec le monde; où je trouve par bonheur des Religieuses capables d'instruire, & zelées pour le salut des ames; j'ai crû que je devois profiter de leurs talents. Cette occupation ne les détourne pas de leur institut, elle en

fait la principale fonction. Ce n'eſt pas les diſtraire, c'eſt les tenir dans l'exercice de leur profeſſion, qui les oblige à enſeigner ſans diſtinction d'âge les petites & les grandes filles.

Nous ſommes en un tems & dans un païs où l'hereſie avoit pris de ſi grandes racines, & où nous trouvons tant de difficulté à faire revenir les eſprits de leurs anciennes préventions, qu'il faut eſſaïer toute ſorte de moïens, & s'en tenir autant qu'on le peut à ceux qui ſont les plus efficaces. L'experience doit quelquefois regler la raiſon. Un Evêque qui reſide & qui veille ſur ſon troupeau, en doit connoître la diſpoſition & la portée. Nous ſommes dans une eſpece d'Egliſe naiſſante, où par l'établiſſement & le progrez de la Religion, il faut à l'exemple de ſaint Paul paſſer quelquefois par deſſus certaines diſciplines qui ne ſont pas eſſentielles.

J'ai cette confiance, Monſieur, que le Roi ne doute pas que nous n'emploïions tous nos ſoins, pour ſeconder ſes ſaintes intentions, & pour avancer une œuvre qui eſt le fruit de ſa pieté, & qui fera devant Dieu & devant les hommes ſa plus grande gloire. Nous ſommes ſes ſerviteurs fideles, & de plus Miniſtres de J. C. & l'une & l'autre de ces qualitez nous

oblige à travailler avec zele, & pourtant avec prudence à la converſion ſincere de ſes ſujets qui ſont nos oüailles.

Sa Majeſté n'a qu'à nous donner ſes ordres, perſonne ne les executera plus ponctuellement que moi. Je vous ſupplie de l'en aſſûrer & de me croire avec un attachement reſpectueux, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 6 Novembre 1700.

LETTRE XCIII.

De civilité & de pieté, à M. le Pelletier.

NOus ſommes ici, Monſieur, pour les affaires de la Province en bonne & grande Compagnie depuis un mois. Nous ne ſerions pas moins heureux d'être dans nos maiſons, ou dans quelque ſolitude comme la vôtre; mais il faut concourir à donner au Roi les ſecours dont il a beſoin dans des conjonctures auſſi avantageuſes pour les peuples, que glorieuſes pour lui, puiſqu'en donnant un Roi à l'Eſpagne, il affermit la bonne intelligence des deux Nations, & la paix dans toute l'Europe. Comme il eſt obligé de faire de grandes dépenſes & de ſoutenir l'honneur d'un Royaume indigent de l'opulence du ſien, nous lui avons donné trois millions, qui aideront à faire les

frais des voyages des Princes que nous attendons ici au commencement de Fevrier. Nous nous préparons à leur faire voir les antiquitez Romaines de nôtre Ville, & il ne tiendra qu'à eux de remarquer dans ces édifices demi-ruinez, & dans ces reſtes de grandeur & de magnificence uſées, où ſe réduiſent les vanitez de l'eſprit & les ouvrages des mains des hommes. Nous avons preſque vû mourir nôtre Preſident dans des accidens qui naturellement devoient l'emporter. Dieu lui a fait la grace pourtant de recevoir les Sacrements avec toute l'édification que ſon état lui pouvoit permettre. On vous aura ſans doute mandé ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite, & qui a donné lieu à pluſieurs raiſonnemens ici & à Paris même, à ce que j'apprends. J'aurai l'honneur de vous raconter un jour toutes ces circonſtances. Préſentement il ſe porte aſſez bien. Il a payé toutes ſes dettes. Il a remis à M. ſon neveu l'Abbé la joüiſſance des revenus de ſon Abbaye. Heureux qui ſçait ſe retirer à tems & ſonger à bien vivre ou du moins à bien mourir. Agréez, Monſieur, que je vous loüe d'avoir pris ce parti, que perſonne preſque n'a le courage de prendre, & que je vous aſſûre du ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 20. Decembre 1700.

LETTRE XCIV.

De civilité à M. l'Abbé Menard.

IL eſt bien juſte, Monſieur, que je vous ſouhaite une heureuſe année. Vous n'en avez gueres eu juſqu'ici de celles-là; mais vôtre Philoſophie vous a tenu lieu de fortune : & ſi vous n'êtes pas devenu plus riche, vous n'en avez été gueres moins heureux par vôtre moderation. Nous voici revenus des Etats, pour nous préparer à recevoir Meſſieurs les Princes à leur paſſage. Nos antiquitez les amuſeront. La mort de M. de Barbeſieux nous a ſurpris : l'élevation de M. de Chamillard ne nous ſurprend pas. Aimez-moi toûjours, Monſieur ; & croïez-moi cette année comme les autres également vôtre, &c.

LETTRE XCV.

De civilité Chrêtienne à une Religieuſe.

JE vous ſuis obligé, Madame, de la part que vous prenez à nôtre repos, que le paſſage des Princes ſembloit avoir interrompu. Les grandeurs humaines paſſent, & celles qui ne les ont pas vûës ne ſont pas moins heureuſes. Vous n'avez ni oüi le bruit ni couru aprés les vanitez qui les accompagnent, & vous ne vous êtes

reſſenties ni de l'embarras ni de la diſſipation que donne le monde. Vos prieres n'en auront été que plus ferventes. Je vous en demande la continuation pour moi. Je ſens avec plaiſir les approches de la ſaiſon de la campagne, où je pourrai vous renouveller les ſentiments d'eſtime & d'affection avec leſquels je ſuis, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 16. Mars. 1701.

LETTRE XCVI.

Compliment ſur l'exaltation du Pape; à M. Benoiſt Auditeur de Rote.

IL faut nous feliciter, Monſieur, du Pape que Dieu vient de donner à ſon Egliſe, dont on loüe fort la ſageſſe, la pieté & la modeſtie. Comme nous ſommes nez dans une Province dont il eſt le Prince & le Maître, nous devons prendre plus de part que d'autres à ſon exaltation, & lui ſouhaiter plus ardemment cet eſprit de bonté & de prudence dont il a beſoin pour le gouvernement temporel de ſon Etat, & pour la conduite ſpirituelle de tant de peuples qui compoſent le Roïaume de J. C. Je vous remercie encore une fois des ſervices que vous venez de rendre à mon frere, & vous prie de me croire autant que je le ſuis, Monſieur, &c.

A Niſmes ce 31. Mars 1701.

LETTRE XCVII.

Réponſe à la Superieure & aux Religieuſes de Sommieres, pour un compliment de condoleance ſur la mort de M. ſon frere.

J'Ai vû par vos lettres, Madame, & par pluſieurs autres, la bonté que vous avez toutes de prendre part à la perte que j'ai faite, & de compatir à ma douleur : vous voulez-bien que comme vôtre charité eſt commune, je vous témoigne auſſi ma reconnoiſſance en commun. J'ai reſſenti comme je devois la mort d'un frere que j'aimois, & qui avoit pour moi non-ſeulement toute l'amitié, mais encore toute la déference que je pouvois ſouhaiter. Il avoit de la probité & de la vertu, & la raiſon m'uniſſoit autant à lui que le ſang & la nature. Le beſoin qu'en avoit encore une nombreuſe & jeune famille, me faiſoit déſirer que Dieu voulût prolonger ſes jours. Il étoit revenu pluſieurs fois des portes de la mort par une eſpece de miracle. Il meurt aſſez promptement. Il faut ſe ſoumettre à la volonté du Seigneur & ſe confier à ſa Providence. Nos douleurs, quoique juſtes doivent toûjours être moderées ; chaque Chrêtien doit ſçavoir tirer du fonds de ſa Religion les conſolations qui lui ſont propres, & un Evê-

que doit ſçavoir ſe dire à lui-même, ce que ſon Miniſtere l'engage de dire aux autres dans ces triſtes occaſions où il faut relever le cœur, & le ramener à Dieu, qui mortifie & vivifie quand il lui plaît. Ce qui me conſole encore dans la perte de feu mon frere, c'eſt ſa vie Chrêtienne & ſa mort ſoutenuë d'une grande foi, & des plus tendres ſentimens de reſignation & de pieté qui nous laiſſent des eſperances ſolides de ſon ſalut. J'y ajoûte encore la confiance que j'ai en vos prieres que vous m'offrez avec tant d'affection pour ſon repos éternel. Je vous les demande & pour lui & pour moi, & je vous prie de croire que je vous en ſerai tres-obligé, Madame à vous & à toute vôtre Communauté, &c.

A Niſmes ce 30. Avril 1701.

LETTRE XCVIII.

De remerciment ſur un compliment de condoleance reçû; à M. Benoiſt Auditeur de Rote.

JE n'ai point douté, Monſieur, que vous ne fuſſiez touché de la perte que je viens de faire. Je connois la bonté de vôtre cœur, je ſçai l'attachement que vous avez bien voulu conſerver depuis long-tems pour nôtre famille, & vous aviez d'ailleurs des liaiſons ſi étroites avec feu

mon frere, qu'en amitié vous avez preſque autant perdu que moi. La confiance qu'il avoit en vous dans ſes affaires, les ſecours qu'il tiroit de vos conſeils, le plaiſir qu'il avoit de me faire ſçavoir combien il vous étoit obligé, étoit des marques de l'union ſincere qui étoit entre vous & lui; il mérite que vous le regrettiez un peu, & que ſa mémoire ne vous ſoit pas indifferente. Faites-moi la grace de croire que de mon côté, je n'oublierai pas les bontez que vous avez eües pour lui, & que je ſerai toute ma vie parfaitement, Monſieur, vôtre, &c.

Du 16. Avril. 1701.

LETTRE XCIX.

De civilité au Pere Vignes, qui avoit pris part à la mort de M. ſon Frere.

JE n'ai pas douté, mon reverend Pere, que vous n'euſſiez la bonté de prendre part à mon affliction quand elle vous ſeroit connuë. Vous connoiſſiez le frere que j'ai perdu, & vous l'avez regreté. Vous avez de l'amitié pour moi & vous avez compati à la douleur que j'ai eüe de le perdre. Je vous prie de lui accorder le ſecours de vos prieres, & de me croire autant que je le ſuis, mon Reverend Pere, vôtre, &c.

A Niſmes ce 12. Mai 1701.

LETTRE C.

De civilité & de piété à M. le Pelletier.

J'Ai appris, Monſieur, que vous êtes heureuſement ſorti d'une aſſez grande & longue maladie ; & que Dieu qui vivifie & qui mortifie comme il lui plaît, aprés avoir éprouvé vôtre patience, vous a redonné la ſanté. Le bon uſage que vous faites de vos années de retraite, nous fait ſouhaiter que le Seigneur les prolonge ; & plus vous vous éloignez du monde, plus nous le prions qu'il vous y conſerve. Vous y avez donné un exemple qui ne ſera gueres ſuivi, & qui doit durer pour ſervir d'inſtruction ou de reproche à tant de perſonnes qui n'ont pas la force de ſe retirer, lors même qu'on les blâme & qu'on les mépriſe, & qui ne peuvent ſupporter la ſolitude à laquelle & les ſages & les foux mêmes les condamnent. Je ſuis perſuadé que le Printems & l'air de Villeneuve vous auront entierement remis. Oh ! quand pourrai-je aller joüir de quelques momens de joïe & de repos dans cette aimable ſolitude, & vous renouveller les aſſurances du ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, Monſieur, &c.

A Niſmes ce 22. Mai 1701.

LETTRE CI.

A M. de B... touchant un Eccleſiaſtique qui avoit quitté cét état, & qui y étoit rentré aprés quelques déſordres.

IL y a long-tems, Mr, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire ſur le ſujet de M... que vous avez eu la bonté de me recommander. Il y a de ſi grands changemens à faire en lui, pour le mettre en état d'être un vertueux Eccleſiaſtique, aprés la vie qu'il a menée, qu'il ne faut pas croire que cela puiſſe arriver ſi-tôt. Il vît aſſez retiré dans ſa maiſon; il voit peu de monde, & peu de monde le voit. Je n'ai point oüi parler d'aucune débauche de femme ou de vin. Il montre quelquefois un zele ardent pour reformer tous les abus qu'il voit ou qu'on lui dit; ce qui fait ſouhaiter qu'il ſe ſerve de ſes lumieres, & qu'il devienne auſſi exact à ſe regler lui-même, qu'il l'eſt à regler les autres. La paſſion du jeu, auquel il a ſouvent voulu renoncer, n'eſt pas encore paſſée en lui. Il a peine à reprimer ſes emportemens, & à retenir cette liberté qu'il avoit accoûtumé de ſe donner de parler des perſonnes qui lui déplaiſent. Il promet de ſe corriger de tous ces défauts. Je crois même qu'il en a le deſſein; mais l'habitude qu'il

a priſe, & la vivacité que la nature & l'âge lui donnent, ne lui permettent pas de ſe fixer dans ſes réſolutions. Il m'aſſure ſouvent qu'il étudie, & il ſeroit bon qu'il eût auprés de lui quelque bon Docteur, qui prît la conduite de ſes études. Vous pouvez penſer que perſonne n'a plus d'envie de le ſervir que moi. Il a de bonnes choſes; je ſuis perſuadé qu'il a de bonnes intentions; mais ſon naturel l'entraîne maglé lui... Je vous dirai avec confiance, que j'ai beaucoup de peine à le voir quelquefois dans une eſpece de neceſſité peu convenable à ſa naiſſance. Il a fait au commencement des dépenſes pour ſe loger & pour ſe faire une maiſon compoſée de certain nombre de domeſtiques: il n'a pas eu de quoi ſubſiſter; il doit à pluſieurs perſonnes; il manque de beaucoup de choſes, & ſoit qu'il n'ait pas eu l'ordre qu'il faut dans ſes affaires, ſoit qu'il ait attendu de plus grands ſecours de ſa famille, il ſe trouve quelquefois fort embaraſſé. Je crois de plus qu'il perd en ce païs-ci un tems qu'il employeroit plus utilement dans quelque Seminaire par les ordres & ſous les yeux de M. le C... de.... ſon Archevêque, qui voudra ſans doute l'éprouver lui-même avant que de le recevoir aux Ordres, & s'aſſûrer de ſa vocation par la connoiſſan-

ce qu'il aura de ſes pratiques Eccleſiaſtiques. Quelque déference qu'il témoigne avoir pour mes ſentimens & pour mes conſeils, il aura plus de circonſpection & d'exactitude ſous l'autorité de ſon Paſteur naturel. J'ai l'honneur d'en écrire à ſon E... & de vous aſſurer que perſonne n'eſt avec plus de reſpect que je le ſuis, &c.

A Carcaſſonne le 3 Septembre 1701.

LETTRE CII.

A M. le C. de N. ſur le même ſujet.

VOtre Eminence ſçait que M. eſt venu à Niſmes, il y a prés d'un an. M... me fit l'honneur de m'écrire qu'il venoit avec l'agrément de... dans le deſſein de ſe remettre dans la profeſſion Eccleſiaſtique, qu'il avoit quittée, & me pria de l'aſſiſter de mes conſeils, ce que j'ai fait avec plaiſir dans les occaſions. J'ai vû d'abord en lui un grand empreſſement à recevoir les Ordres, ſoit pour faire connoître la réſolution qu'il avoit priſe de s'engager dans l'Egliſe, ſoit pour avancer les établiſſemens & les benefices qu'il croit avoir lieu d'eſperer dans la ſuite. J'ai toûjours tâché de le moderer là-deſſus, & je lui ai ſouvent repreſenté qu'il devoit attendre avec patience; qu'a-

prés la vie qu'il avoit menée, il avoit besoin d'un assez long-tems, pour se défaire des mauvaises habitudes qu'il avoit prises, & pour se confirmer dans les bonnes qu'il devoit prendre ; & que pour les Ordres aprés lesquels il soupiroit, il falloit plutôt se rendre digne de les recevoir que de les demander comme il faisoit avec instance. Je l'ai toûjours assûré que V. E... ne l'ordonneroit qu'aprés de longues épreuves & une connoissance certaine de sa conversion, par la pratique constante des vertus Ecclesiastiques conformes à la profession qu'il a embrassée; d'autant plus qu'il l'avoit déja abandonnée. Il commence à connoître ce que plusieurs personnes sages lui ont dit aussibien que moi ; & comme il perd le tems qu'il passe en ce païs-ci, je supplie V. E... de lui assigner quelque Seminaire de son Dioceſe, où il puisse sous ses yeux donner des marques de ses bonnes intentions & prendre l'esprit Ecclesiastique dans quelque retraite, & sous une autorité comme la vôtre, sous laquelle il aura plus d'ordre dans ses affaires, plus de verité dans ses discours, plus de regle dans sa conduite. Il avoit dit, & même écrit que je lui avois donné les Ordres, que je l'avois fait mon grand Vicaire, qu'il avoit prêché plusieurs fois & fait des Missions

dans mon Dioceſe : ce qui eſt ſi éloigné non-ſeulement de la verité, mais encore de la vraye-ſemblance, que je n'ai jamais crû devoir me juſtifier ſur cela. Si V. E... l'appelloit ou à Nôtre-Dame des Vertus, ou à quelque autres de ſes Seminaires, elle verroit elle-même le progrez qu'il feroit dans la pieté. J'ai crû d'être obligé, Monſeigneur, de vous rendre ce compte, d'aprendre vos volontez & vos ordres ſur ce ſujet, & de vous aſſûrer, &c.

A *Carcaſſonne ce 3. Septembre* 1701.

LETTRE CIII.

De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit de Camaret Religieuſe de ſainte Claire à Beziers.

J'Ai une grande conſolation, ma chere Sœur, d'apprendre celle que Dieu vous donne dans la Profeſſion religieuſe que vous avez embraſſée. Vôtre vocation m'a paru ſincere & ſi bien éprouvée, que je n'ai pas douté qu'elle ne fût ſuivie des benedictions neceſſaires pour la ſoutenir. La joye interieure que vous reſſentez, l'affection & l'eſtime que vous avez pour vôtre état, la facilité que vous trouvez dans l'exercice de vôtre Regle, quoique auſtere, & le courage avec lequel vous renoncez à toutes les vanitez & les dou-

ceurs du monde, me font croire que Dieu benira vos bonnes intentions, & que ſa grace qui vous a portée à commencer l'ouvrage de vôtre ſanctification, vous donnera la force de l'accomplir. Vous êtes dans une ſainte Maiſon; & outre le ſecours de vôtre propre vertu, vous avez celui de tant de filles qui portent le joug du Seigneur depuis long-tems, & qui vous aideront par leurs exhortations & par leurs exemples à le porter auſſi avec gaïeté & avec ferveur. J'aurois fort ſouhaité de vous aller voir en paſſant à Beziers, mais j'arrivai tard : je craignis de troubler l'ordre de vos exercices reguliers & je fus obligé de partir de grand matin. J'aurai peut-être quelqu'autre occaſion de vous voir; & je vous aſſûre que je ne la perdrai pas, & qu'il ne vous en coutera plus de ſacrifice ni de mortification. Cependant ſouvenez-vous de moi dans vos plus ferventes prieres & croïez que je ſerai toûjours en Nôtre-Seigneur, ma chere Sœur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 3. Novembre 1701.

LETTRE CIV.

De civilité à Madame de Theyran Religieuſe de Sommieres.

JE croïois, Madame, que vous étiez tout-à-fait quitte de vos maux, & je ſuis bien faché qu'il vous en reſte encore de tres-ſenſibles. L'accident que vous avez eû, laiſſe ordinairement quelques ſuites qui ne ſe diſſipent qu'avec le tems & la patience. J'eſpere que vous reprendrez bien-tôt vôtre premiere ſanté. Pour moi, graces à Dieu, je n'ai pas perdu la mienne; & lorſqu'on me faiſoit bien mal à Niſmes où je n'étois pas, je me portois fort bien à Carcaſſonne où j'étois. J'aurois bien volontiers fait la cerémonie de la Profeſſion de Mademoiſelle de C.... mais de petites affaires que j'ai trouvées, & de grandes qui vont venir, me retiennent ici, & m'empêchent de vous aller dire moi-même, que je ſuis, Madame, entierement à vous, &c.

A Niſmes ce 3. Novembre 1701.

LETTRE

LETTRE CV.

De civilité à une Demoiſelle, pour s'excuſer de faire une cerémonie.

VOus jugez bien, Mademoiſelle, que je ſuis porté d'inclination à faire la cérémonie de la Profeſſion de Mademoiſelle vôtre niéce. C'eſt une fille que je regarde comme une bonne acquiſition pour le Monaſtere de Sommieres; elle vous appartient. Vous ſouhaiteriez que je lui rendiſſe cet office de Religion, & j'aurois en même-tems le plaiſir de vous voir. Ce ſont des raiſons qui m'engageroient à faire ce petit voyage. Mais j'arrive, comme vous ſçavez, des Etats. J'ai trouvé ici une infinité d'affaires qu'il faut finir. Ainſi tenez moi compte de ma bonne volonté, & regardez-moi comme preſent à cette fête, par le déſir que j'aurois d'y aſſiſter. Je ſçai que vous avez été fort touchée de la maladie de Madame de Theyran. Vôtre bon cœur ſe fait connoître par tout, & vous rendez bien à ces Dames, qui ſont vos amies, la tendreſſe qu'elles ont pour vous. Voici une ſaiſon qui va retenir chacun dans le lieu de ſa réſidence. Songez-y quelquefois à moi; priez Dieu que l'Hyver paſſe & que nous le paſſions en ſanté; & croyez que je ſerai tres-aiſe de vous

aller dire l'Eté prochain, ce que j'aurai ſouvent penſé avant ce tems-là, que je ſuis bien veritablement, Mademoiſelle, vôtre, &c.

A Niſmes ce 3. Novembre 1701.

LETTRE CVII.

De civilité & d'affaires du tems, à M. l'Abbé Ménard.

VOus avez bien fait, Monſieur, de paſſer une partie de l'Eté à la campagne. Je n'ai pû en faire autant, quoique les chaleurs ayent été exceſſives cette année, parce que nos Etats ſe ſont aſſemblez plûtôt qu'à l'ordinaire, pour regler la Capitation de cette Province. Vous ſçavez le ſejour que nous avons fait à Carcaſſonne, & les dons conſiderables que nous y avons fait au Roi. Nous n'avons plus qu'à faire des vœux pour la conſervation de ſa Perſonne ſacrée, & pour la proſperité de ſes armes. La campagne d'Italie n'a pas été auſſi heureuſe qu'on avoit lieu de l'eſperer. Il me ſemble que je vois de grands orages qui ſe préparent pour l'année prochaine, ſi Dieu ne les diſſipe cet Hyver par des inſpirations de paix. Le Roi & le Royaume ont beſoin de repos. J'ai eu l'honneur de voir la Reine d'Eſpagne, & de la loger dans ma maiſon.

elle eſt arrivée à Barcelonne, où le Roi d'Eſpagne l'attendoit depuis quelque-tems; elle eſt tres-agréable & tres-gratieuſe... Je vous ſouhaite une bonne ſanté & ſuis de tout mon cœur, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 5. Novembre 1701.

LETTRE CVII.

De civilité & de pieté à M. le Pelletier, dont le gendre avoit obtenu une Charge.

J'Ai appris, Monſieur, la grace que le Roi vient d'accorder à M. d'Aligre, en lui donnant la charge de Preſident à Mortier, qui étoit vacante, ſur la recommandation que vous lui en aviez faite. J'ai ſçû que vous aviez eu l'honneur d'écrire à ſa Majeſté; qu'Elle avoit été touchée de vôtre lettre; que le bien-fait avoit promptement ſuivi la demande; que la reconnoiſſance & le devoir vous avoit fait ſortir pour peu de tems de vôtre retraite; que vous aviez été reçû du Maître avec honneur & avec bonté, & que vous aviez regagné vôtre ſolitude avec les mêmes ſentimens qui vous y avoient conduits quand vous y entrâtes. Je me réjoüis, Monſieur, de cette proſperité qui tombe ſur vôtre famille, & qui ne vous éleve pas le cœur. Le public voit avec

plaiſir monter ſur les premiers Tribunaux de la Juſtice des Sujets que, vous avez formez vous-même par vos ſoins & par vos exemples, & que vous avez rendus dignes & capables d'en exercer les principales fonctions. La reputation de ſageſſe & d'integrité que M. vôtre fils s'eſt acquiſe dans ſa Compagnie, doit y faire recevoir avec beaucoup d'agrément & d'approbation M. vôtre Gendre. C'eſt pour vous un ſujet de loüer la bonté du Roi, & plus encore celle de Dieu, qui lui inſpire de faire de ſi bons choix. Je ſuis perſuadé que ce ne ſont pas les benedictions temporelles que vous cherchez, vous en avez fait, par la grace de J. C. une abdication ſolemnelle, mais vous éprouvez que le monde même honore ceux qui le quittent, & qu'on trouve ſans y penſer, en cherchant le Roïaume des Cieux, les conſolations de la terre qu'on regarde, non pas comme le bonheur, mais comme le ſoulagement de la vie. Que ne puis-je aller traiter avec vous cette matiere dans vôtre retraite, & vous témoigner en même-tems l'attachement ſincere & reſpectueux avec lequel je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 1. Decembre 1701.

LETTRE CVIII.

A M. Benoît Auditeur de Rote, pour le prier de proposer un accommodement à un Superieur, touchant le pecule d'un Religieux, disputé par deux Convents.

J'Ai crû, Monsieur, que vous voudriez bien vous donner la peine de voir le Pere Prieur des Peres Augustins d'Avignon, touchant une affaire qui les regarde, & à laquelle je suis obligé de m'interesser en qualité d'Evêque de Nismes. Il est mort depuis quelque tems un Religieux de leur Ordre nommé le Pere Fongas dans leur Convent d'Avignon, qui a laissé une somme assez considerable d'argent, qui est presentement disputée par le Convent d'Avignon & celui de Nismes. Ce bon Pere avoit été plusieurs années dans cette Ville Superieur du Convent sans inferieurs, car il étoit seul joüissant de tout le petit revenu de la maison, & des gratifications assez amples, qu'il retiroit par son sçavoir faire d'un emploi que M. l'Intendant lui avoit donné pour la construction des Eglises de mon Dioceſe, parce qu'il s'entendoit un peu en architectures.... Il m'a dit plusieurs fois qu'il épargnoit & amassoit de l'argent pour rétablir le Convent de Nismes &

le mettre en état d'entretenir une Communauté de Religieux. Je ne vous dirai pas les raiſons que j'eus de le faire ſortir de mon Dioceſe. Il n'y laiſſa point ſon argent; ſes Confreres voulurent le lui enlever au Convent de Cremieux ; il en fût le martyr & ne voulut point le découvrir. Il ſe refugia dans celui d'Avignon qui releve immediatement du General. Il y fût reçû & honoré moyennant quelque bâtiment qu'il y fit ; il y eſt mort. Le pecule qu'il laiſſe eſt encore conſiderable. Le Convent d'Avignon prétend que l'argent doit reſter au Monaſtere où il eſt mort. Celui de Niſmes prétend qu'il appartient au Monaſtere où il a été acquis. Les uns veulent pour Juge le General ; les autres ont eu recours au Parlement de Toulouſe, où l'affaire ſe va juger. L'argent eſt en France. Je ſuis obligé de donner protection à mon Convent. M. de Baſville qui ſçait comme cet argent a été acquis, va ſe joindre à moi. Le Provincial de cette Province & le Convent de la Ville pourſuivent, nous eſperons un bon ſuccez... Le Provincial vient de faire ſa viſite ici, & nous avons conſideré que le procez coutoit, qu'on alloit publier dans une audience beaucoup de choſes indignes & deshonorantes pour le particulier & pour l'Ordre ; qu'il étoit fâ-

cheux pour deux Convents du même Institut de disputer un pecule d'un Religieux qui devoit être pauvre, & qui s'est enrichi par de mauvaises voies. Sur cela j'ai voulu me charger de sçavoir si les Augustins d'Avignon veulent bien se porter à la paix, & accommoder cette affaire avant que nous la fassions juger. La consideration que j'ai pour leur Ordre & même pour le Convent, m'engage à leur faire cette proposition, & à vous prier de voir de ma part le Pere Prieur & le Syndic de la Maison, pour sçavoir d'eux, le plûtôt que vous pourrez, leurs sentimens & la déliberation de leur Chapitre. Si j'avois l'honneur de les connoître, je leur aurois écrit. Pardonnez la peine que je vous donne, & croïez-moi parfaitement Monsieur, &c.

A Nismes ce 30. Decembre 1701.

LETTRE CIX.

De pieté à la sœur Angelique du Saint-Esprit de Camaret, Religieuse de sainte Claire à Beziers.

VOtre lettre, ma tres-chere Sœur, m'a donné une veritable joie, en m'apprenant que vous avez toûjours une grande estime de vôtre vocation, & une grande attention sur vous-même pour

conſerver en vous la grace que Dieu vous a faite. C'eſt un grand bonheur que vous aïez ſuivi la voix du Seigneur, qui vous a appellée dans un Monaſtere où l'on vit dans un eſprit de paix, de charité & de penitence, loin du bruit & de la corruption du monde; où l'on n'a d'autre occupation que celle de plaire à Dieu & de le ſervir dans l'humilité & dans la retraite, & de lui garder un cœur qu'on lui a conſacré, & qui doit être rempli de ſon amour & de ſa crainte; mais c'eſt encore un plus grand bonheur que vous aïez du goût pour vôtre vocation, que vous y trouviez vôtre conſolation parmi les auſteritez de la Regle que vous profeſſez, & que le Seigneur veüille bien vous adoucir par ſa grace le joug que vous vous êtes impoſé pour vôtre ſanctification. Je ne doute pas que ce changement de vie n'ait fait quelque impreſſion ſur vôtre ſanté dans les commencemens. Il eſt difficile qu'on ne ſe reſſente un peu de cette nouveauté de regime & de conduite, & des petites violences qu'il ſe faut faire; mais l'eſprit en ces occaſions ſoutient le corps, & la ferveur fait paſſer par-deſſus les difficultez & les répugnances de la nature. Les bons ſentimens que Dieu vous inſpire, les bons exemples que vos Sœurs vous donnent, la charité que vôtre Abbeſſe & tou-

te cette sainte Communauté a pour vous, sont des motifs qui doivent vous confirmer dans l'amour que vous me témoignez pour vôtre état. Je prie le Seigneur qu'il vous maintienne dans vos bonnes résolutions, en vous accordant le don de la perseverance que lui seul vous peut accorder par sa grace, & que je lui demande sans cesse pour vous, étant avec affection en Nôtre-Seigneur, ma tres-chere Sœur, vôtre, &c.

Je vous prie de me recommander aux prieres de vôtre digne Abbesse & de toutes vos dévotes Sœurs.

A Nismes ce 2. Janvier 1702.

LETTRE CX.

A Monseigneur l'Evêque de Montpellier, sur l'affaire de la Chine.

NOus voilà bien dépaïsez, Monseigneur, sur les affaires de la Chine, j'avois bien toûjours crû que ce procez ne finiroit que par une vérification du fait, & par une descente sur les lieux. Le Patriarche d'Antioche attend ses instructions du Pape; il partira dans le beau tems. Le voïage comme vous sçavez est long. Il apprendra la langue Chinoise en plus ou moins d'années, selon que sa mémoire lui servira. Il consultera les lettres sur le

mot TIEN, & ſur d'autres termes. Les Dominicains & les Jeſuites plaideront leur cauſe devant lui en pluſieurs séances de loin en loin. M. Maigrot pourſuivra ſon affaire criminelle, ou quelqu'autre Vicaire Apoſtolique pour lui. On ne peut pas refuſer les délais que demanderont les uns ou les autres. Je ne ſçai pas ce que dira l'Empereur de la Chine ſur tout cela. Que vous êtes heureux, Monſeigneur, d'être auſſi jeune que vous l'êtes, vous pouvez eſperer ſur vos vieux ans de voir la fin de cette controverſe, apparemment ſous un autre Pontificat & ſous un autre Patriarchat d'Antioche. Pour moi je ſuis aſsûré à mon âge de voir toute ma vie la Chrêtienté Chinoiſe idolâtre, s'il eſt vrai que les Jeſuites la rendent telle. Ce qui me donne pourtant quelque eſperance que ce different pourra ſe terminer promptement, c'eſt que l'Abbé de Tournon nôtre Commiſſaire a de tres-bonnes intentions, qu'il eſt notoirement ami de la Compagnie, & que le lendemain de ſa nomination, il fut dire la Meſſe dans leur Egliſe, à l'Autel de ſaint François Xavier où il a eu de tres-efficaces inſpirations. Je ſuis fâché de vous donner de ces ſortes de nouvelles, mais je ſuis bien-aiſe de vous confirmer celle que vous ſçavez que je ſuis avec un veritable reſpect, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Nîſmes ce 5. Janvier 1701.

LETTRE CXI.

A Mesdemoiselles ses Niéces, sur leur vocation à l'état Religieux.

J'Ai été bien aise d'apprendre, mes cheres Niéces, que vous êtes consacrées à Dieu, que vous l'avez fait avec dévotion & de bonne grace, & que vous avez donné toutes les marques d'une bonne & sincere vocation. Reconnoissez bien la grace que le Seigneur vous a faite, rendez-lui-en de continuelles actions de graces, & goutez bien le plaisir & le bonheur qu'il y a d'être à lui & de le servir loin des inquiétudes & des dangers du monde, dans la compagnie de tant de saintes filles dont les vertus & les bons exemples sont des leçons vivantes de religion & de pieté. Je suis persuadé que vivant sous la même regle, vous observerez la même regularité, & que vous mériterez par vôtre douceur, par vôtre humilité & par vôtre obéissance, qu'elles vous regardent comme leurs filles. Soiez attentives sur vous-mêmes, assidues à tous vos exercices, soumises aux conseils & aux volontez de vos Superieures, & fideles à toutes les inspirations du Ciel. Pensez qu'il n'y a point de bonheur pareil au vôtre; que vous embrassez un état où vous trouverez

la paix & la ſainteté, & cette joïe pleine & ſolide que le monde ne connoît pas, & que Dieu a reſervée à ceux qui l'aiment : vous avez choiſi la meilleure part, & vous devez ſans ceſſe demander au Ciel la perſeverance dans vôtre choix, & plaindre celles que Dieu n'a pas favoriſées comme vous, & qu'un triſte aveuglement retient dans le monde. On vous fera ſans doute faire toutes ces reflexions ſalutaires dans le cours de vôtre Noviciat; de mon côté je ferai des vœux ardens pour vôtre ſanctification, & vous témoignerai en toute rencontre l'affection avec laquelle je ſuis en Jeſus-Chriſt, mes cheres Niéces, vôtre, &c.

1702.

LETTRE CXII.

De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit de Camaret, Religieuſe de ſainte Claire à Beziers.

JE ſuis perſuadé, ma chere Sœur, que vous ne m'avez pas oublié dans vos prieres pendant les Fêtes, & que vous avez fait des vœux ardens au Ciel pour tout ce qui peut contribuer à ma ſanctification. Je vous en ſuis tres-obligé, & je vous prie de vouloir bien les renouveller ſouvent, afin que Dieu répande plus

abondamment ſes benedictions ſur moi, & ſur les ames qu'il a commiſes à mes ſoins. Cela me tient plus au cœur que le gain de mon procez, & pour lequel vous avez bien voulu vous intereſſer; & ſolliciter les interceſſions de la ſainte Vierge. J'ai pourtant acquitté vôtre vœu, & M. l'Abbé de N.... vous a acheté l'étoffe & la dentelle que vous déſiriez pour lui en faire un voile. Je loüe Dieu de la joïe interieure qu'il vous fait ſentir dans les auſteritez de vôtre ſainte Profeſſion. Il faut tâcher de mériter ſes graces par une grande fidelité. L'amour de Dieu & la charité de vôtre Reverende Mere adouciront le joug que vous portez, & vous feront trouver de la force dans vôtre infirmité. Priez le Seigneur, & faites que vôtre ſainte Communauté joigne ſes prieres aux vôtres pour appaiſer ſa colere & pour arrêter la fureur des heretiques, à laquelle nous ſommes expoſez, & qui déſolent nos Dioceſes. Conſervez toûjours vôtre ferveur, ma chere Sœur, & croïez-moi entierement en Nôtre-Seigneur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 9. Janvier 1702.

LETTRE CXIII.

De civilité à Madame de Boucard, Religieuſe.

JE n'ai pas douté, Madame, que vous n'aïez renouvellé au commencement de cette année vous & vôtre Communauté, les vœux que vous avez accoûtumé de faire pour moi. La connoiſſance que j'ai de la bonté de vôtre cœur, & la confiance que je dois avoir en vos prieres me font eſperer que j'en recevrai par leur continuation, les fruits que j'en ai déja recuëillis les autres années; celle-ci me paroîtra fort heureuſe, ſi je vois qu'elle le ſoit pour vous, c'eſt-à-dire, ſi vous y joüiſſez d'une parfaite ſanté, & ſi vous y faites de grands progrez dans les voïes de la perfection religieuſe. Je plains bien Madame de T... d'être auſſi incommodée qu'elle l'eſt. Elle a de la vertu, & je ne doute pas qu'elle ne poſſede ſon ame dans ſa patience. Je ſalue toute la Communauté, & je ſuis avec beaucoup d'affection, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 13. Janvier 1702.

LETTRE CXIV.

De civilité à une Religieuse.

UN accablement d'affaires, Madame, ſurvenuës depuis quelque tems, m'a empêché de répondre à vôtre obligeante lettre. J'ai reçû avec plaiſir les vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année. J'attribuë la ſanté que Dieu me donne à la demande que vous lui en faites, & j'ai beaucoup de déplaiſir que mes prieres ne ſoient pas ſi efficaces pour vous, quoiqu'elles ſoient auſſi ferventes pour vous ſur ce ſujet que les vôtres. Je ſouhaite que cette belle ſaiſon vous rende vôtre ſanté; & ſi je puis y contribuer, vous connoîtrez que perſonne n'eſt plus veritablement que moi, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 12 Fevrier 1702.

LETTRE CXV.

Compliment au Chapitre d'Agde qui lui avoit écrit ſur la mort de l'Evêque.

J'Ai appris, Meſſieurs, avec beaucoup de douleur la mort de Monſeigneur vôtre Evêque, & j'ai été tres-édifié des ſentimens de reſpect, & de reconnoiſſance que vous conſervez pour ſa mémoire. Il eſt

Difficile que les membres ne reſſentent vivement la ſeparation de leur Chef, & que vôtre Egliſe ne pleure quelque-tems ſa viduité : elle perd en ce digne Prélat de grands ſecours & de grands exemples. Il a toûjours eu beaucoup de ſoin & beaucoup de zele pour la pureté de la doctrine & de la dicipline de l'Egliſe, dont il avoit puisé les ſources dans les ſaintes écritures & dans l'étude des Peres & des Conciles. Il a aimé & honoré le Sacerdoce en ſa perſonne & en celle de ſes Prêtres : il a ſouffert & dans ſa vie & dans ſa mort les diſgraces & les infirmitez avec conſtance ; & Dieu ſeul, en vous donnant bientôt un Paſteur qui lui reſſemble, peut vous conſoler de l'avoir perdu. Il eſt juſte que nous faſſions pour cela des prieres les uns & les autres, & que je vous témoigne par là, comme je le ferai dans toutes les occaſions, l'eſtime & la conſideration particuliere avec laquelle je ſuis, Meſſieurs, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15. Fevrier 1702.

LETTRE CXVI.

De civilité & de nouvelles à M. l'Abbé Menard.

VOus n'avez pas besoin, Monsieur, de M. l'Abbé.... pour me faire souvenir de vous. Vous sçaurez bien-tôt que je m'en souviens. L'Italie est à present un theâtre où se passent de grandes scenes. Celle de Cremone est fort singuliere. Quoique nous y aïons perdu nôtre General, & que nos Troupes aïent été fort maltraitées, le Prince Eugene n'a pas trop sujet de se glorifier. Il a connu la valeur des François dans cette action de trahison & de surprise. Il a manqué son coup, & je crois qu'il sera à l'avenir plus retenu & moins témeraire dans ses entrepriſes. Je souhaite toute sorte de prosperitez à M. de Vendôme. Voilà deux de nos Evêques morts, M. d'Agde & M. de Beziers. Je vous souhaite une bonne santé, & suis tres-sincerement, Monsieur, vôtre, &c.

A Nismes ce 20. Fevrier 1702.

LETTRE CXVII.

Compliment à M. Salvador, ſur la mort de M. ſon Pere.

VOus avez bien jugé, Monſieur, que je regretterois la perte que vous avez faite de M. vôtre pere, & que je compatirois à vôtre douleur. Il vous laiſſe les veritables biens, qui ſont ſes vertus & ſes bons exemples, & les plus ſolides conſolations, qui ſont une longue continuation de ſageſſe & de pieté, une vie de Chrêtien & une mort de Patriarche. Vous avez raiſon pourtant d'être touché d'avoir perdu un Pere, qui étoit honoré dans vôtre Ville & qui méritoit de l'être, & que vous regardiez comme la ſource des benedictions que Dieu répand ſur vôtre famille. Je vous ſouhaite une auſſi longue pratique de bonnes œuvres; & perſuadé qu'il ne manque à la perfection de vôtre mérite, que ce qu'un âge comme le ſien y peut ajoûter, je felicite Meſſieurs vos enfans de retrouver en vous ce que vous perdez en M vôtre Pere. Je ſuis auſſi parfaitement qu'on le peut être, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 26. Fevrier 1702.

LETTRE CXVIII.

A M. l'Abbé Grimaldi, accompagnant M. le Nonce en Eſpagne.

J'Apprens avec plaiſir, Monſieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'heureux ſuccez de vôtre voyage juſqu'à Marſeille. Je n'ai pas douté que vous ne fuſſiez reçû par tout comme il convient, & comme vous le méritez. Ceux-là me paroiſſent les plus heureux qui vous ont retenu chez eux plus long-tems. Vous attendez la déciſion de vôtre ſort ſur la route que vous devez tenir; l'Oracle parlera ſans doute bien-tôt, & je devine que vous vous rembarquerez pour aller joindre le Roi d'Eſpagne dans le Milanois; ſi cela eſt je ſouhaite que la mer ſoit plus douce & plus tranquille pour vous qu'elle ne l'a été, & qu'elle répare par le plaiſir d'une heureuſe navigation les frayeurs qu'elle vous a cauſées par ſes tempêtes: que ſi l'on vous renvoyoit en Eſpagne pour y attendre S. M. C. je comprens bien, qu'encore que vous ſoyez reſigné à toutes les volontez du ſaint Pere, vous n'aimeriez pas trop à revenir ſur vos pas; mais vous me permettriez de me réjoüir de l'eſperance de vous revoir, & de profiter de l'occaſion d'un ſe-

cond paſſage, peut-être mieux que de celle du premier. Agréez que je faſſe ici mes complimens à M. l'Abbé... & que je vous aſſûre que perſonne, Monſieur, n'eſt plus parfaitement à vous que vôtre &c.

A Niſmes ce 10. Mai 1702.

LETTRE CXIX.

De condoleance à M. de Betoulaud.

JE ſuis bien aiſe, Monſieur, que le Pere Lempereur vous ait donné de mes nouvelles, & vous ait fait ſouvenir de moi lorſqu'il a paſſé par Bordeaux: il m'a fait par hazard un plaiſir qu'il m'auroit fait par commiſſion, ſi j'avois ſçû qu'il dût avoir quelque relation avec vous.... Vous m'apprenez la mort de Madame vôtre mere, & vôtre affliction par conſequent. Je regrette la perte que vous avez faite, & je compatis à vôtre douleur. Tel que je vous connois, vous n'avez pas épargné vos larmes, & telle que vous la décrivez, elle les a bien méritées. Une femme qui a de la pieté, de la raiſon, de l'eſprit, quoiqu'elle ait quatre-vingt-trois ans, n'eſt pas vieille, du moins n'eſt-elle pas incommode; & quand on a une bonne mere, eût-elle vêcu un ſiecle, on la perd toûjours trop-tôt. Le Roi ſemble avoir pris ſoin de vous conſoler en vous

envoyant le livre de ſes médailles : c'eſt un preſent qui vous doit être bien précieux : c'eſt une marque de ſon eſtime, & un titre de diſtinction pour vous. Je ſouhaite qu'il vous arrive ſouvent des proſperitez encore plus grandes, & que vous me croïiez toûjours avec le même attachement, Monſieur, vôtre, &c.

A Sommiére ce 14. Septembre 1702.

LETTRE CXX.

De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit, aprés qu'elle eut été reçûë à la Profeſſion à la fin de ſon Noviciat.

J'Ai eu, ma tres-chere Sœur, une ſenſible joye d'apprendre avec quelle ſageſſe & pieté vous vous êtes conduite dans vôtre Noviciat, & avec quelle affection & charité vôtre Communauté vous a reçûë, aprés un dernier examen, à faire profeſſion dans leur Monaſtere. Vous voilà donc heureuſement arrivée au pied de la croix de J. C. pour y conſommer vôtre ſacrifice. Il vous eſt glorieux d'avoir été jugée digne de la ſocieté de ces ſaintes Filles, que Dieu a choiſies pour donner dans ces tems relâchez, l'exemple d'une vie auſtere & penitente, & pour faire voir quelle eſt la force de ſa grace, dans la foibleſſe même du ſexe. Ce qui

me fait croire que vous remplirez vôtre vocation, c'eſt l'eſtime qui me paroît que vous en faites; & ce qui me fait eſperer que vous ſerez heureuſe, c'eſt que vous connoiſſez vôtre bonheur. C'eſt à vous à répondre par vôtre fidelité aux miſericordes que Dieu vous a faites. Vous êtes preſentement fille élûë de ſainte Claire. Vous ne devez plus tenir au monde que par les ſeuls liens de la charité, je veux dire, par les prieres que vous ferez pour la converſion de ceux qui y ſont. Du reſte vous ferez honneur à vôtre Monaſtere par l'obſervance exacte de vôtre Regle, & ſoutenuë par les bons exemples de vos Meres, vous ſerez un jour l'exemple de celles qui viendront aprés vous. Il faut que vous emploïiez le tems qui vous reſte juſqu'à vôtre Profeſſion à preparer le bucher ſacré où vous devez être immolée. Je voudrois bien que mes affaires & celles de mon Dioceſe me permiſſent d'aller faire la cerémonie de vôtre conſecration à Dieu; j'y aſſiſterai en eſprit & par mes Prieres. Je vous demande les vôtres, ſur tout ce jour-là, & ſuis de tout mon cœur, ma tres-chere Sœur, vôtre, &c.

A Sommieres ce 29. Septembre 1702.

LETTRE CXXI.

De pieté à l'Abbeſſe de ſainte Claire ſur le même ſujet.

LA ſœur Angelique, ma Reverende Mere, me mande, & vous me faites l'honneur de me le confirmer, qu'elle a été reçûë, au dernier examen, à la Profeſſion, par le conſentement de toute vôtre ſainte Communauté. Elle attribuë cette grace plûtôt à vôtre charité, qu'à ſon mérite, & ſe diſpoſe à ſe rendre digne par ſa ferveur & par ſon entier détachement du monde, de la bonne opinion que vous avez eu d'elle. Que ne peut-on pas avec la grace de Dieu, & vos inſtructions jointes à vos exemples ? J'aurois été volontiers faire la cerémonie de cette Profeſſion, tant pour rendre cet office à nôtre chere Sœur, que pour avoir la conſolation de me recommander à vos prieres, & de vous aſſurer que je ſuis avec une eſtime & une conſideration particuliere, ma Reverende Mere, vôtre, &c.

A Sommieres ce 28 Septembre 1702.

LETTRE CXXII.

Au R. P. de la Chaise, sur le Jugement qu'on attendoit du Pape, au sujet des affaires de la Chine.

VOus m'apprenez, mon tres-Reverend Pere, que quelques personnes ont écrit à Rome à sa Sainteté que toute l'Eglise Gallicane se soulevoit contre le saint Siege, sur la lenteur à condamner les opinions des Missionaires de la Chine, & que si le Decret du Pape Alexandre VII. n'étoit promptement cassé, ce seroit un obstacle perpetuel à la conversion des Heretiques de France. Je n'ay point eu de part à ces lettres; je ne sçai qui sont les personnes qui les ont écrites, & je veux croire qu'ils ont eu plûtôt intention de solliciter un jugement qu'ils regardent comme utile à l'Eglise, que de décrier vôtre compagnie, estimable par tant d'endroits, & qui a toûjours protesté, qu'elle étoit prête à se soumettre dés que le Pape auroit parlé.

Pour ce qui regarde mes sentimens, mon tres Reverend Pere, depuis que l'affaire des cerémonies Chinoises a été portée au Tribunal du saint Office, j'ai souhaité, & je ne doute pas que vous ne l'aïez souhaité de même, qu'elle fût promptement terminée

terminée par l'autorité du saint Siege. Le Roi qui veille toûjours au repos & à l'honneur de l'Egliſe, voulut bien prendre ſoin de calmer ces conteſtations, où le zele auroit pû s'échauffer au-delà même de la ſcience, & d'arrêter ces écrits ſans fin, où la contrarieté des opinions fait douter de tout, où l'on couvre la verité à force de la vouloir éclaircir, & où la charité ſe trouve ſouvent bleſſée. On peut dire ſur cela, que vos Ecrivains dans leurs réponſes ont eu le mérite & l'avantage de la moderation.

Le Pape, à qui il appartient de juger la cauſe de Dieu, & de regler la pureté du culte Chrêtien, a pris connoiſſance de cette affaire: elle a été inſtruite dans les formes; les Congrégations ont été tenuës, chacun a produit ſes raiſons; les ſuffrages ont été portez à ſa Sainteté, & il ſemble qu'il ne tient plus qu'à la déciſion. On a ſujet de la deſirer comme le ſeul moyen de remettre l'ordre & la paix dans toutes les Miſſions de la Chine; d'avancer l'œuvre de Dieu dans cette Egliſe naiſſante; de réünir les Ouvriers Evangeliques, & d'affermir les Fidelles de cette nation, encore foibles dans la Foi, par la parole de la verité, par la conduite uniforme & pacifique des Miſſionaires qui la leur prêchent.

Mais je ſuis d'avis, mon tres-Reverend Pere, d'attendre cette déciſion avec patience. Ces manieres peu reſpectueuſes de ſolliciter le ſaint Siege, ces menaces du ſoulevement du Clergé de France, également frivoles & indiſcretes, ces conditions qu'on veut impoſer à ſon Juge, ne ſeront pas facilement approuvées. J'attribuë la ſuſpenſion de ce Jugement à l'exactitude & à la prudence de ſa Sainteté, qui connoît les difficultez de cette affaire, qui conſiſte en fait dont les parties ne conviennent pas ordinairement, qui dépend de la connoiſſance des mœurs, des uſages, des intentions mêmes d'une nation éloignée, qui ſuppoſe l'intelligence d'une langue que les Européans n'apprennent qu'imparfaitement, & aprés long-tems, & qui doit être fondée ſur des principes & ſur des relations inconteſtables, ce qui ne ſe peut trouver qu'avec peine.

Le ſaint Pere craint que le Decret qu'il va faire n'ait le même ſort que celui de deux de ſes Predeceſſeurs, qui ont décidé la queſtion qu'on diſpute encore devant lui. Il voit des gens de bien accuſez & des gens de bien qui accuſent, & ne peut croire que les uns ni les autres ſoient allez aux extrêmitez du monde, pour y rompre la charité, ou pour y favoriſer

l'idolâtrie, & qu'ils y deviennent les prévaricateurs d'une Religion dont ils ſont prêts d'être les Martyrs. Il veut faire rendre à Dieu le culte Religieux qu'on ne doit qu'à Dieu, & laiſſer aux hommes ces honneurs d'amitié de reconnoiſſance & d'eſtime civile, que Dieu permet qu'ils ſe rendent les uns aux autres. Les ſoins qu'il a pris de s'inſtruire de tout ; les audiences qu'il a donné, le Legat qu'il envoye ſur les lieux, marquent aſſez le deſſein qu'il a de prononcer un jugement juſte & durable.

J'ai donc crû, mon tres-Reverend Pere, que c'étoient les précautions que cherche ſa Sainteté qui l'avoient retenuë, & non pas les ſollicitations ou les affections particulieres. Graces au Ciel nous avons un Pontife ſage, éclairé, dégagé de toute paſſion, qui a fait connoître juſqu'ici par ſa conduite, que la chair & le ſang ne lui revelent rien, & qu'il ne prend d'autres impreſſions que celles de la verité & de la juſtice.

Pour le Décret du Pape Alexandre VII, je ne ſçai pas les raiſons qu'on a de le demander : car on n'en peut avoir d'exiger de ſon Superieur qu'on le caſſe. C'eſt au ſaint Pere à examiner ſur ces connoiſſances preſentes, s'il s'y trouve quelque article à reformer & à tirer enſuite du fort

de ſa ſageſſe, ou plûtôt de la ſageſſe divine qui eſt avec lui, & qui travaille avec lui, les regles & les motifs de ſon jugement. Que ce retardement à décider ſur ces differends des Miſſionnaires, ſoit un obſtacle à la converſion des Heretiques de France, je ne m'en ſuis point apperçû dans mon Dioceſe, quoi qu'il y en ait un tres-grand nombre: ce qui ſe paſſe à la Chine n'étant d'aucune conſequence pour le rétabliſſement de leur Religion; ou ils l'ignorent, ou ils le regardent comme étranger & indifferent. Il ſe peut faire que quelques-uns d'entr'eux ayent raiſonné ſur les honneurs qu'on rend à Confucius & aux Ancêtres dans cet Empire, & qu'ils ayent ajoûté cette nouvelle accuſation d'idolâtrie à tant d'autres qu'ils ont faites depuis long-tems contre l'Egliſe. D'ailleurs dans les préventions qui leur reſtent contre le ſaint Siege, ils ſe plaignent de ſa lenteur comme ils ſe plaindroient de ſa précipitation, & comme ils blâment même ſon Jugement quel qu'il puiſſe être.

Voilà, mon tres-Reverend Pere, ce que je penſe, & ce que je connois de cette affaire. On ne peut s'empêcher d'en ſouhaiter ardemment la fin, pour la gloire de Dieu, pour le progrez de la Religion, pour l'honneur & le repos de ſes Miniſ-

tres, & pour l'édification des peuples convertis ou à convertir. Le Seigneur de la moiſſon n'a pas manqué d'envoyer de bons Ouvriers à cette vigne, quoiqu'éloigné. Il faut le prier qu'il répande ſur eux ſes benedictions de douceur & de paix, afin qu'ils faſſent du fruit & que leur fruit ſoit ſolide & durable. Quoique mon ſentiment ne ſoit pas de grand poids, je vous l'écris pour répondre à vôtre lettre & pour vous renouveller les aſſurances de l'attachement reſpectueux avec lequel je ſuis, mon tres-Reverend Pere vôtre, &c. *A Niſmes ce 29. Septembre 1702.*

LETTRE CXXIII.

A Meſſieurs Briſacier & Tiberge, ſur le même ſujet.

J'Ai répondu, Meſſieurs, à une lettre du Reverend Pere de la Chaiſe, du 13. de Septembre, au ſujet des conteſtations ſur le culte de Confucius, & ſur le retardement de la déciſion que nous attendons du ſaint Siege. Je vois, comme tous les autres Prelats les mauvais effets que produit dans l'Egliſe un different pourſuivi avec tant de chaleur par deux partis qui font également profeſſion de pieté, & qui vont faire des Proſelytes & gagner des ames à Dieu, juſqu'aux extrêmitez du monde.

Il auroit été à ſouhaiter que ces diſputes n'euſſent pas fait tant d'éclat, & que la verité jointe à la charité les eût étouffées par une bonne foi & un aveu reciproque, dans le païs où elles ſont nées.

Mais enfin l'affaire a éclaté & le ſaint Pere en eſt le Juge. Je connois comme vous la conſequence qu'il y a qu'elle ſoit bien-tôt decidée pour la gloire du Seigneur, pour l'avancement de la Religion, pour le repos des Ouvriers Evangeliques & pour l'édification des peuples qu'ils entreprennent de convertir. Cependant puiſque ſa Sainteté qui connoît mieux que nous l'état de l'affaire & de l'importance de la déciſion, differe ſon jugement, je la crois plus ſage que moi, & je ne doute pas qu'elle n'ait ſes raiſons pour le differer, autres que les ſollicitations & les affections particulieres, que je ne crois pas capables d'affoiblir ſon zele ni ſa juſtice.

J'avoüe qu'il faut deſirer la fin de ces diviſions, qu'on doit en gemir devant Dieu, & ſupplier humblement le Pape de les determiner par un Décret déciſif, auquel je ne doute pas que tout le monde ne ſe ſoumette. Mais comme il y auroit de la mauvaiſe foi & de l'injuſtice à tâcher par des délais affectez de retarder ce jugement, on pourroit manquer de reſpect & de diſcretion, en voulant le trop preſſer,

par des ſollicitations, qui ſemblent donner la loi à celui à qui on la demande.

Pour ce qui regarde les nouveaux Convertis, Meſſieurs, je ne réponds que de ceux de mon Dioceſe, qui ſont pourtant en aſſez grand nombre, je n'ai pas remarqué qu'ils aïent fait attention à ce qui ſe paſſe à la Chine ou à Rome ſur ce ſujet pour s'en prévaloir, & en tirer quelque avantage contre l'Egliſe Catholique; ils ne ſont gueres touchez de ces affaires éloignées, qui ne les flatent d'aucune eſperance de rétablir celles de leur ſecte. En tout cas lorſqu'on en a parlé devant eux, ou qu'ils ont parlé devant moi de ces conteſtations, & de la déciſion qu'on en attendoit, on s'eſt bien apperçû qu'ils étoient plus mal édifiez de la diſcorde des Miſſionnaires, que des lenteurs de la Cour de Rome.

Je n'ai pû refuſer de rendre ſimplement ce témoignage à la verité; & la charité qui ne penſe pas le mal, m'a fait préſumer qu'on ne devoit & qu'on ne pouvoit pas même en faire un mauvais uſage. Je ne puis que faire des vœux pour la paix & la proſperité des miſſions, & vous aſſûrer en même-tems, qu'on ne peut être avec plus d'eſtime & de conſideration que je le ſuis, Meſſieurs, vôtre, &c.

A Niſmes ce 4. Octobre 1702.

LETTRE CXXIV.

De civilité & de pieté à M. le Pelletier, ſur la mort de ſa fille.

J'Ai appris, Monſieur, avec beaucoup de déplaiſir la mort de Madame la Preſidente d'Aligre; & je ne doute pas que vôtre cœur, tout détaché qu'il eſt du monde, n'en ait été ſenſiblement touché. Son eſprit, ſa pieté, ſa ſageſſe, qui la faiſoient honorer de tous ceux qui avoient l'honneur de la connoître, étoient les principales raiſons qui vous la faiſoient aimer; & jamais fille faite comme elle, n'a mieux mérité la tendreſſe d'un pere fait comme vous. Vos affections étant toutes renfermées dans vôtre famille, vous en reſſentez plus vivement les pertes que vous y faites, & Dieu vous afflige veritablement, lorſqu'il vous prive des ſeules conſolations que vous vous êtes reſervées pour vôtre retraite. Cependant, Monſieur, vous avez dans la mort de Madame vôtre fille tout ce qui peut adoucir vôtre douleur; ſa vie toûjours Chrêtienne & conforme à l'éducation qu'elle avoit reçûë de vous; ſa maladie où elle a poſſedé ſon ame dans ſa réſignation & ſa patience, & toutes les apparences de ſon ſalut & de ſon repos éternel. Ces triſtes

ſeparations pourroient dégouter de ce monde ceux qui n'en ſont pas déja degoûtez, mais du moins elles nous font voir qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu qui ne finit point, & qui ſeul doit remplir les vuides qui ſe font dans nos cœurs, par la perte des perſonnes qui nous ſont cheres. Je vous prie, Monſieur, de me pardonner cette petite moralité qui m'eſt échapée. Je ſçai que les ſentimens de la Regiligion prévalent en vous à ceux du ſang & de la nature, & qu'on ne peut rien ajoûter aux reflexions que vous avez faites, & que vous faites tous les jours ſur les fragilitez & les miſeres de cette vie. Je ne puis que vous aſſeurer que je prends part à vôtre perte, que je compatis à vôtre douleur, & que je ſuis toûjours avec un ſincere & reſpectueux attachement, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 10. Octobre 1702.

LETTRE CXXV.

De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit, ſur ſa Profeſſion.

C'Eſt une grande joïe pour moi, ma tres-chere Sœur, d'apprendre par vous-même vôtre ſatisfaction & vôtre bonheur. Vous voilà enfin conſacrée à Dieu pour toûjours, & cloüée à la Croix

de J. C. J'ai loüé mille fois vôtre réſolution ; c'eſt Dieu qu'il faut loüer de vous l'avoir donné & de vous l'avoir fait accomplir. Je ne doute pas que vous ne reconnoiſſiez de plus en plus les miſericordes du Seigneur, qui vous a tirée du monde pour vous renfermer dans un Monaſtere, où l'on n'a de commerce qu'avec le Ciel, & où l'on joüit par avance des douceurs que les Saints y goûtent par la paix interieure de l'ame, & par le mépris de tous les liens & de tous les plaiſirs de la terre. Je m'eſtime heureux d'avoir pû contribuer à vous avancer vôtre Profeſſion. J'eſpere que vous ne m'oublierez pas dans vos prieres, vous aurez toûjours part aux miennes, & perſonne ne prendra plus de part que moi aux graces que Dieu vous fera dans la ſuite. Je vous prie de témoigner à vôtre Reverende Mere, la part que je prends aux obligations que vous lui avez, & de me croire tres-veritablement en Nôtre-Seigneur, ma chere Sœur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 31. Octobre 1702.

LETTRE CXXVI.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les fraïeurs causées par les Fanatiques.

JE voi par vôtre lettre, Monsieur, les désordres arrivez dans vôtre voisinage & les dangers dont vous êtes menacez, vous & les Prêtres qui se sont refugiez auprés de vous. J'avoüe que les jours sont mauvais, & qu'il est à souhaiter que Dieu les abrege en faveur de ses élûs; mais il faut avoir du courage, prendre les précautions raisonnables, vivre avec plus de circonspection & plus d'attention sur nous-mêmes, & attendre que Dieu à qui nous sommes, soit que nous vivions, soit que nous mourions, accomplisse sa sainte volonté en nous. M. de Basville m'a mandé, qu'il vous avoit envoié les secours que vous lui aviez demandez, & je crois que vous devez être plus en repos presentement. Ces scelerats sont vivement poursuivis; trois de leurs Chefs ont été tuez, & l'on remarque que plusieurs jeunes hommes se retirent secretement dans leurs maisons, désabusez par les mauvais succez, & rebutez par la misere & par les dangers où ils sont. Ainsi, il est à croire que nous serons bien-tôt tranquiles de ce côté-là. Les Troupes se multi-

plient & les ordres ſe donnent pour en aſſembler de nouvelles : la ſaiſon même reprimera ces Rebelles. Peut-être qu'aprés ces derniers efforts de l'hereſie mourante, la vexation donnera de l'entendement & rendra les méchants plus dociles, par la connoiſſance qu'on leur donnera de leurs crimes & de leur impuiſſance. Il faut bien ſe garder d'abandonner le ſervice des Paroiſſes. C'eſt l'intention de ces gens-là d'effraïer les Catholiques, & ſur tout les Eccleſiaſtiques, & de faire ceſſer les exercices de nôtre Religion ; mais il faut tout faire avec prudence: Pour ce qui regarde les Offices du Dimanche, la Meſſe, Vêpres, la priere, vous faites bien de ne rien changer à vos uſages ordinaires, puiſque vôtre peuple y aſſiſte volontiers, & que ce dérangement pourroit le relâcher dans la ſuite. Il eſt tems de prier & d'augmenter les prieres bien loin de les diminuer. Vous pourriez en tout cas mettre un corps de garde & des ſentinelles pendant les Offices. Mais enfin il faut ſe confier en Dieu, & ne pas craindre avec excez. Pour moi je me fairai toûjours un plaiſir de vous donner ou de vous procurer tous les ſecours dont vous pourrez avoir beſoin. Confirmz vos freres; & croyez-moi, Monſieur, entierement à vous.

A Niſmes ce 1. Novembre 1702.

LETTRE CXXVII.

De civilité à M. le Pelletier, ſur l'état du Dioceſe d'Angers, & ſur celui de Niſmes pendant les troubles des Fanatiques.

J'Ai lû avec plaiſir, Monſieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ſur l'état floriſſant du Dioceſe d'Angers, où vous avez fait un voïage. Un Prélat appliqué à tous ſes devoirs, des Prêtres élevez dans les Regles & dans les fonctions de leur Sacerdoce ; des peuples ſolidement inſtruits ; l'Ordre établi dans les Paroiſſes de la Ville & de la campagne; la Religion connuë & pratiquée, la Cathedrale ornée & bien ſervie, les Maiſons Epiſcopales ou bâties ou reparées, & tout cela par les ſoins d'un Evêque, & par les ſecours d'un Abbé, vos fils tous deux ſelon la chair & ſelon l'eſprit ; c'eſt pour vous, je l'avoüe, une conſolation de Patriarche... J'y ſuis d'autant plus ſenſible, Monſieur, que je connois que vous en êtes touché, & que je voi nos Egliſes dans un état bien different de celui-là. Une troupe de Revoltez ſous le nom de Fanatiques s'eſt gliſſée dans nos Dioceſes depuis quelque tems. Ils ſe ſont appliquez à pervertir la jeuneſſe, ſur laquelle nous fondions nos eſperances pour la Re-

ligions. Ils ont gagné les enfans ſous prétexte de leur communiquer le Saint-Eſprit, & leur ont appris quelque jargon tiré de l'Ecriture, qui leur faiſoit attendre la délivrance d'Iſraël. Ils appuïoient cela du paſſage de Joël que le tems étoit venu que les garçons & les filles prophetiſeroient. Ces enfans joignoient à leurs diſcours des convulſions & des tremblemens qu'on regardoit comme des operations de l'Eſprit de Dieu. Les Peres étoient ravis d'avoir de petits Prophetes dans leurs familles. Les voiſins s'aſſembloient pour les oüir, le libertinage s'y mêloit, & les gens même d'ailleurs raiſonnables croïoient voir quelque choſe de miraculeux dans ce qui favoriſoit leur Religion.... De là venoient les aſſemblées d'abord la nuit ; aprés, le courage croiſſant, en plein jour. On tâchoit de les diſſiper. On arrêtoit, on puniſſoit quelques uns des plus coupables. La crainte retenoit un peu les eſprits, mais il étoit aiſé de s'appercevoir qu'elle n'ôtoit pas la mauvaiſe volonté.

L'affaire de M. l'Abbé du Cheila arriva en ce tems-là. Environ quarante ou cinquante de ces mutins s'attrouperent & vinrent fondre ſur ſa maiſon & le maſſacrerent, &c.

A Montpellier ce 29. Novembre 1702.

LETTRE CXXVIII.

De compliment à M. l'Abbé de Roquette, ſur ſon Oraiſon funebre du Roi Jacques.

LEs premiers embarras de nos Etats, Monſieur, m'ont empêché, non pas d'admirer ni de loüer vôtre Eloge funebre du feu Roi d'Angleterre, mais de vous rendre compte de mon admiration & de mes loüanges ; ce retardement ne vous a pas été déſavantageux. J'ai recuëilli les ſuffrages de pluſieurs Prélats connoiſſeurs qui ſont ici, & qui veulent bien que je joigne leur ſentiment au mien. Vous ne pouviez donner un ordre plus convenable à vôtre ſujet ; il ne falloit rien laiſſer perdre d'une vie illuſtre dans ſes proſperitez, & plus encore dans ſes diſgraces. Vous avez relevé les faits hiſtoriques par des expreſſions nobles, par des peintures vives & par des reflexions Chrêtiennes. Le portait du Prince eſt reſſemblant par tout, & vous y avez mis les couleurs qu'il faut. On ne peut lire le récit de ſa mort ſans émotion, tant il eſt éloquent & pathetique. On voit un Roi, on voit un Saint ; ſes douleurs, ſes conſolations, ſes paroles, ſes ſentimens, tout paſſe dans le cœur du Lecteur, & y répand une triſteſſe mêlée de joie que la

pieté & la dignité du ſujet ſont naître. Enfin, Monſieur, vous êtes heureux d'avoir eu une ſi grande matiere à traiter & ſi digne du Miniſtere Evangelique. Je prendrai toûjours part à vôtre gloire, & ſerai ravi de vous témoigner en toute rencontre la veritable eſtime & la conſideration particuliere avec laquelle je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

Le 2. Decembre 1702.

LETTRE CXXIX.

De civilité à l'Abbeſſe de ſainte Claire.

JE recevrai toûjours avec plaiſir, ma Reverende Mere, les recommandations qui viendront de vôtre part. Je n'ai pas oublié celle que vous m'avez faite en faveur de Meſſieurs Bonefons de Capeſtant. Il me ſuffit que vous preniez quelque part à leurs interêts pour faire tout ce qui dépendra de moi auprés de M. de Baſville, pour rendre ſervice à ces Meſſieurs. Je lui ai parlé de leur affaire; mais l'embarras où l'on eſt par celles des Etats & par le paſſage du Roi d'Eſpagne, eſt cauſe qu'il n'a preſque pas le tems de penſer aux autres, aprés que la foule aura paſſé, je verrai de rechef M. l'Intendant & je le ſolliciterai en faveur de ces Meſſieurs. J'avois déja appris avec plaiſir que

la sœur Angelique remplit les fonctions de vôtre Regle avec une pieté exemplaire dont vôtre Communauté est édifiée ; je ne doute pas qu'elle ne devienne une bonne & sainte Religieuse. Il faut qu'elle modere sa trop grande ferveur, afin d'avoir plus de forces pour mieux & plus long-tems servir Dieu. Je vous demande, ma Reverende Mere, un peu de part dans vos prieres & dans celles de vôtre Communauté, ausquelles j'ai beaucoup de foi, & d'être toûjours bien persuadée que je suis tres-parfaitement vôtre, &c.

A Montpellier 6. Decembre 1702.

LETTRE CXXX.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les fraïeurs causées par les Fanatiques.

JE ne manquai pas de solliciter M. de Basville, Monsieur, de vous envoïer les secours dont vous pouvez avoir besoin. Il me promit de chercher quelque moyen de païer vôtre garde pour le passé, & de vous fournir un détachement de troupes pour vous garder à l'avenir. Il est à Usez, je l'attens tous les jours ici, & je renouvellerai mes instances pour vous mettre en seureté. Jamais tems ne fut plus malheureux que celui-ci. Les dangers deviennent toûjours plus grands, & il semble

qu'on ait toûjours plus de peine à être aſſiſté. Rien ne coûte à ces ſcelerats pour faire du mal, & tout coûte quand il faut ſecourir des gens de bien. Ceux qui gouvernent ſont bien embarraſſez, quelque bonne intention qu'ils aïent. Il ſort des ennemis de tous côtez, & il n'y a ni aſſez de troupes, ni aſſez d'argent pour les reprimer. Cependant j'eſpere qu'on les trouvera & qu'on délivrera le païs des craintes des malheurs qu'ils y cauſent. Pour ce qui vous regarde, je loüe vôtre courage & celui de vos Confreres qui ſont avec vous. J'ai cette confiance en Dieu qu'il vous conſervera, & que vous reſiſterez plus par vôtre foi & par vos prieres, que par les armes de ceux qui vous défendent des lions rugiſſans qui rodent au-tour de vous pour vous dévorer. On eſt actuellement aprés eux ; les troupes d'ici & d'ailleurs ont marché vers Uſez & vers le Saint-Eſprit, pour tomber ſur cette troupe audacieuſe que M. de Julien pourſuit. Dieu veüille benir ceux qui combattront pour ſa Religion, en attendant que M. l'Intendant vous envoïe des troupes, à quoi je travaillerai efficacement. Je vous envoïe dix loüis d'or, dont vous vous ſervirez pour païer vos Soldats. Encouragez toûjours vôtre peuple, confirmez ceux qui ſe ſoûtiennent, relevez

ceux qui tombent, nourriſſez-vous de la parole de Dieu les uns & les autres, & croyez-moi, Monſieur, tout à vous, &c.

A Niſmes ce 22. Janvier 1703.

LETTRE CXXXI.

De civilité Chrêtienne à une Religieuſe, ſur la crainte des Fanatiques.

VOtre derniere lettre, Madame, m'avoit affligé par le recit des frayeurs qu'une fauſſe allarme vous avoit inſpirées. Celle que je reçois aujourd'hui me conſole par les vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année, & par la tranquilité que vôtre raiſon a remiſe dans vos eſprits. Il eſt permis d'avoir des craintes & de prendre des précautions raiſonnables, & je ſens bien que je ne ſerois pas en repos, ſi je vous ſçavois dans quelque danger. J'ai appris, & vous me le confirmez, qu'il y a de l'ordre dans vôtre Ville, qu'on s'y garde exactement, & que tout le monde y eſt bien intentionné pour la défenſe de la Religion & de la Patrie. Ces ſcelerats ſçavent ces bonnes intentions, & n'iront point attaquer des gens qui ont le courage de ſe défendre. Vos prieres leur ſeront d'un grand ſecours, & vous leur rendrez bien devant Dieu, la ſeureté qu'ils vous

procurent. Je vous ſouhaite toute ſorte de repos, afin que vous puiſſiez ſervir le Seigneur ſans interruption & ſans relâche. Je ſaluë tres-affectueuſement toute la Communauté, & ſuis entierement à vous, Madame, & à elle, &c.

A Montpellier ce 4. Janvier 1703.

LETTRE CXXXII.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques.

JE ſuis arrivé heureuſement ici, Monſieur, le même jour qu'on porta le corps de M. Paul à Bernis où je paſſai. On ne peut aſſez déplorer les malheurs qui nous affligent. Mais Dieu ne permettra pas que l'enfer prévale. Voici des troupes qui arrivent de tous côtez, de Provence, de Catalogne, d'Allemagne, d'Italie, & j'eſpere que nous ſerons en ſeureté. Quoiqu'il en ſoit, nous cherchons d'où nous peut venir le ſecours, & il nous doit venir du Seigneur. *Auxilium noſtrum à Domino* Je vous écrirai plus au long. Saluez les Curez qui ſont avec vous. Je ſongerai à tous les moyens de vous conſoler. Je ſuis de tout mon cœur, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 17. Janvier 1703.

LETTRE CXXXIII.

De civilité à Madame de Boucard Religieuſe, ſur la crainte des Fanatiques.

GRaces à Dieu, Madame, me voilà arrivé heureuſement dans mon Dioceſe & dans ma maiſon. Je n'ai craint ni prévû aucun peril dans mon petit voyage, & le ſecours de vos prieres m'en eût garenti s'il y en avoit eu. Je vous ſuis pourtant obligé d'avoir eu quelque inquiétude ſur mon ſujet. L'approche des troupes du Roi a bien arrêté l'inſolence de quelques eſprits mal intentionnez qui ſe ſont un peu trop manifeſtez. Ces troupes arrivent ici aprés demain, & ceux qui vous ont fait craindre craindront à leur tour. Il faut ſe confier en Dieu, le prier, le ſervir & obtenir de lui la paix que lui ſeul peut donner au Monde & à la Province. Je ſaluë toute vôtre Communauté, & ſuis, Madame, parfaitement à vous, &c.

A Niſmes ce 25. Ianvier 1703.

LETTRE XXXVI.

De civilité à M. Robert dont il ſouhaitoit le frere pour Prévôt de ſon Egliſe.

CE ſeroit un grand plaiſir pour moi, Monſieur, ſi je pouvois avoir M. vôtre frere pour Prévôt de ma Cathedrale. J'en ai écrit fortement au Pere de la Chaiſe, & lui ai repreſenté que le mérite du ſujet, la longueur de ſes ſervices, la connoiſſance qu'il a des affaires du Dioceſe, le bon ordre de mon Chapitre & ma propre conſolation me faiſoient eſperer & ſouhaiter que le Roi voulût bien lui faire cette grace. Je renouvellerai de tems en tems mes offices, tandis que vous ferez vos ſollicitations de vôtre côté. Je ſçai qu'il y a bien des gens qui ſe remuent, Chanoines & autres. Nous voyons la raiſon & la juſtice, mais le choix & le ſuccez dépendent du Ciel. Je vous prie de croire que je n'y oublierai rien, & que je ſuis avec un ſincere & parfait attachement, Monſieur, vôtre, &c.

A Nîmes ce 20. Fevrier. 1703.

LETTRE CXXXV.

De pieté à la ſœur Angelique du S. Eſprit.

JE ſuis bien aiſe, ma chere Sœur, que vôtre ſanté ſoit rétablie & que vous ſoyez en état de ſuivre la Communauté dans toutes les obſervances de la Regle. Voici le ſaint tems de Carême, qui eſt une ſaiſon de benedictions que J. C. a conſacrée par ſa retraite & par ſon jeûne. Il faut ſe retirer au-dedans de ſoi, & dans ſa ſolitude interieure ſe défaire de tout ce qui peut avoir rapport au monde. On n'y doit penſer que pour déplorer le mal qui s'y fait, & pour remercier Dieu des dangers dont il nous a retirez. J'ai beaucoup de joye d'apprendre que les petits ornemens que je vous ai envoyez, vous ayent paru convenables à la dévotion que vous aviez eüe. Je vous prie de continuer les prieres & les vœux que vous lui adreſſez pour moi dans ce tems fâcheux où tous nos nouveaux Convertis ſe révoltent & exercent mille cruautez contre les Catholiques. Priez pour les Prêtres, pour la Religion & pour l'Egliſe. Je vous envoyerai mes Sermons par la premiere commodité. Témoignez à vôtre Reverende Mere & à toutes vos cheres Sœurs la reconnoiſſance que j'ai des prieres qu'elles font pour moi,

& croyez que je ſuis parfaitement en Nôtre-Seigneur, ma chere Sœur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 20. Fevrier 1703.

LETTRE CXXXVI.

A Madame de C..... ſur les cruautez des Fanatiques.

L'Etat où nous ſommes dans nos Dioceſes, Madame, eſt ſi triſte & ſi plein de troubles, qu'il faut nous pardonner ſi nous ne ſommes pas toûjours fort reguliers à écrire & à répondre même aux lettres que nous recevons. Les Fanatiques deviennet tous les jours plus furieux. Leurs troupes ſe multiplient & groſſiſſent à tous momens. Tout le païs ſe ſouleve & ſe joint à eux. On a beau les pourſuivre, on n'a pas aſſez de monde à leur oppoſer. Comme ils ſçavent mieux les chemins, & qu'étant maîtres de la campagne, ils reçoivent de tous côtez des ſecours pour vivre & des avis pour ſe ſauver, ils échapent toûjours, & tuent impunement les Prêtres & les anciens Catholiques dans les Villages où ils en trouvent; n'épargnant ni ſexe ni âge; exerçant même ſur eux des cruautez inoüies. Nous n'oſerions ſortir de nos Villes ſans eſcorte, & nous ſçavons qu'on tient dans nos Villes mêmes des diſcours ſeditieux, qui marquent que

nous

nous ne ſommes en ſeureté que parce que nous y avons des troupes pour nous garder. Cependant les Egliſes ſont fermées, les prêtres fugitifs, l'exercice de la Religion Catholique aboli dans la campagne, & la frayeur répanduë par tout. M. le Maréchal de Montrevel eſt tres-propre à terminer cette affaire; mais que peut-il faire s'il n'a des forces ſuffiſantes? J'eſpere que le Roi lui envoyera les ſecours dont il a beſoin, & que Dieu appaiſera ſa colere. Ces mouvemens nous cauſent mille ſortes d'affaires pour la protection des Prêtres, pour le maintien du Service dans les Paroiſſes, & pour tout ce qui regarde la Religion. Je vous demande vos prieres & celles de beaucoup de gens de bien que vous connoiſſez, afin que Dieu faſſe ceſſer les maux qui affligent nos Egliſes. Je ſuis auſſi parfaitement qu'on le puiſſe être, Madame, vôtre &c.

A Niſmes ce 7. Mars 1703.

LETTRE CXXXVII.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques.

LE frere Gabriel, Monſieur, m'a donné des nouvelles de vôtre ſanté, de vos occupations, de vos craintes, de vos charitez. Je loüe Dieu de ce qu'il vous a

tous conſervez, & qu'il vous maintient en état de faire le ſervice pour vôtre Paroiſſe & pour les étrangers qui y vont chercher leur conſolation & leur ſeureté. Je vous donne volontiers le pouvoir d'abſoudre des cas qui me ſont reſervez. Je plains bien l'état malheureux où ſe trouve ce pauvre Dioceſe. Je regrette bien la perte que nous avons faite de M. Marc. Il faut long-tems pour former un auſſi bon Prêtre. Je me joindrai à Madame la Preſidente pour parler en vôtre faveur à M. le Maréchal. Je ſuis, Monſieur, tout à vous, &c.

A Niſmes ce 23. Mars. 1703.

LETTRE CXXXVIII.

Relation des mouvemens & des cruautez des Fanatiques.

IL faut enfin, Monſieur, vous faire part de nos tribulations & du malheureux état où nous ſommes dans nos dioceſes. Je devrois l'avoir déja fait, ſoit pour me ſoulager & me donner à moi-même cette conſolation, ſçachant la bonté que vous avez de vous intereſſer à ce qui me regarde, ſoit pour vous demander le ſecours de vos prieres dans une affaire qui doit toucher tous les gens de bien, & ſur tout ceux qui comme vous ont du zele

pour la Religion & pour la tranquillité publique. Je ſçai qu'on vous a donné des nouvelles de ce pais depuis le commencement de nos deſordres, les unes vrayes, les autres fauſſes, & ſans aucun fondement, comme étoit celle que j'avois été inſulté par les Fanatiques; mais il n'y a rien qui ne ſoit poſſible ou croyable de tout ce qu'on impute à ces gens-là qui ont abandonné Dieu, & que Dieu a lui-même abandonnez.

Ces Fenatiques, Monſieur, ſont preſentement tous les Huguenots d'autrefois, qui ſont ces nouveaux Convertis de la campagne ſeduits par des gens qui ſe diſent Prophetes, qui prêchent la délivrance d'Iſraël, qui ſoufflent le Saint-Eſprit aux garçons & aux filles, & leur apprennent un jargon & des contorſions extraordinaires, & qui ſe croyent inſpirez de tuer les Prêtres & les Catholiques, & de faire la guerre au Roi juſqu'à ce qu'il leur laiſſe rebâtir leurs Temples & pratiquer librement leur Religion. D'abord ils égorgerent quelques Miſſionnaires. Comme ils étoient en petit nombre, on les diſſipa & on les négligea; ils ſe raſſemblerent, leur troupe ſe mit en campagne, groſſit, brûla, maſſacra, jetta la frayeur par tout, par les horribles cruautez qu'elle exerçoit, enleva les armes des maiſons, des

châteaux, des compagnies même de Bourgeoiſie qu'on avoit levée tumultuairement, & parvint à armer de fuſils deux ou trois cens hommes. Les autres ſuivoient avec des haches & des faux. Les munitions ne leur manquoient pas, chaque Village leur portoit des vivres, ils ne paroiſſoient que dans les bois ou dans les montagnes, & ne marchoient que la nuit, brûlant les Egliſes, maſſacrant hommes, femmes, enfans, & ſe trouvant le matin à ſix lieuës de là. M. le Comte de B... ſe donne beaucoup de mouvement; il n'avoit pour toutes troupes que des milices nouvellement levées, ou des Bourgeoiſies dont il ne pouvoit ſe fier. La Cour ne craignoit pas aſſez les commencemens de cette révolte. Les Regimens que nous demandions étoient neceſſaires ailleurs; toutes les guerres d'aujourd'hui ſe font loin de nous, on deliberoit long-tems ſur les ſecours; ces ſecours étant éloignez ne pouvoient venir que tard; ceux qu'on tiroit de la Province ne ſuffiſoient pas, quelque ſoin que prît l'Intendant. Cependant toute la campagne ſe ſoulevoit, les Prophetes & les Propheteſſes faiſoient par tout des aſſemblées, dans leſquelles on enrôloit tous les jeunes gens. Il s'en eſt formé pluſieurs troupes, à qui la foibleſſe des nôtres donnoit du coura-

ge. La rage dont ils ſont poſſedez leur fait ſupporter des fatigues extraordinaires & commettre mille crimes inoüis. Prés de cent Egliſes brûlées, plus de trente Prêtres maſſacrez, prés de deux mille Catholiques égorgez, & l'exercice de la Religion Catholique preſqu'aboli dans trois Dioceſes, & cela avec des inhumanitez qui font horreur. Voilà ce qui s'eſt paſſé ici depuis huit mois. Le Roi enfin a eu pitié de nous, & nous a envoyé des Troupes reglées & un Maréchal de France pour les commander, & nous eſperons que Dieu benira ſes armes & nous rendra nôtre premiere tranquilité... Nous avons été ici dans quelques dangers & même preſſans, les Païſans devenus bandits & courant jour & nuit dans la plaine, nous n'oſerions ſortir de la Ville ſans péril ou ſans eſcorte. Dès que M. le Maréchal de M... fut arrivé, il aſſembla la Nobleſſe, la careſſa & tâcha de lui relever le cœur par ſes diſcours vifs & gratieux. Il raſſûra autant qu'il pût les Catholiques effrayez avec raiſon. Il trouva peu de troupes, beaucoup d'ennemis, toutes les Sevenes en feu, nôtre plaine habitée par des nouveaux Convertis entierement revoltée, & commença bientôt à ſentir le poids d'une affaire dont il eſt difficile de connoître de loin toute l'étenduë. Les Fanatiques ne

furent pas étonnez de ſon arrivée : peu de jours aprés ils vinrent au nombre de trois ou quatre cens à une lieüe de cette Ville, comme pour le braver. Il marcha à eux avec une partie de la nobleſſe du païs, un détachement des vaiſſeaux & le Regiment de Dragons de Firmacon, & les battit ſans beaucoup de peine, il en reſta prés de cent tuez ou bleſſez. Le reſte ſe ſauva à la faveur de la nuit & des montagnes. Quelque-tems aprés s'étant avancé vers les Sevenes, il en battit encore une troupe d'environ neuf cens. Il en demeura trois ou quatre cens ſur la place. Mais ces pertes ſont bien-tôt reparées ; & les eſprits étant gâtez comme ils ſont, il leur vient des recrûës de tous côtez plus qu'ils n'en veulent. Leur inſolence étoit parvenuë juſqu'à ce point, que dans Niſmes même ils publioient que le tems de la délivrance étoit venu, que nôtre regne étoit paſſé, & que le jour approchoit qu'ils auroient le plaiſir de tremper leurs mains dans le ſang des Catholiques. Ils oſerent même le Dimanche des Rameaux tenir une aſſemblée dans un moulin ſans aucune précaution à la porte de la Ville; & dans le tems que nous chantions Vêpres, chanter leurs Pſeaumes & faire leur Prêche. Monſieur le Maréchal ſortit de ſa maiſon, aſſembla quelques Troupes, fit paſſer au

fil de l'épée, hommes & femmes qui compoſoient cette aſſemblée au nombre de plus de cinquante perſonnes, & réduire en cendres la maiſon où elle ſe tenoit. Cet exemple étoit neceſſaire pour arrêter l'orgueïl de ce peuple. Mais, Monſieur, le cœur d'un Evêque eſt bien touché, & ſes entrailles bien émûës, quand il voit d'un côté verſer le ſang des Catholiques, & de l'autre celui des méchans, qui tout méchans qu'ils ſont font une partie de ſon Troupeau. On a fait depuis des enlevemens dans tous les Villages, de tout ce qu'il y a de gens ſeditieux, on a rendu tous les principaux habitans cautions de ſommes d'argent aſſez fortes, & reſponſables de tout ce qui pourroit y arriver de mal, c'eſt-à-dire, de meurtres & d'incendies. Aprés quoi toutes les Troupes que le Roi envoïe, qui ſont un corps d'environ huit mille hommes, étant arrivées, M. le Maréchal de M...eſt à Alais pour les mettre en mouvement contre ces Rebelles, que M. Julien Maréchal de Camp & M. Paratte Brigadier doivent attaquer de leurs côtez. Cette guerre n'eſt pas comme les autres : ces Fanatiques ne ſont, à la verité, que des Païſans ramaſſez & partagez en diverſes troupes nombreuſes; mais ils ne laiſſent pas d'être diſciplinez à leur maniere. Leur ferocité leur ſert de cou-

rage, & ils ne craignent pas la mort, parce qu'ils ſçavent bien qu'ils l'ont méritée. Endurcis au travail & à la fatigue, ils marchent preſque toûjours, tout le païs étant pour eux, & recevant par tout où ils paſſent des vivres pour leur ſubſiſtance, & des avis pour leur sûreté. Ils ravagent impunément la campagne, vont chercher des retraites dans les montagnes ou dans les bois, & ſont plus difficiles à trouver qu'à battre. Leurs Chefs ſont des gens de rien, prévenus de crimes, cruels & deſeſperez. Les autres ſont abuſez par des paſſages de l'Ecriture mal appliquez, par des Prophetiesridicules, par des eſperances de ſecours étrangers & des miracles prétendus faits ou à faire par l'Eternel en leur faveur.

Voilà, Monſieur, l'état veritable de la révolte des Sevenes & de nos Dioceſes, qui en ſont voiſins, & qui s'y trouvent liez par le commerce & par la Religion. A mon égard, je ſuis aſsûré que vous aurez la bonté de me plaindre, auſſi bien que mes Confreres qui ſont dans le même cas. Nous voyons tout le fruit de nos travaux de dix-ſept ans perdus, nous n'entendons parler que de meurtre & de carnage. Nous ſommes les témoins de la déſolation des peuples que Dieu avoit commis à nos ſoins, réduits à voir périr beau-

coup d'innocents ſans reſſource & beaucoup de pecheurs ſans converſion, à pleurer les maux qui nous accablent, & à craindre même les remedes qui ne peuvent être que violens. Je joins à cette relation une copie de la Lettre Paſtorale que j'adreſſai à tous les Fidelles de mon Dioceſe dans les dernieres ſemaines du Carême. Priez le Seigneur, Monſieur, qu'il diſſipe cette cruelle tempête; & croïez qu'on ne peut être avec un attachement plus ſincere & plus reſpectueux que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 25. Avril. 1701.

LETTRE CXXXIX.

De civilité & de pieté à Madame Boucard Religieuſe.

J'Ai appris avec plaiſir, Madame, l'honneur que M. le Maréchal de M...& M. de B.... vous ont fait de vous aller voir dans vôtre Monaſtere. Cette viſite s'eſt paſſée comme je l'avois ſouhaité, avec beaucoup d'honnêteté de leur part, & beaucoup de modeſtie de la vôtre. Je m'y étois bien attendu. Il y a quelque ſatisfaction à des filles, quoique retirées du monde, d'être honorées par le monde même. Mais il ne faut pas prendre ces complaiſances de civilité & de bien-séan-

ce pour des loüanges de verité & de mérite ; & la difference qu'il y a entre ces Meſſieurs & vous, c'eſt que vous ne devez pas croire tout le bien qu'ils ont dit de vous, & que vous avez dû leur faire penſer plus de bien qu'ils n'en ont vû. Je ſçai que vous êtes toutes en bonne ſanté, & que Madame de T.... vous a bien aidé à faire les honneurs de la maiſon. Je ſçai de plus que vous priez le Seigneur pour moi, & vous ſçavez auſſi que je ſuis avec beaucoup d'affection tout à vous, &c.

A Niſmes ce 3. Mai. 1703.

LETTRE CXL.

De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, pour le feliciter ſur une dignité obtenuë.

JE vous felicite, Monſieur, de vôtre nouvelle dignité. Vôtre Univerſité ne ſçauroit plus ſe paſſer de vous voir à ſa tête, & vous allez être Primicier perpetuel. C'eſt une bonne marque pour vous & pour vos Docteurs que ce choix réïteré qu'on fait de vous. Ce n'eſt pourtant pas ſans occupations & ſans quelques petits embarras. Les viſites qu'on reçoit, les cerémonies qu'il faut eſſuyer, les aſſemblées qu'il faut tenir, les diſcours qu'il faut prononcer, ſans compter les repas qu'on donne, & l'aſſiduité des ſoins

qu'on eſt obligé de prendre pour faire obſerver les Reglemens & conſerver les privileges ; mais vous avez pour cette adminiſtration, outre l'habileté, la facilité que donne l'experience. Je croyois recevoir aujourd'hui quelques exemplaires imprimez de ma Lettre Paſtorale dont on avoit déja fait furtivement une impreſſion défectueuſe, & j'avois deſſein de vous en envoïer quelques-uns pour Monſeigneur de Sanvitali, avant ſon départ ; Mais cela n'eſt que differé de quelques jours. Je voi partir avec regret ce ſage & pieux Prélat. Perſonne ne connoît mieux ſon mérite, & ne ſouhaite plus ſincerement ſon élevation que je le fais, autant pour le bien de l'Egliſe que pour ſa gloire. Je vous prie de le bien aſſûrer de mes tres-humbles reſpects ; & croyez-moi avec un ſincere attachement, Monſieur, &c.

A Niſmes ce 30. Mai 1703.

LETTRE CXLI.

De civilité à Madame de Theyran Religieuſe.

C'Eſt un bonheur, Madame, que vôtre ſanté & celle de Madame vôtre Sœur ſe ſoutiennent. Je me réjoüis d'y avoir contribué ; & comme je m'y intereſſe veritablement, je ſouhaite que vous en

joüiſſiez l'une & l'autre long-tems & ſans aucune interruption. Il eſt vrai que j'ai reçû une lettre de Mademoiſelle de M.... qui m'a fait un fort grand plaiſir, parce que j'y reconnois ſon bon cœur, & ſes ſentimens vertueux; mais ce qui m'a plus ſatisfait encore, c'eſt qu'elle s'en eſt attirée l'eſtime de tout le monde. On parle d'elle avec éloge, avec honneur, avec diſtinction. Ceux mêmes qui n'aiment pas trop ſa ſageſſe, ne peuvent s'empêcher de la loüer. M. & Madame de B.... en diſent mille biens, & ſa conduite eſt donnée pour modele aux autres : cela vous fait honneur... Je ſuis tout étonné de n'être point à S.... en cette ſaiſon. Je me ſauve des chaleurs comme je puis ; & parmi les incommoditez que je reſſens le plus, c'eſt celle d'être arrêté ici, & de n'être pas à portée de vous dire quelquefois, que je ſuis veritablement, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 21. Juillet 1703.

LETTRE CXLII.

De civilité Chrêtienne à Madame Boucard Religieuſe.

N'Ayant pas la liberté de vous voir, Madame, il faut que j'aïe le plaiſir de recevoir de vos nouvelles. Je ne ſuis

point en peine sur vôtre repos, je sçai que vous êtes en sûreté dans vôtre Ville, comme moi dans celle-ci. Je n'y suis pas non plus sur l'ordre & sur la régularité de vôtre maison. Je sçai que vous n'avez besoin pour cela que de vôtre propre pieté & de l'attention que vous avez sur la sainteté de vôtre état. Je ne doute pas que vous ne perseveriez dans la priere en ce malheureux tems où Dieu punit son peuple par son peuple même, & où les méchans font des crimes pour irriter sa colere, sans que les bons songent assez à l'appaiser par leur penitence. Je voi passer avec tumulte ces Fêtes que j'avois accoûtumé de passer si tranquillement chez vous. Le bon tems reviendra peut-être. Je me recommande aux prieres de toute la Communauté, aux vôtres, à celles de Madame vôtre Sœur, & suis à vous avec estime & affection paternelle, &c.

A Nismes ce 27. Août 1703.

LETTRE CXLIII.

Sur les cruautez des Fanatiques, & sur les moïens de prévenir ces maux ou d'y remedier.

JE sçai, Monsieur, que plusieurs personnes ont eu l'honneur de vous écrire au sujet des allarmes où nous avons été en ce

pais-ci, & dont nous ne ſommes pas encore délivrez. Je me ſuis contenté d'en donner avis à M. de B... pour ne pas manquer à ce que je dois à mon Dioceſe, & pour ne pas vous fatiguer de ces ennuïeuſes & fatiguantes redites.

Le projet que vous executez eſt ſevere, & ſera ſans doute utile. Il coupe juſqu'à la racine du mal, il détruit les aziles des Seditieux & les reſſerre dans des limites où il ſera plus aiſé de les contenir & de les trouver. Nous nous étions bien attendus que durant l'expedition que vous faites dans les montagnes, les Rebelles tomberoient ſur nous dans la plaine, & qu'ils feroient quelques déſordres dans nôtre voiſinage. Mais nous ne pouvions nous imaginer qu'ils y exerçaſſent tant de cruautez, & qu'ils vinſſent brûler juſque ſous nos yeux les Egliſes, les Villages & lss meilleurs domaines de nôtre campagne.

Comme les Troupes que vous aviez eu la bonté de nous deſtiner n'arrivoient pas aſſez tôt, par des contre-tems que nous avons appris depuis, & que le danger approchoit, la fraïeur ſe répandit parmi le peuple, l'émotion fut grande quand on vit du haut des maiſons les métairies en feu, & ces incendiaires allant de l'une à l'autre impunément le flambeau à la

main, & menaçant juſqu'à nos Fauxbourgs, où l'on voyoit aborder de toutes parts des gens effrayez de maſſacres qu'ils avoient vûs.

Il faut pardonner en ces occaſions à ceux qui ſentent leurs pertes, ou qui en craignent de pareilles, les plaintes & les inquiétudes. Je fûs même édifié de voir avec quelle ardeur tous les honnêtes gens vouloient ſortir & tomber ſur ces bandis.

Les Troupes que vous nous avez envoyées, Monſieur, ont remis quelque calme dans nôtre Ville; & les ordres que vous leur avez donnez, s'ils ſont bien executez, nous feront attendre vôtre retour dans la plaine avec quelque patience. Les peuples ſe plaignent que les Troupes en general ne ſe donnent pas aſſez de mouvement lorſqu'on leur donne des avis ou qu'on les appelle au ſecours de nuit ou de jour. Il ſe peut faire qu'on avertit mal ou trop tard, mais il conviendroit, pour raſſûrer la campagne, qu'il parût un peu plus d'action & de bonne volonté en ceux qui ſont chargez de la défendre.

Il ſe rend ici tous les jours un grand nombre de Catholiques qui s'y refugient, ſuivant vôtre Ordonnance. Je crois bien que vôtre intention eſt de comprendre parmi les anciens, certains nouveaux qui ont donné des marques, non-ſeulement

de leur foi, mais encore de leur pieté,& qui ſeroient plus expoſez que les autres. Il y en a peu,mais il y en a, & ils méritent protection.

C'a été une bonne penſée d'attirer ainſi les Catholiques dans les Villes, & de leur faire trouver leur ſubſiſtance quand ils ſont pauvres; encore a-t-on aſſez de peine à les arracher de leurs foyers, où ils ſont accoûtumez avec leurs familles de mener une vie aſſez dure pour ne s'empreſſer pas à la conſerver.

On ne peut mieux faire aprés tous les maſſacres qu'on a faits juſqu'ici de ces bonnes gens, que de les mettre à couvert de la rage des Fanatiques. Tout ce qui s'étoit introduit & formé des Catholiques dans ce païs huguenot, eſt preſque égorgé ; il faut en preſerver le reſte. Ce ſont les ſeuls fidelles ſerviteurs du Roi; la ſeule eſperance & le ſeul appui de la Religion.... Il eſt étonnant qu'on ait ſouffert juſqu'ici que ce parti révolté ſe ſoit attaché à affoiblir & à détruire le corps de ſcelerats & de leurs adherans, ſans uſer de repreſailles à leur égard, du moins par des enlevemens qui en diminuent le nombre & les forces.

Je vous ai vû, Monſieur, aſſez porté à cela, & peut-être avez-vous eu les mains liées. La Cour en viendra peut-être à la

fin à des remedes plus violens que ceux qu'elle a rejettez. Mais il ne m'appartient pas de faire le politique, vous connoiſſez l'affaire. Je m'aſsûre que vous en ſentez le poids, & que vôtre application autant que vôtre courage ſont neceſſaires pour la terminer.

Pluſieurs Communautez ſe ſont adreſſées à moi pour vous ſupplier de moderer un peu le zele de M. de G... qui les fatigue & les embarraſſe, ſur tout les anciens Catholiques. Il eſt fort ardent pour le ſervice & toûjours en action, ce qui eſt tres-loüable; mais il ſe plaît à faire des Ordonnances qui ne ſont pas trop judicieuſes. Il conſtituë les Paroiſſes en frais ſans permiſſion; fait tenir des journées entieres les Compagnies bourgeoiſes des Villages ſous les armes à l'attendre inutilement; écrit aux Catholiques de ſe tenir prêts pour aller s'oppoſer à la deſcente des ennemis, ce qui encourage les nouveaux Convertis & étonne les autres. J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre du Juge d'Aimargues. Je pourrois vous en faire voir d'autres. Si l'on ôte des Communautez les Catholiques qui ſont en état de les défendre, elles ſeront bien-tôt brûlées par les nouveaux Convertis qui en demeureront les maîtres.

Je finis ma lettre, Monſieur, par une

pensée que j'aieüe, qui n'a peut-être aucun fondement, & qui mérite pourtant quelque reflexion. Les Rebelles depuis quelque-tems s'attachent fort aux environs de saint Gilles. Ils se sont remis dans les marais. Ils ont brûlé trois ou quatre Métairies des Chevaliers de Malthe sur les bords du Rhône, où ils ont même massacré un Commandeur. Ils s'avancent de ce côté-là & tuent tous les Valets de ces Métairies écartées. N'auroient-ils pas quelque esperance de quelques barques qui leur apporteroient quelque secours par l'embouchure du Rhône? Ne voudroient-ils pas favoriser quelque descente furtive du côté d'Aiguemortes, ou des Maries? Peut-être seroit-il bon de prendre quelque précaution là-dessus.

Je ne sçai, Monsieur, ce que vous penserez de la liberté que je prends. Je me dédommage un peu de la retenuë que j'ai eüe jusqu'ici. J'ai remis vôtre derniere Ordonnance aux Consuls pour la faire executer. Je souhaite que vôtre expedition soit bien-tôt finie, & que je puisse vous assûrer qu'on ne peut être avec plus d'attachement & plus de respect que je le suis, Monsieur, vôtre, &c.

A Nismes ce 1. Octobre 1703.

LETTRE CXLIV.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques.

JE ſerois bien content ſi je pouvois vous donner ſouvent de bonnes nouvelles, Monſieur. Il viendra peut-être un tems où nous aurons quelque conſolation. Nous ſommes preſentement dans le tems de tribulation & de douleur. Je dis ſouvent avec Eſther: *Traditi ſumus ego & populus meus ut conteramur, & jugulemur & pereamus.* La Providence nous fournira quelque moyen de ſalut & de liberté. Je ne crois pas qu'on veüille inquiéter vos Refugiez. Ils n'ont qu'à ſervir Dieu avec affection. Je vous envoye la lettre que M. Paratte Brigadier m'écrit de Caſtres, vous verrez le calme qui y eſt Je ſaluë tous les Prêtres & les Fidelles qui ſont avec vous, & ſuis Monſieur tout à vous, &c.

A Niſmes ce 8. Octobre 1705.

LETTRE CXLV.

Au même, ſur le même ſujet.

JE voi toûjours avec douleur, Monſieur, le triſte état de nos affaires. Nos maux ſont ſans conſolation & preſque ſans eſperance, ſi Dieu n'a pitié de nous. La ma-

lice croit chaque jour impunément; & il n'y a ni force ni vertu qui nous soutienne. Il ne faut pas pourtant perdre courage, les secours du Ciel ne tarderont pas à venir, & nous connoîtrons que s'il nous a châtiez, c'étoit pour nous corriger, non pas pour nous perdre. La destruction de la Religion & de ceux qui la professent, ne touche pas assez le monde. Les uns s'accoûtument à tuer les Catholiques, les autres s'accoûtument à apprendre leur mort, sans songer qu'on ôte à Dieu & au Roi ses veritable serviteurs. On sentira long-tems cette perte. Je vous plains d'être témoin de ces massacres, & je demande à Dieu qu'il repare bien-tôt ces ruines, & qu'il brise les têtes cruelles de ces Rebolles. Mandez-moi toûjours ce qui se passera prés de vous ; & croyezz-moi, Monsieur à vous entierement, &c.

A Nismes ce 19. Octobre 1703.

LETTRE CXLVI.

Sur les cruautez des Fanatiques.

JE me suis réjoüi, Monsieur, de l'heureux accouchement de Madame la Comtesse : fille ou garçon, c'est toûjours une benediction pour vôtre famille. Vous avez assez de tems pour avoir des heritiers; & dans les choses qui ne dépendent

pas de nôtre choix, il faut mettre nos inutiles déſirs entre les mains de la Providence, & recevoir d'elle ce qu'elle veut bien nous donner.

Nos affaires ſont toûjours dans le même état; elles ſe gâtent même de plus en plus; & nôtre Province eſt ruinée ſans reſſources. Les Rebelles ſont les maîtres de la campagne. On déſole leurs montagnes, & ils déſolent nôtre plaine. Il ne reſte preſque plus d'Egliſe dans nos Dioceſes, & nos terres ne pouvant être ni ſemées ni cultivées, ne nous produiront aucun revenu. Ce corps de Catholiques qui ſe formoit depuis les guerres du Duc de Rohan, dans les Villages, eſt preſque entierement détruit, & Dieu & le Roi n'y ont plus de ſerviteurs fidelles. Vous vîtes en partant d'ici que les peuples avoient repris quelque courage. & que les honnêtes gens ſe mettoient en état de ſe ſoutenir; mais ſe voyant tous les jours menacez & même égorgez par ces bandits, & n'ayant pas la protection qu'ils eſperoient du Roi, ils ſont retombez dans leurs premieres fraïeurs; en ſorte que les méchans ſervent ces gens-là par inclination, & que les bons les ménagent par neceſſité & n'oſent leur nuire. De là vient qu'ils ne ſont jamais trouvez, & qu'ils ne trouvent aucun obſtacle à tout le mal

qu'ils veulent faire. Il prend quelquefois des penſées de fureur aux Catholiques & aux nouveaux Convertis qu'on ruine, de ſortir & d'aller chercher ces ſcelerats qui paroiſſent juſqu'à nos portes & diſparoiſſent preſque en même-tems; mais la plûpart n'ont point d'armes, on craint le déſordre & l'on ne veut pas donner lieu à une guerre civile de Religion. Aprés cela, tout ſe ralentit, tous les bras tombent, ſans ſçavoir pourquoi, & l'on nous dit, il faut avoir patience; qu'on ne peut ſe battre contre des phantômes, qui ſe rendent inviſibles, & que c'eſt le ſort des païs où eſt la guerre d'être pillez, brûlez & ruinez. La Cour a été trop long-tems à ſe réſoudre ſur les remedes qu'il falloit employer pour arrêter de ſi grands maux. Ceux qui auroient pû ſuffire il y a quelque mois ne ſuffiſent plus; & il faudra venir à des châtimens plus extrêmes que ceux qu'on a rejettez comme trop cruels. On s'étoit un peu trop allarmé ſur la deſcente; la ſaiſon avancée & la difficulté du Golphe ne la permettoient pas en ces plages-là. L'apparition de deux Fregates, fit rejetter toutes les Troupes de ce côté-là, & nous nous en reſſentîmes de celui-ci. Je ne voi pas que tout ceci puiſſe finir. Les Fanatiques volent des chevaux par tout; & ils ont déja prés de deux cens Ca-

valiers. On ne ſçait quel eſt leur deſſein. Ils dégarniſſent les poſtes, ils démontent les Courriers; enfin le déſordre ne peut être plus grand.

Vous avez raiſon de ne pas venir aux Etats où l'on n'entendra que plaintes & que miſeres. Je voudrois bien me pouvoir épargner ce chagrin comme vous. Mille tres-humbles complimens de felicitation & d'amitié à Madame la Comteſſe ſur ſon accouchement. Je ne ſçai ſi elle veut que je l'appelle heureux; s'il l'eſt pour ſa ſanté, c'eſt aſſez, l'autre bonheur viendra en ſon tems.

Je ſuis tres-ſenſible à la bonté que Madame la Ducheſſe de Boüillon a de ſe ſouvenir encore d'un de ſes anciens ſerviteurs, qui n'a pas eu l'honneur de la voir de long-tems, mais qui l'a toûjours honorée. Je vous ſouhaite à Paris une parfaite tranquillité, & ſuis, &c.

A Niſmes ce 23. Octobre 1703.

LETTRE CXLVII.

De compliment de Mademoiſelle des houliers, à M. de Niſmes, en lui envoyant ſon Hymne à la paix.

COmme je ne fais rien, Monſieur, qui ne vous doive un hommage, que je vous rends toûjours avec bien du

plaiſir, trouvez bon que je vous envoïe cette Hymne que j'adreſſe à la Paix; le Roi l'a reçûë hier des mains de M. le Pelletier de Souzy le plus agréablement du monde pour moi, & je vous l'envoïe aujurd'hui, prévenuë qu'on ne ſçauroit trop tôt s'acquiter de ce qu'on doit à un auſſi illuſtre Prélat que vous. Comme vous m'avez toûjours honorée de vos bontez, Monſieur, ayez encore celle, je vous en conjure, de vouloir bien dans un de vos momens de loiſir, me marquer les fautes que je puis avoir faites dans ces vers. Je recevrai cette nouvelle marque de vôtre amitié, Monſieur, avec tout le reſpect que je vous dois, & avec lequel je ſuis, vôtre tres-humble & tres-obéiſſante ſervante, DESHOULIERS.

A Paris le 24. Octobre 1703.

HYMNE A LA PAIX.

VENEZ fille du Ciel, deſcendez ſur la terre,
LOUIS ne combat que pour vous.
Partez, n'attendez pas que ſon juſte couroux,
Ait accablé de ſon tonnerre,
Ses ſuperbes rivaux de ſa gloire jaloux.
La victoire à ſon char de tous tems attachée,
Couronne ce Heros au gré de ſes ſouhaits;
Et la terre eſt encor jonchée
Des nombreux eſcadrons que la France a défaits

Il

Il triomphe pour vous, venez divine Paix ;
Venez, hâtez-vous de descendre,
Voyez de tous côtez éparts
Ces mêlanges de morts, d'armes & d'étendarts;
A sa clémence enfin venez encor le rendre.
Jettez sur l'univers qu'il peut réduire en cendre
Vos plus favorables regards.

LETTRE CXLVIII.

De remerciement de M. de Nismes, à Mademoiselle Deshouliers sur son Hymne à la Paix.

L'Hymne à la Paix que vous avez composée, Mademoiselle, & que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, m'a fait un grand plaisir. J'ai vû par là que vous avez toûjours le même goût pour la poësie, le même zele pour la gloire du Roi, le même souvenir & la même attention pour vos amis. Vous ne pouviez choisir un sujet plus agréable, ni le traiter plus agréablement. La Paix, ce don de Dieu, dont les Poëtes ont fait une Déesse, ne fut jamais plus necessaire au monde. La guerre a tellement accablé les Peuples, qu'on ne peut presque les réjoüir que par la pensée & l'esperance de la voir finir. Il n'y a personne qui n'invoque cette Fille du Ciel & qui ne veüil-

le la faire deſcendre ſur la terre, mais perſonne ne l'appelle de ſi bonne grace que vous. On s'imagine qu'elle va prendre l'eſſor pour voler juſqu'aux pieds du Roi, à vôtre ſollicitation. Nous joignons nos déſirs & nos prieres aux vôtres, avec d'autant plus de faveur, que nous avons de ce païs la plus triſte & la plus cruelle en toutes les guerres. Je vous rends mille graces de vôtre ſouvenir & de vôtre Hymne, & je ſuis parfaitement, &c.

A Niſmes ce 11. Novembre 1703.

LETTRE CXLIX.

A un Curé ſur les mouvemens des Fanatiques.

L'Avis que vous aviez donné, Monſieur, de la marche des Fanatiques, étoit tres-bon; & ſi les Troupes du voiſinage euſſent été averties bien à propos, & que M. de Fimarcon eût eu plus grand nombre de Dragons, où ſe fût trouvé mieux ſoutenu, l'affaire auroit été tres-conſiderable. On avoit joint ces Rebelles & ils auroient été entierement défaits. Mais ils ſe ſont ſauvez & n'ont perdu que fort peu de gens. Cependant cette expedition n'a pas laiſſé d'être utile, parce qu'elle a déconcerté ces malheureux & les a éloignez de nous. Il faut avoir confiance au Seigneur qui ne nous abandonnera pas.

J'ai tenu ici mon Synode ; où je vous aurois fort ſouhaité. J'ai été également touché de ce qu'il y manquoit tant de Curez convoquez, & de ce qu'il s'y en trouvoit tant qui n'avoient pas eu beſoin de l'être. J'y lûs une Lettre Paſtorale aux Eccleſiaſtiques de mon Dioceſe. Je vous l'envoyerai quand elle ſera imprimée. Je ſuis, Monſieur, à vous de tout mon cœur, &c.

A Niſmes ce 13. Novembre 1703.

LETTRE CL.

D'excuſes & de compliment à la Mere Prieure du Monaſtere de l'Adoration perpetuelle du Saint-Sacrement, ruë Caſſette à Paris.

VOus êtes tres-loüable, ma Reverende Mere, de penſer à recuëillir les vertus de la feüe Mere du Saint-Sacrement, pour rendre juſtice à ſa pieté, pour faire honneur à ſa mémoire, & pour imprimer par ſes exemples les devoirs de vôtre ſaint Inſtitut dans l'eſprit des perſonnes qui s'y engagent. Je voudrois pouvoir contribuer à une œuvre ſi édifiante, ſi utile au Public & ſi ſatisfaiſante pour vous. Quoiqu'il fût fort aiſé de connoître les grandes qualitez religieuſes de cette vertueuſe Mere, & que ſon mérite ſe découvrît comme de lui-

même, j'ai eu si peu d'occasion de cultiver l'honneur que j'avois d'en être connu, que je ne puis vous être d'aucun secours pour les circonstances particulieres de sa vie. Les grandes & tristes révolutions de nos Dioceses, nous ôtent les moyens de pouvoir vaquer à des occupations plus agréables; & les maux que nous causent les pecheurs, ne nous laissent pas le loisir de travailler aux éloges des Saints. Personne ne peut vous donner de meilleurs Mémoires que Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, qui a été unie avec elle par des liens si étroits d'amitié & de religion. Faites-moi la grace de l'assûrer que je continuë d'honnorer sa vertu, & de croire que je suis, ma tres-Reverende Mere, vôtre, &c.

Le 18. Decembre 170.

LETTRE CLI.

De compliment & de remerciement à Monseigneur le Vice Legat d'Avignon.

JE ne pouvois recevoir dans le tems de tribulation où nous sommes, Monseigneur, une plus sensible consolation, que celle que me donne la lettre de vôtre Excellence, en me renouvellant les marques précieuses de son souvenir, & me souhaitant les benedictions du Ciel à l'oc-

caſion des bonnes fêtes. C'eſt une grace d'autant plus grande, que je n'ai pû la mériter par l'eſtime que tout le monde doit à vôtre juſtice, à vôtre ſageſſe, à vôtre pieté, & par la reconnoiſſance que j'ai eüe & que je conſerve de toutes les bontez dont vous m'avez honoré. L'éloignement de vôtre Excellence n'a rien diminué de l'attachement que j'ai pour Elle; ſes vertus me ſont auſſi preſentes que lorſqu'elle étoit dans nôtre voiſinage, & la bonne odeur qu'elle y a répandu ſe maintiendra toûjours parmi nous. Auſſi nous faiſons les même vœux que nous faiſions ici pour elle, & nous lui ſouhaitons toutes les graces du Ciel dont elle a beſoin, & toutes les dignitez de la terre qu'elle mérite. Perſonne ne s'y intereſſe plus que moi, qui ſuis avec tout le reſpect & le dévoüement, poſſible, Monſeigneur, de vôtre excellence, le, &c.

1703.

LETTRE CLII.

De compliment, au même.

C'Eſt la raiſon & l'inclination, Monſeigneur, plûtôt que la coûtume & la bienſéance, qui m'engagent à ſouhaiter à vôtre Excellence de ſaintes & heureuſes Fêtes. Je joins mes vœux pour vôtre con-

ſervation, à ceux que ſont les peuples que vous gouvernez avec tant de douceur & de prudence, & je m'intereſſe avec eux au bonheur que vous leur procurez. Nous ſommes aſſez voiſins pour apprendre avec quel eſprit de bonté & de juſtice vous calmez tout, vous reglez tout; & dans le trouble & la confuſion où eſt le païs que nous habitons, nous ſçavons quelle eſt la paix & la tranquillité dans laquelle vous contenez le vôtre. Une des plus ſenſibles conſolations que je ſouhaite, Monſeigneur, dans ces tems triſtes & fâcheux pour nous c'eſt de mériter quelque part en l'honneur de vos bonnes graces, & de pouvoir témoigner à vôtre Excellence, le reſpectueux & fidelle attachement avec lequel je ſuis, Monſeigneur de vôtre Excellence, le &c.

A Montpellier ce 22. Décembre 1703.

LETTRE CLXII.

D'exhortation & de reproches à une Superieure, ſur des frayeurs exceſſives au ſujet des Fanatiques.

JE ne ſçai, Mudame, ſi les frayeurs de vos Religieuſes ſont moderées; elles font grand bruit en ce païs-ci, & decrient fort vôtre maiſon. Je ſerois bien malheureux ſi mes Convents des Fauxbourgs de

Niſmes, beaucoup plus expoſez que le vôtre, avoient les mêmes foibleſſes. Ils ont craint quand il y a eu ſujet de craindre, mais toûjours ſagement, avec une humilité accompagnée de confiance qui a édifié tout le monde. C'eſt ainſi que la vertu corrige le naturel, & la religion les ſentimens de la chair & du ſang. Il n'eſt non plus permis de ſe laiſſer aller à la crainte qu'à la triſteſſe, à la colere & aux autres paſſions, ſur tout quand il y a de l'excés, & que c'eſt ſans raiſon. Quel exemple donnez vous à de jeunes filles dont vous abatez le courage, & à qui vous groſſiſſez les dangers au lieu de les leur diminuer? Je voi que tous ceux qui gouvernent, s'intereſſent à vôtre sûreté plus qu'à toute autre; trouvez-vous beau aprés cela de faire les effraïées? croïez-vous que Dieu ne puiſſe vous défendre? Jeſus-Chriſt ne vous dit-il pas dans l'Evangile, *Gardez-vous de craindre ceux qui tuent le corps & qui ne peuvent pas tuer l'ame.* Ces apprehenſions irregulieres ſont des tentations auſquelles il ne faut pas ſuccomber; elles deſſechent le cœur, & l'amour de vous-même le rempliſſant, je fais fort peu de cas de vos prieres & de vos Communions mêmes, puiſque vous n'avez ni la foi, ni l'eſperance que vous devez avoir au Seigneur. Je voudrois pouvoir aller dire moi-même

à ces ames puſillanimes, ce que je vous écris; je ne veux pas même ſçavoir qui elles ſont, de peur de perdre la bonne opinion que j'ai eüe d'elles. Ces mouvemens ne ſont pas tellement involontaires, que la vertu ne puiſſe les redreſſer, ſurtout quand ils durent ſi long-tems, & qu'ils reviennent ſi ſouvent & ſans un veritable fondement. Je ſuis aſsûré que vous & M. D.... ne participez point & ne conſentez point à ces lâchetez. Je ſuis à vous de tout mon cœur, &c.

Du 23. Decembre 1703.

LETTRE CLIV.

De remerciement & de felicitation, à Monſeigneur l'Archevêque de Saragoſſe.

JE viens de recevoir à Montpellier, Monſeigneur, où les Etats de nôtre Province ſont aſſemblez, la lettre de vôtre Excellence, à l'ocaſion des ſaintes Fêtes de la Naiſſance du Sauveur. C'eſt une conſolation bien ſenſible dans le tems de tribulation où nous ſommes, d'être honoré du précieux ſouvenir, & favoriſé des vœux & des prieres d'un Prélat que le Ciel a comblé de ſes dons, & que ſes honneurs & ſes dignitez ne rendent pas plus venerable que ſes vertus apoſtoliques. Jugez, Monſeigneur, quelle doit être ma re-

connoissance, & le désir de mériter vos bontez par mes services, ou du moins par les vœux ardens que je fais pour la prosperité & pour la conservation de vôtre Excellence, à laquelle toute l'Eglise s'interesse. Nous avons eu de grands sujets de loüer Dieu durant le cours de la Campagne passée. Il a beni les armes des deux Couronnes, & nous a fait sentir plusieurs fois le plaisir que donnent les victoires qui sont les fruits de la justice, tandis qu'il a confondu les projets des heretiques & de ceux qui les favorisent, ôtant le courage à leurs troupes & le conseil à leurs Capitaines, & se jouant de cette flotte formidable qui menaçoit les mers & les terres, & qui s'est retirée avec la honte d'avoir consumé sans succés des dépenses excessives de la Hollande & de l'Angleterre. Les vents viennent encore de la dissiper jusques dans leurs ports, & de briser ces navires orgueilleux destinez à porter en Portugal l'attirail d'une guerre injuste. Le Duc de Savoye se donne des mouvemens inutils; & selon toutes les apparences, sera bientôt réduit à demander la paix qu'il a si indignement violée. Cependant le Duc de Baviere prend des Places dans le cœur de l'Empire, au milieu même de l'Hyver; & couvrant son païs, s'ouvre le chemin dans les Etats de l'Empereur. Tout semble

ſe préparer pour le Printems prochain à une nouvelle gloire. Nous apprenons le zele des Grands & des Peuples de vôtre Monarchie, & les proteſtations ſinceres d'une fidelité inviolable qu'ils font à leur Roi legitime. Nous connoiſſons la prudence & la valeur de la Nation, quand elle combat pour ſa Religion & pour ſon Prince. Nous ſçavons que vous avez de bonnes Troupes & de bons Chefs, & par-deſſus tout la protection du Dieu des armées, auquel nous mettons nôtre principale confiance. Je ne doute pas, Monſeigneur, que vôtre Excellence n'ait fort regretté le départ d'Eſpagne de M. le Cardinal d'Eſtrées; il pouvoit y être utile par la connoiſſance qu'il a des Cours & des affaires de l'Europe, par la ſageſſe & la vigueur de ſes conſeils, & par cette ſuperiorité de genie, qu'un heureux naturel & une longue experience lui ont acquiſe; il eſt arrivé à Paris, & il y cherché un peu de repos. Je vous ſouhaite, Monſeigneur, une ſanté parfaite, & ſuis avec un parfait dévoüement & une veneration profonde, Monſeigneur, de vôtre Excellence, &c

A Montpellier ce 24 Decembre 1703.

LETTRE CLV.

De civilité & de felicitation à M. de Vilalba, Vicaire General de Monſeigneur l'Archevêque de Saragoſſe.

VOs lettres, Monſieur, ont toûjours un nouvel agrément pour moi, puiſqu'elles me renouvellent le plaiſir que j'ai de recevoir des marques de vôtre ſouvenir & de vôtre amitié, qui me ſera toûjours précieuſe. Je voi par celle de Monſeigneur l'Archevêque, qu'il joüit d'une parfaite ſanté, & qu'il m'honore de ſes bontez ordinaires; ce ſont deux choſes qui ſont mon ambition & qui rempliſſent mes premiers déſirs; auſſi ſont-elles une partie des vœux & des demandes que je fais à Dieu dans ces jours de fêtes. Les nouvelles de la guerre, aprés nous avoir occupez durant ſix mois, nous donnent enfin quelque relâche; chacun ſe repoſe de ſes fatigues & ſe prépare à les reprendre au Printems. M. le Duc de Savoye implore toute ſorte de ſecours & de protections, & perſonne ne veut ſe fier à lui. Les Holandois ne ſont pas contens de l'Empereur ni du Prince Loüis de Bade. Un coup de vent a cauſé dans leur païs, auſſi-bien qu'en Angleterre, des dommages incroïables, des briſemens de vaiſ-

ſeaux, des inondations de Villages, des ſubmerſions de peuples & des débris de naufrages dans tous les rivages de l'Océan. Cela a fort étonné l'Archiduc, & lui a donné de tres-mauvais augures pour ſa prétenduë Roïauté. Vous avez ſçû que M. le Duc de Baviere a pris Ausbourg & qu'il va aſſieger Paſſau. L'Allemagne eſt bien abatuë, & l'Empereur n'eſt pas ſans inquiétude. J'eſpere que vous mettrez le Portugal à la raiſon, & que vous le punirez d'avoir oſé ſe déclarer contre deux Couronnes, dont l'une l'a élevé, & l'autre pû le détruire. Je ſuis bien aiſe que vous aïez connu M. le Cardinal d'Etrées; c'eſt un eſprit élevé, vaſte & penetrant, capable de grands emplois & de grands deſſeins, à qui l'âge a donné beaucoup d'experience, & n'a rien diminué de ſa vivacité ni de ſon courage; il eſt arrivé à la Cour. Je vous prie de me conſerver toûjours quelque part en vôtre bien veillance, & de me croire avec tout l'attachement & toute la conſideration poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 24. Decembre 1703.

LETTRE CLVI.

De civilité & d'inſtruction, a Meſdames Bocaud, Religieuſes Vrſelines.

JE reçois, Meſdames, comme un heureux augure pour le cours de cette année, les ſouhaits que vous faites que je la paſſe tranquillement. La connoiſſance que j'ai de la ſincerité de vos vœux, & la confiance que je dois avoir en vos prieres, me font eſperer que le Ciel nous rendra enfin le calme & le repos, aprés les peines & les agitations que nous avons eſſuiées. Toutes les Communautez Religieuſes ont interêt de demander à Dieu la fin des troubles qui déſolent cette Province; la vôtre y eſt encore plus intereſſée que d'autres. On ne peut obtenir ces graces que par la patience, & par le bon uſage qu'on fait des calamitez publiques & particulieres: elles doivent obliger au détachement du monde, celles ſur tout qui y ont déja renoncé. Elles ſont propres à mortifier l'amour de nous-mêmes, & à inſpirer l'eſprit de componction & de penitence, non par les apprehenſions des peines de cette vie, mais par les craintes ſalutaires des jugemens de Dieu. Je ne doute pas que les reflexions que vous faites ſur les malheurs du tems où vous vous

trouvez envelopées, ne vous affligent, mais il ne faut pas qu'elles vous abattent; Dieu n'abandonne pas ceux qui le ſervent. Il fera naître, quand le tems marqué par ſa Providence ſera arrivé, la paix de la guerre même, & nous ouvrira les chemins pour vous aller conſoler, vous demander la continuation de vos prieres, & vous dire que je ſuïs toûjours veritablement & paternellement à vous, & à toute vôtre Communauté, Meſdames, vôtre, &c.

A Montpellier ce 3. janvier 1704.

LETTRE CLVII.

De civilité & de felicitation à Monſeigneur l'Evêque de Mende.

AGréez, Mgr, que je me conſole de vôtre abſence des Etats, par le plaiſir de vous ſouhaiter une ſanté parfaite & un repos convenable à la bonté de vôtre cœur, & à la tranquillité de vôtre eſprit. Nous ſommes expoſez aux mêmes dangers & aux mêmes troubles, & Dieu pour nous punir, nous fait voir également à vous & à moi les miſeres de nos peuples; ce qui m'a ſingulierement affligé, c'eſt d'avoir vû les chemins fermez dans le tems où je m'étois deſtiné à vous aller rendre une viſite dont je goûtois toutes

les douceurs par avance. Je vous felicite de la promotion de M. l'Abbé de la Rocheaymont à l'Epiſcopat. Outre ſa pieté, ſa ſageſſe, ſa charité qui ſemblent lui être naturelles, il a eu vos exemples devant ſes yeux, & il a par conſequent appris de vous les vertus Epiſcopales, & les Dioceſe du Puy ſera ſur ce pied-là bien gouverné. Nous ſommes ici acablez d'affaires, les unes plus triſtes & plus fâcheuſes que les autres. Nos malheurs ne finiſſent point, & il en renaît tous les jours de nouveaux. Que ne puis-je aller mêler mes peines & mes chagrins avec les vôtres, & gemir avec vous devant Dieu, & vous aſsûrer en même-tems que perſonne ne vous honore plus tendrement, & ne peut être avec un plus ſincere reſpect, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 9. Ianvier 1704.

LETTRE CLVIII.

De civilité, à Madame la Preſidente de Marbœuf.

IL n'y a perſonne, Madame, de qui je reçoive les ſouhaits avec plus de plaiſir, & pour qui j'en faſſe plus volontiers que pour vous, ſoit dans le commencement, ſoit dans le cours des années; il me ſemble que le Ciel vous doit écouter,

& que ceux dont vous désirez le bonheur, ne peuvent manquer d'être heureux. Je sens bien aussi que personne ne s'intereſſe plus que moi à ce que vous souhaitez le plus, je veux dire, vôtre salut & vôtre repos, & que nous avons sujet de nous réjoüir des graces que Dieu vous a faites, & d'esperer qu'il vous fera celles dont vous pouvez avoir besoin... Nous sommes encore dans la désolation où les Fanatiques nous ont réduit ; ils ne sont pas moins révoltez qu'auparavant, mais ils tuent moins, soit parce qu'il ne leur reste pas de monde à égorger à la campagne, les Catholiques aiant été ou tous égorgez ou tous refugiez dans les Villes, soit parce qu'ils attendent des secours de Savoye, ou qu'ils veulent prendre les subsides & non pas la Religion, pour prétexte de leur révolte. Quoiqu'il en soit, nous sommes toûjours comme bloquez dans nos Villes, sans oser en sortir. Dieu veüille finir ces maux & nous laisser enfin la liberté de vous aller revoir à Paris : ce sera une grande consolation pour moi, si cela arrive. Nos Etats sont encore assemblez jusqu'à la fin du mois. Nous sommes ici un peu plus tranquilles qu'en Bretagne ; & quoique nous donnions peut-être un peu plus d'argent, nous le donnons dans ces païs plus chauds d'un plus grand sang

froid que dans les vôtres. Je vous prie de continuer à nous honorer de vôtre amitié, à nous aider de vos prieres, & à me croire le plus parfaitement du monde, Madame, vôtre, &c.

A Montpellier ce 10. Janvier 1704.

LETTRE CLIX.

De compliment & de civilité à M. le Vicomte de la Chaſſe.

CE ſont de bons commencemens, Monſieur, & de bons préſages d'année, que de nouveaux témoignages d'une amitié comme la vôtre. Si je n'ai pas le plaiſir de pouvoir raiſonner avec vous comme je faiſois il y a quelques mois ; je vous rends du moins ſouhaits pour ſouhaits, vœux pour vœux, & je demande au Ciel pour vous meilleure ſanté, meilleure fortune, ou la vertu neceſſaire pour vous paſſer de l'un & de l'autre. Vous me donnez une grande idée du jeune Prédicateur dont vous me parlez, Monſieur, il faut bien qu'il ſoit digne de vôtre eſtime, car vous êtes bon juge, & vous aimez à dire vrai. Je ne doute pas que le tems & l'exercice de la Chaire n'augmente beaucoup ſes talens, & qu'il ne ſoit appellé à des Auditoires plus auguſtes que celui où vous l'avez vû. J'aurois un grand

plaisir de voir entrer dans la vigne du Seigneur de tels Ouvriers Evangeliques. Vous qui les voyez, apprenez-m'en quelquefois des nouvelles, & croyez-moi avec un parfait attachement, Monsieur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 12. Janvier 1704.

LETTRE CLX.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques.

ME voici revenu des Etats avec une assez bonne santé, Monsieur, mais avec beaucoup de tristesse, tant par la connoissance que j'y ai pris des miseres de la Province, à cause des impositions & des subsides extraordinaires & pourtant necessaires au salut de l'Etat, que par la continuation des désordres & des inhumanitez que commettent les Fanatiques presque aux portes de cette Ville. Il y a long-tems que je m'apperçois que Dieu est irrité, & que sa colere se manifeste, non-seulement par la fureur de ces rebelles, mais encore par l'aveuglement de la plûpart de ceux qui ont ordre de les arrêter, qui avec toutes leurs bonnes intentions, n'agissent pas, ou ne prennent pas les moyens qu'il faut pour agir efficacement. J'ai laissé M. le Maréchal & M. de Basville dans le dessein d'aller aprés ces

gens-là, & de ne leur donner aucun relâche. La Cour leur ordonne de ſe ſervir du tems & des troupes pour finir cette affaire, dont elle connoît à preſent la conſequence. Je prie le Seigneur qu'il leur donne & l'envie de les chercher & le bonheur de les trouver & de les battre. Je voi dans une partie des troupes ſi peu de zele pour le ſervice de Dieu & du Roi, que je n'auttens pas de grands ſuccez des expeditions qu'on médite, ſi le Ciel n'éclaire & n'échauffe nos guerriers. Il faut donner courage à Fr. Gabriel. On tâche de le décrier lui & ſa troupe, nous l'avons bien ſoutenu. Je ne ſçai quelle eſt ſa deſtinée, mais je voudrois bien qu'il fît quelque coup d'éclat. Si vôtre projet eſt ſi bon & ſi evidemment que vous penſez, il faut croire qu'on le ſuivra. Je vous envoye douze exemplaires de ma Lettre Paſtorale pour vôtre Archiprêtre, & ſuis de tout mon cœur, Monſieur, vôtre &c.

A Nîmes ce 9. Fevrier 1704.

LETTRE CLXI.

De civilité à Monſeigneur l'Evêque de Carpentras.

LA perſecution que l'Egliſe ſouffre depuis prés de deux ans en ces quartiers, m'a engagé à faire le Carême paſſé une

Lettre Paſtorale à tous les fideles de mon Dioceſe, pour les conſoler dans leurs malheurs, & pour leur apprendre à les ſupporter avec patience. Comme les Heretiques rebelles & meurtriers s'en prennent principalement à nôtre ſainte Religion, dont ils ont aboli les exercices autant qu'ils ont pû, & qu'ils ont diſperſé les troupeaux & les Paſteurs, qui ſe ſont ſauvez de leurs barbares executions, j'ai crû que je devois raſſembler en des lieux de ſureté, & ſur tout auprés de moi, les Prêtres qui avoient été contraints d'abandonner leurs paroiſſes, pour les fortifier, les aſſiſter, les inſtruire & leur preſcrire des regles de réſidence & de conduite dans les fâcheuſes conjonctures où nous ſommes. Quoiqu'honoré de l'Epiſcopat, Monſeigneur, je n'oublie pas que j'ai l'honneur d'être vôtre Dioceſain de naiſſance, & que je dois dans les occaſions vous rendre compte de mon Miniſtere & de ma doctrine, & vous aſſûrer qu'on ne peut être avec un plus ſincere & plus reſpectueux attachement que je le ſuis, Monſeigneur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 18. Fevrier 1704.

LETTRE CLXII.

De civilité, & ſur les malheurs du tems, à M. de Montremi, Lieutenant Colonel du Regiment de Dragons de Languedoc.

L'Eloignement, Monſieur, ne vous fait pas oublier vos amis : je voi par vos lettres que vous êtes tranquillement chez vous que vous y êtes occupé de vos affaires, & que vous ne penſez peut-être pas à venir nous aider dans les nôtres, qui empirent tous les jours, ſans aucune eſperance qu'elles finiſſent. Nos peuples ſont dans des alarmes continuelles. Tous les Catholiques ſont égorgez. Nôtre campagne eſt toute en feu, & je demeure ici pour être le conſolateur des veuves & des familles affligées. Encore ſi j'avois la conſolation de pouvoir raiſonner & paſſer quelques momens avec vous ! mais tout ce que je puis eſperer, c'eſt que vous me conſerverez toûjours l'honneur de vôtre ſouvenir, & que vous me croirez auſſi parfaitement que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 26. Fevrier 1704.

LETTRE CLXIII.

De compliment & de felicitation à Mademoiſelle du Roüre, ſur ſon mariage avec M. le Comte de la Fare, Colonel de Dragons.

PLus j'avois d'impatience, Madame, à vous faire mon compliment ſur vôtre mariage ; plus j'ai de plaiſir à vous le faire aujourd'hui. Le Ciel ſembloit depuis pluſieurs années vous chercher, ou vous préparer un époux qui fût digne de vous. Il vous l'a donné, il vous a donnée à lui : le bonheur eſt égal de part & d'autre. Jugez de quelles benedictions ſera ſuivie l'union de deux cœurs bien aſſortis. Je ſuis bien fâché que la gloire vous l'enleve ſi-tôt, mais elle vous le rendra plus aimable. Comme perſonne ne s'intereſſe plus que moi à tout ce qui peut vous ſatisfaire, perſonne ne fera plus volontiers des vœux pour ſon retour : Agréez cependant que je vous aſſûre qu'on ne peut être plus parfaitement que je ſuis, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 13. Mars 1704.

LETTRE CLXIV.

De civilité à une Demoiſelle.

LEs malheurs du tems, Mademoiſelle, ont tellement interrompu le commerce, que nous n'avons plus d'eſperance de revoir nos amis, n'ont pas même la conſolation de leur écrire, puiſqu'il faut preſque autant d'eſcorte pour les lettres que pour les perſonnes. Je me ſers de l'occaſion de l'aſſiette qui ſe doit tenir à Alais pour vous donner de nos nouvelles, & pour en apprendre des vôtres. Je ne vous vous dirai rien de la triſte ſituation où ſommes; pillages, meurtres, par tout; ennemis dehors & dedans. Jugez de ce qui ſe paſſe ici, par ce qui ſe paſſe chez vous. Un Evêque eſt bien occupé des differentes fonctions de juſtice & de charité, qu'il eſt obligé d'exercer dans ces funeſtes conjonctures. Toutes les perſonnes ſages & pieuſes doivent de leur côté implorer le ſecours du Ciel par de tres-ardentes prieres. Je ne doute pas que vous n'en faſſiez pour obtenir la fin des maux que nous ſouffrons, & le commencement des conſolations que nous eſperons. Comme perſonne ne s'intereſſe plus que moi à tout ce qui vous regarde, j'ai fait agir des gens fideles & prudens de Châlons pour ſça-

voir au vrai des nouvelles dont vous avez déſiré d'être informée. Je vous envoïe la lettre qu'on écrit, & je vous aſsûre qu'on ne peut ni plus eſtimer vôtre vertu, ni vous ſouhaiter plus de benedictions que le fait, Mademoiſelle, vôtre, &c.

A *Niſmes ce 5. Avril 1704.*

LETTRE CLXV.

De pieté à un Curé, au ſujet des frayeurs cauſées par les Fanatiques.

IL m'eſt bien ſenſible de ne pouvoir tenir ni Conference ni Synode, & de ne reconnoître plus ni brebis, ni Paſteurs avec leſquels tout commerce me paroît rompu. Quand eſt-ce que les voïes de Sion ſeront libres à ceux qui veulent venir aux ſolemnitez? Quand eſt-ce que le Seigneur raſſemblera les diſperſions d'Iſraël? Quand eſt-ce que la parole du Seigneur ſera déliée? Ce ſera ſans doute quand nos pechez ceſſeront. Je ſuis bien aiſe de ſçavoir les conſolations que Dieu vous a données cette quinzaine de Pâques. *Dominus mortificat & vivificat.* J'y prends la part que je dois, & je loüe le Seigneur de ce qu'en nous frappant même, il ne nous abandonne pas. Vous devez contenir les Catholiques armez. Ils doivent combattre & faire les guerres du Seigneur

Seigneur, non pas piller les amis & les ennemis. Nous allons voir une nouvelle ſcene & de nouveaux acteurs, & peut-être des projets nouveaux. Il faut renouveller nos vœux & nos prieres, & rallumer nôtre zele. Je parlerai à M. le Maréchal de Villars. Donnez-nous de vos nouvelles, & croyez-moi, Monſieur, de tout mon cœur, &c.

A Niſmes ce 10. Avril 1704.

LETTRE CLXVI.

De civilité & de felicitation à S. E. Monſeigneur le Cardinal d'Eſtrées, ſur ſa nomination à l'Abbaye de ſaint Germain des Prez.

VOtre Eminence, Monſeigneur, a reçû comme une grace l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, que le Roi vient de lui donner comme une recompenſe. Il n'y a preſque point de païs où elle ne ſoit allée faire des honneurs de la France, & rendre des ſervices importans à S. M. Il eſt juſte, Monſeigneur, que vous commenciez à vous repoſer & à recüeillir enfin le fruit de tant & de ſi longs & utiles travaux. Nous avons aſſez reſſenti les effets de vos glorieuſes négociations; vos anciens & fideles ſerviteurs comme moi, ne ſont plus en peine de vôtre gloire, & ne ſont plus de vœux que pour votre con-

ſervation. V. E. a le plaiſir de voir dans ſon illuſtre famille toutes les dignitez & tous les honneurs qu'on y peut deſirer. Il y auroit dequoi en illuſtrer pluſieurs autres. Elle n'a qu'à joüir des bienfaits qu'elle a reçûs ou qu'on lui prépare, dans une vie tranquille & une parfaite ſanté. Je la lui ſouhaite, & ſuis avec un tres-profond reſpect, Monſeigneur, de vôtre Eminence, le, &c.

A Niſmes ce 25. Avril. 1704.

LETTRE CLXVII.

Sur les maux de la Religion, & les malheurs des Peuples, à Madame la Marquiſe de Senecterre.

QUe vous êtes heureuſe, Madame, de vous être tirée de l'ennui & de la ſujettion du Convent! d'avoir trouvé une retraite aiſée & libre, d'être logée commodément, & ce que j'eſtime par deſſus tout, prés de Madame de Guenegaud. Quelle douceur pour vous & pour elle de mener enſemble une vie pieuſe & tranquille, de prier le Seigneur que vous avez à vôtre porte, de parler quelquefois du monde, dont les nouvelles vont juſqu'à vous, d'avoir le plaiſir de vous trouver, ſans avoir la peine de vous chercher, & d'être enfin, ce qu'on appelloit autrefois,

des amies de toutes les heures ! Joüiſſez long-tems l'une & l'autre d'un repos que le Ciel vous donne, & que vous avez mérité, & faites-moi la grace de ſouhaiter, ou qu'il m'en arrive un pareil, ou que je puiſſe aller prendre part au vôtre. Vous avez raiſon de me plaindre dans la triſte ſituation où je me trouve ici depuis prés de deux ans, voyant les nouveaux Convertis de mon Dioceſe, qui, comme vous ſçavez, ſont en grand nombre dans la Ville & dans la campagne, que j'avois inſtruits, ſervis, aſſiſtez, traitez avec beaucoup de douceur & de charité depuis leur converſion, preſque tous entierement pervertis & devenus tout d'un coup ennemis de Dieu, du Roi, des Catholiques, & ſur tout des Prêtres. L'exercice de nôtre Religion eſt preſque aboli dans trois ou quatre Dioceſes, plus de quatre mille Catholiques ont été égorgez à la campagne, quatre-vingt Prêtres maſſacrez, prés de deux cens Egliſes brûlées. Voilà l'état de l'affaire en general.

Pour nous, nous ſommes dans une Ville où nous n'avons point de repos ni de plaiſir, non pas même de conſolation. Quand les Catholiques ſont les plus forts, les autres craignent d'être égorgez; quand les Fanatiques ſont en grand nombre prés d'ici, les Catholiques craignent à leur

tour. Il faut que je console & que je rassûre, tantôt les uns, tantôt les autres. Nous sommes ici comme bloquez, & l'on ne peut sortir de la Ville cinquante pas sans crainte & sans danger d'être tué; il n'est pas permis de se promener ni de prendre l'air. J'ai vû de mes fenêtres brûler toutes nos maisons de campagne impunément. Il ne se passe presque pas de jour que je n'apprenne à mon réveil quelque malheur arrivé la nuit. Ma chambre est souvent pleine de gens qu'on a ruïnez, de pauvres femmes dont on vient de tuer les maris, de Curez fugitifs qui viennent representer les miseres de leurs Paroissiens : tout fait horreur, tout fait pitié; je suis Pere, je suis Pasteur. Je dois soulager les uns, adoucir les autres, les aider & secourir tous. On a défait une grande troupe de ces rebelles, & l'on croit que tout est fini. On se trompe, les esprits sont si gâtez, que leurs pertes ne font que les irriter. C'est-là mon état & mes occupations. Quelquefois de vos nouvelles & de celles de nôtre fidele & vertueuse amie; vous me devez cette consolation. Je grossis mon paquet de deux Lettres Pastorales, qui vous feront mieux connoître nos malheurs; & je vous prie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, Madame, vôtre, &c.

A Nismes ce 27. Avril 1704.

LETTRE CLXVIII.

Compliment à M.l' Abbé Anſelme, Predicateur ordinaire du Roi, ſur le preſent de ſes Oraiſons Funebres.

CE n'eſt pas un preſent que vous me faites, Monſieur, c'eſt pluſieurs, quand vous m'envoyez le recuëil de vos Oraiſons funebres. Chacune a ſon mérite & ſon prix à part, & toutes enſemble font un tréſor que je conſerverai cherement, comme des productions de vôtre eſprit, & des marques de vôtre amitié. J'ai eu le plaiſir d'aſſiſter à quelques-unes, quand vous les avez prononcées, & je leur ai païé ſur le champ le tribut de l'approbation qui leur étoit dû. Je lis les autres, & je vous en envoye mes applaudiſſemens; ils ſont ſinceres, auſſi bien que l'eſtime & la conſideration avec leſquelles vous ſçavez que je ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 4. Mai 1704.

LETTRE CLXIX.

A M. de Calviſſon, ſur un commencement de négociation avec les Fanatiques.

ON aura ſans doute appris à la Cour, Monſieur, les eſperances que nous avons de voir enfin finir nos maux. Frere

Cavalier General des Fanatiques ſemble vouloir entendre raiſon. Il a deputé à M. de la... un de ſes plus affidez & plus ſcelerats Officiers. La négociation s'eſt liée, l'entrevûë s'eſt faite à un pont, Cavalier à la tête de ſa troupe de trois à quatre cens, dont il y en avoit environ quatre-vingts à cheval. M. de la... n'avoit que vingt Dragons, & s'eſt approché d'eux avec tant de réſolution, qu'à force de leur marquer de la confiance, il leur en a donné pour lui. La Conference avec Cavalier a duré une heure & demie. Les raiſonnemens du Païſan ſont aſſez groſſiers & ſauvages, quoiqu'il ſoit Prédicateur, Prophete & General d'armée, mais il ne laiſſe pas d'avoir un bon gros ſens qui va à ſes fins. Il a fait diverſes propoſitions qu'on envoye à la Cour, dont vous entendrez parler. Il demande ſur tout de ſortir du Royaume avec ſa troupe, ce qui ſera fort agréable à tout le païs. Il y a cependant trêve de part & d'autre juſqu'au retour du Courrier. Ces gens battus à l'affaire de Nages, ayant perdu leurs meilleurs hommes & leurs armes, n'eſperant plus de ſecours, ayant peine à trouver des vivres, ennuyez de leurs continuelles fatigues, ſe voyant ſerrez par la diſpoſition & par les mouvemens des Troupes du Roi, voyant luire un rayon d'eſperance

de pardon qu'on leur offroit, & craignant les rudes poursuites dont on les menaçoit, ont enfin fait reflexion à leur état. Cavalier a eu peur d'être abandonné & d'être livré. Les autres païs ne remuënt point pour lui. On lui a caché quelques-uns de ses amis. La cabale n'a pas crû pouvoir les soutenir davantage. Voilà ce qui pourra nous procurer du repos. Nous ne chantons pas encore victoire. Nous nous réjoüissons cependant. Cela pourra peut-être vous inviter à venir ici, où je serai ravi de vous dire, qu'on ne peut-être plus parfaitement, &c.

A Nismes ce 13. Mai 1704.

LETTRE CLXX.

De consolation & d'instruction à la sœur Angelique du Saint-Esprit de Camaret, sur ses maladies.

J'Ai reçû vôtre lettre avec plaisir, ma chere Sœur, parce qu'elle me donne de vos nouvelles, mais en même-tems avec chagrin, parce qu'elle m'apprend que vous êtes incommodée. Je ne doute pas que l'austerité de vôtre Regle & le changement de vie auquel on est longtems à s'accoûtumer, n'aïent fort éprouvé & affoibli vôtre temperament; mais le même courage qui vous a fait entre-

prendre cette profeſſion de retraite & de penitence, vous en fera ſupporter les difficultez. Il faut porter ſa croix, ſi l'on ne peut avec joye, du moins avec patience. Les maladies ſont des afflictions touchantes, parce qu'elles mortifient le corps & l'eſprit, & rendent une Religieuſe incapable de faire tout le bien qu'elle voudroit, & qu'elle ſeroit obligée de faire ſelon ſon état. Mais cet état de ſouffrance, quand on en fait un ſaint uſage, par un eſprit de conformité & d'union avec Jeſus-Chriſt ſouffrant & crucifié, tient lieu de tous les autres devoirs de Religion. Je ſuis perſuadé que la charité & l'affection que vôtre Mere Abbeſſe & toute la Communauté ont pour vous, vous ſont d'une grande conſolation & d'un grand ſecours. J'attribuë à leurs bonnes prieres le repos dont nous eſperons joüir par la ſoumiſſion où ſe ſont mis les Fanatiques implorant la clemence du Roi, & s'offrant à le ſervir ou à ſortir du Royaume. Loüez-en le Seigneur; continuez-moi vos prieres, demandez pour moi celles de vos cheres Sœurs, & croyez-moi avec toute l'affection poſſible, ma chere Sœur, &c.

Niſmes ce 18. Mai 1704.

LETTRE CLXXI.

Sur un commencement de négociation avec les Fanatiques.

VOus ſçavez ſans doute, Monſeigneur, l'état preſent de nos affaires. Cavalier perſiſte toûjours dans ſes bonnes intentions. Il raſſemble ſes troupes, il attend les ordres du Roi pour ſortir du Royaume, ou pour aller dans ſes armées & nous laiſſer en repos ici. Il n'y a rien de mieux que cela. La ceſſation des meurtres & des incendies; la paix & la tranquilité de la Province eſt une fin tres-ſouhaitable; mais il faut paſſer par des moyens bien déſagréables & triſtes pour la Religion. Nous avons vû Cavalier juſqu'à nos portes. Son entrevûë avec M. le Maréchal & M. de B.... ſes ſoumiſſions, ſes fiertez, la hardieſſe des ſcelerats qui l'accompagnent, l'aſſemblée de tant de meurtiers impunis, le concours des nouveaux Convertis qui les vont voir, les Pſeaumes qu'ils chantent & dont toute la Vaunage retentit, les Prêches qu'ils font, où ils débitent mille extravagances applaudies de tous nos peuples, les Prophetes & les Prophetesſes qui s'élevent parmi eux en grand nombre, qui jettent dans les eſprits foibles les eſperances du prochain ré-

tabliſſement de leur Religion. Tout cela ſcandaliſe & afflige fort les Catholiques, & nous paroît bien triſte à ſupporter. Mais la ceſſation des meurtres, la tranquilité de la Province, le déſir de remettre l'exercice de la Religion Catholique, & la crainte qu'on a de rompre cette paix qu'il ſemble que Dieu nous preſente, nous font diſſimuler bien des choſes qu'on auroit autrefois punies, & ménager des gens, qui dans le tems qu'ils ſe ſoumettent au Roi, contreviennent à toutes ſes Ordonnances. Il nous reſte encore huit mauvais jours à paſſer. Dieu veüille que ce ſoit la fin de nos maux, &c.

A Niſmesce 23. Mai 1704.

LETTRE CLXXII.

Sur le peu de ſuccez d'une négociation commencée avec les Fanatiques.

JE ſuis perſuadé, Monſeigneur, qu'on vous écrit de pluſieurs endroits l'hiſtoire de nos Fanatiques. Elle contient depuis quelque-tems des évenemens aſſez biſares. M. le Maréchal de V... eſt venu dans cette Province avec le deſſein de terminer cete fâcheuſe affaire par négociation & par douceur. Ces Rebelles venoient d'être battus par M. le Maréchal de Mo... Les Conſiſtoires ſecrets ne voïoient plus

de reſſource dans leurs freres des Provinces voiſines. Le Roi recommandoit qu'on épargnât le ſang de ſes Sujets. Les nouveaux Convertis avoient fait entendre à la Cour, qu'ils étoient ſeuls capables de ramener ces gens-là, que les Troupes ne pouvoient & ne vouloient peut-être pas trouver. On a négocié ſur ces fondemens avec Cavalier Chef de la principale troupe de ces bandits, tres-accredité parmi eux, & qui ſe croïoit & ſe donnoit lui-même le titre de Commandant general des Religionaires des Sevenes. Cavalier a écouté, a prêché, a prophetisé, a propoſé des conditions, liberté de conſcience, délivrance de tous les priſonniers pour fait de Religion, amniſtie pour tous les crimes paſſez, & permiſſion de ſortir du Roïaume ou de ſervir dans les armées. Cela parut un peu inſolent; on lui donna de meilleurs conſeils, & il écrivit, qu'il vouloit ſe ſoumettre ſans aucune condition. Sur cela promeſſes, amitiez à ſeigneur Cavalier; entrevûe de ce General Fanatique avec M. le Maréchal de V.... à la vûë de tout Niſmes dans le jardin des Recolets; trêve concluë, lieu d'aſſemblée aſſigné à Calviſſon; quinze jours donnez pour raſſembler les troupes dont Cavalier ſe croïoit le maître, & pour attendre les ordres du Roi qui devoient les faire

ſortir. Cependant il y avoit prés de cinq cens hommes ; on leur fourniſſoit des vivres en abondance, tous les peuples d'alentour alloient voir leurs freres ; on prêchoit, on chantoit les Pſeaumes; il s'élevoit de tous côtez Prophetes & Prophetesſes; il ſe ſuppoſoit des miracles ; jamais tant de folies, qu'on ſupportoit avec peine, mais avec quelque patience, dans l'eſperance de voir finir tous nos malheurs par l'éloignement de ces ſcelerats. Le lendemain que la trêve fut concluë, Roland. Chef de la troupe des Fanatiques des Sevenes, défit un détachement de prés de deux cens hommes du Regiment de Tournon dans un défilé, où le pauvre Corbeville Lieutenant Colonel qui le commandoit fut tué, & preſque tout ſon monde. Cela enfla le cœur à Roland, qui crût être auſſi grand ſeigneur que Cavalier, & refuſa d'entrer dans ſon accommodement ; ſe diſant General & vainqueur, & inſpiré de Dieu plus d'un an avant lui. Cavalier partit de Calviſſon avec ſes gardes pour aller ramener Roland, tant par autorité, que par beaux & bons paſſages de l'Ecriture qu'il avoit étudiez. Mais Roland prétendit que l'Eternel lui parloit auſſi-bien qu'aux autres, & qu'il feroit ſon traité à part. Cavalier revint à ſon camp, où il trouva qu'à ſon abſence quelques-uns de

ſes gens des plus ſcelerats avoient cabalé contre lui. Les uns crierent liberté de conſcience ; les Prophetes crierent Cavalier traître. Il faillit à être tué ; il ſe ſoutint pourtant avec ſes plus affidez. La troupe ſe retira & gagna les bois ; lui ſuivit, & manda à M. le Maréchal de V.... qu'il alloit ramener ces gens-là, ou ſe faire tuer, ou qu'il viendroit lui apporter ſa tête. Ce Maréchal & M. de B... ſe ſont avancez à Anduſe. De là on a négocié avec Roland. On l'a gagné; mais ſa troupe s'eſt d'abord revoltée contre lui. On a crû pouvoir tomber deſſus, mais ils ont grimpé ſur les montagnes, & l'on n'a pû les trouver. On a environ ſix à huit cens hommes de la troupe de Cavalier qu'on envoye avec lui en Alſace. La conduite en ſera aſſez difficile.

La Cour qui s'étoit flatée que tous ces troubles étoient finis, a été fort étonnée. M. le Maréchal, qui ne connoiſſoit pas encore aſſez bien l'eſprit de ce païs, en eſt preſentement bien informé. Je ſuis certain que le connoiſſant comme vous faites, vous n'auriez pas eu moins de défiance que moi du ſuccez de cette negociation. Quel fond peut on faire ſur des cervelles auſſi dérangées ? Les peuples ont gâté ces malheureux, & eux ont gâté les peuples. La flote ennemie qui eſt en-

trée dans nos mers, peut bien avoir changé l'état de l'affaire. Quoi qu'il en ſoit, on a tenté toutes les voies de la douceur, Nous verrons la ſuite...

A Niſmes ce 10. Iuin 1704.

LETTRE CLXXIII.

Au même, ſur le même ſujet.

J'Ai mis à part, Monſeigneur, tous les complimens qu'on m'a faits ou écrits ſur la délivrance d'Iſraël & ſur la ſoumiſſion des Amalecites, & je me ſuis bien gardé d'y répondre legerement. J'ai crû que je devois me défier du bonheur qu'on nous promettoit, & qu'on ne devoit pas compter ſur des gens ſans Religion, ſans raiſon, qui n'ont d'autre regle de leurs actions qu'une imagination déreglée & des fantaiſies qu'ils prennent pour inſpirations. Ainſi je crains bien que nous ne ſoions pas ſitôt tranquilles. Nous ne ſommes pas aſſez bons pour mériter que Dieu nous faſſe cette grace, & ces ſcelerats ſont trop méchans pour mériter celle que le Roi leur a voulu faire. Il y a pourtant quelque adouciſſement à nos maux. On ne tuë pas depuis quelque-tems. Cavalier partit hier avec ſa petite troupe. Les autres Chefs entretiennent encore quelque reſte de négociation. On ſonge à la recol-

te de part & d'autre. Cela fait une eſpece de ſuſpenſion. Je vous ſuis obligé, Monſeigneur, de nous avoir plaint dans le tems de nos plus grandes tribulations ; encore plus d'avoir eu la penſée charitable de venir nous conſoler & nous ſecourir. J'attends avec impatience le tems que vous avez projetté de venir ici. Vous ſçavez que vous y avez une maiſon, & un Confrere qui eſt avec tout le reſpect poſſible, &c.

A Niſmes ce 11. Juin 1704.

LETTRE CLXXIV.

Compliment ſur les malheurs publics de la Religion & de l'Etat, à M. de Valincourt de l'Academie Françoiſe, Secretaire general de la Marine, étant à la Rade de Toulon.

VOus avez bien jugé, Monſieur, que dans le tems malheureux où nous ſommes, nous avons beſoin de quelque conſolation, & qu'il ne m'en pouvoit arriver de plus agréable, que celle de recevoir des marques de vôtre ſouvenir ; & de voir comme renaître une ancienne amitié que la diſtance des lieux, le nombre des années & la diverſité des emplois ne peuvent éteindre, mais rendent un peu languiſſante. Nous ſommes toûjours ici dans une ſituation tres-fâcheuſe, &

vôtre mer n'eſt pas plus orageuſe que nôtre terre. Nous avions vû luire ſur nous un raion d'eſperance & de paix, mais quel fonds peut-on faire ſur des ſcelerats qui ſont accoûtumez au crime, & qui n'ont d'autre regle de leurs actions, qu'une imagination déreglée, & des fantaiſies qu'ils prennent pour inſpiration. Tout ce qui diminuë un peu nos malheurs, c'eſt qu'un des Chefs eſt ſorti du païs avec une partie de ſa troupe, & que les meurtres & les incendies ont ceſſez depuis quelque tems. Que je ſerois heureux, ſi j'étois dans un état aſſez tranquille pour aller faire un peu ma cour à M. l'Amiral, & vous aſsûrer auſſi que perſonne n'eſt plus parfaitement que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

Je vous envoye par occaſion deux Lettres Paſtorales.

Toute lecture eſt bonne à gens de loiſir dans un vaiſſeau. C'eſt un renouvellement d'alliance academique.

A Niſmes ce 28. Juin 1704.

LETTRE CLXXV.

De civilité & de nouvelles publiques, à M. le Marquis de Canillac, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Regiment de Rouergue.

J'Ai eu, Monsieur, un sensible plaisir de recevoir de vos nouvelles, & d'apprendre que les fatigues d'un siege où vous avez eu beaucoup de part, n'ont pas alteré vôtre santé. Il ne vous reste plus, ce semble, aprés la conquête de Suze, qu'à faire quelque dégât dans le païs, & à reprimer l'insolence de vos Barbets, qui ne valent gueres mieux que nos Camisars.

On a usé tous les moyens de douceur & de négociation pour ramener ces derniers, mais c'est une race devenuë si feroce, que rien n'est capable de les adoucir.

Nous sommes retombez dans les craintes d'une descente; quelques Fregates ont paru, & nos Generaux sont allez à Cete & à Ayguemortes comme les autres; cependant la moisson se fait tranquillement. On a enlevé grand nombre de Sevenots moissonneurs. Ces scelerats ne tuent plus, ils prennent des chevaux par tout, & je ne sçai à quel dessein ils font

un corps de cavalerie, mauvaise, à la verité, mais incommode par ses courses. Ils déclarent, que si l'on fait mourir quelqu'un de leurs freres, ils reprendront le glaive, & tueront plus que jamais. Voilà, Monsieur, un état bien triste, & le conseil que vous me donnez d'aller passer à Paris l'Hyver prochain, est bien raisonnable. Il faut attendre les évenemens de cette campagne. L'Espagne, l'Italie, le Piémont jusqu'ici vont bien. La naissance du Duc de Bretagne est un grand bonheur pour le Roi & pour le Royaume. Il se forme du côté d'Allemagne de gros nuages, Dieu veüille qu'on les dissipe. Ce seroit un grand plaisir ponr moi de me trouver à Paris avec vous, & de pouvoir vous y assûrer qu'on ne peut être plus parfaitement qne je le suis, Monsieur, vôtre, &c.

A Nismes ce 4 Iuillet 1704.

LETTRE CLXXVI.

Compliment à un Abbé d'Aix, sur une œuvre de charité.

VOtre nom & vôtre mérite, Monsieur, ne m'étoient pas inconnus, mais je ne connoissois pas l'étenduë de vôtre zele & de vôtre charité pour la défense des malheureux. Je la connois par le Factum que vous m'avez fait la grace

de m'envoyer, où vous repreſentez un jeune Gentilhomme à qui ſon innocence, ſon bien, ſa Religion ont ſuſcité des ennemis puiſſans & obſtinez, que la fortune & la nature ont abandonné, & qui a trouvé en vous plus de reſſources, de miſericorde & d'humanité, qu'en ſes parens & en ſon propre pere. Le bruit de ce long & fameux procez avoit déja paſſé juſqu'à nous, mais nôtre curioſité n'étoit pas encore ſatisfaite : elle l'a été par le recit des évenemens que vous ramaſſez, par les circonſtances, & plus encore par les preuves recherchées avec jugement, & miſes par ordre, qui portent avec elles un air de juſtice & de verité. Quelque obſcurité qu'on ait voulu jetter ſur cette affaire, elle eſt entre les mains des Juges éclairez & integres, qui ſepareront le vrai d'avec le faux, quelque ſoin qu'on prenne de les confondre. Je ne puis aſſez loüer les peines que vous prenez, & les dépenſes que vous faites pour une auſſi bonne œuvre. Je vous prie de me faire ſçavoir les diverſes avantures & le ſuccez de cette affaire, & de me croire auſſi parfaitement que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 23. Juillet 1704.

LETTRE CLXXVII.

De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques.

JE n'avois pas oublié, Monsieur, la demande que vous m'aviez faite pour deux filles Orphelines de Sommieres. Mais comme la maison de la Providence est fort remplie, j'attendois qu'il y eût quelque place de vuide pour les y faire recevoir. Il y a beaucoup de charité d'avoir soin de l'éducation de ces pauvres filles. Vous pouvez en envoyer une ici, je la ferai mettre à la Providence, & quelque-tems aprés on pourra mettre sa sœur à sa place, à mesure qu'elles pourront être utiles à leur famille.

J'ai toûjours crû aussi bien que vous, que la voye de douceur & de négociation qu'on tient depuis plusieurs mois avec les Rebelles, ne produiroit pas grand fruit, & que se croyant recherchez, ils deviendroient plus insolens. Ils ont quelque esperance de secours, ou ils méditent quelque entrepriſe, & se munissent de provisions. Ils nous amusent, ou plûtôt nous nous amusons. Je crains bien que tout d'un coup ilss ne recommencent leurs meurtres. S'ils ne tuent plus, les Catholiques seront à craindre. *Commixti sunt*

inter gentes, & didicerunt opera eorum. La Religion s'affoiblit, le libertinage s'introduit aiſément, & je prévois des choſes fâcheuſes. C'eſt en ce tems qu'il faut gemir & prier ſans ceſſe. Vos Paroiſſiens ſe ſont ſoutenus, graces à Dieu, par vos inſtructions & par la pieté que vous leur avez inſpirée. Ils ſouffrent perſecution pour la juſtice & le Royaume des Cieux, qui ſera pour eux & pour vous. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire connoître à ceux qui gouvernent, l'attention qu'ils doivent avoir ſur la ſûreté des pauvres Catholiques. Ecrivez-moi ſouvent ce que vous ſçaurez de ces gens-là, & ce que vous croirez qu'il faudra faire. Je ſuis toûjours, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 9. Août 1704.

LETTRE CLXXVIII.

A M. l'Archevêque de Saragoſſe, contre ceux qui different de recevoir les Sacremens dans leurs maladies.

J'Ai lû avec beaucoup de plaiſir & d'édification, Monſeignenr, la Lettre Paſtorale que vôtre Excellence a fait publier dans ſon Dioceſe, au ſujet des malades qui different de recevoir les Sacremens, juſqu'à l'extremité de leurs maladies, &

des Curez & des Medecins qui les laiſſent dans cette negligence : c'eſt un abus qu'on ne ſçauroit aſſez déplorer. Les Chrétiens ſont ſi peu toûchez de la conſideration de leur ſalut qui eſt pourtant leur affaire eſſentielle, qu'ils n'y penſent que lorſqu'il n'eſt preſque plus tems d'y penſer. Ils ne veulent ſe préparer à la mort, que lorſqu'ils ſont prés de mourir, & ſe flattent toûjours dans leurs maladies de vaines eſperances de guériſon ; ils éloignent les ſecours que l'Egliſe leur offre, & riſquent leur éternité à laquelle ils touchent. Les Curez & les Medecins, par une fauſſe complaiſance pour le malade, qui veut ignorer ſes dangers, ou pour les parens qui ne veulent pas qu'on l'effraïe & qu'on jette une crainte, quoique ſalutaire, dans une conſcience aſſoupie, manquent ſouvent de courage ou d'attention, & ſe rendent coupables de la perte des ames qui leur ſont commiſes ou recommandées.

Vôtre Excellence reprend ces abus avec un zele apoſtolique, & une charité paternelle. Penetrée du déſir qu'elle a de conduire ſes oüailles au port du ſalut, elle leur montre les écuëils qu'il faut éviter lorſqu'on approche du terme de ſon voïage ; elle exhorte les infirmes à regarder les Sacremens comme des gages de ſalut,

non pas comme des préſages de mort, & leur apprend à mettre à profit un reſte de vie, qui peut devenir le commencement de l'autre. Je rends tres-humbles graces à vôtre Excellence de cette admirable Lettre, qui eſt le fruit de ſa pieté & de ſa vigilance Epiſcopale.

Nous attendons avec impatience les nouvelles de la jonction de M. le Maréchal de Talard avec M. le Duc de Baviere. L'Allemagne inondée de Troupes, produira quelque grand évenement. M. le Duc de Savoïe eſt fort embaraſſé depuis la priſe de Verceil. La guerre recommencera bien-tôt en Portugal, auſſi glorieuſe pour le Roi Catholique qu'auparavant. Je ſouhaite à vôtre Excellence, pour le progrez de la Religion & pour le bien de l'Egliſe, une longue & heureuſe vie, & ſuis avec un tres-profond reſpect, Monſeigneur, de vôtre Excellence, le, &c.

A Niſmes ce 17. Août 1704.

LETTRE CLXXIX.

Compliment à M. de Villalba, Grand-Vicaire de Saragoſſe.

UN petit voïage que j'ai été obligé de faire, Monſieur, a été la cauſe du retardement de mes lettres, en réponſe de vos dernieres. Vous ne pouviez me faire

un plus grand plaiſir, que de me faire part de l'admirable exhortation de ſon Excellence à tous les Curez & Confeſſeurs de ſon Dioceſe, ſur la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des malades de leurs Paroiſſes. On voit dans cette Ordonnance ſa ſageſſe, ſa pieté, ſon zele & toutes ſes qualitez apoſtoliques, briller à l'envi l'une de l'autre. Il n'y a rien de ſi utile, de ſi important, de ſi neceſſaire, que d'apprendre aux Chrêtiens de ce tems à bien mourir, & de leur former des conducteurs fideles pour les mener de cette vie paſſagere à celle qui eſt immortelle. Heureux ſont les peuples qui ſont auſſi bien gouvernez que les vôtres! Heureux les Prêtres qui reçoivent la ſcience & l'eſprit de la Loi d'un Pontife auſſi vigilant & auſſi éclairé que celui que nous honorons également vous & moi!

J'ai lû auſſi comme un tres-agréable divertiſſement, les vers que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Il y a de l'eſprit, du feu, de l'imagination; la plaiſanterie y eſt pouſſée d'un bout à l'autre; le ſel n'y eſt pas épargné; nos adverſaires y ſont traitez ſatyriquement, comme ils le méritent. Cette indignation qui paroît par tout ſur le papier, vient de la fidelité qui eſt dans les cœurs.

La guerre va recommencer chez vous. Nous

Nous apprenons que M. de Talard a joint M. de Baviere. M. de Savoye eſt découragé depuis la priſe de Verceil. Nos Fanatiques ſont un peu déconcertez. Cavalier un de leurs chefs s'eſt rendu. Roland, qui n'avoit pas voulu ſe ſoumettre, vient d'être tué, & nous eſperons voir la fin ou le ſoulagement de nos malheurs. Je vous prie de me conſerver toûjours l'honneur de vôtre amitié; & de me croire avec tout l'attachement & l'affection poſſible, Monſieur, vôtre, &c.

A *Niſmes ce* 18. *Aouſt* 1704.

LETTRE CLXXX.

De compliment & de condoleance à un Treſorier de France à Blois.

C'Eſt avec bien du déplaiſir, Monſieur, que j'apprens la mort de M. vôtre pere, pour qui j'avois toûjours eu beaucoup d'amitié. La perte de Madame vôtre mere & de Meſdemoiſelles vos ſœurs, dont je connoiſſois le mérite & la vertu, m'avoit fort touché, & je vois preſentement toute vôtre famille réduite à vous ſeul. Je ſçai depuis long-tems quel eſt vôtre bon naturel & vôtre ſageſſe, & je ne doute pas que vous n'ayez reſſenti & ſupporté chrétiennement toutes vos tribulations domeſtiques; c'eſt à vous à ſoûtenir

la bonne réputation de vôtre maiſon, à recuëillir comme la meilleure ſucceſſion les bons exemples qu'on vous a laiſſez, & à rechercher dans vôtre pieté les conſolations & le repos de vôtre vie. Pour moi je conſerverai toûjours tres-cherement leur mémoire. Je vous prierai de vouloir bien me conſerver vôtre amitié, & d'être perſuadé que je ſerai toûjours porté à vous témoigner par mes ſervices, qu'on ne peut être plus parfaitement que je le ſuis, Monſieur, vôtre &c.

A Niſmes ce 26. Août 1704.

LETTRE CLXXXI.

De nouvelles, à M. l'Abbé Ménard.

L'Affaire d'Allemagne, Monſieur, nous a d'abord fort conſternez. Elle eſt en effet terrible dans ſes malheurs, & peut l'être encore par les ſuites. Une armée preſque entiere de morts, de bleſſez ou de priſonniers. Cependant les nouvelles s'adouciſſent, la perte diminuë tous les jours, pluſieurs de ceux qui étoient perdus ſe retrouvent, le débris des Troupes diſperſées ſe raſſemblent pour ſe rejoindre au corps. C'eſt pourtant une affaire tres-fâcheuſe & dans ſon malheur & dans ſes ſuites. Si l'on n'agit vigoureuſement dan le Piémont, on nous fait craindre que ls

que nouvelle action par terre & par mer. Je dis craindre, car la perte des batailles dans les conjonctures presentes est ruineuse, & les victoires mêmes, affoiblissent. Prions pour la paix.

Quoique nos Fanatiques subsistent encore, ils sont un peu déconcertez. Ils ne tuent plus. Plusieurs viennent se rendre. On poursuit les autres; & si nous ne sommes pas délivrez, nous sommes du moins soulagez. Nous ne laissons pas d'être toûjours enfermez dans nos Villes, la seureté n'étant point encore à la campagne. Je ne vous écris pas si souvent, pour ne vous pas charger des ports de lettres. Je n'en suis pas moins parfaitement, Monsieur, vôtre, &c.

A Nismes ce 3 Septembre 1704.

LETTRE CLXXXII.

De civilité, à Madame de Theyrã Religieuse.

MAdame vôtre Sœur, Madame, a été ici tres-bien reçûë, & tres-honorée dans le tems qu'elle y a demeuré. Sa douceur, sa pieté, sa patience ont édifié tout le monde, & j'ai été bien-aise de lui témoigner l'estime que je fais de sa vertu, & l'interêt que je prends à sa conservation & à son repos. J'ai été touché de l'accident qui vous est arrivé, comme

je le ſerai toûjours de tout ce qui pourra cauſer quelque perte, ou apporter quelque trouble ou quelque incommodité à une Communauté que j'ai toûjours eſtimée, & à laquelle j'ai toûjours ſouhaité tout ce qui convient à la regularité & à la perfection de la vie Religieuſe pour vôtre ſanctification, & même pour vôtre repos. Le petit ſecours que je puis vous avoir donné ne mérite pas le remerciement que vous m'en faites de la part de vôtre Monaſtere. Je me ſervirai de toutes les rencontres de ce que je puis avoir de moyens de vous conſoler & de vous aider, & de vous faire connoître à vous en vôtre particulier, & à toute vôtre Communauté l'affection ſincere & paternelle avec laquelle je ſuis, Madame, vôtre, &c.

A Nîmes ce 8. Octobre 1704.

LETTRE CLXXXIII.

A M. ſon Neveu, ſur la réſolution qu'un autre de ſes Neveux avoit priſe de quitter l'état Eccleſiaſtique, pour embraſſer la profeſſion des armes.

JE ne m'étois pas attendu, mon cher Neveu, à la réſolution que vôtre Frere a priſe de changer de profeſſion, & de paſſer de l'état Eccleſiaſtique, où j'avois toûjours crû qu'il s'étoit deſtiné, à celui

de la guerre, où vous me marquez qu'il s'eſt entierement déterminé. L'inclination qu'il avoit témoignée dés ſon enfance à prendre le Seigneur pour ſon heritage, l'éducation que nous lui avons fait donner ſur cette eſperance, les diſpoſitions qu'il me paroiſſoit avoir par la bonté & la douceur de ſon eſprit, ne m'avoient jamais donné aucun ſoupçon qui voulût prendre un autre parti que celui de l'Egliſe qu'il avoit choiſi; cependant il a deſſein de quitter cette voye douce & ſalutaire pour entrer dans une profeſſion tumultueuſe & dangereuſe pour le ſalut. Aidez-lui à faire là-deſſus des reflexions convenables, & à bien examiner devant Dieu les motifs & les conſequences de ſon changement. Ce n'eſt pas mon intention de le contraindre, ni de le retenir ſans vocation dans une profeſſion involontaire, quoique ſainte. S'il ne ſe ſent point appellé, il ne feroit pas honneur à l'Egliſe, & n'y feroit pas ſon ſalut. Le ſervice du Roi n'a rien de contraire à celui de Dieu. On peut être homme de bien & ſe ſauver dans tous les états, & les principes de pieté qu'on lui a inſpirez comme à un Eccleſiaſtique, pourront lui ſervir, quoi qu'il ſoit homme de guerre. Il y a pourtant une grande difference dans ces conditions ſoit pour l'ame, ſoit pour le corps: c'eſt ce qu'il

doit meurement conſiderer. A mon égard, je l'aurois plus volontiers élevé & aſſiſté dans le genre de vie qu'il avoit embraſſé, y aïant pour moi plus d'occaſions & même plus de conſolation & plus d'honneur à lui faire du bien. Cependant je ne l'abandonnerai pas. Qu'il me mande ſa réſolution, ſes vûës, ſes beſoins, ſes eſperances. Vous qui avez pris la meilleure part, ſervez-lui de frere, d'ami, de guide; & croïez-moi, mon cher Neveu, vôtre Oncle bien affectionné,

A Niſmes ce 25. Octobre 1704.

LETTRE CLXXXIV.

De compliment & de civilité, à M. l'Abbé Viani, Prieur de S. Jean de Malthe.

LE P. Capucin, Monſieur, qui m'a rendu vôtre Lettre, m'a fait un grand plaiſir de m'apprendre de vos nouvelles, & quand il ne ſeroit pas auſſi bon Prédicateur que vous le dites, il ſuffit qu'il ſoit vôtre ami, pour avoir droit de monter en chaire. Il m'a rendu la Relation de la conjuration de Naples que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer: elle eſt tres-bien écrite, & le ſtile en eſt noble & vif dans ſes expreſſions & dans ces recits; mais il me ſemble qu'on pouvoit donner un peu plus de corps à cette pe-

tite hiſtoire, en expliquant un peu plus au long les raiſons, les interêts, les intrigues des conjurez, & les droits des Princes qui formoient l'un & l'autre parti. Je pourrois bien me tromper en cela... Vous me faites eſperer que vous nous viendrez voir. Le Chapitre de l'Ordre ſe tiendra. Il n'y a plus de Fanatiques armez, les chemins ſont libres, je ne romprai point apparemment ma réſidence, & il eſt bon à meſure que nous avançons en âge, d'égaïer, ou du moins de conſoler un peu nôtre vieilleſſe. Ne viendrez-vous point voir M. l'Archevêque de Narbonne dans toute ſa gloire ? vous paſſeriez par ici. Je ſouhaite que toutes vos affaires ſoient finies, & que vous me croyïez auſſi parfaitement que je le ſuis, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 30. Octobre 1704.

LETTRE CLXXXV.

De compliment à un Curé du Dioceſe de Seez, ſur des vers Latins.

J'Ai reçû les vers Latins que vous avez faits, Monſieur, ſur nôtre guerre des Sevenes, & je les ai lûs avec plaiſir. Le ſujet en eſt triſte, par les cruautez que les Fanatiques ont exercées, mais il ne laiſſe pas de fournir des idées & des pein-

tures poëtiques qui ne déplaiſent pas au lecteur, qui n'a d'autre interêt à l'affaire, que celui de ſa curioſité. Vos expreſſions ſont nettes & nobles, & vous ne diſſimulez pas la part que Virgile a dans ce poëme. Il auroit été à ſouhaiter que vous euſſiez eu des mémoires plus amples & plus fideles. Nous n'avons pas vû ici le ſecond tome du Curé hiſtorien des Sevennes; s'il y en a un de compoſé & d'imprimé, j'aurai ſoin de le recouvrer & de vous l'envoyer par la voye que vous me marquez, pour vous renouveller l'eſtime que j'ai depuis long-tems pour vous, & vous aſſûrer que je ſuis parfaitement, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 4. Novembre 1704.

LETTRE CLXXXVI.

Sur un commencement de tranquillité de la part des Fanatiques.

VOus avez raiſon, Monſieur, de nous feliciter pour le preſent de la tranquilité dont nous joüiſſons. On ne tuë plus, on ne brûle plus, les chemins ſont preſqu'entierement libres. La plûpart des Fanatiques armez ſe rendent avec leurs armes. Nous voyons venir ici leurs chefs, gens groſſiers, malfaits & feroces, qu'on fait conduire à Geneve. Il en coute beau-

coup de fatigue, d'argent & de patience pour les réduire : car ils ne connoiſſent ni bien-ſéance, ni raiſon, ni Religion, & ne ſçavent être ni radoucis ni repentans, lors même qu'ils demandent grace. Il reſte encore deux Chefs qui tiennent la campagne dans les Sevenes. Ravanel & Salés avec d'aſſez petites troupes qu'on pourſuit vivement. Il paroît qu'ils ſont ſoutenus par des gens qui ont interêt que la revolte ne finiſſe pas entierement, & qu'il y ait un reſte de feu qui puiſſe la ralumer. C'eſt pour cela que les aſſemblées recommencent, que les Prophetes & Prophetesſes annoncent le retour prochain de Cavalier, & que les Païſans de la campagne, auſſi gâtez qu'auparavant attendent encore des ſecours imaginaires. C'eſt à ceux qui commandent à prendre les moyens & les précautions efficaces pour délivrer la Province des malheurs preſens, & la préſerver de ceux qui peuvent revenir. Cependant il faut s'en tenir au calme que nous reſſentons. Conſervez vôtre ſanté, &c.

A Niſmes ce 6. Novembre 1704.

LETTRE CLXXXVII.

De condoléance à M. le Comte de Grignan, ſur la mort de M. ſon fils.

JE craindrois, Monſieur, de renouveller vôtre douleur de la perte que vous avez faite de M. vôtre fils, ſi je ne ſçavois avec quel ſentiment de Religion vous l'avez appriſe, & avec quelle triſteſſe pourtant vous continuez à la reſſentir. J'ai compris que le coup dont le Seigneur vous frappoit étoit rude; & j'ai crû ne pouvoir mieux faire, que de le prier de vous ſoûtenir par ſa grace. Quoique réſident depuis long tems dans un Evêché éloigné de vous, je n'ai pas oublié l'attachement que j'ai eu à une Maiſon liée à la vôtre, ni l'interêt que je dois prendre à ce qui vous touche. J'aurois voulu pouvoir vous aller témoigner moi-même avec M. l'Evêque de Carcaſſonne, la part que je prenois à vôtre juſte affliction. Je vous ſupplie, Monſieur, d'être perſuadé, que je n'y ai pas été moins ſenſible que ceux qui vous en ont écrit les premiers, & que perſonne n'eſt avec un plus ſincere & plus reſpectueux atrachement, Monſieur, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15. Novembre 1704.

LETTRE CLXXXVIII.

De condoléance & de conſolation, à Madame la Comteſſe de Grignan, ſur la mort de M. ſon fils.

QUoiqu'il y ait déja quelques mois, Madame, que vous avez perdu M. vôtre fils, la perte eſt ſi grande, & je ſçai que vôtre douleur eſt encore ſi vive, qu'il eſt toûjours tems qu'on y prenne part. Vous pleurez avec raiſon ce fils eſtimable par ſa perſonne, plus encore par ſon mérite. On peut dire à la fleur de ſon âge; ſorti depuis peu des plus grands dangers de la guerre, honoré de l'approbation & des loüanges du Roi, & couvert de ſa propre gloire. Je me ſouviens quelquefois des ſoins que vous avez pris de ſon éducation, dont j'ai été le témoin, & des eſperances que vous fondiez ſur les vertus & les ſciences que vous vouliez lui faire apprendre, & que vous êtiez occupée à lui inſpirer. Je ſçai, Madame, le profit qu'il avoit fait des principes que vous lui aviez donné pour les mœurs & pour la conduite de la vie; & je ne doute pas que ce qui faiſoit vôtre ſatisfaction, ne devienne aujourd'hui le ſujet de vôtre douleur. Il ſeroit inutile aprés cela de vouloir vous conſoler, ni vôtre ſageſſe, ni

vôtre bon eſprit même ne peuvent le feire. Dieu ſeul qui a fait le mal peut le guerir; & c'eſt uniquement du fonds de vôtre pieté que vous pouvez tirer les veritables conſolations. Plus la foibleſſe de la nature nous paroît douce & raiſonnable, plus il faut faire agir la Foi & la Religion pour nous ſoûtenir. Vous éprouvez cela, Madame, mieux que je ne puis vous le dire. Je me contente de vous témoigner que perſonne ne compatit plus ſincerement que moi à vôtre affliction, & ne conſerve plus fidelement dans une réſidence éloignée, les ſentimens reſpectueux avec leſquels j'ai été & je dois être, Madame, vôtre, &c.

A Niſmes ce 15. Novembre 1704.

LETTRE CLXXXIX.

Sur la profeſſion des armes & ſes dangers, à un de ſes Neveux, qui quittoit l'état Eccleſiaſtique pour l'embraſſer.

J'Ai vû par vôtre lettre, mon cher Neveu, la réſolution que vous avez priſe de quitter l'état Eccleſiaſtique, où il ſembloit que vous vous étiez deſtiné, pour prendre la profeſſion des armes où je n'ayois pas crû que vôtre inclination vous eût porté. Vôtre frere vous aura montré la lettre où je le chargeois de vous repre-

ſenter les difficultez & les inconveniens de ce changement, tant pour la facilité du ſalut, que pour le repos & pour la commodité de la vie. La crainte que j'avois qu'il n'entrât dans cette eſpece de vocation imprévûë quelque legereté d'eſprit, quelque vaine eſperance, ou quelque conſideration mondaine, me faiſoit quelque peine. Depuis que vous m'avez vous-même mandé que vous avez conſulté Dieu; & que vos Superieurs, vos Directeurs & vos amis ont approuvé vôtre deſſein, je ne puis en juger autrement; c'eſt à vous à vous bien examiner encore: pour moi j'aime mieux vous voir bon & pieux Guerrier, que mauvais Eccleſiaſtique. On peut ſervir Dieu en ſervant le Roi, & ces deux Maîtres ne ſont pas incompatibles. Vous ſçavez les dangers qu'il y a dans cette profeſſion, & pour la perſonne & pour la conſcience. Songez auſſi que vous n'avez pas de bien pour vous ſoûtenir & vous avancer, comme peut-être vous le penſez dans cette condition, & que le mien eſt d'une nature à pouvoir ſervir à vôtre neceſſité, & non pas à vôtre ambition, ſi elle n'eſt pas raiſonnable, &c.

A Niſmes ce 23. Novembre 1704.

LETTRE CXC.

De civilité, au Pere Vignes.

JE vous ſuis obligé, mon Reverend Pere, de m'avoir appris le retour de M. le Comte de Ville-franche de ſa députation à la Cour. Je ſçai qu'il y a été reçû avec beaucoup d'agrément ; qu'il y a demeuré avec beaucoup d'approbation, & qu'il en a remporté des marques honorables de la bonté & de la liberalité du Roi. Je prens part à toutes ſes proſperitez, & lui rends mille graces de l'honneur qu'il a bien voulu faire à mes Neveux de les aller voir dans leurs Colleges, & de celui qu'il me fait de ſe ſouvenir, auſſi-bien que M. le Marquis ſon frere, que j'honore infiniment, d'un de leurs anciens ſerviteurs. Je vous prie de leur bien témoigner ma reconnoiſſance. Je ſuis bien-aiſe qu'on vous ait envoïé le ſecond tome des Oeuvres du Pere Hercule : vous y trouverez peut-être quelque choſe de plus parfait que dans le premier.

Il eſt vrai que j'ai toûjours deſiré de vous avoir dans mon Dioceſe, comme un bon & ſage Ouvrier : je le déſire encore. Tout eſt calme preſentement, on peut venir ici & y travailler ſeurement. Je ſuis avec beaucoup d'eſtime, mon Reverend Pere, vôtre, &c.

A Niſmes ce 25. Novembre 1704.

LETTRE CXCI.

De nouvelles ſur les malheurs publics, à M. le Comte de Calviſſon.

NOus voici, Monſieur, aux Etats où nous ſerions avec plus de plaiſir, ſi vous euſſiez executé le deſſein que vous aviez pris d'y venir. L'ouverture s'eſt faite le 4. Belles harangues, bonnes tables, grande compagnie, grand nombre d'Evêques. Nous venons de donner au Roi ce qu'on nous a demandé de ſa part, trois millions de don gratuit, & deux millions de capitation. C'eſt peu pour les beſoins de l'Etat, c'eſt beaucoup, & ſi je l'oſe dire, trop, pour la miſere de la Province. Nous eſperons que ſa Majeſté aura égard à ſon tour à nos beſoins, & nous fera quelque remiſe.

Je n'ai jamais eu le courage de vous écrire que nos malheurs étoient finis : je ſentois bien le petit repos dont nous joüiſſions, mais je prévoiois qu'il ne ſeroit pas de longue durée. Nos maux étoient ſoulagez, mais je ne les ai pas crû guéris. Catinat * un des plus grands meurtriers du païs, qu'on avoit conduit à Geneve, eſt rentré dans la Vaunage avec pluſieurs ſatellites auſſi ſcelerats que lui.

* Nom de guerre de l'un des Chefs des Fanatiques.

On croit que Cavalier en fera bien-tôt autant. Il écrit qu'il eſt prêt à partir. Il vient avec quelque ſecours & des inſtructions de Savoye. Les peuples ſont auſſi fous qu'ils l'étoient, & il eſt à craindre que nous ne voyons renouveller la rebellion ſous des formes peut-être nouvelles, qui ne ſeront pas moins dangereuſes. Dieu veüille détourner l'orage, & ôter la force au poiſon Piémontois, dont ces eſprits ſont infectez. Il n'eſt pas encore tems de publier tout cela. Mille complimens à Madame la Comteſſe. On ne peut être avec un plus parfait attachement que je le ſuis à l'un & à l'autre, Monſieur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 11. Decem're 1704.

LETTRE CXCII.

Compliment à M. l'Archevêque de Saragoſſe, nommé Vice-Roi & Gouverneur general d'Aragon.

NOus avons appris, Monſeigneur, avec un plaiſir extrême, que S.M.C. avoit nommé vôtre Excellence à la Vice-Royauté & au Gouvernement general d'Aragon. Ce choix fait plus d'honneur à ſon diſcernement, qu'il n'en fait à vôtre mérite. Vous devez, Monſeigneur, à vôtre vertu les récompenſes qu'on lui don-

ne, & vous tirerez plûtôt vôtre gloire des grandes qualitez que vous poſſedez, que des grandes Charges que vous aurez exercées. Il eſt pourtant juſte, Monſeigneur, que les perſonnes comme vous, à qui Dieu a communiqué plus abondamment ſes dons de ſageſſe & d'intelligence, les répandent ſur les autres. Leur autorité vient de la ſuperiorité de leur eſprit, & ce qui les fait reſpecter des peuples, leur donne le droit de les gouverner. Vôtre Excellence a reçû du Ciel le double eſprit de pieté & de prudence pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat, pour la ſanctification d'un Dioceſe, & pour le bon ordre d'un Royaume. Je prierai le Seigneur, dont nous implorerons avec ardeur les miſericordes dans ces jours conſacrez à la Naiſſance de J.C. nôtre Rédempteur, qu'il vous comble, Monſeigneur, de ſes benedictions & de ſes graces, & qu'il forme des cœurs dociles à vos inſtructions épiſcopales & politiques dans tout le païs où vous commandez pour Dieu & pour le Roi ſi utilement.

Nous ſommes aſſemblez en cette Ville pour y tenir les Etats de la Province, vingt-deux Evêques, autant de Barons, & grand nombre de Députez des Villes. Nous avons accordé cinq millions au Roi pour lui aider à ſoûtenir le poids de la

guerre... On fait de grands projets pour la Campagne prochaine. M. de Vendôme preſſe le ſiege de Verruë, qui eſt ſur ſes fins, & le Duc de Savoye ſera dépoüillé d'une partie de ſes Etats, & peut-être de tous. Nous eſperons que M. de Pointis battra la Flotte des ennemis, & que M. de Villadarias les chaſſera de Gibraltar.

Je prie le Ciel de renouveller toutes ſes graces à vôtre Excellence, dans le tems de la nouvelle année qui approche, & de conſerver une vie auſſi précieuſe & auſſi utile que la ſienne. Perſonne ne fait pour cela des vœux plus ardens, & n'eſt avec plus de veneration que je le ſuis, Monſeigneur, de vôtre Excellence, le, &c.

A Montpellier 20. Decembre 1704.

LETTRE CXCIII.

De civilité, à M. d'Eſtancheau, Secretaire de Monſeigneur le Dauphin.

JE ne pouvois, Monſieur, paſſer de plus heureuſes Fêtes, ni commencer une plus heureuſe année, que par les marques nouvelles que je reçois de vôtre ſouvenir & de vôtre amitié, qui m'a toûjours été & me ſera toûjours tres-chere. Je puis vous aſsûrer de mon côté que ni l'éloignement, ni les années n'ont rien changé dans les ſentimens d'eſtime & de

confiance que vous avez connus dans le tems que nous avions le plaiſir de vivre enſemble, & de nous dire tous les jours ce que nous penſions.

J'aurois été effrayé de la petite verole de M. vôtre fils, ſi vous ne m'euſſiez marqué qu'il en étoit preſque gueri. Je ſuis tres-édifié de la charité de la mere & de la ſœur qui ſe ſont renfermées avec le malade & je ne m'étonne pas que Dieu ait beni leurs ſoins & leur genereuſe tendreſſe, en tirant l'un du danger où il étoit, & préſervant les autres du danger où elles s'étoient expoſées.

Vous avez raiſon de nous feliciter de la tranquillité dont nous joüiſſons; nos malheurs ont été ſi grands dans nos Dioceſes, par la fureur des Fanatiques & par la ſéduction des peuples, que nous n'avions que de foibles eſperances de les voir finir, du moins ſans beaucoup de ſang répandu. M. le Maréchal de Villars a conduit cette affaire avec tant de ſageſſe & de vigilance, qu'il a ramené tous les Chefs, & remis les eſprits par les voyes de la douceur & de la négociation, plus que par les armes. Il faut eſperer que nous pourrons travailler à la converſion de ces gens-là, quand ils auront reconnu leurs égaremens & l'inutilité de leur révolte. Si je puis honnêtement quitter mon Dioceſe, j'irai

vous voir & vous dire encore une fois que perſonne n'eſt plus cordialement que je le ſuis, à vous, à Madame vôtre épouſe & à toute vôtre famille, Monſieur, vôtre, &c.

A Montpellier ce 28. Décembre 1704.

RELATION

Des Obſervances & de la maniere de vie des Religieuſes de ſainte Claire; adreſſée à M. de Niſmes avant ſon Epiſcopat, par Madame ſa Sœur Religieuſe de Ste. Claire dans le Monaſtere de Beziers.

Cette Relation a rapport à la Lettre XXXIII. page 55. de ce Volume.

MONTRES-HONORÉ FRERE,

Pour ſatisfaire au pieux déſir que vous avez de ſçavoir l'état de nôtre Monaſtere, & de la maniere de vie que nous y obſervons. Je vous dirai d'abord que cette maiſon fut fondée l'an 1240. du vivant de nôtre mere ſainte Claire, dans l'heureux tems de la ferveur de nôtre ſaint Inſtitut.

Des Religieuſes d'Aſſiſe furent envoyées pour faire cette Fondation. Les charitez étoient alors abondantes; & nos Meres, ſelon nos Regles, & ſuivant l'eſprit de

nos Fondateurs, vivoient dans une grande pauvreté, & dans une ſimplicité édifiante: Ainſi, il ne leur fût pas difficile d'établir ce Monaſtere. Elles le bâtirent hors des portes de la Ville, pour entretenir leur pieté dans le recuëillement & dans la retraite, & s'y logerent fort pauvrement, comme il convenoit à des filles, que ſainte Claire par ſes inſtructions & par ſes exemples, avoit élevées au renoncement de toutes les choſes du monde.

Elles vécurent long-tems dans une ſi exacte regularité, que l'odeur de leur vertu ſe répandit juſqu'aux Provinces éloignées. Le Pape Alexandre IV. dans une Bulle qu'il leur adreſſe, & dont nous gardons encore l'original, fait lui-même l'éloge de ce Monaſtere, & lui donne tous les privileges, & toutes les marques d'eſtime & de protection qu'on peut eſperer du ſaint Siege. Les Rois de France ont toûjours eu beaucoup d'affection pour cette Maiſon. Saint Loüis paſſant par Beziers à ſon retour de la Terre ſainte, fit l'honneur à ſes Religieuſes de les venir voir, & fonda une Meſſe à perpetuité dans leur Egliſe, pour l'ame de la Reine Blanche ſa mere, à quoi nous ſatisfaiſons encore tres-exactement. Ses Succeſſeurs ont depuis gratifié cette Maiſon de pluſieurs dons conſiderables : ce qui nous

oblige à prendre un ſoin particulier d'offrir nos prieres à Dieu pour toute la Maiſon Royale, de qui nous tenons comme un preſent conſiderable la fontaine qui ſert aux uſages de nôtre Monaſtere.

Nos Meres paſſerent ſucceſſivement prés de deux cens ans dans cette perfection de vie qu'elles avoient obſervée dés leur premier établiſſement : mais enfin, ſoit par le peu de ſoin de celles qui gouvernoient, ſoit par le peu de docilité de celles qui devoient obéïr, cette ſainte Maiſon tomba dans le relâchement ; la Diſcipline reguliere fut négligée ; on adoucit une partie des auſteritez de nôtre Inſtitut, & l'on interrompit le cours de cette premiere ferveur, que la ſéparation entiere du monde y avoit maintenuë durant tant d'années : ce qui doit nous tenir dans une humiliation & dans une crainte continuelle, puiſque nous ne ſommes de nous-mêmes qu'infirmité & que foibleſſe, & que nôtre vertu quelque ferme qu'elle paroiſſe, ſi Dieu ne la ſoutient, n'eſt pas à l'épreuve du tems.

Pour remedier à ces déſordres dans leur commencement, on envoya nôtre Mere ſainte Colette, qu'une pieté conſommée & un zele ardent pour toutes les Obſervances regulieres rendoit preſque auſſi venerable à tout l'Ordre que celles qui

l'avoient fondé. Elle s'appliqua à rétablir la diſcipline de ce Monaſtere, & le ramenant avec une grande ſageſſe à la pureté des mœurs de ſon premier établiſſement, elle fit voir ce que peut un grand exemple & une grande autorité ſur des eſprits qui n'ont pas entierement renoncé à leur vocation. Cette réforme ainſi établie continua encore tres-long-tems, & fut enfin encore ruinée par un accident imprévû.

Vers la fin du quinziéme ſiécle, la France étant affligée de guerres & de maladies contagieuſes, la Ville de Beziers ſe trouva expoſée à toutes les calamitez publiques. Il s'y alluma une grande peſte dont la plûpart des habitans furent frappez. Les Magiſtrats qui gouvernoient alors prirent toutes les précautions neceſſaires pour ſauver le reſte, & comme dans ces occaſions l'interêt du public nuit ſouvent au particulier, & que la neceſſité fait ſouvent paſſer pardeſſus les Loix de la Juſtice, ils ordonnerent que ce Monaſtere ſerviroit d'Hôpital aux peſtiferez, & faiſant ſortir par force les Religieuſes, ſans leur donner ni le tems ni les moyens de chercher quelque retraite conforme à leur profeſſion, ils crûrent qu'ils pouvoient perdre pour nous la charité qu'ils exerçoient envers les autres.

Ces

Ces pauvres Filles obligées de se separer, furent inconsolables. Elles déplorerent leur malheur & en prévinrent les consequences : chacune se refugia où elle pût & tâcha d'abord de vivre dans les regles de son état. Mais cette peste ayant duré long-tems, & le commerce des personnes seculieres étant toûjours contagieux pour les Religieuses, elles eurent le tems de perdre leurs bonnes habitudes & d'en prendre de mauvaises. Ainsi quand on leur donna la liberté de se rassembler, elles eurent beaucoup de peine à s'accoûtumer au recüeillement & à la retraite ; & comme elles avoient perdu l'esprit de la Religion dans le monde, elles rapporterent l'esprit du monde dans la Religion. Ceux qui avoient le soin de leur conduite ne s'appliquerent pas assez à les redresser, & le désordre augmenta si fort qu'il n'y eut plus moyen de le reparer: Car celles qui avoient dessein de se remettre dans les voyes de Dieu, ne pouvant s'opposer au torrent, passerent en des Maisons plus reglées & le champ demeura libre à la dissipation & à la licence.

Il restoit encore une bonne Mere, que son âge & sa vertu faisoient regarder avec quelque respect, & qui n'avoit d'autre part à ces déreglemens que le déplaisir de n'y pouvoir remedier. Elle avoit résolu

d'aller comme les autres dans quelque Monaſtere réformé paſſer le reſte de ſes jours dans le repos de la retraite. Mais Dieu qui vouloit ſe ſervir d'elle pour rétablir l'ordre de cette Maiſon, permit que le jour deſtiné pour ſa ſortie, elle tomba & fut obligée de garder le lit; divers accidens la retinrent: enfin elle devint aveugle & ne fut plus en état d'executer ſon deſſein: & peu de tems aprés, la reforme étant renouvellée dans cette Communauté par le Pape Paul V. à la ſollicitation de Monſeigneur Jean de Bonzy Evêque de Beziers & Cardinal, & par l'autorité d'Henry IV. cette ſainte fille fut faite Abbeſſe.

Le Pape nous mit alors ſous la direction des Peres Recollets, qui avoient commencé à paroître en ce païs-ci depuis peu d'années avec une grande édification. Ils nous ont toûjours gouvernées depuis, & Dieu a beni leur conduite & nos bonnes intentions, puiſque par ſa grace la reforme y continuë encore dans toute ſa vigueur, ſans qu'elle ait été troublée ou interrompuë par aucun relâchement.

Dés que la Diſcipline reguliere fut établie, on reçut des Novices, qui furent ſi zelées & ſi ferventes, que quelque étroite que ſoit l'obſervance de la Regle, elles alloient au-delà de toutes leurs obliga-

tions, & vivoient dans une auſterité de vie ſi extraordinaire, comme nous l'avons appris d'elles-mêmes, qu'elle parut exceſſive. Ce qui obligea les Directeurs & les Superieurs de leur faire des Conſtitutions qui les reglerent à l'état où nous ſommes preſentement.

On ordonna dans ce commencement de la Reforme, que cette Maiſon auroit quelque revenu pour la ſubſiſtance des Religieuſes, pour les tirer de la dépendance qu'il faut avoir des perſonnes ſeculieres, lorſqu'on a beſoin de leurs charitez. Ce commerce preſque neceſſaire qu'on avoit eu avec les gens du monde en avoit introduit l'eſprit inſenſiblement; & pour éviter à l'avenir un pareil inconvenient, ceux qui établirent la reforme jugerent à propos que nous euſſions quelque bien, qui joint aux aumônes qu'on nous fait gratuitement, fût ſuffiſant pour nôtre entretien, & ne fût pas contraire à la pauvreté que nous profeſſons.

Une des plus grandes mortifications que nos Sœurs ſouffrirent en ce tems-là, fut, ſi je l'oſe dire, la perſecution des pous. La groſſiereté de nôtre habit, la délicateſſe de la plûpart des filles, la chaleur du païs, tout contribuoit à leur faire ſentir cette incommodité; mais leur ferveur la leur faiſoit ſupporter ſans ſe plaindre. Une

bonne Mere à qui Dieu communiquoit des graces tres-particulieres, & qu'une tendre charité faiſoit compatir à cette petite, mais ſenſible & continuelle tribulation, & cherchoit tous les moyens de ſoulager les jeunes Novices, & ſur tout une Dame de qualité, à qui Dieu fit ſentir cette incommodité plus qu'aux autres, ſoit à cauſe de ſa grande délicateſſe, ſoit pour donner plus d'exercice à ſa vertu, qui ne trouva jamais rien de difficile dans toute la rigueur de nôtre Inſtitut, & que nous avons vûë dans les dernieres années de ſa vie conſerver encore tout le zele & toute la ferveur de ſon Noviciat: Quoique cette Novice ne fit rien paroître de ce qu'elle ſouffroit, on voyoit bien qu'elle ſouffroit beaucoup: ce qui obligeoit la bonne Mere à lui dire ſouvent : *Courage, ma Sœur, ſouffrez cette peine avec patience, & croyez que ſi Dieu me fait miſericorde & qu'il veüille exaucer ma priere, ce Monaſtere ſera bien tôt delivré de cette affliction.* On ne fit pas d'abord reflexion à ces paroles, elle mourut peu de tems aprés, & depuis ce tems-là nous n'avons jamais reſſenti de pareilles peines.

Nous ne doutons pas que cette vertueuſe Mere ne nous ait obtenu cette grace. Ce qui nous confirme encore dans cette penſée, c'eſt que quelques-unes de nos

Sœurs qui ont douté de ce miracle, l'attribuant ou à la propreté des Religieuſes ou à quelqu'autre cauſe naturelle, ſont retombées dans la même incommodité, & n'en ont été délivrées qu'aprés avoir reconnu que c'étoit un effet des interceſſions de cette ſainte ame. Ce qu'elles ont déclaré, & dequoi pluſieurs d'entre-nous ont été témoins oculaires : ce qui nous donne lieu de loüer la miſericorde que Dieu a exercée ſur ſes ſervantes, & de reconnoître qu'il faut joüir avec reſpect des moindres graces qu'il nous a faites, & qu'il eſt toûjours grand, même dans les petites choſes.

Ce qu'il y eut encore de remarquable dans ces commencemens, c'eſt que nos Meres ayant appris qu'à meſure qu'on avoit diminué dans cette Maiſon du culte & de la veneration qu'on avoit accoûtumé de rendre à la ſainte Vierge, on avoit vû naître & augmenter le déreglement : elles établirent ſolennellement la Mere de Dieu protectrice de la Reforme. On dreſſa un autel, qu'on nomma l'*Autel de la Filiation*, & où l'on voit dans un tableau d'un côté la ſainte Vierge aux pieds de la Croix, & de l'autre les Religieuſes de cette Communauté venant à elle comme à leur mere. Elles ſemblent ſe refugier vers Elle, & Elle prête à les recevoir. Cet au-

tel eſt dans nôtre dortoir; & c'eſt là particulierement que nous éprouvons les effets merveilleux de la puiſſante protection de Marie. On ſe plaît à le parer : on y allume tous les ſoirs des cierges; on y va faire à toutes les heures du jour quelque dévotion; on s'y aſſemble les jours de fêtes; on y va renouveller ſa ferveur, & paſſer tout le tems qu'on peut dans des pratiques de pieté les plus vives & les plus touchantes que chacune de nous peut s'imaginer.

Nous avons encore une autre Chapelle, que nous appellons la Chapelle de la Mere de Dieu qu'on ne manque pas de viſiter une fois le jour : les malades la réverent ſous le titre de Nôtre-Dame de bon ſecours ; & c'eſt de la vûë de ce ſaint objet qu'on tire dans l'infirmerie les conſolations, & la patience dans les plus grands maux qu'on y ſouffre. Il y a encore de petits recoins dans nôtre Monaſtere, où l'on va dérober aux yeux des hommes les oraiſons particulieres qu'on fait à Dieu ; & comme à chaque pas qu'on fait, on trouve quelque objet qui nous ramene à la pieté, il ne tient qu'à nous de nous tenir dans un recuëillement perpetuel, & de faire de pluſieurs prieres courtes & paſſageres, cette priere continuelle que J.C. recommande dans ſon Evangile.

Parmi tous ces lieux de dévotion, il y en a qui ſont deſtinez pour la retraite des dix jours qui ſe pratique exactement parmi nous une fois l'année. Pendant ce tems on ne parle qu'au Directeur, ou peut-être à la Superieure qui a droit de viſiter celles qui ſont ainſi renfermées. Je ne ſçaurois vous dire avec quelle joye on voit venir ces jours heureux. C'eſt la plus grande fête de l'année pour celles qui les vont paſſer avec Dieu ſeul. On les regarde comme des ames predeſtinées qui vont joüir par avance des douceurs que Dieu a reſervées à ſes Saints. On aime leur bonheur, & l'on voudroit être en leur place. Il n'entre dans cette Maiſon que de ces eſpeces de jalouſie : on les conduit juſqu'à la porte de leur retraite comme ſi c'étoit la porte du Paradis. Chacune avec ſimplicité leur recommande ſes beſoins ſpirituels, & l'on prend congé d'elles comme ſi elles devoient demeurer dans cette ſolitude, & être pour toûjours perduës en Dieu. Quand elles reviennent, on les reçoit avec tous les témoignages de reſpect & d'amitié que la charité Religieuſe peut inſpirer. Dieu verſe tant de benedictions ſur celles qui s'aquittent fidelement de cette ſainte pratique, qu'outre les progrez qu'elles y font pour la perfection Religieuſe, elles en ſortent ſouvent en

bonne ſanté, quoi qu'elles y ſoient entrées malades. Hormis ces dix jours qui ſe paſſent dans le ſecret entre Dieu & nous, le reſte du tems nous le paſſons en la maniere ſuivante.

A minuit on nous éveille pour matines. Au premier ſon de la cloche, chacune ſe rend au Chœur, & toute la Communauté en un moment s'y trouve aſſemblée. On dit Matines, on fait enſuite une heure d'Oraiſon; ce qui nous occupe pour le moins deux bonnes heures, & quelquefois prés de trois. On ſe retire juſqu'à ſix heures qu'on revient promptement au Chœur; on y paſſe une demie-heure dans une eſpece d'Oraiſon, que nous appellons la préparation du matin; aprés quoi l'on dit Prime & Tierce, la Meſſe Conventuelle & puis Sexte, ce qui nous retient au Chœur juſqu'à huit heures. Au ſortir de ces Offices, on appelle la Communauté à l'ouvroir, où chacune s'attache au travail des mains, que la Superieure lui a ordonné. On commence par l'invocation du Saint-Eſprit; on fait enſuite une heure de lecture de quelque livre ſpirituel qu'on écoute avec grand ſilence; & aprés quelques prieres qu'on recite, on paſſe le reſte du tems juſqu'à dix heures, ou dans le ſilence ou dans un pieux entretien ſur ce qu'on vient d'en-

tendre lire. Les jeunes Religieuſes n'y parlent qu'aprés en avoir obtenu la permiſſion, quand elles ont quelque choſe à dire, ce qui n'arrive pas frequemment.

A dix heures on ſonne l'Office de None. Au ſortir du Chœur, nous allons au Refectoire en ſilence, où chacune à genoux attend que la Superieure faſſe le ſigne pour dire le *Benedicte*. Alors on ſe releve, on prie, on prend ſa place, on mange & l'on entend la lecture. Il ſe paſſe peu de jours que les jeunes Religieuſes ne pratiquent en ce tems-là pluſieurs mortifications avec une grande ferveur; les anciennes mêmes en demandent & en obtiennent, quand elles peuvent, la permiſſion. C'eſt d'ordinaire le veille des bonnes fêtes, des Saints qu'elles ont choiſis pour leurs Patrons, des jours de leur entrée dans la Religion, de leur vêture & de leur Profeſſion, dont nous faiſons tous les ans chacune une ſolemnité particuliere, pour examiner le progrez que nous avons fait, pour loüer Dieu des graces qu'il nous a faites, & pour renouveller devant lui les engagemens que nous avons pris pour ſon ſervice.

En ces jours ou autres ſemblables, la Superieure ne peut ſe défendre des preſſantes ſollicitations qu'on lui fait de permettre ces ſortes de petites penitences

publiques. Elle les permet, & ſouvent elle en donne l'exemple elle-même. Les plus ordinaires mortifications ſont de baiſer les pieds des Religieuſes, de porter la Croix ſur les épaules, de demander l'aumône, de dire ſes fautes, de faire amande-honorable devant la Communauté pour la mauvaiſe édification qu'on lui a donnée, de prendre la diſcipline dans un lieu fermé & deſtiné pour cela dans le Refectoire, & autres choſes ſemblables que l'uſage a établies, & que la dévotion fait tous les jours inventer à celles qui ſont ingenieuſes à s'humilier & à ſe confondre. Quoique ces penitences ne ſoient pas fort penibles, & qu'elles paſſent pour les moindres pratiques de la Religion, elles ne laiſſent pas d'avoir leur mérite, quand elles viennent d'un eſprit de ferveur & de charité, quand l'intention releve l'action & quand l'humilité du cœur accompagne l'humiliation exterieure.

Aprés le dîné on monte proceſſionellement au chœur, où l'on va achever les graces. On y dit les Litanies de la ſainte Vierge & d'autres prieres, aprés quoi on deſcend tout en ſilence dans les lieux où l'on tient la vaiſſelle pour la laver. La Superieure auſſi bien que les autres s'occupe à cet exercice d'humilité, pendant lequel on recite des prieres ordonnées pour

cela, que nous appellons les ſuffrages de la vaiſſelle. De là nous paſſons au lieu deſtiné pour la récréation, qui eſt un entretien familier & modeſte ſur la lecture qu'on a ouïe, ou ſur quelqu'autre ſujet d'édification & de pieté durant l'eſpace d'une demie-heure, pendant laquelle on ne laiſſe pas de travailler.

La récréation étant finie à midi, nous avons une heure dont nous pouvons diſpoſer pour nos dévotions particulieres; les unes l'employent à leurs examens, les autres à quelque lecture touchante; pluſieurs à demander pour elles ou pour leurs amis les graces qui leur ſont neceſſaires. Vous ſeriez édifié de voir avec quel empreſſement chacune cherche ſa retraite. A peine l'heure a-t-elle ſonné? que toute la Communauté ſe trouve diſperſée dans des lieux écartez, ou au Chœur devant le ſaint Sacrement, ou dans les Oratoires & les Chapelles. C'eſt là qu'on répand ſon ame devant Dieu & qu'on implore ſa miſericorde. C'eſt-là qu'on lui expoſe ſes neceſſitez & celles du prochain: ce ſont là les momens les plus précieux de nôtre vie.

A une heure la cloche appelle les Religieuſes à l'ouvroir. On dit quelques prieres, & chacune prend ſon ouvrage pour travailler. La lecture ſe fait & continue

pendant une heure, aprés laquelle on recite encore quelques Oraiſons. Le reſte du tems juſqu'à trois heures ſe paſſe ou en ſilence ou dans quelque dévot entretien, qui n'empêche pas celles qui veulent faire méditation de s'y appliquer. On ſonne Vêpres à trois heures, & il en eſt environ quatre quand nous en ſortons. Nous retournons à l'ouvroir juſqu'à cinq, & l'on y lit le point de la méditation qu'on doit faire aprés Complies, pour donner le moïen de s'y préparer. A cinq heures on ſonne la collation, & dés qu'on l'a commencée, on lit le Martyrologe en François, qui ſe doit lire le lendemain.

C'eſt de cette heure-là que commence le grand ſilence, auquel nôtre Regle nous oblige juſqu'à Tierce du lendemain: quoi qu'elle nous permette de dire tout bas & en peu de mots en tout tems ce qui eſt abſolument neceſſaire, ſur tout à l'infirmerie, où il eſt toûjours permis de parler pour tout ce qui regarde le ſervice & la conſolation même des malades. Ce ſeroit pourtant une choſe qui étonneroit, ſi pendant ce tems on entendoit des voix articulées. On affecte de ne faire aucun bruit dans la maiſon: on a des ſoques que nous appellons de ſilence, avec leſquelles on marche ſans être entendu. On eſt même accoûtumé parmi nous de ſe faire entendre par certains ſignes, & ce n'eſt qu'à

l'extremité qu'on ſe ſert de la parole pour s'expliquer.

Pour revenir à la collation, lorſqu'elle eſt achevée on monte au Chœur en chantant le *Miſerere*; Complies s'y diſent, on recite une Antienne à l'honneur de la Vierge. On relit le point de la Méditation, & on eſt une heure entiere en Oraiſon. Ainſi nous demeurons au Chœur juſqu'à ſept heures. Le tems qui reſte juſqu'au coucher, nous l'emploïons à ce que Dieu nous inſpire. En Hyver on prend un peu de tems pour ſe chauffer, en Eſté, il eſt permis & même ordonné d'aller faire un tour de jardin pour ſe délaſſer. La plûpart de nos Sœurs ne prennent ces petits ſoulagemens qu'à regret, & n'y trouvent d'autre plaiſir que celui que leur donne la ſoumiſſion & l'obéïſſance qu'elles pratiquent.

Environ les huit heures, ou un peu plus tard dans les grandes chaleurs, on ſonne la retraite. Toutes les Religieuſes ſe rendent au Chœur, on y fait quelques prieres, & de là on va au dortoir. Ce n'eſt pas ſans ſe proſterner en paſſant devant nôtre ſainte Mere de la Filiation, chacune ſe retire à ſon Oratoire au pied de ſon Crucifix, attendant le ſigne que la Superieure fait bien-tôt aprés en frapant trois petits coups de la clef contre la porte. Au

même-tems on ſe leve, on ſe met au lit & on repoſe juſqu'à minuit. La Sacriſtine ſeule qui prend ſoin d'éveiller la Communauté pour Matines, ſort du dortoir vers les dix heures, & va au Chœur offrir à Dieu ſes Oraiſons au nom de toute la Communauté, juſqu'à ce que le tems ſoit venu de l'éveiller.

Voilà, mon tres-cher Frere, bien en détail tout ce qui ſe fait dans cette Maiſon pendant la journée. C'eſt par la grace & par la miſericorde de Dieu ſur nous que nous paſſons de ces jours pleins qui nous ſont tant recommandez, & dont un ſeul, ſelon la parole du Saint-Eſprit, vaut mieux que pluſieurs années de plaiſir ou de gloire ſelon le monde. Une joye & une paix interieure que la bonne confiance entretient dans ce Monaſtere nous fait aimer les auſteritez qui s'y rencontrent. Le jour n'y eſt pas plûtôt fini, qu'on voudroit l'y recommencer : on s'y plaint le ſommeil, & toutes les petites interruptions que l'infirmité de la nature fait à nos exercices, & nous avons ſujet de craindre qu'il n'entre un peu d'amour propre dans les conſolations que Dieu nous donne, tant elles ſont ſenſibles.

Les Fêtes & les Dimanches, comme la Communauté ne s'aſſemble pas à l'ouvroir, nous avons tout le jour pour nous

appliquer à la priere, de puis ſix heures juſqu'a dix, on ſe prépare à la Communion, on communie & l'on fait ſon action de grace. Aprés l'Office & le dîner, depuis midi juſqu'à trois heures, chacune prend ſon parti dans quelque lieu de retraite, pour y paſſer en Oraiſon juſqu'à Vêpres; aprés quoi l'on reprend le train ordinaire de la Communauté. Les malades & les convaleſcentes, quand elles ſont ſur pied, & qu'elles ſe rangent autant qu'elles peuvent avec les autres, ſont neanmoins en liberté, tant qu'elles ſont à l'infirmerie, de prendre le tems qui leur eſt le plus commode pour leur Office & pour les autres exercices.

Mais on n'uſe guere parmi nous de cette liberté. La ſatisfaction qu'on a de ſuivre la regle, ſupplée au défaut des forces, & l'on ſe ſoutient par ſa ferveur, quand on ne le peut autrement. Nous voyons tres-ſouvent des Religieuſes aſſiſter jour & nuit aux Offices avec la fiévre, & ſe ranger avec la Communauté comme ſi elles ſe portoient bien. Il n'y a qu'une diſſimulation que nous croyons être permiſe, c'eſt de cacher les maux que nous ſouffrons. On évite autant qu'on peut que la Superieure n'en ait connoiſſance, de peur qu'elle n'exemte du jeûne & des autres rigueurs de la Regle. Lorſqu'il faut ne-

ceſſairement que ces maux ſoient connus de quelqu'une des Sœurs, on prend toute ſorte de précautions pour leur confier ce ſecret avec ſeureté. Auſſi quelque compaſſion que nous ayons de celles qui ſouffrent, quand nous avons découvert leurs maux, nous les laiſſons ſouffrir quoiqu'avec regret, de peur de les déſobliger en leur procurant du ſoulagement. C'eſt une eſpece de fidelité que nous nous gardons; & une des plus grandes marques de la regularité de ce Monaſtere, c'eſt qu'on n'y craint rien tant que la bonté & la condeſcendance des Superieures, & qu'on n'y ſouhaite rien moins que les permiſſions & les diſpenſes.

On a generalement dans cette Maiſon une ſi grande répugnance pour demeurer en repos dans l'infirmerie, qu'on n'y entre qu'à l'extrêmité, & qu'on penſe aux moyens d'en ſortir auſſi-tôt qu'on y eſt entré. La Superieure, ſans la permiſſion de laquelle on ne peut s'en tirer, eſt ſouvent obligée, contre ſa volonté, d'accorder cette grace aux inſtantes prieres des Religieuſes infirmes, qui lui repreſentent, qu'elles ſe remettront plûtôt quand elles ſuivront la vie commune, ce qui ſe trouve tres-ſouvent veritable: car ſoit que l'eſprit ſoutienne le corps, ſoit que Dieu beniſſe le courage & les bonnes intentions

de celles qui veulent ſouffrir & agir pour lui, nous éprouvons qu'elles guériſſent plûtôt. Nos Medecins ſont ſurpris de voir des filles foibles & abbatuës par de longues infirmitez, vivre encore dans la ſeverité de la Regle avec conſtance, & même avec gaïeté, & ſubſiſter avec des maux dont on mourroit mille fois dans le monde, ce qu'ils attribuent à une grace extraordinaire de Dieu.

Il eſt permis aux malades de porter du linge, mais elles n'uſent de cette diſpenſe qu'à l'extrêmité, & pluſieurs veulent bien mourir ſans ce ſoulagement, alleguant aux Superieures qui voudroient les y obliger, que ce leur ſeroit une incommodité. Il en eſt de même de l'uſage des matelas, que la plûpart refuſent, eſtimant qu'il n'y a point de neceſſité de s'en ſervir, & qu'il y auroit de la délicateſſe. Nos lits ont environ trois pieds & demi de large, & ſix à ſept de longueur: ils n'ont point de pieds & ſont tous également garnis d'une paillaſſe fort dure, qu'on ne remûë & qu'on ne change ordinairement que tous les quinze ans. Le couſſin eſt auſſi de paille: on a les couvertures neceſſaires & un petit ais qu'on dreſſe, pour empêcher que la lumiere ne nous incommode. Voilà tout l'ameublement de nos lits. Ils ſont un peu ſeparez l'un de l'autre: entre-deux il

y a un petit Oratoire, où chacune peut ſe mettre à genoux & tenir ce qu'elle a à ſon particulier. Il ne ſe ferme pas à clef, mais la Superieure ſeule a droit de le viſiter. Au-deſſus il y a un Crucifix, ou quelqu'autre dévote image de papier, ſelon l'inclination de chacune; un benitier de terre au-deſſous : c'eſt-là tout l'appareil de nos chambres, ſans aucune difference de la Superieure aux autres.

Nous gardons un ſilence perpetuel dans nôtre dortoir, ainſi qu'au Chœur & dans les Cloîtres où ſont les ſepultures de nos Meres, qui ſont tous des lieux d'Oraiſon. Nôtre Regle nous oblige auſſi au ſilence dans le Refectoire, & ſur tout à la porte du Monaſtere, où il n'eſt jamais permis de parler. Lorſqu'il eſt neceſſaire d'aller au parloir, ſoit pour répondre à ceux qui appellent, ſoit pour les affaires de la Maiſon, ſoit pour les viſites particulieres, on n'y va jamais que trois enſemble, les deux Portieres par office, & une des huit Meres diſcretes : c'eſt ainſi que nous appellons celles qui gardent par ſemaine une des clefs du parloir. Hormi ces trois & la Superieure, il n'eſt permis à aucune d'y entrer, ni même d'aborder la porte. Il leur eſt étroitement recommandé de ne parler jamais de tout ce qui ſe dit en ce lieu-là, de peur d'introduire l'eſprit de

curioſité dans le Monaſtere. Ce qui s'obſerve ſi regulierement, que le feu Roi ayant ſejourné deux jours à Beziers, quelque bruit que faſſe & quelque mouvement que cauſe dans une petite Ville l'arrivée & la préſence d'un ſi grand Prince, la Communauté ne le ſçût que par hazard long-tems aprés.

Il n'y a que la premiere Portiere qui puiſſe parler à ceux du dehors; les deux autres ne ſont avec elle que pour entendre quand elle eſt viſitée par ſes parents: Elle ne peut les entretenir ſans avoir auparavant pris la permiſſion de la Superieure. Quand on demande d'autres Religieuſes, elle va prendre l'ordre ſans avertir celles qu'on demande. Une de nos principales obſervances, c'eſt d'éviter les viſites autant qu'on peut. Il eſt permis de parler deux ou trois fois l'an tout au plus à ſes parens, depuis la Touſſaints juſqu'à Noël. Depuis quelques jours avant le Carême juſqu'à Pâques, le parloir eſt fermé & les viſites interdites, & l'on n'a de commerce qu'autant que la neceſſité des affaires de la Maiſon oblige inévitablement d'en avoir. On a quelque égard pour des perſonnes étrangeres; mais celles de la Ville ne parlent jamais à leurs parentes Religieuſes pendant tout ce tems: auſſi ne s'y preſentent-elles pas.

Les visites à la grille sont encore moins frequentes que celles du parloir. On permet aux peres & aux meres de nos Sœurs de les y voir une ou deux fois tous les ans au plus ; aux freres & sœurs une seule fois ; aux autres qui ne sont pas si proches, jamais. C'est une mortification parmi nous d'être obligée d'aller à la grille. On fait ce qu'on peut pour éviter ou pour differer ces visites. La Superieure en tout cas y est toûjours presente. On y est toûjours à deux genoux. La Religieuse à qui l'on rend visite aborde avec le voile abatu & se prosterne. La superieure lui ordonne de le lever, & dans un petit demi quart-d'heure, elle l'abat derechef. La Superieure a soin de faire un mémoire de toutes les visites de la grille, pour en rendre compte au Superieur une fois l'an.

Ce sont-là les formes qui s'observent inviolablement dans cette Maison. Aucun Ecclesiastique ne peut aborder nôtre parloir par maniere de visite, à moins qu'il ne montre par écrit la permission de M. l'Evêque, excepté ceux à qui leurs charges & leurs dignitez donnent de droit, ce privilege. Les Religieux aussi quelque parents qu'ils soient des Religieuses, ne peuvent les voir ni leur parler, s'ils ne portent la permission de leur Superieur ordinaire par écrit. Les Recolets même

n'ont pas en cela plus de privileges que les autres. Nous ne parlons pas même à ceux qui ſont attachez à la conduite & au ſervice de ce Monaſtere, hormis la Superieure & la Portiere pour les affaires de la Maiſon. Il nous eſt ſeulement permis de parler à nôtre Confeſſeur, ſoit pour la Confeſſion, ſoit pour la communication; & c'eſt dans le Confeſſional ou comme dans le parloir qu'on peut entendre & non pas voir ceux à qui on parle.

La chambre du Confeſſional eſt toûjours fermée à clef; perſonne n'y peut entrer ſans la permiſſion de la Superieure. Lorſque le confeſſeur eſt obligé d'entrer dans le Monaſtere pour confeſſer quelque malade, il eſt toûjours revêtu de l'aube, de l'amict & de l'étole, ſuivi de ſon Compagnon en ſurplis, & de quatre de nos Meres qui l'accompagnent. Il n'entre jamais dans le Monaſtere qu'en cette forme pour ſes fonctions qui ſont d'adminiſtrer les Sacremens, d'aider les malades à bien mourir, afin que juſqu'à ſes habits, tout inſpire le reſpect & la Religion.

Pour les perſonnes ſeculieres du ſervice deſquelles on ne peut ſe paſſer, ſoit hommes, ſoit femmes, lorſqu'elles entrent, la Superieure & les Portieres les conduiſent où le beſoin les appelle. On

ſonne une cloche pour avertir les Religieuſes de ſe retirer, d'éviter la rencontre de ceux qui viennent travailler aux bâtimens & aux jardins. Si l'on peut on les enferme dans le lieu de leur travail, ſinon on ſe retire de tous les endroits qui peuvent être proche d'eux. Mais jamais on ne les aborde, & l'on ne paſſe devant eux que le voile abatu, en compagnie & en ſilence. Leur journée étant achevée, on les reconduit dehors en la même forme, & l'on avertit les Religieuſes qu'elles ont la liberté d'aller par toute la Maiſon. Il nous eſt défendu d'ouvrir jamais la porte du Monaſtere devant le Soleil levé, & aprés le Soleil couché, ſi non pour des accidens inévitables. Les Medecins ne connoiſſent d'autre endroit de nôtre Maiſon, que le droit chemin de la porte à l'infirmerie, & n'ont jamais d'autre entretien de nous, qu'un recit en peu de mots de l'état des malades.

Nous gardons ainſi toutes les avenuës de nôtre Solitude, & nous regardons le monde comme un païs dont le commerce nous eſt interdit, parce qu'il nous ſeroit mortel. Quand on eſt accoûtumée à parler à Dieu, on n'a pas beaucoup de goût pour la converſation des hommes. Auſſi nôtre Retraite ne nous fait point de peine; & nous éprouvons dans nos prie-

res de quel uſage eſt l'éloignement de tous les objets & de toutes les idées du monde. Quand j'ai dit *Nous*, ici & ailleurs dans cette Relation, mon tres-cher Frere, ne croyez pas que j'aye voulu m'attribuer les mêmes vertus que j'ai reconnuës en mes Sœurs. J'ai dit ce qu'elles font & ce que je ſerois obligée de faire comme elles; je ſens bien que je ſuis fort éloignée de leur perfection; & quand je les loüe, je ſçai tous les ſujets que j'ai de m'humilier; mais puiſqu'elles me font la grace de me ſouffrir, toute foible & imparfaite que je ſuis, j'ai crû que je pouvois parler ainſi en general, & que vous aviez aſſez de diſcernement pour ne juger ni de moi par elles, ni d'elles par moi.

Pour reprendre la ſuite de nos Obſervances; la Superieure voit toutes les lettres qu'on reçoit dans le Monaſtere, & celles que les Religieuſes envoïent, excepté celles qui viennent de la part des Superieurs, & celles qu'on leur adreſſe. Les lettres mêmes de la Superieure ſont vûës par deux Meres diſcretes qui en ont la charge. Il ne nous eſt permis de donner, de recevoir ni d'avoir rien en particulier, ſans congé. Il y a des Officieres établies pour faire & pour conſerver les habits, les voiles & le linge. Elles nous en fourniſſent dans le beſoin, ſans que nous nous

en mettions en peine; & comme les Religieuſes ſe privent de tout, autant qu'elles peuvent, pour pratiquer la pauvreté, la Superieure veille inceſſamment à tous leurs beſoins, pour exercer la charité.

Nos habits ſont de groſſe bure, que nous portons nuit & jour, ſaines ou malades, & dans leſquels nous mourons. Il eſt vrai qu'on a ſoin de donner les plus uſez aux malades; mais ni l'habit ni le voile noir nous ne le quittons jamais. Nos manteaux ſont de même étoffe que nos habits; nous les portons à la ſainte Communion, aux Proceſſions & aux actions où la Communauté paroît devant les Seculiers; comme à la vêture & à la Profeſſion de nos Sœurs, & à leur enterrement. Il eſt libre de s'en ſervir auſſi pour ſe garantir du froid. Nos tuniques ne ſont pas ſi rudes que l'habit, mais pourtant elles ſont de laine: car nous ne portons du linge que dans les grandes maladies. Nous allons toûjours pieds nuds avec des ſoques de bois garnies de deux petites courroyes d'environ deux travers de doigt.

Nôtre jeûne eſt perpetuel, hormis les Dimanches & le jour de Noël. Mais parce qu'on a parmi nous une fort grande habitude au jeûne, c'eſt une eſpece de mortification que de ſouper. Ce n'eſt pas qu'il

ne

ne ſoit fort frugal: car il conſiſte en une ſalade, un œuf & un peu de fruit; à quoi on ajoûte quelque petit extraordinaire les jours de Pâques, de la Pentecôte & de Noël. On ne ſert rien dans nôtre Refectoire qui reſſente la délicateſſe; & l'on n'y voit du ſucre que le Jeudi ſaint & le jour de la fête de nôtre Mere ſainte Claire, & quelquefois le jour des Vêtures & des Profeſſions des Religieuſes. C'eſt pourtant avec beaucoup de peine que nous ſouffrons ces extraordinaires. Nôtre jeûne nous eſt beaucoup plus convenable, & Dieu donne plus de benediction à nos legumes, aux herbes & aux racines, qui ſont nôtre plus ordinaire nourriture. La portion qu'on nous donne pour le dîner, eſt un œuf & un anchoïe, un potage & quelque fruit ſelon la ſaiſon. Quoiqu'il en ſoit, on a grand ſoin que la ſainte pauvreté paroiſſe par tout, & que la vaiſſelle dont on ſe ſert ne ſoit que de terre commune.

Pour les malades, dés qu'elles ſont dans l'infirmerie, on leur ordonne de manger de la viande. On conſulte leurs goûts & leurs beſoins; & comme, ſelon nos Regles, cette charité eſt une des plus expreſſes obligations des Superieures, auſſi s'appliquent-elles à leur donner tous les ſoulagemens qui peuvent contribuer à

leur guériſon. Outre les Infirmieres qui les aſſiſtent, les Religieuſes vont une fois le jour les viſiter. On les plaint, on les conſole, on ſouffre avec elles on n'oublie aucun office de charité; mais lorſqu'il y en a quelqu'une proche de ſa fin, toute la Communauté eſt à genoux auprés de ſon lit, pour lui aider à bien mourir. On ne laiſſe pas de les ſervir, & de prier pour elles; comme elles meurent avec une grande paix & une entiere reſignation, on leur parle de la mort ſans craindre de les effrayer. On ſe recommande à elles, on leur dit tout ce qu'on ſouhaite qu'elles demandent pour nous, quand Dieu leur aura fait miſericorde. On les entretient de toutes ces choſes, comme s'il s'agiſſoit d'aller à la retraite de dix jours, & non pas de mourir. De leur côté elles ſouffrent ſans ſe plaindre, & ſe voyent mourantes ſans s'étonner; elles demandent des prieres à toutes, & les ſecours qu'on donne aux morts. La Communauté eſt touchée de l'état où elle les voit. Les unes leur promettent tout ce qu'elles feront de bien pendant ſix mois; les autres le fruit de leurs bonnes œuvres pour une année, chacune ſelon ſon affection & le déſir qu'elle a de conſoler ces pauvres agoniſantes. L'on s'aquitte enſuite exactement des promeſſes qu'on leur a

faites, & ſouvent elles nous obtiennent auſſi les graces que nous leur avons demandées.

On n'oublie rien de tout ce que la charité peut inſpirer pour procurer le repos de leurs ames, prieres, Meſſes, aumônes, tout y eſt employé. Nous allons toutes en proceſſion pendant huit jours ſur leur ſepulture y dire l'Office des Morts. Il y a obligation auſſi parmi nous de prier Dieu pour les parents de chaque Religieuſe, quand on apprend leur décez, pour nos peres, meres, freres & ſœurs; on dit l'Office des Morts dans le Chœur, & une Meſſe, outre la charité des bonnes Religieuſes, qui compatiſſant au déplaiſir de celles qui ſont affligées, tâchent de les conſoler par l'aſſûrance qu'elles leur donnent de pluſieurs prieres particulieres, qu'elles feront aprés les communes.

C'eſt encore un uſage de ce Monaſtere de prier Dieu tres-affectueuſement pour les neceſſitez publiques ou particulieres. De tout ce qui ſe dit au parloir, c'eſt ſeulement cette eſpece de nouvelle qui excite nôtre charité, & qui marque les miſeres du monde, qu'il eſt permis de nous faire ſçavoir: auſſi bien Dieu nous fait cette miſericorde, que nous n'avons que de ces ſortes de curioſitez utiles, qui nous engagent à faire reflexion ſur nous, & à

nous employer pour le prochain. Vous ne ſçauriez croire avec quel zele on prie ici pour toute ſorte de perſonnes. Comme on fait de grandes charitez à nôtre Maiſon, les Superieures ont grand ſoin d'ordonner des prieres pour nos Bienfacteurs, & l'on ne nous a jamais fait aucun bien, que nous n'en aïons témoigné devant Dieu nôtre reconnoiſſance. Il y a certains tems de l'année où l'on eſt aſſez occupé dans nôtre parloir à recevoir les recommandations qu'on y vient faire pour les neceſſitez des perſonnes de la Ville, des environs & même de lieux fort éloignez: ce qui arrive à l'occaſion d'une relique de nôtre Mere ſainte Claire, dont l'attouchement a ſouvent produit des gueriſons miraculeuſes. Nous nous aquittons exactement, ſelon les diverſes intentions des vœux & des prieres dont on nous charge, & nous donnons à nôtre charité autant d'étenduë que nous pouvons. Mais lorſqu'il s'agit du ſalut & de la converſion des ames, nous n'épargnons ni mortifications ni Oraiſons; il n'y a rien qu'on ne faſſe envers Dieu, & l'on en voit ſouvent des effets admirables. Dieu en ſoit beni.

Nous communions les Fêtes & les Dimanches regulierement, les jours conſacrez à la ſainte Vierge, les jours des Saints de nôtre Ordre, qui arrivent aſſez fre-

quemment ; tous les vingt-cinq de chaque mois, pour la dévotion de l'Enfance de Jeſus ; & enfin tous les Jeudis de la ſemaine, lorſqu'il ne ſe rencontre pas d'autre fête ; de ſorte qu'il y a toûjours trois Communions dans la ſemaine, & ſouvent quatre. Aucune de nous ne Communie en particulier dans le cours ordinaire, mais toûjours avec la Communauté.

Nous prenons la diſcipline en commun tous les Vendredis de l'année, & trois fois dans la Semaine ſainte. On pratique avec grande rigueur cet exercice de pieté & de penitence. On obtient même ſouvent la permiſſion de le pratiquer en particulier : ce qui paroît dans de certains lieux ſombres & écartez propres à ces auſteritez ſecretes, où le pavé & les murailles ſont teints de ſang. Il nous eſt pourtant défendu tres-expreſſement de faire cette penitence ni d'autres au-delà des communes ſans congé de la Superieure ou du Confeſſeur.

Une fois chaque ſemaine l'on tient le Chapitre ; & c'eſt ordinairement le Vendredi. Là, chacune reconnoît ſa coulpe de toutes les fautes qu'elle a commiſes contre ſa Regle, la Superieure ordonne la penitence qu'on en doit faire ; & aprés avoir dit à chacune ce que Dieu lui inſpire, elle reconnoît à ſon tour ſes fautes

devant la Communauté ; les Novices n'arrêtent qu'autant de tems qu'il en faut pour faire cette Confeſſion publique, & ſe retirent dans leur quartier. On les tient ſéparées de la Communauté dans un Noviciat où elles ſont élevées avec les jeunes Profeſſes, juſqu'à quatre ans de Profeſſion, par une Mere maîtreſſe qui travaille inceſſamment à les bien fonder dans l'humilité, & dans toutes les vertus neceſſaires à une bonne Religieuſe de ſainte Claire. Elles vont avec la Communauté au Chœur, au Refectoire, au Dortoir, mais non pas à l'ouvroir

Lorſqu'il y a quelque travail extraordinaire, comme de ſerrer les proviſions du Monaſtere, de balayer, de travailler au jardin, toute la Communauté s'y rend juſqu'à la Superieure. Il y a dequoi benir Dieu de voir de bonnes Meres vieillies dans les auſteritez de la Religion & que l'âge a toutes courbées, travailler avec autant d'ardeur que les jeunes qui tirent de ces exemples des motifs pour s'animer dans ces exercices penibles. Ainſi les Religieuſes font tout le travail qu'elles peuvent dans le Monaſtere, pour y employer le moins qu'il eſt poſſible les perſonnes ſeculieres. Comme nous n'avons jamais plus de quatre Sœurs converſes, quelque vieilles & infirmes qu'elles puiſſent être, & que

nous n'en recevons d'autres que lorſque celles-là meurent, nous leur aidons ſelon nos forces, & cela ſert à entretenir parmi nous l'eſprit de charité & d'humilité. Elles aſſiſtent à nos Oraiſons, & quand elles ſont malades, on les ſert comme la Superieure même.

Quand les Religieuſes ſont occupées dans le Monaſtere, rien n'eſt ſi édifiant que de voir avec quelle affection elles vont & viennent au Chœur pour rendre leurs adorations au Saint-Sacrement; ce ſaint lieu eſt comme le centre où elles cherchent leur repos. Elles ont là leur cœur, parce qu'elles y ont leur treſor. C'eſt-là pour elles le chemin de par tout; & dans les peines ſpirituelles ou corporelles, elles trouvent là à ſe délaſſer de ce qu'elles ont ſouffert, ou à ſe fortifier pour ce qu'elles ont à ſouffrir. Quoique la grille ſoit fermée, & qu'il y ait un rideau tiré, la Foi perce tout, & malgré tous les obſtacles, on voit ce qu'on croit & ce qu'on aime.

Lorſque la grille eſt ouverte, on ne s'en approche que d'auſſi loin qu'il faut pour ne point voir les perſonnes ſeculieres: ce qu'on évite autant qu'on peut. Il y en a pluſieurs parmi nous qui ne connoiſſent perſonne dans le monde, ni hommes ni femmes, non pas même leurs pa-

rents, dont elles n'ont conſervé aucune idée diſtincte : & quoi qu'on puiſſe au travers du voile regarder & voir confuſément les perſonnes devant leſquelles on eſt quelquefois obligé de paroître, on croiroit commettre une hypocriſie, dont on feroit matiere de Confeſſion, ſi paroiſſant devant le monde avec le voile abatu, on ſe donnoit la liberté de le regarder. Outre que les Religieuſes ont un grand zele pour éloigner tout ce qui pourroit leur donner quelque ſouvenir du monde qu'elles ont quitté ſans reſerve.

La grille eſt toûjours fermée à deux clefs; la Superieure en garde l'une, & la Sacriſtine l'autre. Il y a preſque toûjours quelques Religieuſes qui prient devant le Saint-Sacrement, ſur tout lorſqu'il eſt expoſé dans les Octaves de la Fête-Dieu & de nôtre Mere ſainte Claire, ou des Rois, dont nous celebrons la Fête ſolennellement dans nôtre Egliſe : car alors il y a toûjours quelques-unes de nos Sœurs proſternées devant le Saint-Sacrement.

L'eſprit de cette Maiſon en general, eſt un eſprit de deſintereſſement, de regularité & d'humiliation. On n'y penſe ni à amaſſer ni à acquerir : on y reçoit des aumônes & l'on y en fait ; & nous ne voudrions pas enrichir nôtre Monaſtere par l'infraction de la moindre de nos Regles.

Une perſonne riche & de qualité, ſouhaitant avec une extrême paſſion de ſe retirer parmi nous en qualité de Penſionnaire, quoiqu'elle s'offrît de vivre à peuprés comme nous, qu'elle ſe chargeât d'obtenir les diſpenſes du Pape, & qu'elle voulût donner tout ſon bien à la Maiſon, n'a jamais pû nous faire paſſer par-deſſus nos Conſtitutions. On eſt ſi éloigné d'ambition parmi nos Sœurs, qu'on n'en a jamais fait une Superieure qui n'ait été ſurpriſe, qui n'ait crû qu'on faiſoit injuſtice aux autres. Il leur faut preſque à toutes, quand elles ſont appellées aux Charges, un commandement exprés pour les leur faire accepter. On en a vû s'évanoüir à la nouvelle de leur élection, & tomber dans des maladies tres-dangereuſes.

Pour l'eſprit de regularité & de ferveur, il ſe conſerve, graces à Dieu, depuis l'établiſſement de la Reforme, ſans qu'il y ait eu ni diminution ni interruption. Ce ſeroit un grand ſcandale dans la Communauté ſi quelqu'une manquoit par ſa faute aux devoirs ordinaires; on s'y fait une habitude des ſaintes pratiques de la Religion, qui ſe rendent comme naturelles; & l'on y prend tant de plaiſir, qu'on ne ſçauroit plus vivre autrement, ce que nous regardons comme un effet de la grace de la vocation: Car nous voïons que-

quefois de jeunes Novices de quinze ans, d'une complexion délicate, & nourries délicatement dans le monde, embraſſer avec ardeur toutes les auſteritez de ce Monaſtere, ſouffrir toutes les rigueurs des Hyvers, voir ſortir le ſang de leurs pieds & de leurs mains ſans s'étonner; & comme ſi elles étoient devenuës inſenſibles en prenant l'habit de ſainte Claire, ne faire que ſe rire de ces peines, & de celles qui veulent leur en témoigner de la compaſſion. On a peine à les obliger de ſe chauffer & de prendre quelque ſoulagement. On les voit ſe lever à minuit & ſe trouver au Chœur des premieres, ſans ſçavoir comment elles s'y ſont renduës, étant encore à demi endormies: ce qui donne de la joye & de la compaſſion tout enſemble. Il n'y a rien de ſi touchant que de voir ces filles innocentes dans un âge ſi tendre, porter le joug de Nôtre-Seigneur avec tant de réſolution & tant de ferveur, qu'elles ne quitteroient pas cet état pour des Empires.

De même auſſi voyons-nous de nos Meres, qui dans une extrême vieilleſſe, aprés ſoixante ans de Profeſſion, ſuivent encore toutes nos Obſervances ſans ſe relâcher, & meurent enfin ſans avoir voulu prendre aucune diſpenſe. La derniere ancienne que nous avons perduë, & qui

avoit prés de quatre-vingt ans, pouvant à peine marcher, & n'étant preſque plus en état de lire & de chanter l'Office divin, ne laiſſoit pas de ſe trouver à toutes les heures & à toutes les actions de communauté; quelque inſtance qu'on lui fit pour l'obliger de ne pas ſe lever à minuit, on ne pût jamais l'y faire réſoudre. On la voïoit au premier ſon de la cloche, ſe traîner, pour ainſi dire, juſqu'au Chœur, y prendre ſa place, & réciter, tant de nuit que de jour, ce qu'elle pouvoit de l'Office. Elle faiſoit le même dans tous nos autres exercices.

Je n'aurois jamais fait, mon tres-cher Frere, ſi je voulois rapporter tout ce qui ſe pratique dans cette ſainte Maiſon. Je crois en avoir aſſez dit pour aquitter ma promeſſe & pour ſatisfaire à vôtre dévotion: ce que j'ai fait aſſez confuſement & ſans ordre. Mais comme c'eſt à vous, & à vous ſeul à qui j'adreſſe cette petite Relation, je crois que vous aurez la bonté d'excuſer mes défauts. J'ai eu d'abord quelque peine d'entrer dans un certain détail de nôtre vie, qui n'a rien que de commun pour nous, & qui peut être ennuïeux aux autres. Mais j'ai crû que vous le ſouhaitiez ainſi, & j'ai plus conſulté vôtre volonté que ma diſcretion là-deſſus. Pour tout le bien que j'ai dit de ce Monaſtere, j'ai eu

quelque pudeur d'en dire tant d'une Maiſon & de perſonnes où je puis paroître intereſſée ; mais comme il y auroit de l'orgueil à loüer ce que nous faiſons de nous-mêmes ; il y auroit de l'ingratitude à ne pas reconnoître les graces que Dieu nous fait & qu'il nous a faites. Je n'ai rien dit qui ne ſoit tres-veritable, & qui ne me ſoit tres-connu ; & quand chaque Religieuſe, par humilité devroit me déſavoüer pour elle, elle ſeroit obligée d'en convenir pour les autres.

Pour moi, mon tres-cher Frere, qui ſuis bien éloignée d'avoir leur vertu, je vous confeſſe avec une tres-grande ſincerité, que c'eſt bien à ma grande confuſion que j'ai écrit les ſaintes pratiques de cette Maiſon, en comparant en moi-même ma tiédeur avec la ſainteté des autres, qui rempliſſent ſi exactement tous leurs devoirs, pendant que je perds le tems & les occaſions de me perfectionner comme elles font. Cette penſée me fait ſouvent trembler devant Dieu, & m'auroit empêché d'écrire cette Relation, de peur de me rendre encore plus coupable, en diſant le bien que je ne fais pas, ſi j'étois en état de vous refuſer quelque choſe ; & ſi je ne croïois que vous me ferez cette juſtice de me croire telle que je vous dis que je ſuis. Il n'eſt pas juſte de paroître devant les hommes

autres que nous ſommes devant Dieu, qui ſçait bien que je dis la verité ſur mon ſujet. Ce qui doit ſoliciter vôtre charité & vôtre zele, & vous obliger à demander à Dieu pour moi, que je puiſſe encore profiter du tems qui me reſte pour commencer une nouvelle vie & me bien convertir à lui, comme je le déſire de tout mon cœur, auſſi-bien que de trouver les occaſions de vous faire connoître avec quel reſpect & avec quelle affection je ſuis en Nôtre-Seigneur,

MON TRES-HONORE' FRERE,

Vôtre tres-humble & tres-obéiſſante ſervante, *****.

RECIT FIDELE

De ce qui s'eſt paſſé dans les Aſſemblées de Fanatiques du Vivarais; Avec l'hiſtoire de leurs Prophetes & Prophetesſes, au commencement de l'année 1689.

A M. LE DUC DE MONTAUSIER.

JE ſuis ſurpris, Monſieur, auſſi-bien que vous, que M. Jurieu, avec tout ſon eſprit & tout ſon ſçavoir, veüille encore croire aux viſions & aux prophéties du Vivarais. Il n'a pas tenu à vous qu'il n'en ait été déſabuſé. Il a reconnu de la raiſon & du bon ſens dans vos reflexions; mais cette raiſon ne l'a pas convaincu, & ſa Theologie n'a pû s'accommoder de ce bon ſens. Ils ont réſolu, lui & ſon conſeil, aprés avoir épuiſé leurs raiſonnemens, de ſoûtenir enfin leur Religion par des avantures miraculeuſes. Il leur ſemble que les prodiges & les dons de Dieu ne ſont que pour eux. Les revelations de tant de ſaints Perſonnages, qui ont paſſé leur vie dans la priere & dans les pratiques de

la penitence, ſont des fraudes & des impoſtures de dévotion. Celles de quelques Païſans ramaſſez ou de quelques femmes débauchées, qui ont vêcu dans le crime & dans l'ignorance, ſont des graces & des inſpirations du Saint-Eſprit.

C'eſt ainſi qu'en jugent ces Meſſieurs: ils s'imaginent qu'il n'y a qu'eux qui ayent la Loi & les Prophetes. Ils font de leur créance ce qu'il leur plaît. Il y a des tems où ils ne croïent rien: il y a des tems où ils croyent tout; & ſelon qu'il convient à leur parti, ils traitent la verité de menſonge, ou le menſonge de verité, & cela ſur quels témoignages? Ils récuſent les Juges; les Eccleſiaſtiques leur ſont ſuſpects; ils n'écoutent pas même la voix publique. Une femme ou un artiſan leur ſemblent propres à diſcerner les prophéties, & ils jugent ſouverainement une affaire de Religion, ſur l'atteſtation d'un Medecin, & d'un Medecin de Village.

Il faut pourtant rendre cette juſtice à M. Jurieu: Il demande, qu'on examine les faits, & il déſire d'être éclairci. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût l'être ſincerement: il verroit que ces gens de bien qu'il honore tant, ce ne ſont que des furieux & des rebelles; qu'il s'amuſe à défendre une Religion qui ne doit pas être la ſienne, & que ſous prétexte de charité, il favoriſe

ſans y penſer, la ſédition & la révolte. Mais puiſqu'il ne vous reſte plus, Monſieur, d'eſperance de le détromper, je vous envoïe pour vous & pour vos amis, une Relation exacte de ces Aſſemblées tumultueuſes, où l'on ne parloit que du Saint-Eſprit, & où le Saint-Eſprit ne preſidoit pas.

Il n'y a qu'à repreſenter cette forme de Religion prophétique telle qu'elle étoit, pour faire voir qu'elle ne tient aucunement du prodige, & qu'elle n'a rien d'extraordinaire que l'imagination de ceux qui l'ont inventée, la crédulité des peuples qui l'ont ſuivie, & l'aveuglement ou la paſſion des perſonnes qui l'autoriſent. Je n'avance rien dans ce recit qui ne ſoit vrai & fondé ou ſur des actes juridiques, ou ſur des dépoſitions & des recherches faites ſur les lieux par un grand nombre de perſonnes dignes de foi, dont la plûpart diſent avoir vû. J'aurois quelque honte d'avoir recuëilli tant d'extravagances, ſi vous n'aviez voulu en être informé. Il étoit juſte, Monſieur, de vous ſatisfaire ; & d'ailleurs il ne ſera peut-être pas inutile de faire connoître à M. Jurieu & à ſes Confreres quels ſont ces Prophétes qu'ils ont admirez, & ces Martyrs dont ils groſſiront un jour apparemment leurs Chroniques.

Quoique l'origine de ces mouvemens prophétiques, qui commencerent dans le Vivarais vers le 15. du mois de Janvier de cette année, n'ait pas été préciſément connuë; on ne doute pas qu'ils n'aïent été inſpirez & concertez à Genéve. Le ſieur de Ferre Gentilhomme Verrier de Dieulefils en Dauphiné, étant de retour de cette Ville, où il avoit fait quelque ſejour; apporta ce don de prophétie à la famille, qui étoit aſſez nombreuſe; & aprés avoir donné le Saint-Eſprit, comme il le prétendoit, à ſa femme & à ſes enfans, il aſſembla autant qu'il pût de jeunes garçons & de jeunes filles, qu'il envoïa depuis en divers lieux, ſous le nom de Prophétes & de Propheteſſes, pour prêcher en dormant contre la Meſſe & contre les Prêtres. Il leur apprit une maniere de ſommeil extatique; il les dreſſa à toutes les poſtures qui pouvoient attirer le reſpect & l'admiration du peuple; & leur donna ſur tout certaines formules de prêche, qui contenoient quelques exhortations Evangeliques, & beaucoup d'invectives contre l'Egliſe Catholique Romaine.

On fit pluſieurs eſſais de cette nouvelle méthode de Sermon. On perfectionna le geſte & l'action des perſonnages. Le ſuccez en fut plus heureux qu'on ne penſoit. Le peuple applaudit, & prit ſerieuſement

ce badinage. La Dame du Bays veuve d'un Conſeiller au Parlement de Grenoble, prit goût à cette eſpece de controverſe pathetique, & prit elle-même le ſoin de former & de produire des Prédicans. On réſolut alors de faire paſſer quelques-uns de ces Prophetes dans les Provinces voiſines, pour y aſſembler les ſimples & les ignorans; & de la part du Saint-Eſprit, dont ils ſe diſoient les Evangeliſtes & les Apôtres, les irriter contre la Religion qu'ils ont embraſſée, & les porter enfin à la rebellion contre leur Prince. Le Vivarais leur parut propre & commode pour leur deſſein. On y vivoit en repos depuis long-tems; mais il y avoit lieu d'eſperer qu'on ſéduiroit facilement un peuple qui ſe trouve éloigné des Gouverneurs & des Intendans, qui ſe confie en ſes montagnes, & qui n'a pas encore peut-être perdu toutes les impreſſions de déſobéiſſance & de révolte que ſes Miniſtres lui avoient autrefois données.

Gabriel Aſtier entreprit cet ouvrage. C'étoit un Laboureur de Cliou en Dauphiné, voiſin de Bays, où s'étoient concertez ces nouveaux myſteres. Il étoit connu dans le Vivarais au lieu de Breſſac, où il avoit entretenu un commerce ſcandaleux avec une fille. Ce fut là qu'il alla s'établir Prophete environ le 15. de Jan-

vier il ouvrit incontinent la ſcene par des aſſemblées nocturnes qu'il convoqua. Tout le voiſinage accourut pour oüir cet homme, qu'on diſoit envoyé du Saint-Eſprit. On oublia toutes ſes débauches, & l'on ne parla plus que de ſes révélations & de ſes merveilles. Quand l'auditoire fut formé, Aſtier ſe leva pour parler, & tomba tout d'un coup comme évanoüi. Les aſſiſtans le prirent avec reſpect & le porterent ſur un lit, où étant étendu, il s'agitoit de tems en tems, comme s'il eût ſouffert des douleurs & des convulſions: enſuite il demeuroit ſans mouvement: Aprés quoi il parloit, & toute l'aſſemblée à genoux, reveroit ſa perſonne, & recuëilloit avidement ſes oracles. Sa harangue étoit toûjours la même en ſubſtance. *Mes freres approchez-vous de moi: amandez vous, faites penitence. Si vous ne vous repentez, vous ſerez tous perdus: criez à Dieu miſericorde. Le Jugement de Dieu viendra dans trois mois. Les méchans heurleront cõme des loups: Ils crieront à Dieu, faites-nous miſericorde, mais il ne les entendra pas, & il leur dira: Allez maudits, ſervir vôtre maître.* Il rediſoit ces choſes ou d'autres ſemblables, à diſcours interrompus. Quelquefois il s'écrioit *Gardez-vous d'aller à la Meſſe: car elle eſt abominable devant Dieu.* Quelque, tems après; *Si quelqu'un*

pluſieurs aſſemblées dans la Paroiſſe de S. Leger, dont Breſſac eſt une dépendance. Le Curé & le Seigneur avertis de tous ces déſordres, voulurent y remedier. Ils ſe rendirent prés d'une maiſon, où le Saint-Eſprit, à ce qu'on diſoit, devoit operer de grandes merveilles : ils s'arrêterent à la porte, & aprés avoir oüi quelque-tems la voix d'une femme qui prêchoit, ils entrerent ſubitement pour la ſurprendre. Cette nouvelle Prophéteſſe parut devant eux avec confiance. Elle ne tomba pas à terre, ſuivant la méthode d'Aſtier, mais elle demeura debout, & battant des mains ſur ſa tête, elle crioit de toute ſa force : *miſericorde, faites penitence, le Jugement de Dieu viendra dans trois mois*. Le Curé voulut un peu calmer ſon eſprit, mais elle s'agita davantage, lui reprochant, qu'il leur avoit fait faire un grand peché, & qu'il ſeroit damné comme le Diable. Ses agitations l'aïant enfin miſe hors d'haleine, elle ſe jetta ſur un lit, où ſe débatant encore, & renouvellant ſes cris de *miſericorde*, quelles ſotiſes ne dit-elle pas ? Qu'elle avoit reçû le Saint-Eſprit gros comme un grain de froment : qu'elle feroit & diroit bien d'autres choſes, quand elle l'auroit tout entier; que qui ne croiroit pas cela, ſeroit damné ; & qu'enfin elle ſentoit bien, qu'elle étoit le Saint-

Eſprit. Aprés tant de fureur & d'extravagances, la Propheteſſe s'appaiſa, ſe leva, prit ſa quenoüille, & commença à filer auprés du feu ; deſcendant de la hauteur de ſa prétenduë divinité, aux plus vils offices de ſon ménage.

A deux cens pas de cette maiſon ſe fit un autre atroupement, qui commença par le chant des Pſeaumes. Le Sermon qui ſuivit fut à peu prés du ſtile des autres, & fut ſi court qu'il n'ennuïa point: quelques cris de *miſericorde*, ſuivis de deux ou trois *amandez vous*, en firent l'affaire mais le ſpectacle en récompenſe fut agréable. Deux filles qui faiſoient dans cette dévote aſſemblée, l'office de Prophéteſſes, tomberent d'abord comme en pamoiſon, ſelon les regles ordinaires. Deux hommes charitables les releverent, & s'étant aſſis à leur aiſe, les tenoient ſur leurs genoux entre leurs bras. Le peuple dont la maiſon étoit remplie, étoit à genoux tout au-tour, & trouvoit des marques viſibles de l'Eſprit de Dieu dans cette poſture. Quelques Catholiques étant venus, & n'ayant pas tout le reſpect qu'on déſiroit pour cette ſorte de cérémonie, ceux qui tenoient les Propheteſſes embraſſées, leur preſſerent la poitrine, & les avertirent tout bas de l'arrivée de ces prophanes. Alors elles

criérent miſericorde de toutes leurs forces, batirent des mains, & ſe tourmenterent ridiculement. Toute la compagnie en fut troublée, & une vieille fille ſe levant de la part du peuple fidele: *Catholiques*, leur dit-elle, *vôtre preſence gâte tout, le feu brûle le cœur de ces filles, a genoux, ou retirez-vous.*

Juſques-là il ſeroit aſſez difficile à M. Jurieu de trouver quelque exemple de vertu Chrétienne qu'il oſât propoſer à ſes auditeurs quand il prêche; mais ce n'étoit encore qu'un apprentiſſage de cette ſecte de Fanatiques. La Paroiſſe de ſaint Vincent à une lieu de Breſſac ne fut pas long-tems en repos. La fermiere du Châtelain exhortant ſon mari à ne plus penſer aux choſes du monde, à faire penitence & à prévenir le Jugement qui devoit arriver dans trois mois, l'aſſûrant que tous les Fideles prophétiſeroient, s'érigea tout d'un coup en Propheteſſe. Le bruit ſe répand, le voiſinage accourt; on appelle ſecretement freres & ſœurs qui viennent de tous côtez à la métairie. Le mari fut ſurpris de cet accident, & ſoit qu'il craignît un détachement de Dragons qui batoit alors la campagne, ſoit qu'il connut déja l'humeur & la folie de ſa femme, il ferma la porte à la multitude, & fit donner avis au Châtelain de ce qui ſe

paſſoit chez lui. Il vint incontinent, & fut témoin des actions & des diſcours de la nouvelle Prédicante. Elle ſe coucha ſur du foin, tout de ſon long à la renverſe, battit des pieds & des mains, cria miſericorde, annonça le Jugement dans trois mois; puis s'agitant comme pour exciter l'eſprit prophetique, elle prédit qu'à la fin du mois de Fevrier, tomberoit par tout une groſſe grêle, que les incredules iroient errans ſur les montagnes; qu'une étoile tomberoit du Ciel ſur Rome & que les Fideles regneroient avec J. C. l'eſpace de mille ans ſur la terre. Le déreglement de ſon eſprit la porta plus loin. Elle ſe mit à parcourir les habitans de la Paroiſſe, de l'un & de l'autre ſexe. *La Demoiſelle...n'a jamais fait autre peché que de ſe faire Catholique. Sa voiſine... a bien fait d'autres pechez que celui d'aller à la Meſſe. Tel ſera ſauvé...tel ſera damné....tel ſe convertira...* décidant ainſi ſouverainement du ſort des uns & des autres, ſelon ſon caprice, & déclarant que c'étoient-là des oracles du Saint-Eſprit, qu'elle avoit reçû, non pas tout entier, mais de la groſſeur d'un grain de froment.

Le Châtelain, aprés avoir eſſaïé de la ramener à la raiſon, perdit patience, & laiſſa ce ſoin à ſa ſœur, qui lui fit ſi bien voir ſa folie, qu'elle en eut honte & s'en accuſa.

accuſa. On eut beau la ſolliciter de ne pas étouffer le Saint-Eſprit, qui étoit en elle, elle crut qu'il falloit renoncer au métier, & déclara que la veille de ſaint Vincent, ayant paſſé la nuit dans les aſſemblées, Aſtier les embraſſa & les baiſa toutes, en leur diſant je vous donne le Saint-Eſprit; que ſon imagination en fut frappée, & qu'elle croit que ce baiſer, au lieu du Saint-Eſprit, lui donna le Diable.

Chacun ſe donnant ainſi la licence de prophétiſer, un Laboureur de Breſſac ayant vû faire le Prophéte à un enfant, qu'Aſtier avoit élevé, voulut auſſi faire parler de lui à ſon tour, & criant d'une voix de taureau, *miſericorde*, il alarma tout ſon quartier. Quelque facilité qu'il y eût à ſe faire écouter en ce tems là, ſoit malheur, ſoit prévention, ce Prédicateur ne fut pas ſuivi. Auſſi revint-il bientôt de ſon égarement, & diſoit que ce qui l'avoit touché, c'étoit de voir ce petit enfant tomber dans l'aſſemblée, ſe débatre ſi joliment des pieds & des mains ſur un lit où on l'avoit mis, & dire quelque-tems aprés tout endormi & comme mort, *amandez-vous*. Ce fut ce mot qui lui perça le cœur, & fit de ſi fortes impreſſions ſur ſon eſprit, qu'il ne penſa plus qu'à s'amander & à jeûner. Il fut en effet trois jours ſans manger, & s'affoiblit ſi

fort, qu'on eut beaucoup de peine à rétablir ſes forces, & plus encore à lui remettre l'eſprit.

Cependant les Eccleſiaſtiques ne négligeoient rien. Le Grand-Vicaire de Viviers homme prudent & zelé, courut à Breſſac & aux environs, ſoûtenu de quelque détachement de Dragons, plus pour diſſiper que pour charger les aſſemblées. Mais dans le tems qu'on travailloit à pacifier ces quartiers-là, Aſtier étoit paſſé vers les Boutieres, & gâtoit ſecretement la Paroiſſe de ſaint Cierge-la-Serre & autres du voiſinage, & dans des aſſemblées nocturnes, inſtruiſoit ceux qu'il jugeoit capables de ſervir ſous lui, ou de paſſer dans les Sevennes.

Il réſolut donc de faire une grande aſſemblée dans la Paroiſſe de ſaint Cierge. On choiſit l'endroit: on convoqua le peuple; on dreſſa un théâtre, où l'on fit monter Alexandre Aſtier & Pierre Reynaud, âgez d'environ vingt à vingt-un ans, pour être les Préſidens, ou, comme ils diſoient, les Prophétes de cette populace abuſée. On entonne les Pſeaumes, on fait la priére, on crie miſericorde. Les Prophétes examinent les aſſiſtans; & pour preuve de leur Miſſion prononcent contre les abſens une terrible ſentence, & les damnent à toute éternité de leur autorité pri-

vée. Il faiſoit beau voir l'action & la contenance de ces deux hommes ſur ce théâtre. Aſtier étoit aſſis & tourné du côté du peuple : ſon Compagnon étoit proſterné devant lui, & la face ſur ſes genoux. Il ſe faiſoit une eſpece d'accuſation & de recherche contre tous ceux qu'ils n'aimoient pas. Aſtier les nommoit tout bas à ſon Compagnon, & lui diſoit enſuite, *Mon Frere, qui eſt-ce qui vous fait de la peine?* L'autre répliquoit, *c'eſt un tel.... grand pécheur, c'eſt une telle....grande pechereſſe.* Ils accuſoient des femmes de diverſes impuretez; & pour les conſoler, ils leur repreſentoient que ce peché étoit pardonnable; mais que le crime ſans rémiſſion, c'étoit d'avoir été à la Meſſe, qu'ils appelloient la mere du Diable.

Cette comedie fut aſſez longue. On accuſoit l'un d'avoir pris de l'argent d'un Prêtre l'autre d'avoir dérobé de l'huile; on reveloit aux maris la mauvaiſe vie de leurs femmes, & le ſcandale de leurs familles. Ce beau dialogue fut terminé par le chant des Pſeaumes & par la priére. Y a-t-il rien de plus édifiant & de plus Evangelique? L'on indiqua pour la nuit ſuivante une autre aſſemblée, qui fut interrompuë par une biſare avanture.

Une vieille femme qu'on avoit accuſée le jour précedent d'une impureté, dont

ſon âge de prés de quatre-vingt ans la rendoit incapable, avertie par ſes enfans de l'injuſtice qu'on lui avoit faite, s'en alla chercher Aſtier dans une maiſon où le peuple avoit été convoqué. Elle arriva comme il commençoit la priere, l'interrompit, & lui demanda, s'il étoit vrai qu'elle eût été ſéduite par ſon valet? Aſtier ayant répondu qu'oüi, elle ſe jetta ſur lui comme une furie, le prit par les cheveux, le citant devant le Juge de la Voute. Sa fille ſe joignit à elle, & ne faiſoit pas moins de bruit. Tous les aſſiſtans étonnez du peu de reſpect qu'on avoit pour leur Prophéte, demeurerent quelque-tems ſans l'aſſiſter, & l'arracherent enfin des mains de ces femmes, que leur honneur & leur propre ſageſſe rendoient furieuſes. Cet accident troubla l'aſſemblée, & quelques Dragons ſurvenus acheverent de faire ceſſer le tumulte.

Il s'éleva le lendemain dans la Paroiſſe de ſaint Julien, un nouveau Prophéte, qui pour ſon coup d'eſſai, convia ſes parens & ſes amis, & leur offrit de les aſſocier à la prophétie; mais comme il eut connu qu'ils avoient de la retenuë, & qu'ils n'étoient pas réſolus de devenir fous, il les traita de malheureux, de Diables, de réprouvez, & leur dit toutes les injures que le zele de Dieu, à ce qu'il croïoit

lui pût inſpirer. Le bruit de cet emportement s'étant répandu, le Curé ſe rendit dans la maiſon du perſonage avec le Maître d'école portant un fuſil. Il lui remontra charitablement, qu'il falloit obéir au Roi, qui leur défend de s'aſſembler; qu'il s'expoſe à être puni, s'il contrevient aux Ordonnances; qu'il penſe à lui & à ſa famille. Il répondit inſolemment, qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit le Saint-Eſprit: il découvrit ſon eſtomac, & faiſant deux pas en arriere, *tirez-moi ce fuſil*, diſoit-il au Maître d'école, *vous ne ſçauriez me faire de mal.* Il ajoûta, qu'en quinze jours il ſeroit confirmé en grace, & qu'il iroit à Paris convertir le Roi. La femme par contagion devint auſſi fole que le mari. Elle s'imagina que l'enfant qu'elle portoit dans ſon ventre prophétiſeroit dès qu'il ſeroit né & ſe feroit entendre à tout le monde. Des ſoldats l'ayant depuis arrêtée avec ſa ſœur, & les conduiſant à la Voute, eurent pendant tout le chemin le divertiſſement de les entendre, l'une panchée vers ſon côté leur diſant: *écoutez mon enfant qui prophétiſe dans mon ventre*; l'autre leur repetant de tems en tems: *ne voïez-vous pas le Saint-Eſprit qui ſaute & danſe ſur mes mains?*

Quoiqu'il ne parût dans tous ces mouvemens que de l'entêtement & de la folie,

on ne laiſſoit pas de voir les impreſſions ſecrettes qu'on donnoit à ces bonnes gens. Ces faux Prophétes commençoient à ſe mettre au-deſſus de la crainte des Loix & des Ordonnances, & leur zele ſeditieux portoit le peuple viſiblement au mépris de la Religion & de l'autorité du Prince. Cette fureur fanatique s'étoit répanduë ſi ſubitement, & l'on étoit ſi réſolu d'épargner les innocens & les coupables, & de les ramener avec douceur; qu'on s'étoit contenté d'envoyer quelques ſoldats en divers endroits, pour leur inſpirer, par la vûë des armes & par l'apprehenſion du châtiment, le reſpect & l'obéïſſance. M. de Folleville Colonel du Regiment de Flandres, qui commandoit les Troupes de ces quartiers-là, s'avança pourtant vers la montagne de ſaint Cierge-la-Serre, où toutes les Paroiſſes voiſines avoient été mandées pour une celebre aſſemblée.

Alexandre Aſtier & Pierre Reynaud y préſiderent, & voulurent bien aſſocier à l'empire deux Prophéteſſes également foles & décriées par leurs débauches; l'une étoit ſœur Marie, autrefois ſervante de Madame de ſaint Jean de Bais: elle avoit eu de grandes fragilitez pour des hommes de ſon Village; & quoique mal convertie, elle n'avoit ni craint ni hay les Dragons du Roi. L'autre étoit encore une

ſœur Marie, débauchée depuis quelque-tems par un jeune homme, & portant encore les marques de ſon libertinage & de la perte de ſon honneur. La compagnie fut tres-nombreuſe, & ſous de tels acteurs, on s'attendoit à voir joüer de beaux perſonnages.

M. de Folleville jugea à propos de les avertir de ſe ſeparer, & de les menacer, s'ils n'obéyſſoient à ſes ordres. Il leur envoya pour cela le ſieur de Combles du Pouſſin, capable de cette négociation, tant parce qu'il étoit connu dans tout le voiſinage, qu'à cauſe de ſon eſprit adroit & inſinuant. Cet homme ayant vû groſſir l'aſſemblée, prit le chemin de la montagne; & comme il fut proche de la hauteur, les Prophétes & les Prophéteſſes ſe détacherent pour venir au-devant de lui, & ſe réjoüir de ſon arrivée: ils l'aſſûrerent qu'il étoit deſtiné de Dieu pour être un des principaux inſtrumens de ſa gloire, puiſqu'il venoit ainſi joindre ſes freres; qu'il réſolût de s'amander & criât miſericorde, & qu'on lui ſouffleroit bien-tôt le Saint-Eſprit, s'il étoit veritablement fidele. On le conduiſit au milieu du peuple: on lui ôta ſon chapeau, & on l'obligea de lever les yeux & la tête au ciel. Les Prophétes & une troupe des principaux ſe rangerent autour de lui, l'exhortoient,

l'embraſſoient ſucceſſivement & le baiſoient, en lui ſouflant dans la bouche le Saint-Eſprit avec le don de prophetie. Cette cérémonie lui parut fade & ennüieuſe, & ſouvent il ouvrit la bouche, pour s'acquitter de ſa commiſſion; mais on ne ceſſoit de crier miſericorde, & il falloit eſſuïer, aprés tant de careſſes, cette fatigue juſqu'au bout. Il y eut cependant quelques momens de ſilence. On fit la priere à genoux, on chanta les Pſeaumes, & tout d'un coup un Prophete & une Propheteſſe ſe jetterent à terre pour prophétiſer. Ils furent relevez & ſoutenus, & d'une voix éclatante, *mes Freres*, dirent-ils, *amandez-vous, & n'allez plus à la Meſſe.... Je voi les Cieux ouverts! O que les Anges ſont charmans.... vêtus de blanc.... campez-autour de nous pour nous défendre.* Quoique leur diſcours fût court & coupé, les termes leur manquoient ſouvent; & ſans s'embarraſſer, ils ſuppléoient d'un cri de miſericorde qu'ils abrégeoient ou allongeoient ſelon leur beſoin.

Aprés cette legere exhortation, il leur prit un enthouſiaſme de prophétie médiſante, *Monſ.... ſera damné*, *Monſ.... eſt réprouvé.* Ils faiſoient ainſi une eſpece de litanie de damnez des Catholiques du Pouſſin, qui n'approuvoient pas leur folie. Le ſieur de Combles les interrompant

ſur cela, leur dit, *mes Freres, ne jugez pas, & vous ne ſerez pas jugez.* Alors les deux autres Prophete & Propheteſſe prenant la place des premiers, dirent avec un peu d'émotion: *M. de Combles a raiſon, il ne faut juger perſonne, l'Ecriture le dit : vous n'avez pas bien reçû le Saint-Eſprit, laiſſez-nous faire.* Ces paroles furent ſuivies de leurs exclamations accoûtumées : aprés quoi ils virent comme les autres les Cieux ouverts & les Anges vêtus de blanc; & ſe tournant vers le ſieur de Combles, ils l'exhorterent à ſe repentir & à crier miſericorde....A ce mot, qui tomboit deça, qui tomboit delà, tous à la renverſe, & demeurant comme morts ſans action & ſans mouvement. Comme lui ſeule ne tomboit pas, le Prophéte diſoit & rediſoit, *cœur endurci, malheureux réprouvé que tu me tourmente, tu reſiſte au Saint-Eſprit* ? Il falut donc ſe laiſſer tomber, pour éviter les ſuites fâcheuſes qui en pouvoient arriver. Au même tems toute l'aſſemblée ſe réjoüit. On refit la priere. Pſeaumes encore, cris de réjoüiſſance, proceſſion autour de cet homme étendu. Il remua les levres, & chacun courut prêter l'oreille, pour l'oüir prophétiſe. Il tendit les mains, & tous à l'envi le releverent, l'embraſſant, le baiſant tendrement & le regardant comme l'organe du Saint-Eſprit.

Cette ſcene fut ſuivie de pluſieurs autres. Un jeune garçon monté ſur un rocher, fit crier pluſieurs fois miſericorde, & tout ſon prêche fut: *Bienheureux qui ſera fidele*. Une fille à quelques pas de là ſe jetta par terre, ſe démenant, frappant ſa poitrine, & criant avec des agitations effroyables, que le Saint-Eſprit la tourmentoit. La cauſe de cette affliction étoit, qu'une femme du Pouſſin alloit à la Meſſe. Le ſieur des Combles, pour la conſoler, lui dit en ſouriant. *Taiſez-vous, en voila aſſez, je l'amenerai aux aſſemblées*. Cette bonne fille ne ſouffrit plus & fut ſatisfaite. Les Propheteſſes, pour finir, exhorterent femmes & filles de faire comme elles, & leur prêcherent que celles qui jeuneroient davantage auroient un plus grand Saint-Eſprit. Cette exhortation, quoique courte, eut tout ſon effet ſur le champ. L'une aſsûra, qu'elle avoit le Saint-Eſprit au bout du doigt; l'autre prédit qu'avant la fête de Pâque, un feu bleu, rouge & noir tomberoit ſur la ville de la Voute.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette multiplication de Prophétes & Prophéteſſes. Ces pauvres gens n'entendoient parler que de ces ſortes de dévotions, leur imagination en étoit remplie; ils voyoient dans les aſſemblées ces repréſentations, dont ils s'entretenoient ſans ceſſe en eux-

mêmes. On leur ordonnoit de jeûner plusieurs jours, ce qui leur affoiblissoit le cerveau, & les rendoit plus susceptibles de ces visions creuses & de ces vaines créances. Les courses qu'ils faisoient de Paroisse en Paroisse, de montagne en montagne, pour y passer les jours & les nuits, sans prendre d'autre nourriture que quelques pommes ou quelques noix; les spectacles & les exhortations continuelles de tout quitter, pour se trouver dans l'assemblée des élûs & des fideles, & d'y faire, comme les autres, des prédictions imaginaires. La petite gloire d'être élevé sur un théâtre, d'être écouté comme un oracle, de faire tomber d'un seul mot mille personnes à la renverse, de consacrer, pour ainsi dire, ses extravagances, & rendre sa folie venerable par le mêlange de quelques textes mal appliquez de l'Ecriture, c'étoit autant de causes de cette corruption presque generale. Les ignorans sont disposez à suivre & à imiter. On leur souffloit l'erreur & dans le cœur & dans la bouche; il se faisoit une generation spirituelle de Prophétes & de prophéties par les yeux & par les oreilles, plûtôt que par l'esprit & par la Foi; ensorte qu'ils devenoient tous ou trompeurs ou trompez par contagion. Voilà ces communications de l'Esprit de Dieu, & ce prodige dont

on a voulu faire tant de bruit. Il n'y a rien de ſi naturel que l'ignorance & la vanité, & la ſuite du mauvais exemple. Mais revenons à nôtre hiſtoire.

Dans la derniere ſéance, on étoit convenu de ſe trouver à Plots le lendemain : car tous les jours étoient devenus jours de fête; & ſi ces bonnes gens ne mangeoient pas, du moins ne travailloient-ils pas auſſi. Ce jour-là deux nouveaux Prophetes parurent. On leur dreſſa un grand théâtre où ils monterent avec Aſtier. On y reçût auſſi les Propheteſſes, & principalement la ſœur Marie. Cette femme avoit été unanimement appellée pour préſider aux aſſemblées par préference même aux hommes, parce qu'ayant déja perdu toute ſorte de retenuë & de pudeur, elle leur paroiſſoit plus propre à joüer tous les perſonnages. Elle s'accompagna de deux autres Maries, dont l'une avoit à peine quinze à ſeize ans, qu'elle avoit eu ſoin de former, digne éleve d'une ſi grande maîtreſſe.

Le nombre & la qualité des acteurs faiſoit attendre une grande piece. Mais cette aſſemblée tourna mal, & la prophetie fut confonduë par une fâcheuſe rencontre. Aſtier connoiſſant un de ſes voiſins d'une humeur bruſque & inſolente, le trouva propre à prophétiſer, & voulut

l'inſtruire au métier. Cet homme, au lieu de recevoir comme les autres le Saint-Eſprit, qu'Aſtier s'offroit de lui donner, le rejetta comme un impoſteur, & lui dit en grondant : *Tu te vante d'être Prophete, je voudrois bien l'éprouver*. Aſtier ne lui répondit autre choſe, ſinon, qu'il l'attendoit à l'aſſemblée, & qu'il le lui feroit bien voir. Il marche pour y aller : le voiſin s'habille & l'y ſuit. Ils arrivent : les Prophétes ouvrent la ſcene, la priere ſe fait, les Pſeaumes de Marot ſe chantent, on cria promptement denx ou trois fois, miſericorde : enfin on vint au plus preſſé. Aſtier prit la parole, & s'adreſſant à ſes Confreres : *Mes Freres*, leur dit-il, *ne voïez-vous perſonne ici qui vous trouble & qui vous tourmente* : Un de ſes Compagnons à qui il avoit confié ſon ſecret, faiſant ſemblant de regarder de tous côtez : *oüi*, répondit-il, *je voi Laulagner, qui me fait grand mal*. C'étoit ainſi que s'appelloit le voiſin d'Aſtier. Cet homme s'entendant nommer, fend la preſſe, & s'approchant du théâtre tout échauffé lui dit : *He bien, quel mal te fais-je?* C'eſt, repliqua le Prophéte, *que tu es un grand pécheur, & que tu as pris de l'argent pour changer de Religion Puiſque tu ſçais tout*, reprit l'autre, *devine combien j'en ai pris* : Le Prophéte s'arrêtant & fermant les yeux, comme pour con-

ſulter le Saint-Eſprit, l'accuſa d'avoir pris cent francs. Le brutal ne marchanda point & lui dit qu'il avoit menti. Le Prophéte ne s'offenſa point de ce démenti ? mais d'un air humble & modeſte, *ſi j'ai mal deviné*, repliqua-t-il, *voici mon frere Aſtier qui le dira mieux que moi.* Tous les aſſiſtans étonnez attendirent l'oracle qu'alloit prononcer le grand Aſtier Préſident de tant d'aſſemblées, & dont le Saint-Eſprit paſſoit dans la penſée de cette multitude ignorante, pour plus ſçavant que tous les autres. Aſtier ſe leva donc & prophétiſa avec confiance, que c'étoit cinquante écus qu'il avoit reçûs. Cet homme irrité lui dit encore, qu'il avoit menti. Puis inſultant aux uns & aux autres, *apprenez trompeurs*, ajoûta-t-il, *que c'eſt quarante quatre écus que j'ai reçûs.*

Il s'éleva un murmure d'indignation dans l'aſſemblée, qui fit un peu écarter cet inſolent, mais il pouſſa ſa hardieſſe encore plus loin: car les Prophétes ayant ordonné à tous les aſſiſtans de tomber par terre, lui ſeul ſe tint de bout, malgré les avis & les menaces de tout le monde, & d'eshonora depuis ce jour-là & Prophétes & Prophéteſſes. C'eſt ainſi que ſe paſſoient ces belles heures de prieres, à ſe joüer du Saint-Eſprit & de ſes dons, à rompre l'union & la charité, & à préci-

piter quelques loüanges de Dieu pour traiter à loiſir les differens & les quereles ridicules des hommes. C'eſt à ces ſortes de répreſentations comiques que ce pauvre peuple accouroit aux dépens même de ſa vie.

Comme la licence augmente toûjours, & que les pecheurs que Dieu abandonne à l'erreur, n'ont plus de bornes, un des Prophétes nouvellement reconnu pour tel, s'étant avancé pour parler, aprés une déclamation indigeſte contre les Prêtres, & contre la Meſſe, tomba enfin ſur le Baptême des Catholiques, déclara que ſelon la ſcience qui lui étoit inſpirée de Dieu, ce baptême ne valoit rien, & que les enfans qui l'avoient reçû dans l'Egliſe, l'avoient reçû au nom du Diable. Sur ces raiſons il décida, qu'il falloit les rebaptiſer, & fit avancer la femme d'un Tiſſeran portant un petit enfant de deux ou trois mois. Les Prophétes & Prophéteſſes deſcendirent du théâtre pour aſſiſter à ce miniſtere. La mere ne voulut pas d'autre parrain ni d'autre marraine qu'eux, & le Docteur qui venoit de prêcher cette nouvelle doctrine, fit la cérémonie & rebaptiſa cet enfant ſelon la forme des Miniſtres. On peut bien croire que M. Jurieu n'approuvera pas cette déciſion Theologique, & qu'il effacera du moins

cet endroit de l'hiſtoire des ſaintes aſſemblées de ſon Egliſe. Aprés que ce baptême fut achevé, les Prophétes & Profeteſſes remonterent tous ſur le théâtre, & pour finir avec honneur, prédirent hautement, qu'en peu de jours le lieu du Pouſſin ſeroit abîmé, & que de là juſqu'à Privas au lieu de maiſons & d'Egliſes, ce ne ſeroit plus qu'un grand lac. Une nouvelle Prophéteſſe qui s'étoit fait bander les yeux, voulant encherir d'abord ſur les autres annonça de la part du Saint-Eſprit, qu'un Ange étoit déja dépêché du Ciel pour aller prendre le Prince d'Orange, & le porter en France par les cheveux, avec une armée de cent mille hommes. Cette nouvelle fut fort agréable à la compagnie, & cette jeune devintereſſe s'aquit beaucoup de réputation.

Il ſe forma encore dans cette aſſemblée une Propheteſſe âgée d'environ vingt-deux ans, accompagnée d'un petit garçon d'environ quatorze ans. Ils n'avoient pû réciter à Plots les leçons qu'ils avoient appriſes, & ils allerent à ſaint Vincent les débiter. Cette nouvelle actrice paſſa tout le jour à ſe parer, & la nuit elle fit ſçavoir qu'elle étoit prête à joüer ſon rôle. Tout le monde ſe rendit chez elle. Le Curé & quelques anciens Catholiques voulurent ſçavoir ce qui ſe paſſoit dans

cette maiſon. Ils s'arrêterent à la porte pour ne pas interrompre les myſteres. Ils écouterent, c'étoit un dialogue aſſez curieux, dont tous les auditeurs étoient touchez juſqu'aux larmes. La fille ſoupiroit en diſant, *Helas ! il y a quelque choſe qui me tourmẽte. Qu'eſt-ce que c'eſt, maſœur*, diſoit le garçon ? *Mon frere*, répondoit la fille en s'agitant, *ceſont les Papiſtes*. Aprés quoi joignant leurs voix, ils rediſoient tous deux, *que les mille Diables, que les cinq cens mille Diables les emportent*. Le garçon ſe radouciſſant, *courage*, diſoit-il, *maſœur, nous ſerons bienheureux dans le Ciel. Je le voi ouvert. Loüé ſoit Dieu*, repliquoit-elle. L'Eccleſiaſtique entra là-deſſus avec ceux qui l'accompagnoient, & furent ſurpris du ſpectacle qui s'offrit à leurs yeux. La Prophéteſſe Iſabeau, c'eſt ainſi qu'elle s'appelloit, étoit couchée à la renverſe dans une cuiſine, les jambes nuës & l'eſtomac tout-à-fait découvert. Tous les aſſiſtans à genoux autour d'elle, étoient attentifs à ces pieuſes nuditez, & contemploient ce corps où réſidoit le Saint-Eſprit. Cette fole remuant les pieds & faiſant des poſtures extravagantes, & batant des mains, s'écrioit, *Je brûle, je n'en puis plus, ce Diable, ce Satan me brûle.* Le Prêtre voulut faire quelque remontrance à la fille, mais la mere indignée

lui dit, *Quoi malheureux que vous êtes, vous ne respectez pas ma fille qui a le Saint-Esprit dans son estomac.* Toutes les femmes mutinées se mirent à crier, *a riere de moi Satan, & enleveren. le Curé hors de la maison.*

Pendant qu'on amusoit ainsi la Paroisse de saint Vincent, deux ou trois mille personnes s'attroupoient sur un côteau, qu'on nomme le Chier-la-fare. Aussi-tôt priere, chant des Pseaumes accoûtumé, cris réïterez de misericorde, exhortations, *amandez-vous, faites penitence, le dernier jugement approche.* La sœur Marie principale Presidente fit merveilles, & devina combien de fois un tel... combien de fois une telle.... avoient communié à l'idole; c'est-à-dire, reçû la sainte Eucharistie. Mais le Prophete Vallette se surpassa: il se vanta, que depuis qu'il avoit reçû le Saint-Esprit, il étoit devenu tout un autre homme; qu'il se sentoit plus fort que les Alexandres, les Sansons, les Mars: c'étoit ses termes; qu'avec une parole, quand il voudroit il renverseroit toute l'assemblée. Pour en faire l'épreuve, il fit crier *misericorde*; puis il dit, *laissez-vous tomber tous à la renverse sans vous faire du mal*: ce qui fut fait. Le peuple saisi d'admiration disoit: *quel pouvoir! avec une parole il en a jetté deux mille cinq cens par terre.* Les prophéties, selon la coûtume,

s'échaufferent ſur la fin. Que les Egliſes du Pouſſin & de ſaint Vincent le lendemain ſeroient abîmées; que les Curez ou ſe convertiroient ou tomberoient à la renverſe dans leurs Egliſes, & qu'un feu rouge, violet, vert & noir conſumeroit les autels, & autres pareilles avantures qui ne devoient pas arriver; mais ils ne ſçûrent pas prévoir que M. de Folleville les chargeroit, ce qui fut veritable: ils furent diſſipez, & il y en eut ſept ou huit de tuez.

Aprés tant d'avertiſſemens & de menaces inutiles, on reconnut la neceſſité qu'il y avoit d'arrêter le mal, & d'y employer les derniers remedes. On s'apperçût que les peuples perdoient inſenſiblement la ſoumiſſion & l'obéiſſance; que l'impunité les rendoit plus fiers: qu'ils commençoient à ſe flater du ſecours des Puiſſances étrangeres; que ces prédictions qu'ils faiſoient du maſſacre des Prêtres & de la démolition des Egliſes, n'étoient pas tant des inſpirations de ce qui devoit arriver, que des déſirs & des volontez, & comme le ſignal de ce qu'on avoit réſolu d'executer. Qu'à la faveur des cris de miſericorde, & de ces grimaces qui paſſoient pour myſterieuſes, on inſinuoit un dangereux libertinage, & qu'enfin on changeoit tous les jours de lieu d'aſſem-

blée, on formoit par tout de nouveaux Prophétes, afin que le temps de la révolte étant venu, il y eût dans chaque Village quelque ſéditieux accrédité, ſous qui le peuple ſe ralliât, & que par la correſpondance qu'ils auroient les uns avec les autres, ils ſe trouvaſſent tout d'un coup réünis pour troubler l'Etat, ſous prétexte de rétablir leur Religion.

La plûpart de ces Fanatiques n'alloient peut-être pas ſi avant. Mais il y avoit des gens choiſis, qui par de ſecrets reſſorts faiſoient mouvoir toute la machine. On ſçait que depuis plus de dix-huit mois, les Emiſſaires de Genéve & d'ailleurs les entretenoient dans des eſperances frivoles. On leur rediſoit ſans ceſſe la prophétie de du Moulin, qu'on leur faiſoit voir en ce dernier tems preſque accomplie. On leur avoit inculqué certains paſſages de l'Ecriture qui leur ôtoient la crainte des Puiſſances temporelles. *Il faut obéir à Dieu plûtôt qu'aux hommes.... Ne craignez pas ceux qui font mourir le corps....* On leur avoit perſuadé que le Jugement general devoit arriver dans trois mois. Alors on verra s'élever nation contre nation. Roïaume contre Roïaume... & l'on ajouſtoit les trois mois au progrez qu'on eſperoit que devoient faire les ennemis de la France. On leur faiſoit lire le chap. 11. de l'Apoca-

lypſe, où il eſt parlé des deux Prophétes que la Bête fera mourir, mais en qui Dieu fera rentrer l'eſprit de vie, aprés trois jours & demi.... On leur liſoit par tout le chap. 25. des Actes. *A la fin des tems*, dit le Seigneur, *je répandrai mon Eſprit ſur toute chair; vos fils & vos filles prophétiſeront; vos jeunes gens auront des viſions & vos vieillards des ſonges*... Ces bonnes gens croyoient que tout cela étoit dit pour eux, & s'imaginoient voir tout ce qu'ils liſoient ou ſe faiſoient lire. Les Nouveaux Teſtamens qu'on a trouvez chez ces Fanatiques étoient tous marquez en ces endroits-là, & l'on avoit eu ſoin de leur en faire de fort amples & fort ſpecieux commentaires. Tout cela formoit une obſtination preſque invincible.

Quoi qu'on en eût tué quelques-uns à ſaint Vincent, ils ſe raſſemblerent dans la Paroiſſe de Serres en auſſi grand nombre qu'auparavant. Quelques Gentilshommes Catholiques y allerent par curioſité, & ils y furent reçûs avec honneur. On leur promit qu'ils verroient de grandes merveilles. Aprés la priere & le chant des Pſeaumes, ceux & celles qui préſidoient, prophétiſerent ſucceſſivement. Cette Prophétie étoit, *mes Freres amandez-vous, & laiſſez-vous tomber à la renverſe*. Auſſi-tôt dit, Auſſi-tôt fait. Ces

Gentilshommes demeuroient debout ; & les Prophétes les appellerent cœurs endurcis, Satans, reprouvez. Il fallut ſouffrir la colere de ces hommes & de ces femmes, qui pendant que tout le reſte étoit étendu comme mort, tenoient des diſcours qui ne convenoient guere à l'amandement ni à la penitence qu'ils prêchoient.

Marie la grande Prophéteſſe brilla beaucoup entre les autres, rediſant avec emphaſe, que les Prêtres étoient des Diables, qu'il ne faloit plus aller à la Meſſe ; que la petite Meſſe étoit la femme du Diable, & la Grand-Meſſe la mere du Diable, & qu'il valoit mieux aller en enfer qu'à l'Egliſe. Les autres Prophétes ajoûterent quelque broderie à ce jargon, & ce furent-là les gentilleſſes qu'ils avoient promiſes. Aprés cela ils virent les Cieux ouverts, & des Anges, les uns blancs les autres rouges, tenant dans leurs mains les fioles de la colere de Dieu. Ils finirent en repaſſant les Gentils-hommes du voiſinage, & diſant un tel eſt bleſſé.... un tel eſt mort....tuant ainſi & bleſſant dans leur imagination, ceux qui malgré eux vivoient & ſe portoient bien. Avec tout cela trouvera-t-on peut-être encore, qu'on a eu tort de troubler le repos & la dévotion de ces aſſemblées.

Mais voici qui marque encore bien l'Eſprit de Dieu. Comme tous ces myſteres furent finis, les Prophétes & les Prophéteſſes allerent loger au lieu de Craux chez un nouveau Converti, qui fit gloire de recevoir chez lui ces ſerviteurs & ces ſervantes de Dieu; mais comme il n'avoit ni chambre ni lits à donner, ils ſe contenterent du grenier à foin, où ſe jettant Prophétes & Prophéteſſes pêle-mêle, & oubliant la penitence qu'ils prêchoient tant, ils égaïerent un peu la nuit l'auſterité de la journée; & le bon homme venant le matin pour s'édifier, & donner le bon jour à ſes hôtes, les trouva qu'ils ſe rouloient & folâtroient les uns avec les autres, & jugea qu'il eût été bon de les ſéparer, & que le don de prophétie n'étoit pas joint en ces gens-là, à celui de la chaſteté.

La même nuit produiſit une autre avanture. Il ſortoit du débris de ces aſſemblées un certain nombre d'Emiſſaires pour convoquer celle du lendemain. Une troupe de vingt perſonnes ſe chargea de cette commiſſion, & paſſa par ſaint Pierre-Ville vers le midi. Le Châtelain les fit arrêter. Ceux qu'on connut, furent incontinent mis en liberté; les inconnus furent conduits dans le Château de la Tour au nombre de douze, quatre filles & huit

garçons. Le Châtelain les interrogea, & ils répondirent, qu'ils étoient des paſſans, que le hazard avoit aſſemblez, & qu'ils n'alloient pas de compagnie. Mais lorſqu'on voulut, par bien-ſéance, ſeparer les filles d'avec les garçons, elles ne purent retenir leur tendreſſe, & firent aſſez voir combien ils ſe connoiſſoient. Elles priérent qu'on les mît enſemble. On eut beau leur repreſenter, que ce mêlange n'étoit pas honnête, elles ne voulurent pas reconnoître l'honnêteté. Elles criérent toûjours qu'ils étoient tous freres & ſœurs, & il falut par force les ſeparer. Voilà une eſpece de charité & de fraternité qui n'eſt pas tout-à-fait de l'Eſprit de Dieu.

Mais comme les tenebres croiſſent quand on s'eſt éloigné de Dieu, l'empriſonnement de ces miſerables donna lieu à l'aſſemblée du lendemain d'écrire une lettre au Curé de ſaint Pierre-Ville, dont la ſubſtance eſt: *Que les Saints-Eſprits aſſemblez à Tauzuc ordonnoient au Prieur de cette Paroiſſe, & à M. de la Tour, de relâcher les priſonniers qu'ils retenoïet, avant que l'aſſemblée qui eſt de plus de huit mille perſonnes, ait recours à Dieu pour ce ſujet, & lui demande qu'il faſſe un miracle pour leur punition, & pour la délivrance de leurs freres....* Ces Meſſieurs approuveront-ils

cette

cette liberté, & mettront-ils un jour cette lettre au nombre de leurs Epitres canoniques ? Ce fut dans cette même assemblée, qu'une jeune Prophétesse la mieux faite & la mieux parée de toutes, aprés avoir recité quelques *amandez-vous*, à sa mode, alla se jetter entre les bras & les jambes d'un des Prophétes, qui l'embrassoit fort tendrement, & panchoit sa tête sur elle. Ils demeurerent assez long-tems dans cette agréable posture, & toute la compagnie en fut édifiée & touchée.

Enfin ils s'attroupérent à Tauzuc, au nombre de plus de trois mille, le 14. de Fevrier, & l'on connut mieux qu'auparavant l'importance qu'il y avoit d'arrêter le cours de ces assemblées. En celle-ci on rebaptisa deux enfans. Plusieurs mêmes ont asſûré, que le Prophéte ayant jetté de l'eau sur le visage du premier, & disant, Je te baptise au Nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit, une Prophétesse l'arrêta, & lui dit, qu'il n'y entendoit rien, qu'il ne falloit baptiser qu'au Nom du Saint-Esprit. Mais parce qu'ils avoient pris goût aux cérémonies, & qu'ils s'ennuioient de n'avoir qu'un Sacrement à administrer, ils ordonnerent à un homme de la Paroisse de saint Sauveur, qui étoit fiancé, d'amener sa fiancée, afin qu'on benît solennellement son mariage

ce qui pourtant ne s'executa pas dans la ſuite. Vallette un des preſidens principaux ſe ſignala ce jour-là, en prophétiſant, qu'il y avoit dans la compagnie une femme qui vivoit depuis long-tems mal avec ſon mari & ſes enfans du premier lit. Outre qu'en un ſi grand nombre de femmes & d'hommes, on pouvoit deviner ſans prophétie non ſeulement un, mais encore pluſieurs mauvais ménages, il déſignoit une de ſes voiſines, dont tout le monde auſſi-bien que lui connoiſſoit la conduite depuis long-tems. Cette femme s'avança, avouant ſon peché, & proteſtant de s'en repentir. Le peuple donna gloire à Dieu & à ſon Prophéte. Il n'eut plus qu'à parler : tout tomba à terre à la renverſe.

Ce qui fit encore plus de bruit, c'eſt que l'envoyé d'une Paroiſſe voiſine lui ayant porté la nouvelle que le ſieur de Tirbon Capitaine dans le Regiment de Flandre étoit deſcendu avec un détachement de vingt Soldats juſqu'à ſaint Sauveur, qui n'étoit pas loin de là : il annonça cette nouvelle comme venant de lui être revelée par le Saint-Eſprit ; & voyant quelque émotion ſur le viſage des aſſiſtans, il conſulta quelque-tems avec des grimaces extraordinaires ſon Saint-Eſprit ; puis élevant ſa voix, il les pria de ne rien craindre, les aſsûrant que rien ne pouvoit nuire

aux élûs de Dieu ; que les armes des Soldats, à ſa vûë, leur tomberoient des mains incontinent, & ſerviroient pour les tuer eux-mêmes. Il ajoûta avec une fierté burleſque, battant du pied & enfonçant ſon chapeau, que Dieu avoit enchaîné le Diable pour mille ans, & l'avoit jetté dans l'abîme ; & qu'ainſi il ne craignoit rien. Il n'y eut perſonne qui n'applaudît à ce diſcours. L'imprudence du ſieur de Tirbon donna grand credit à cette vanité prophétique.

Pour aller à ſaint Cierge où étoit le rendez-vous pour le lendemain, il faloit paſſer neceſſairement par ſaint Sauveur. On vît deſcendre à groſſes troupes de la montagne ceux qui compoſoient l'aſſemblée. Le ſieur de Tirbon s'avance vers eux à deux cens pas du Village ; il leur parle, leur remontre leur devoir, leur ordonne de ſe retirer. On paſſe ſans l'écouter ; on le mépriſe, on l'inveſtit : trois de ſes Soldats armez de fuſils font leur décharge. Ces gens de bien devenus alors furieux, aſſomment ce Capitaine & neuf de ſes Soldats à coups de pierre. Comme il n'avoit pas crû trouver de la reſiſtance, & que d'ailleurs il n'avoit pas deſſein de faire grand mal à ces miſerables, il n'avoit pas fait allumer la mêche à ſes gens pour tirer. Ceux qui échapperent ſe jet-

terent dans la maiſon d'un ancien Catholique, où ces mutins les auroient brûlé, ſi quelques perſonnes d'autorité ne les en euſſent détournez. Ils dépoüillerent ce pauvre Officier ; & pour ſatisfaire leur rage, ils écraſerent ſon corps inhumainement : cependant ils ne s'aſſembloient que pour prier Dieu, & pour implorer ſa miſericorde.

Aprés cette expedition ſi charitable & ſi ſainte, le peuple fidele alla gaïement ſur les ruines d'un Temple voiſin chanter le Cantique de ſa victoire. L'eſprit prophétique ne fut plus que l'eſprit de rebellion. Comme ils eurent une fois verſé le ſang, & reconnu d'ailleurs qu'ils n'étoient pas invulnerables, quelques-uns prirent des armes, & commencerent à ſe défier de la protection de Dieu. Ils choiſirent par précaution des lieux où les cailloux puſſent ſoutenir leur révolte, ce qui n'étoit pas difficile dans un païs rude & pierreux; & au lieu qu'on lapidoit autrefois les Prophétes, les Prophétes lapidoient aujourd'hui les troupes. Les femmes & les hommes s'exercerent à ce métier, & le jour ſuivant, cette pechereſſe qu'on avoit cenſurée le jour précédent pour ſa meſintelligence avec ſon mari, ayant rencontré quelques Soldats un peu écartez, eut l'inſolence de les attaquer à coups de pier-

re, & les força de la tuer, & de délivrer ce malheureux mari de la plus méchante femme du monde.

On reconnut alors la neceſſité qu'il y avoit de recourir à l'autorité, & d'appeller les puiſſances. On dépêcha un Courrier à M. le Comte de Broglio, & à M. de Baſville ; l'un Lieutenant general & Commandant en chef dans le Languedoc, l'autre Intendant de la Province, qui manderent qu'ils alloient partir pour le Vivarais ; qu'en attendant on raſſemblât les troupes & les milices, & qu'on arrêtât cette fureur par des punitions exemplaires.

La nouvelle aſſemblée de ſaint Cierge ſe forma ſur la hauteur malgré tout cela. M. de Folleville allant de la Voute aux Boutieres, la rencontra ſur ſon chemin ; & quoiqu'il n'eût pas de troupes ſuffiſamment, il s'approcha d'eux, & tâcha de leur faire comprendre ce qu'ils devoient aux ordres du Roi, & le danger où ils s'expoſoient. Il les pria de ſe ſéparer ſans bruit, & leur fit eſperer de la clemence du Roi, le pardon pour tout le paſſé. Mais on cria ſur lui *Tartara*, arriere de moi Satan : formule d'imprécation & d'exorciſme que le Prophéte Aſtier avoit établie contre les tentations de la ſujetion & du devoir. Ces cris furent incontinent

ſuivis d'une grêle de pierres, dont il eut peine à ſe ſauver. Il détacha le ſieur de Combles pour aller parler aux principaux, en attendant qu'une Compagnie, qui étoit logée dans le voiſinage, arrivât. Elle arriva, & M. de Folleville s'étant mis à la tête, fit mine de les attaquer, mais la négociation de Combles appuïée de la crainte des troupes les détermina à ſe retirer.

Cependant on apprenoit de tous côtez, qu'ils ne laiſſoient pas de s'attrouper; qu'il s'élevoit de jeunes & de vieux Prophétes en pluſieurs endroits, & que la Meſſe en leur jargon étoit par tout la mere du Diable. Enfin le mal preſſant, on en vint au châtiment. On jugea qu'il falloit aſſembler un corps de troupes pour empêcher une révolte generale de ces rebelles déclarez. M. de Folleville fit venir du côté de ſaint Cierge quatre Compagnies de Dragons, & quatre ou cinq d'Infanterie de ſon Regiment de Flandre, & les Milices des environs au nombre de trois cens hommes. On ſe ſaiſit d'abord d'une Prophéteſſe, qu'on fit conduire à la Torrette, rediſant mille fois en chemin, *coupez moi les bras, coupez-moi les jambes, vous ne me ferez point de mal*, & refuſant de manger de peur d'offenſer le Saint-Eſprit qui la nourriſſoit.... Le frere de cette fole n'étoit

pas moins fou qu'elle. Il prêchoit qu'il voyoit le Diable, dont il faiſoit des peintures fort biſares ; que le Saint-Eſprit parloit par ſa bouche ; qu'il étoit plus grand Prophéte que Moyſe ; qu'il changeroit quand il voudroit la pierre en pain ; & qu'enfin, il repreſentoit la perſonne de J.C.& qu'il étoit lui-même le fils du Pere Eternel ; que c'étoit-là un Evangile qu'il falloit croire ſous peine de damnation.

Pendant ces merveilleux diſcours M.de Folleville faiſoit marcher ſes troupes vers une aſſemblée de prés de quatre cens perſonnes, qu'on voïoit ſur la montagne, à une hauteur appellée le fort de Gluyras. Il s'avança le ſoir, & le maſſacre du ſieur de Tirbon l'obligeant à prendre toutes les précautions neceſſaires, il alla doucement à eux. Sa preſence n'avoit pû empêcher deux filles de ſon hôte d'aller prophétiſer. Comme elles étoient encore novices, la plus jeune entre les bras d'un garçon, ne fit que dire, *miſericorde*, les diſtractions que ce garçon lui donnoit lui ayant, ſans doute, fait oublier ſon ſermon. L'autre prophétiſa des ſotiſes aſſez longuement, juſqu'à ce qu'un Prophéte l'interrompant, & ſelon la méthode ordinaire, tombant à terre à la renverſe s'écria, qu'il voïoit les Cieux ouverts, & J. C. vêtu de blanc ſe promenant avec le Miniſtre Brunier.

M. de Folleville ayant paru, d'abord ils ne branlerent pas. De nouveaux pelotons allerent vîte ſe joindre au gros. Mais dés qu'ils ſe virent attaquez, ils prirent la fuite : il en reſta prés de quarante ſur la place en cette occaſion. On eut avis au même-tems qu'il y avoit aſſez prés de là cinq à ſix cens perſonnes enſemble. Ce Colonel fit filer les troupes de ce côté ; & pour les effraïer & leur donner lieu de ſe retirer ou de venir demander grace, il alloit lentement à eux, & par les chemins les plus découverts. Ils tinrent une eſpece de conſeil tumultueux ; pluſieurs furent d'avis de ſe ſauver. Mais les Prophétes & les Prophéteſſes les regarderent comme des reprouvez, & leur dirent, qu'ayant tous le Saint-Eſprit, & ſe trouvant ſous la protection des ſaints Anges, ils n'avoient rien à craindre ; que les gens de guerre ne pouvoient nuire à ceux qui avoient la foi, & qu'en tout cas le Paradis étoit ouvert. Les uns diſoient que les Anges tomboient ſur eux comme troupes de moucherons, & les environnoient. Les autres que les Anges voltigeoient autour d'eux, blancs comme neige & petits comme le doigt. Quelques-uns, qu'ils voïoient le Miniſtre Homel ſe promenant dans le ciel tout vêtu de blanc. On raconte qu'on y fit une eſpece de Céne ex-

traordinaire d'un morceau de pomme & d'un grain de raiſin. On vît paroître un homme en chemiſe, ceint d'une corde, qui jettant ſes mains ſur les épaules de ceux qui venoient avec des poſtures ridicules & meſſéantes, leur vouloit, diſoit-il, donner le don de prophétie. Des femmes ont depuis ſuivi cet exemple, & leur impudence & leurs nuditez ont fait horreur à tous ceux à qui il reſtoit non-ſeulement quelque Religion, mais encore quelque pudeur & quelque raiſon.

Il ſe fit pluſieurs détachemens pour entourer la petite montagne de la Palle, au ſommet de laquelle ces Fanatiques étoient poſtez. M. de Folleville leur envoïa le Prévôt Raymond pour tâcher de les ramener à leur devoir; mais il fut mal reçû, on lui cria d'abord *Tartara*, arriere de moi Satan, tu ne me tenteras point. Il s'élança un homme de l'aſſemblée, qui eſſuïa ſon coup de piſtolet, & le pourſuivit à coups de pierre. On leur envoya encore un Officier pour leur offrir grace; un homme accompagné de ſept ou huit femmes le chaſſerent comme le premier. Un des leurs s'étant venu preſenter à la mort; on lui perſuada aiſément de vouloir vivre, & on l'obligea d'aller exhorter ſes freres à recevoir le pardon de leur opiniâtreté; mais il ne put rien gagner. On réſolut

donc de donner ſur cette multitude de fous. Ils s'ébranlerent, ſe diviſerent en pluſieurs pelotons, s'embraſſerent les uns les autres & s'entre-ſoufflerent à la bouche pour ſe communiquer le Saint-Eſprit, puis ils vinrent hardiment au-devant des troupes, dans la penſée qu'ils étoient devenus immortels & invulnerables, ou que du moins ils reſſuſciteroient peu de jours aprés. Mais ils furent inveſtis, & c'eſt l'opinion commune, qu'il y en eut trois à quatre cens de tuez ou de bleſſez.

En ce tems M. le Comte de Broglie & M. de Baſville, ſur la nouvelle qu'ils avoient eüe de ces mouvemens, étoient accourus en diligence au Vivarais. Ils étoient arrivez à Privas le 21. de Fevrier, & là ils avoient appris en arrivant, qu'à la Paroiſſe de Porchéres il ſe tenoit actuellement une aſſemblée, peu nombreuſe, à la verité, mais prête à groſſir, & dans la conjoncture preſente, tres-dangereuse. Ils avoient eu des avis certains qu'il s'en préparoit une de plus de quatre mille perſonnes ſur les ruines du Temple de Privas. Ils allerent incontinent à Porchéres, & trouverent les miſerables habitans de ce lieu dans la maiſon du nommé Beraud.

Cet homme étoit âgé de ſoixante ans, Laboureur de profeſſion, fort & robuſte pour ſon âge. Il avoit paru juſqu'alors

d'assez bon sens : il ne s'étoit jamais trouvé aux assemblées ; il avoit même souvent repris ses enfans d'y avoir assisté, & témoigné beaucoup de regret des malheurs que cela causoit. Mais ses enfans lui faisoient tous les jours des récits si merveilleux de ce qu'ils avoient vû du pouvoir des Prophétes, des grimaces & des cérémonies étonnantes qu'ils faisoient, des Cieux ouverts & des Anges qu'on voyoit, que ce bon homme s'estimant pour le moins autant que ces Prophétes dont on lui parloit, se prit tout d'un coup à faire comme eux. Il étoit couché, & se levant en sursaut, il enleva le ciel de son lit, quoique fort pesant, & le jetta à trois pas de là, en criant & marmotant je ne sçai quoi que personne ne pouvoit comprendre. Aussi-tôt il convoqua tout le Village, & ses enfans tous glorieux de cette avanture, alloient de maison en maison, disant, *venez voir mon Pere qui a reçû le Saint-Esprit & qui prophétise*. Pour premier essai, il se fit appeller saint Paul, & se frottant par tout le corps, il faisoit entendre en son langage confus, qu'il voyoit des Anges blancs qui descendoient par la cheminée. Il se fit apporter un siege, & commençant de chanter tout seul le ton d'un Pseaume : car il n'en avoit jamais appris les paroles, & ne sçavoit ni

lire ni écrire. Il remuoit les assistans & les faisoit passer les uns à droite & les autres à la gauche, comme s'il eût entendu quelque finesse à ce déplacement. Il voulut prêcher & bredoüilla une demi-heure, sans articuler dans tout son discours que les mots de *misericorde* & de *repentance*. Tantôt il croïoit voir des Anges qui se battoient en l'air; tantôt J.C. qui descendoit le long de la cheminée. Il lui prit une tendre amitié pour une fille, à laquelle il faisoit mille caresses, sous prétexte qu'elle étoit bien repentante. Il s'agitoit à perte d'haleine, & disoit qu'il n'en pouvoit plus, & que son Saint-Esprit le brûloit. Il se couchoit à la renverse, & faisoit mille extravagances que les assistans à genoux admiroient. Une de ses filles qu'il venoit de faire Prophétesse n'en faisoit pas moins.

Ils étoient dans cet exercice lorsqu'ils apprirent que M. le Comte de Broglie arrivoit. Quelques-uns de eux qui s'étoient avancez, furent reçûs à coups de pierre, avec des cris de *Tartara*, Satan arriere de nous. Pour lui étant monté par des chemins affreux, il s'approcha de la maison, força ces rebelles qui se défendoient à coups de pistolets & de pierres. Il y en eut douze de tuez, & la maison de Beraud fut brûlée.

C'est ainsi que cette folie qui avoit ga-

gné d'un lieu à un autre, avec une promptitude incroïable, fut arrêtée par les grands exemples que la neceſſité obligea de faire. Aſtier qui avoit excité ces déſordres, pour éviter le ſupplice qu'il avoit mérité, s'étoit enrôlé dans la Compagnie Colonelle du Regiment de Laré, mais il fut arrêté à Perpignan, & conduit peu de tems aprés à Niſmes, pour y être jugé par le Préſidial. On reconnut en l'interrogeant qu'il ne ſçavoit pas les premiers élemens de la Religion Chrêtienne. Il confeſſa, qu'il avoit eu tort d'émouvoir le peuple, mais qu'il avoit ſuivi ſa prévention ; & que lorſque la maladie de prophétiſer lui prenoit, & lui montoit du bout des pieds juſqu'à la tête, ce ſont ces termes, il n'étoit pas en ſon pouvoir de ſe retenir. Il fut condamné à être pendu & brûlé. Heureux d'avoir donné dans ces derniers momens des marques de ſon repentir & d'une converſion ſincere à la Religion Catholique.

La prudence & la vigilance de M. le Comte de Broglie, & de M. de Baſville ont calmé tout ce païs là, & rétabli l'ordre parmi ces peuples, qui ſeront raiſonnables par remontrance, & ſages du moins par neceſſité.

Nous avons eu cette ſatisfaction, que la fourbe a été découverte par ceux-là

mêmes qui avoient plus interêt de la diſſimuler, & plus d'envie de la faire valoir, & que dans le tems qu'on crioit au miracle en Hollande, Genéve crioit au menſonge & à l'impoſture. Quelques-uns de ces faux Prophétes s'étant refugiez dans cette Ville, aſſez bien intentionnée, comme tout le monde ſçait, à croire & à ſouffrir tout ce qui peut être contraire à la Communion Romaine; les Magiſtrats les en chaſſerent publiquement, & crurent qu'il y avoit trop de honte à garder chez eux des gens aſſez groſſiers pour laiſſer voir leur artifice, & aſſez malheureux pour n'avoir pû réüſſir dans le deſſein qu'on leur avoit inſpiré.

MEMOIRE

Touchant la Bergere de Creſt, & deux autres Filles du Dioceſe de Caſtres, miſes au rang des nouvelles Propheteſſes.

A. M. LE DUC DE MONTAUSIER.

MOnſieur Jurieu devoit être ſatisfait, Monſieur, des éclairciſſemens que vous lui donniez, au ſujet des Fanatiques du Vivarais. Il s'étoit adreſſé à vous, comme à l'oracle de la verité. Il reconnoît ce fonds d'honneur, d'équité & de bonne foi que tout le monde révere en vous; & par malheur il eſt le ſeul qui ne vous croit pas. Il a pris goût aux révelations & aux miracles. Que le Ciel veüille ou ne veüille pas, il lui en faut. Son imagination va par la France, recueïllant toutes les parties de cet eſprit prophétique, qu'il croit que Dieu a répandu dans ſon parti. Sa crédulité ſur ce ſujet n'a point de bornes, & c'eſt toute la conſolation qui lui reſte, aprés avoir uſé ſon eſprit, par ſes études & par ſes veilles, de le nourrir de viſions & de propheties.

Entre toutes ces bonnes ames, à qui le Saint-Esprit s'est communiqué, la Bergere de Crest est son Héroyne. Le doigt de Dieu lui a paru visiblement en elle. Il n'est entré ni art, ni fiction dans l'ame de cette fille innocente ; & c'est-là la derniere conviction des Catholiques. Il faut se désabuser, s'il est possible, & lui faire du moins connoître la vérité, qu'on lui cache ou qu'il se cache à lui-même.

Cette fille connuë depuis quelque-tems, sous le nom de la Bergere de Crest, s'appelle Isabeau Vincent. Son pere étoit cardeur de laine dans le lieu de Saou du Diocese de Die, dans les montagnes du Dauphiné. Elle fit abjuration de la R. P. R. comme les autres, & sembla d'abord profiter du soin qu'on avoit pris de l'instruire. Mais la misere l'ayant réduite à sortir de sa maison, elle se refugia chez un Laboureur son parrain, qui lui donna ses moutons à garder. Ce fut là qu'elle fut séduite, & qu'un inconnu dont elle a retenu les traits & la figure, lui apprit le métier de Prophétesse, qu'elle a fait depuis.

Comme on reconnoissoit en elle quelque vivacité d'esprit, & que d'ailleurs elle passoit sa vie à la campagne avec son troupeau, on la crut propre à bien joüer son personnage, & l'on eut le moyen de-

l'inſtruire ſecretement. Elle fit ſes premiers eſſais dans des maiſons obſcures, où le voiſinage étant aſſemblé, elle ſe jettoit ſur un lit, & dans un ſommeil contrefait, elle prêchoit & prophétiſoit à ſon aiſe. Tout ſon diſcours ne conſiſtoit d'abord qu'en quelques paroles mal arrangées, où il n'y avoit ni ſuite ni liaiſon: *Repentez-vous, mes Freres, ſortez de Babylone; c'eſt une idolâtrie d'aller à la Meſſe,* &c. Cependant on crioit par tout au miracle. Ceux qui l'entendoient, l'admiroient; ceux qui ne l'avoient pas entenduë, l'admiroient encore davantage. Les relations coururent parmi les nouveaux Convertis, & paſſerent juſqu'à M. Jurieu, où ſe rendent comme à leur centre les illuſions de cette nature. Cette fille quoi qu'elle n'eût qu'environ ſeize ans, animée par ſa réputation, enfla ſon ſtile, & joignit à quelques textes de l'Ecriture qu'on lui avoit inſpirez, des lambeaux de ſermons & des railleries froides contre l'Egliſe Romaine, ſur leſquelles tous les aſſiſtans battoient des mains & ſe récrioient.

On donnoit ce ſpectacle aux perſonnes les plus apparentes de la contrée. On y appelloit les amis. Les uns y venoient par curioſité, & les autres par dévotion. Je ne veux emploïer ici aucun témoignage

ſuſpect, je me contente de celui d'un Avocat du Dauphiné nommé Gerlan, dans la Relation qu'il a faite des graces que Dieu a répanduës ſur la perſonne de cette jeune Bergere. Cet homme tres-zelé pour la gloire de cette fille, aprés avoir proteſté qu'il ne dira que ce que ſes yeux ont vû & ſes oreilles entendu, nous la repreſente la taille petite, les traits du viſage irreguliers, les joües plates, la tête groſſe, le teint brun & bazané; mais de la douceur, un front large, des yeux grands & à fleur de tête.

Aprés en avoir fait cette peinture, & compoſé de tout cet aſſemblage une phiſionomie heureuſe, il raconte qu'un Samedi trentiéme de Mai ſe trouvant à la campagne, il oüit faire le récit des merveilles de cette fille, par des perſonnes qui l'avoient vûë & entenduë parler en dormant. Il lui prit un violent déſir d'aller voir la Sainte, & le lendemain il entreprit ces bienheureux pelerinage. Il ſe rendit par des chemins affreux, ſuivi de quinze ou vingt perſonnes à la maiſon où demeuroit la Prophéteſſe. Cinq lieües qu'il avoit fait ce jour-là l'avoient tellement fatigué, qu'en arrivant il ne ſongea qu'à ſe rafraichir, & ſes beſoins lui firent pour un tems oublier ſa religion. Mais ſon zele ſe réveilla quand il

vit que cette fille qu'il honoroit tant lui donnoit à boire. Il la conſidera attentivement; & aprés quelques complimens faits de part & d'autre, il lui dit qu'elle étoit le ſujet de ſon voïage; qu'il remercioit Dieu par avance de la grace qu'il lui faiſoit de pouvoir l'entendre; que ce n'étoit pas un eſprit de curioſité qui l'amenoit; qu'il venoit ſeulement ſe confirmer dans ſa foi, & recevoir les conſolations que doivent chercher les ſerviteurs de Dieu. Elle lui répondit en langage du païs, qui eſt le ſeul qu'elle parle en veillant, qu'elle en étoit bien-aiſe, pourvû qu'ils fuſſent tous de véritables fideles.

Cette converſation fut interrompuë par la maîtreſſe du logis, qui voïant groſſir la compagnie, & craignant que ces nombreuſes viſites ne fuſſent priſes pour des aſſemblées, leur dit aſſez rudement, qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer; qu'elle avoit quelque bien à conſerver; qu'on les avoit déja menacez; qu'elle n'avoit déja que trop ſouffert, & que ſi ſa ſervante leur faiſoit quelque honneur, à elle & à ſon mari, elle étoit capable de leur attirer bien des affaires.... L'Avocat prit la parole pour tous, & repreſenta à cette femme, qui parloit d'aſſez bon ſens, qu'elle avoit tort; qu'il ne falloit rien craindre, puiſque Dieu les viſitoit d'une maniere ſi ex-

traordinaire; que ſi Dieu étoit pour eux & avec eux, perſonne ne leur pouvoit nuire; qu'au reſte, ils devoient bien garder le treſor que le Ciel leur avoit confié, & reconnoître qu'une ſi grande grace ne leur avoit pas été donnée pour eux ſeulement, mais encore pour tous leurs Freres.

A peine avoit-il achevé ce diſcours, que la Bergere l'envoïa prier de venir hors de la maiſon, & lui dit qu'une Demoiſelle du voiſinage avoit envie de l'entendre prophétiſer; que le chemin n'étoit pas long, & qu'il l'obligeroit s'il vouloit la ſuivre. Il accepta la propoſition, & prit cette peine pour une grande faveur. Ils partirent incontinent. La Bergere marchoit la premiere, ſautant avec une agilité qui marquoit la joie qu'elle avoit de ſe voir ainſi recherchée. Deux filles qui l'accompagnoient, marchoient aprés avec le ſieur Gerlan, & environ quinze ou vingt Païſans. La nuit étoit obſcure, le chemin rude. La jeune fille alloit fort vîte, & ne ménageoit pas les forces de ces bonnes gens, qui n'avoient eu qu'un moment pour ſe refaire des fatigues de la journée; & pour comble de malheur, le Gentilhomme chez qui la comedie alloit ſe joüer, déclara qu'il ne vouloit point d'aſſemblée, & que pour cette fois la

repreſentation n'étoit que pour lui.

Il ferma la porte de ſa maiſon; mais le ſieur Gerlan s'étant fait connoître, trouva grace auprés de lui : la Bergere d'ailleurs ne voulant pas perdre un auditeur ſi favorable, le recommanda, & il fut introduit dans le tems qu'elle ſe mettoit au lit. La ſcene avoit été bien préparée. Il n'y avoit que des gens choiſis & en petit nombre, & tous bien réſolus d'applaudir à la Propheteſſe. Un honnête homme qui l'avoit oüie pluſieurs fois, & qui paroiſſoit avoir part à ſa confidence, prenoit ſoin que tout réüſsît, & ſe tenoit toûjours auprés d'elle. Enfin elle ſe coucha à la renverſe, ſes yeux ſe fermerent, & contre toute ſorte de vrai-ſemblance elle dormit dans le moment. Elle chanta les Commandemens de Dieu, puis un Pſeaume d'une voix baſſe & languiſſante; aprés quoi s'étant un peu repoſée, comme les Miniſtres en chaire avant qu'ils commencent leur prêche, elle prononça d'une voix forte ces paroles de l'Evangile: *Si quelqu'un vous dit voici le Chriſt, il eſt ici, ou voici, il eſt là, ne le croïez point.* Elle continua en ces termes.

Mes tres-chers Freres, Dieu vous a donné ſa Loi & ſes Commandemens, il faut les ſuivre. Dieu eſt nôtre Pere, il ne veut pas que nous ſoyõs ſerviteurs & enfans inutiles. Il faut

ſuivre la volonté de nôtre Pere. Mais prenez garde de ne pas ſuivre les commandemens des hommes, & la tradition des méchans Il faut ſuivre les Commandemens de nôtre Pere. Cherchez la parole de Dieu & vous la trouverez. Suivez le Sauveur de nos ames. Dieu eſt un bon Pere. Il ne veut point la mort du pecheur, mais ſa converſion.

Le ſieur Gerlan recuëilloit ce diſcours, & le gravoit profondement dans ſa mémoire, pour en faire part dans la ſuite à tous les ſerviteurs de Dieu, de vive voix & par écrit. Quoi qu'il y trouve de la pureté du langage & de la juſteſſe dans les liaiſons; il avoüe pourtant que le François n'étoit pas toûjours correct, qu'elle le prononçoit aſſez mal, comme n'y étant pas accoûtumée; qu'elle parloit quelquefois ſi vîte, qu'il étoit impoſſible de comprendre ou de retenir ce qu'elle diſoit; que quatre bouches pouvoient à peine ſuffire à débiter tant de paroles: que ſur la fin des périodes, elle bégaïoit & cherchoit le fil de ſon diſcours, comme ſi la mémoire lui eût manqué, & autres choſes pareilles, qui font regretter à cet Avocat, que le Saint-Eſprit n'eût pas mieux inſtruit cette fille, & qu'en lui donnant le langage, il ne lui eût pas donné l'accent François.

Cependant il ne laiſſoit pas d'admirer

tout ce qu'il entendoit & tout ce qu'il voyoit ; auſſi c'étoit une choſe admirable que l'adreſſe de cette fille : Elle prenoit le ton & imitoit les geſtes d'un Miniſtre en chaire. Elle touſſoit quelquefois & ne crachoit jamais. Tantôt elle élevoit ſa voix & ſes mains; tantôt elle s'appuïoit d'un bras ſur le chevet & geſticuloit de l'autre. De tems en tems elle s'agitoit en parlant; & comme elle devenoit un peu rouge, tous les aſſiſtans s'écrioient: *Qu'elle eſt belle dans ſon extaſe* ! Quel courage & quelle confiance n'inſpire pas à une fille cette eſpece d'approbation & de loüanges. Souvent elle hauſſoit le drap dont elle étoit couverte, de peur qu'il ne ſe paſſât rien contre la décence & la modeſtie. Sur tout elle n'ouvroit jamais les yeux, & malgré tous ces mouvemens, elle contrefaiſoit bien l'endormie.

Aprés qu'elle eut fait le diſcours que nous avons rapporté, elle demeura quelque-tems en repos. Le ſieur Gerlan ne veut pas que nous ignorions que dans cet intervalle, il lui prit le bras qu'elle tenoit hors du lit & le trouva frais, & qu'en ſuite il lui tata le poux, qu'il trouva tranquile. Toute la compagnie avoit les yeux arrêtez ſur elle, lorſqu'on s'apperçût qu'elle montroit un peu les dents qu'elle a aſſez blanches, & qu'elle ſoûrioit. Cet-

te grimace fit redoubler l'attention. Alors un des ſpectateurs qui faiſoit les honneurs de cette fête, & qui ſçavoit d'un bout à l'autre tout le cours de ce badinage, dit indiſcrettement, qu'elle alloit parler contre l'Egliſe Romaine. En effet elle prit un air & un ton moqueur, & aprés un petit éclat, elle chanta le *Pater* d'une voix claire & mélodieuſe, comme on le chante à une Grand-Meſſe ſans manquer une note ou une ſyllabe.

Elle s'arrêta quelque-tems; puis elle dit fort vîte, *mes tres-chers Freres, vous n'avez rien entendu. Dieu ne nous a pas donné diverſes langues, il ne nous a donné qu'une langue pour le ſervir.* Elle parla des méchans, & prononça contre eux le jugement, *allez maudits au feu éternel.* Elle prophétiſa, qu'ils ne dureroient pas, qu'ils avoient bien encore quelque courage, mais que leur force étoit diminuée; que bien-tôt arriveroit la délivrance que Dieu avoit promiſe; que là où il y auroit deux ou trois aſſemblez en ſon nom, il ſeroit au milieu d'eux, mais que les méchans ſecheroient comme l'herbe d'un pré fauché: ce qu'elle rediſoit inceſſamment à la fin de ſes periodes. Aprés s'être un peu repoſée, elle chanta le Pſeaume 42. & continua ſon jargon comme auparavant, *venez à moi vous tous qui êtes chargez. Le Sauveur*

Sauveur de nos ames nous appelle, il le faut ſuivre: le Sauveur de nos ames a tant ſouffert. Il eſt nôtre bon maître & le Sauveur de nos ames. Elle eut peine à ſortir de ce galimatias, & ſe jetta dans un autre contre les pecheurs en ces termes. *Ils ont fait comme Judas à Nôtre Seigneur...ils ont tricoté, ils ont fait le tricotage. Ils ſecheront comme l'herbe d'un pré fauché.*

Le ſieur Gerlan a ramaſſé toutes ces fleurs d'éloquence de ſa Bergere. Il convient qu'elle uſoit de termes ſi peu communs, & qu'elle avoit une maniere de parler ſi extraordinaire, qu'il étoit impoſſible d'en retenir les paroles, ni même le ſens. Mais il aſſûre qu'il y avoit des periodes bien tournées & des endroits inimitables, dont il n'a jamais pû ſe ſouvenir. Il a bien à ſe plaindre des bons & des mauvais offices que ſa mémoire lui a rendus en cette occaſion, & je l'eſtime auſſi malheureux en ce qu'il a retenu, qu'en ce qu'il croit avoir oublié.

Quoi qu'il en ſoit, cette pauvre fille s'étant beaucoup agitée, s'arrêta tout d'un coup & ceſſa de parler, tranquille comme une perſonne qui dort. On la pouſſa pour l'éveiller, mais ce fut en vain. On lui levoit les bras bien haut, & ils tomboient, comme s'ils n'euſſent eu aucun ſentiment. Elle demeura en cet état

prés de demi-heure. Mais un accident imprévû a fait découvrir l'impoſture. Cet homme dont nous avons déja parlé, qui s'intereſſoit ſi fort à la réputation de la Bergere avoit demeuré conſtamment au chevet de ſon lit, pour l'animer par ſes exclamations & pas ſes loüanges ; mais quelqu'un s'étant trouvé mal dans une chambre voiſine, il y alla doucement, & le ſieur Gerlan prit ſa place. Quelques autres ſortirent auſſi & firent aſſez de bruit pour faire deviner à la Prophéteſſe qu'il y avoit du monde qui s'en alloit. Alors interrompant un peu ſon extaſe, elle prit un air plus chagrin, & murmura tout bas quelques paroles, qu'elle ne jugeoit pas neceſſaire de faire entendre à la compagnie. Le ſieur Gerlan glorieux de la place qu'il occupoit, & ne voulant rien perdre de ce qui ſortoit de cette belle bouche, s'approcha tout prés, & il oüit qu'elle diſoit en langage du païs, & du ton dont elle parloit en veillant, *où vont-ils ſi vîte ? ils ſont bien preſſez, que n'attendent-ils que j'aye achevé ?* Elle repeta, *ne vous en allez pas ſi-tôt*, croyant parler à ſon confident.

Voilà ce que porte en terme exprés la relation qui m'a été remiſe entre les mains, que l'auteur a ſignée & reconnuë en Juſtice dans toutes les formes. Je ne

doute pas que M. Jurieu ne lui ſçache mauvais gré d'avoir été ſi ſincere, il lui faut des Hiſtoiriens moins fideles & quoique celui-ci ſoit actuellement en priſon pour des affaires de Religion, il n'aura jamais le ſecret de ſes prophéties. Quoiqu'il en ſoit, il n'a pas voulu trahir la verité, & il a crû qu'il pouvoit publier un myſtere qu'on croïoit avoir revelé à un autre que lui.

Quoique l'auditoire ſoit un peu diminué, & qu'on commençât à s'ennuïer d'une ſi longue ſéance, la fille voulut joüer ſon rôle juſqu'au bout. Elle reprit ſon ton moqueur & ſe prit à crier, *Nous vous prions pour nôtre ſaint Pere le Pape, pour Nos-Seigneurs les Cardinaux, Archevêques, Evêques, pour Monſeigneur de Valence & Die, & pour tous les bienfacteurs de cette Egliſe.* Cela fut ſuivi d'un éclat de rire, & d'un diſcours court & confus, où l'on n'entendoit que quelques mots, *la Ville à ſept côteaux, les idoles, les lumieres de l'Egliſe, & ſur tout le faux ſacrifice.* Aprés quoi elle s'écria : *La Meſſe, la Meſſe, que croyez-vous, mes tres-chers Freres, que ſoit la Meſſe ? Je la compare à une belle aſſiette d'argent, qui eſt fort blanche par le dehors & noire au-dedans.* Elle finit enfin par une priere. Toute la nuit ſe paſſa à entendre ces pauvretez, & il n'y eut perſonne de

bon ſens de la compagnie qui ne dût regretter le tems & le ſommeil qu'il avoit perdu.

M. Bouchu Intendant de la Province, étant à Creſt, peu de tems aprés, eut avis qu'aux environs de Saou, il ſe faiſoit des aſſemblées nocturnes, & que le peuple accouroit de pluſieurs endroits pour voir la Bergere qui prophetiſoit : il donna ordre qu'on lui amenât cette fille ; & aprés pluſieurs queſtions, auſquelles elle ſatisfit, étant interrogée ſur les diſcours qu'elle tenoit, elle répondit avec les apparences d'une grande ſimplicité, qui ne laiſſoit pas d'être affectée ; qu'à la verité elle avoit oüi dire qu'elle prophétiſoit en dormant, mais qu'elle ne le croïoit pas & ne le pouvoit pas ſçavoir, puiſqu'on ignore ce qu'on fait en dormant. Quelque ſoin qu'on prît de s'éclaircir ſur ce point, on ne pût tirer d'autre réponſe d'elle ; & comme le Maître chez qui elle demeuroit, & ſur qui tomboit le principal ſoupçon de cette friponerie, s'étoit enfui, & que d'ailleurs cette fille, qui eſt fort jeune, le paroît encore plus qu'elle ne l'eſt par la foibleſſe de ſa conſtitution, on ne pût ſuivre cette affaire plus loin, par les formalitez de Juſtice, & l'Intendant prit le parti de le faire traduire dans l'Hôpital general de Grenoble, avec ordre de la

laiſſer voir à tout le monde indifféremment. Il n'y a point de nouveaux Convertis de la Ville & de quelques païs que ce ſoit, qui aïent paſſé, qui ne ſe ſoient ſervis de cette permiſſion. Les plus qualifiez, & entr'autres Madame de Periſſol femme du Preſident de la Chambre de l'Edit du Parlement de cette Province-là, ont paſſé des nuits entieres au chevet du lit de cette fille; & quoique depuis plus d'un an qu'elle eſt dans cet Hôpital, on ne lui ait rien oüi dire, & qu'elle leur ait même avoüé, qu'elle avoit été dreſſée à ce badinage, par un homme dont on a fait le portrait, qui ne reſſemble à aucun habitant de Saouni des environs: on n'a pas laiſſé de publier d'elle tout ce qu'on a crû propre à ébloüir des ames foibles ou prévenuës. Il eſt certain que cette fille donne chaque jour lieu d'être ſatisfaite de la conduite qu'elle tient dans cet Hôpital où elle paroît tres-bien convertie & repentante de toutes les ſotiſes qu'elle a faites.

M. Jurieu a beau citer des témoins & faire des relations à ſa mode, la verité triomphera du menſonge. Il ne changera pas la nature des choſes, & ne fera pas un myſtere de Religion de ce qui n'eſt qu'une intrigue de parti. Il faut qu'il ceſſe de ſuivre le malheureux penchant qu'il

a, de croire tout ce qui convient à ſon humeur ou à ſes deſſeins, & qui ne donne pas legerement aux autres les graces de Dieu, qu'il croit témerairement avoir reçûës lui-même.

MEMOIRE

Sur les Viſions de la Fille du Dioceſe de Caſtre.

MOnſieur Jurieu ne ſera guere plus ſatisfait des viſions de cette fille, que des prophéties de la Bergere de Creſt. Il eſt perſuadé qu'elle a vû des Anges & qu'elle a prédit les choſes qui lui devoient arriver, auſſi bien qu'à ſon pere & à ſa mere. Il demande pourquoi on l'a releguée à Sommieres ? Il faut lui apprendre encore la verité de cette hiſtoire, & lui donner au moins quelque défiance des revelations & des viſions de ces derniers temps.

Cette fille étoit de la Parroiſſe de Capelle, âgée de douze à treize ans, de peu d'eſprit, & d'une grande ſimplicité. Elle demeuroit d'ordinaire à la campagne, où elle gardoit le bétail. Telles ſont les Héroines de M. Jurieu, & c'eſt ſur de

tels ſujets qu'il triomphe & qu'il fonde aujourd'hui ſa Religion. Elle conta ſans y penſer quelques ſonges qu'elle avoit eus, & on lui fit accroire que c'étoient de veritables viſions. Le bruit s'en répandit dans le voiſinage; & comme en ce malheureux tems une adroite malignité cherche à ſe prévaloir de tout, pour séduire les ames foibles, on publia comme une merveille ce qui n'étoit qu'une illuſion. Ceux qui commandent dans la Province auroient mépriſé ces folies, mais la circonſtance des cabales & des mauvaiſes intentions reconnuës, leur a fait prendre des précautions, pénibles, à la verité, mais abſolument neceſſaires.

On arrêta cette fille, plus pour la déſabuſer, que pour la punir; & quelque pitié qu'elle ait fait à M. Jurieu, elle n'a jamais été plus à ſon aiſe que dans ſes priſons. On jugea à propos de l'éloigner de ſon païs, où elle avoit ſes inſpirateurs & ſes partiſans, & M. le Duc de Noailles la fit conduire dans le château de Sommieres, au commencement du mois de Novembre de l'année quatre-vingt-huit. Nous la fîmes examiner par des gens ſages & fideles, qui ne trouverent en elle que l'eſprit d'un enfant aſſez ingenu, & une imagination encore fort tendre & tres-ſuſceptible par elle-même de ces im-

preſſions & de ces foibleſſes, qui convenoient d'ailleurs à ſon âge & à ſa condition champêtre.

Elle fit l'hiſtoire de ſes prétenduës apparitions, & raconta que gardant un jour ſon bétail avec quelques-unes de ſes compagnes, elle vit une grande cloche. Elle s'enquit ſi elles ne la voïoient pas auſſi, elles répondirent que non, & à l'inſtant elle diſparut à ſes yeux. Peu de tems aprés comme elle marchoit, elle ſentit qu'on la tiroit par ſa robe, & ſe tournant, elle crut voir un petit enfant qui lui dit amiablement, *prie Dieu*. Elle obéït, & récita le plus dévotement qu'elle put Nôtre Pere, juſqu'à la fin. L'enfant reprit la parole, & l'avertit, que ſon pere & ſon oncle ne menoient pas une bonne vie, & qu'ils blaſphémoient le ſaint Nom de Dieu, finiſſant toûjours par cette même exhortation, *prie Dieu*.

Elle ajoûtoit qu'en la quittant, il lui avoit dit encore ces mots: *va au Catéchiſme & à la Meſſe*. Nous avons ſoupçonné qu'elle avoit dans ces premiers récits, fait dire à l'Ange, *ne va ni au Catéchiſme ni à la Meſſe:* car autrement ſa viſion n'auroit pas été ſi applaudie; mais que ſe voïant arrêtée, elle changea ou d'elle-même, ou par conſeil cette circonſtance. On nous fit le rapport de ce qu'on avoit

appris d'elle, & la prison ne convenant pas à son imagination ni à son âge, qui portoit impatiemment cette peine, M. le Duc de Noailles jugea à propos de la faire mettre chez les Dames Religieuses de Sommieres. Elle y entra sur la fin du mois de Novembre, & y est demeurée jusqu'à la fin d'Avril, sans qu'elle ait jamais eu aucune de ces visions, qui depuis ne lui sont plus revenuës. Elle n'a rien changé dans son récit, quoique les Religieuses le lui ayent fait souvent redire.

Voyant enfin que ce ne pouvoit être que l'effet naturel d'une imagination foible & agitée de ce qu'elle entendoit dire tous les jours à ses parens, ou d'une suggestion maligne de quelque méchant esprit, qui avoit abusé de l'ingenuité du sien; on écrivit à sa mere de venir la retirer du Couvent; elle envoya un homme à qui on la rendit incontinent. Ce fut peu de jours aprés Pâques, & depuis nous n'en avons sçu aucune nouvelle.

Voilà la verité exacte, dont j'ai eu une entiere connoissance. Ce sont-là ces visions d'Anges & ces prédictions de l'avenir dont M. Jurieu fait si grand bruit. Il ne lui faut qu'un peu de vrai pour composer toutes ses fables. Il ne se met pas en peine des vrai-semblances, & il ne se fait pas d'extravagance un peu remarquable

dans ſon parti, où il ne mêle les Anges & le Saint-Eſprit. Les miracles des Catholiques ſont des ſortiſes, & les ſotiſes de ſes gens ſont des miracles. Dieu veüille lui donner la patience d'éclaircir les faits, & le diſcernement neceſſaire pour ſéparer le précieux d'avec le vil, & les operations de Dieu d'avec les préventions & les artifices des hommes.

MEMOIRE

De ce qui ſe paſſa dans une aſſemblée faite au Dioceſe de Caſtres, & de la fauſſe apparition d'un Ange.

JE ne ſçai ſi l'hiſtoire de cette aſſemblée, aura paſſé juſqu'en Hollande, & ſi M. Jurieu en aura été informé comme des autres. Il eſt trop curieux pour ne pas ramaſſer tout ce qui peut flater ſon zele. On ſçait qu'il tient regiſtre des ſaintes aſſemblées qui ſe font en France. Les relations volent à lui, & révolent de lui à tous les fideles de ce Royaume. On lui rend compte de tous les ſuccez de l'Egliſe Reformée; & quand les hommes ne prendroient pas ce ſoin pour lui les Anges &

le Saint-Esprit même ne lui revéleroient-ils pas ce qu'il veut sçavoir ? il prophétise l'avenir, pourquoi ne devineroit-il pas le passé, & n'est-il pas homme à apparitions & à visions plus que les autres ?

Ce fut vers la fin du mois de Mars de cette année, qu'on sollicita les nouveaux Convertis du haut Languedoc, de se trouver à une célébre assemblée, où la protection du Ciel devoit paroître visiblement. On promettoit des sermons exquis & des miracles inconteſtables. Toute la contrée fut émûë, & attendit l'heureux moment qu'on lui faisoit esperer. On prit la nuit du 31. de Mars, & le peuple fut convoqué au-dessous de l'Eglise de saint Jean Delfrech dans le Consulat de la Case, Dioceſe de Castres. Il étoit accouru des Dioceſes voisins une nombreuse multitude, & les témoins ont déposé, qu'il y avoit douze cens personnes.

Une espece de Prédicant s'étant tout d'un coup tiré de la foule, & tenant une Bible entre ses mains, fit une assez longue lecture, puis s'adressant à ces bonnes gens qui l'écoutoient attentivement, il leur dit, qu'il travailloit depuis trois mois à les assembler pour porter les pecheurs à la repentance, afin d'obtenir la délivrance de la captivité où ils étoient... Il leur representa, qu'il faloit réveiller les en-

dormis, & ſe mettre tous en état de recevoir l'Ange de Dieu, qui devoit cette nuit deſcendre du ciel, pour apporter les clefs des Temples, & les ordres de les rétablir.

Aprés cette petite exhortation, il fit chanter des Pſeaumes, à la fin deſquels reprenant ſon diſcours, *mes Freres*, dit-il, *mettez vous en état, voici l'heure que l'Ange de l'Eternel va venir.* Au même tems on vît paroître dans l'aſſemblée une jeune fille fort propre, habillée de blanc, & qui diſoit d'un air ſevere : *Hé bien, pecheurs, eſt-ce-là ce que vous aviez promis à Dieu ? vous aviez proteſté que vous ne retourneriez plus à la Meſſe, & cependant vous y êtes allez. Ne vous cachez-pas, pecheurs, je ſçaurai bien vous chaſſer de cette aſſemblée, car auſſi-bien vous vous êtes rendus indignes d'y participer, par la crainte de quelques Dragons....* Elle faiſoit cette reprimande en langage du pays : car cet Ange ne ſçavoit pas le François, & n'avoit pas reçû le don des langues, comme la Bergere de Creſt.

Auſſi-tôt elle marcha & fit le tour de l'aſſemblée, chaſſant quelques perſonnes par-ci, par-là, qu'un inconnu qui la conduiſoit & qui lui parloit de tems en tems à l'oreille, lui indiquoit apparemment : aprés quoi étant revenuë au milieu, elle leur dit, *ne vous étonnez pas mes Freres* ; & diſant à

ſon tour quelques mots à ſon conducteur, dont elle prenoit l'ordre ſans doute, elle éteignit la lanterne qu'elle portoit, & à la faveur de la nuit, alla ſe perdre dans la foule.

On ne ſçauroit s'imaginer l'admiration que produiſit cette apparition ridicule, dans l'eſprit de ces bonnes gens. Ceux qui oſerent douter que ce fût un Ange, furent mal reçûs, & le Prédicant ſe ſervant des diſpoſitions qu'il voyoit dans ſon auditoire, défendit d'aller à l'Egliſe, d'aſſiſter à la Meſſe, de faire la Pâque, & commençoit à déployer les invectives accoûtumées, lorſque ſur le minuit, quelqu'un étant venu avertir que les troupes n'étoient pas loin, toute l'aſſemblée fut effrayée, & la plûpart prirent la fuite. Le Prédicant eut beau leur crier: *Revenez mes brebis, ne craignez rien, les Prêtres ni les Dragons n'ont aucun pouvoir ſur vous; ce n'eſt pas moi qui vous parle, c'eſt l'Eternel.* Aucun ne revint, & l'approche des Dragons fit plus d'impreſſion ſur eux, que les menaces de l'Ange, & les exhortations du Prédicateur.

Cependant quelque groſſiere que fût cette prétenduë viſion, elle a eu cours parmi les nouveaux Convertis, ils en ont fait une preuve de leur Religion. Les ſimples ont été ſurpris, & la nouvelle en

étant portée à M. Jurieu, on peut croire, ſans l'offenſer, que de l'humeur dont il eſt, il a été le premier trompé. Ces Meſſieurs nous ont tant préché, que la verité n'avoit pas beſoin d'être ſoutenuë par le menſonge ; qu'il ne faloit pas introduire la ſuperſtition, ni tenter la crédulité des peuples ; que l'Evangile devoit leur tenir lieu d'apparitions & de miracles, & que ceux qui avoient la parole de Dieu, ne devoient pas, comme la race incredule & peaverſe, demander des ſignes & des prodiges. Cependant ils emploïent aujourd'hui les moiens les plus faux, pour autoriſer leurs opinions. Ils contrefont les Prophétes : ils font deſcendre des Anges par machine : ils ſe donnent le Saint-Eſprit ; & ces pieuſes fraudes, ces myſterieuſes nouveautez ne tendent qu'à décrier la conduite de l'Egliſe, à ſe moquer des plus ſaints Myſteres, & à ôter du cœur des peuples l'obéïſſance & la fidelité qu'ils doivent à leur Souverain.

MEMOIRE

De ce qui s'eſt paſſé à Genéve touchant les petits Prophétes du Dauphiné & du Vivarais.

VOus avez ſouhaité, Monſieur, de ſçavoir au vrai le ſort malheureux que les Prophétes du Dauphiné eurent à Geneve, quand ils voulurent y repreſenter leurs jeux prophétiques. Qui n'eût dit que c'étoit-là leur veritable theatre, & qu'ils y trouveroient tous les ſpectateurs favorables ? mais le bon ſens détruit preſque toûjours les préventions, & les fourbes ont leurs tems & leurs lieux, au-delà deſquels la fiction ne pouvant aller, ils paroiſſent tels qu'ils ſont, & ſe décréditent.

Il y avoit déja quelques mois que les prophéties du Dauphiné avoient fait du bruit à Geneve & aux environs : on y mandoit de tous côtez, que le Saint-Eſprit s'étoit répandu ſur toute chair ; que les enfans ſur tout prophétiſoient ; qu'on accouroit de toutes parts pour les entendre, & qu'ils édifioient tout le monde, par les diſcours ſurprenans qu'ils fai-

ſoient au peuple, ſoit en veillant, ſoit en dormant. Chacun raiſonnoit ſelon ſon ſentiment ou ſa prévention. La plûpart étoient portez à reconnoître du merveilleux, & du divin dans cette avanture; il y en avoit au contraire qui croyoient que ce n'étoit qu'une illuſion & un artifice. Les chaires de ce païs-là retentiſſoient du récit de leurs prophéties; les uns en faiſoient des éloges, les autres des ſatyres, & l'un des plus célebres Profeſſeurs employa pluſieurs Sermons pour prouver que ces enfans ne pouvoient être inſpirez de Dieu, qu'ils étoient inſpirez du Diable, & que leur maladie, ſi elle n'étoit pas une poſſeſſion, c'étoit du moins une obſeſſion.

On étoit dans une extrême impatience de ſçavoir la verité de ce grand évenement, lorſqu'on apprit qu'un de ces enfans étoit arrivé le matin dans la Ville. La curioſité étoit ſi preſſante, que le ſoir même on lui fit faire le Prophéte. Il s'endormit de commande; à la lecture de quelques chapitres de l'Ecriture ſainte, lecture neceſſaire, diſoit-il, pour le faire dormir & tomber dans l'extaſe. L'extaſe ſuivit de prés; il commença à prophétiſer, & ſes premiers auditeurs publioient, qu'il avoit dit des choſes ſurprenantes. Le haſard contribua à faire valoir ce qu'il dit. Il y avoit dans la mai-

ſon qu'on avoit choiſie, une femme du païs de Gex, Catholique de naiſſance, qui nourriſſoit un fils du Maître de la maiſon. Le Prophéte dit à ſes auditeurs, qu'il y avoit parmi eux une infidele, & qu'il faloit qu'elle ſortît, ſi l'on vouloit qu'il prophétisât. Il n'en falut pas davantage pour établir ſa réputation; Meſſieurs & Dames le demanderent à l'envi pour avoir part à ce ſpectacle, & le donner à leurs amis: mais il fut conduit chez un des Profeſſeurs de Geneve, où toute la compagnie ſe rendit. La chambre fut bien-tôt remplie. Le Prophéte y fut mené en pompe, & aſſis dans un grand fauteüil: on fait la lecture, il s'endort; on obſerve tous ſes mouvemens avec attention & avec ſilence. Il parle comme il avoit accoûtumé.

Quelques perſonnes d'eſprit & de qualité, des refugiez même de France, qui n'avoient pas moins d'interêt que les autres, à faire valoir cette nouveauté, furent les premiers à s'appercevoir de la fourberie. Cet air ſombre, ce ſommeil forcé, certains petits embarras où ſe trouvoit cet enfant, qui n'avoit pas encore joüé ſon rôle en ſi bonne compagnie, cette pitoïable rapſodie de pluſieurs termes de l'Ecriture ſainte, & de quelques

paſſages tronquez, les ennuïerent d'abord, & la fourberie leur parut ſi groſſiere, qu'ils ſortirent de la maiſon avec une indignation, qu'ils firent connoître à tout le monde, & que le Prophéte ne devina pas. M. Turretin fils du Profeſſeur étant ſurvenu, & voulant éprouver s'il étoit vrai que le fer ne pût rien ſur ces endormis inſenſibles, comme on leur écrivoit, & comme le croyoit M. Jurieu, ficha une épeingle dans le bras du Prophéte extaſié, qui lui fit faire une terrible exclamation en ces termes, *Scribes*, *Phariſiens*, *hypocrites*, ce qui fit juger qu'il étoit ſenſible aux piqures.

Meſſieurs du Conſeil ayant appris le lendemain ce qui s'étoit paſſé, ordonnerent à M. Leger Paſteur & Profeſſeur de Philoſophie, d'examiner ce miſerable. Il le fit venir chez lui, & voulut le voir prophétiſer; mais ſoit qu'il eût perdu courage, ſoit qu'il craignît de ſe décrier, il demeura comme interdit, & feignit de ne pouvoir s'endormir, quelque nombre de chapitres de l'Ecriture ſainte qu'on lût en ſa préſence. On ſe retrancha donc à lui faire avoüer ſa fourberie, & à découvrir qui la lui avoit inſpirée. Mais on apprit au même-tems qu'il venoit d'arriver deux autres Prophétes; l'un de dix

ans, l'autre de trente. On abandonna le premier pour courir aux autres. On leur fit faire le même personnage, & ils le firent encore plus grossierement. Enfin ils avoüerent tous trois leurs impostures. Un Auditeur que le Conseil nomma leur en fit faire une déclaration en forme.

Ils protesterent qu'ils n'avoient agi que par un bon principe, & que leur intention n'avoit été que d'engager par cet artifice les fideles à s'assembler pour prier Dieu. Quelques uns auroient souhaité qu'on leur eût infligé quelque peine; mais on ne jugea pas à propos d'appesantir la main sur des gens assez malheureux d'être declarez imposteurs, & d'être ignominieusement chassez du païs. On les conduisit tous trois hors de la Ville. On leur défendit d'y rentrer. On les menaça même de les faire pendre en Suisse, si aprés les avis qu'on ne manqueroit pas d'y donner de leur fourberie & de l'aveu qu'ils en avoient fait, ils s'amusoient à la continuer.

Tel fut le sort de ces Fanatiques. On avoit crû & il y avoit eu lieu de le croire que cette Ville les avoit suscitez & entretenus, & que leur institution & leur conseil venoit de là. Il fut aisé de reconnoître le penchant qu'on avoit à les ap-

prouver. Mais il ſe trouva parmi eux des gens trop éclairez pour ſe laiſſer ſurprendre par ces ridicules extaſes ; & trop fideles pour ſouffrir qu'on ſe joüât ainſi de la Foi & de la Religion des peuples dont on n'avoit déja que trop abuſé. On ſacrifia donc ces miſerables quand on vit qu'on ne pouvoit les couronner. Le Conſeil crut qu'il falloit ôter aux yeux du public, ces ſpectacles un peu trop groſſiers, & décrier par honneur, ceux qui s'étoient décriez par ignorance.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai pû ſçavoir certainement de ces inſpirations & viſions modernes. Je vous envoye les pieces juſtificatives de ces petites hiſtoires, qui ſont ou des informations juridiques, ou des relations qui ne peuvent être ſuſpectes ; parce qu'elles ſont faites par les parties intereſſées. Je vous en envoyerai encore davantage, ſans que nous aïons pour cela moins de peine à faire entendre raiſon à M. Jurieu. Il s'étonne comment trois hommes ont pû inſtruire trois ou quatres cens enfans à ce badinage. Ne ſçait-il pas avec quelle facilité le mal ſe commnnique. L'inſtruction forma les premiers, l'émulation produiſit les autres. Il demande ſi les Maîtres de cette jeuneſſe étoient gens de lettres. Il faloit

ſans doute beaucoup de ſcience pour leur apprendre à crier miſericorde, mes Freres faites penitence, le jugement approche,& quelques textes communs de l'Ecriture, qu'ils avoient cent fois oüi dire à leurs Miniſtres. Il trouve ſur tout fort miraculeux que ces enfans aïent parlé François. Qui ne ſçait que la Province du Dauphiné n'eſt pas ſi barbare. C'eſt-là que le langage commence à approcher du François, & que la communication & le voiſinage du Lyonnois ne le laiſſe pas ignorer aux plus groſſiers. Quoiqu'il en ſoit, quel François parloient ces enfans & ceux qui les avoient inſtruits? Quelques mots ſans liaiſon qu'ils rediſoient inceſſamment. Enfin il s'étonne que des Medecins qui ne cherchent point de miracles ayent pû être trompez par ceux ci. Prétend-il faire une déciſion Theologique du témoignage d'un Medecin? Pour un qui s'eſt peut-être laiſſé ſurprendre à ces folies, combien y en a-t-il qui s'en ſont moquez? Ne faut-il conſulter ſur les miracles que ceux qui ne les cherchent pas? Ne ſçati-il pas que tout homme eſt ſujet à être trompé, & qu'il y a des Medecins ſuperſtitieux, comme il y en a ſans Religion?

Il auroit mieux fait, Monſieur, de dé-

ferer à vos ſentimens & à vos conſeils : vôtre témoignage devoit lui paroître plus ſûr que celui de toute la Faculté. Peut-être y fera-t-il reflexion. Je ſuis, Monſieur, avec beaucoup d'attachement & de reſpect vôtre, &c.

Fin du premier Tome.

TABLE DES LETTRES

contenuës en ce Volume.

LETTRE I. *De consolation & de pieté, à Madame sa Sœur Religieuse de sainte Claire à Bezier, sur la mort de leur mere,* Pag 1.

LET. II. *De pieté sur les maladies, à la même,* 4

LET. III. *Compliment à M. Huet ancien Evêque d'Avranche, en lui envoyant quelques vers de sa façon,* 6

LET IV. *Compliment au même, en lui envoyant d'autres vers,* 9

LET. V. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote,* 10

LET. VI. *De civilité à M. le Roy Abbé de Hautefontaine,* 11

LET. VII. *De civilité & de pieté au même, sur un de ses Ouvrages qui lui avoit envoyé,* 13

LET. VIII. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote,* 15

LET. IX. *De civilité à M. le Roy Abbé de*

Hautefontaine, en lui envoyant une Oraiſon funebre de ſa compoſition, 16

LET. X. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote,* là-même.

LET. XI. *A M. Benoît Auditeur de Rote, pour lui donner avis qu'il avoit été nommé Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine,* 17

LET. XII. *De civilité & d'amitié Chrétienne à Madame ſa Sœur, Religieuſe de ſainte Claire à Beziers,* 18

LET. XIII. *Remerciement à M. Benoît Auditeur de Rote, pour la part qu'il avoit priſe à ſa nomination à une Abbaye,* 20

LET. XIV. *De civilité à Madame ſa Sœur, Religieuſe à Beziers,* 21

LET. XV. *De civilité, à la même,* 23

LET. XVI. *De civilité à M. Viguier Avocat, pour lui rendre compte d'une affaire qui regardoit la converſion d'un de ſes amis,* 24

LET. XVII. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, ſur les ſouhaits qu'il avoit faits en ſa faveur à la Naiſſance de M. le Duc de Bourgogne,* 25

LET. XVIII. *De civilité à Madame ſa Sœur Religieuſe à Beziers,* 27

LET. XIX. *De controverſe, & des moyens de réünir les deux Communions; à M. Vigier Avocat,* 28

LET. XX. *De civilité au même, pour s'excuſer de ce qu'une des Lettres qu'il lui avoit écrites*

écrites, avoit été divulguée, & pour lui rendre compte d'une affaire dont il l'avoit chargé pour un ami qui vouloit se convertir. 34

LET. XXI. *De civilité au même, sur la même affaire,* 36

LET. XXII. *De civilité au même, pour justifier sa conduite au sujet d'un procez auquel il prenoit interêt en faveur de sa partie,* 38

LET. XXIII. *De civilité au même, sur l'affaire de la conversion de son ami,* 40

LET. XXIV. *De civilité à Madame de Richemont,* 41

LET. XXV. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, sur ce qu'il avoit été mis en possession de cette Charge,* 43

LET. XXVI. *De civilité & de nouvelles de Religion, à M. Vigier Avocat,* 44

LET. XXVII. *De civilité & d'amitié, à Madame sa Sœur Religieuse à Beziers,* 46

LET. XXVIII. *De civilité à M. Vigier Avocat, sur quelques ouvrages qu'il lui avoit envoyez,* 48

LET. XXIX. *A Madame de Richemont, en lui envoyant quelques Ouvrages,* 49

LET. XXX. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, sur le faux bruit qui avoit couru qu'il étoit nommé à l'Evêché d'Orange,* 51

LET. XXXI. *De civilité Chrétienne à Madame de Richemont,* 52

LET. XXXII. *De civilité & d'amitié à Madame sa Sœur Religieuse à Beziers,* 55
LET. XXXIII. *A M. Huet ancien Evêque d'Avranches. On y examine sur qui tombent les frais de la poursuite des Prêtres déreglez,* 57
LET. XXXIV. *De civilité à M. Benoit, Auditeur de Rote,* 59
LET. XXXV. *De civilité & de pieté, sur sa nomination à l'Evêché de Lavaur ; à Madame de Richemont.* 60
LET. XXXVI. *Compliment à la même, sur la mort de Madame de Fienbet,* 91
LET. XXXVII. *Compliment à M. l'Abbé Bastide, qui l'avoit felicité sur sa promotion à l'Evêché de Lavaur, & qui lui avoit fait present du Panegyrique de saint Jerôme,* 63
LET. XXXVIII. *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote,* 64
LET. XXXIX. *Au même,* là-même.
LET. XL. *A un mari, sur l'heureux accouchement de son épouse,* 65
LET. XLI. *Humble & pieuse remontrance au Roi, pour refuser l'Evêché de Nismes,* 66
LET. XLII. *De civilité, sur sa nomination à l'Evêché de Nismes; à M. Benoît Auditeur de Rote,* 68
LET. XLIII. *Compliment à Monseigneur le Dauphin, sur ses Victoires,* 69
LET. XLIV. *De pieté à Madame de Riche-*

mont, ſur la maladie de M. ſon époux, 70
LET. XLV. *De pieté à M. de Richemont, ſur ſa maladie,* 72
LET. XLVI. *Compliment Chrétien à Meſſieurs de Niſmes; ſur ſa tranſlation de Lavaur à Niſmes,* 74
LET. XLVII. *Compliment à M. Huet ancien Evêque d'Avranches, en lui envoyant deux Oraiſon funebres,* 76
LET. XLVIII. *Compliment à M. de Santeüeil, Chanoine de ſaint Victor, ſur quelques-uns de ſes vers qu'il lui avoit envoyez.* 77
LET. XLIX. *De civilité à M. de Richemont,* 79
LET. L. *A la Reine d'Angleterre, pour repondre à celle que S. M. Britannique lui fit l'hõneur de lui écrire le 28. Août 1693.* 81
LET. LI. *De civilité à M. l'Abbé Menard. Il le prie de lui envoyer quelques Ouvrages nouvellement imprimez,* 83
LET. LII. *De civilité & de compliment à M. Benoit Auditeur de Rote,* 84
LET. LIII. *De remerciement à M. l'Abbé Menard. Il y eſt parlé de quelques Ouvrages dont on porte le jugement,* 85
LET. IV. *De civilité & de pieté à Madame de Richemont,* 87
LET. LV. *De compliment à Mademoiſelle de Scudery,* 89
LET. LVI. *De conſolation à des Religieuſes,*

ſur la mort de leur Superieur, 90
LET. LVII. *Compliment de pieté à celle qui avoit été élûe pour lui ſucceder,* 92
LET. LVIII. *De civilité au P. Souhaiti Cordelier, qui lui avoit fourni les mémoires pour l'hiſtoire du Cardinal Ximenez, & qui l'avoit adroitemẽt engagé à l'ẽtreprendre,* 93
LET LIX. *De civilité à M. l'Abbé Menard. Il y eſt parlé du naufrage que fit ſon équipage ſur le Rhône,* 95
LET. LX. *De compliment à M. l'Abbé Robert, ſur le mariage de Mademoiſelle ſa Niece; & d'affaires litteraires,* 96
LET. LXI. *De civilité & de nouvelles, à M. l'Abbé Menard,* 98
LET. LXII. *A Madame D. C. ſur la mort de M. ſon fils,* 99
LET. LXIII. *Sur la converſion d'un Juif, & le Baptême d'un enfant Juif, ſans le conſentement de ſes parens; à M. Fieſchi Archevêque d'Avignon,* 100
LET. LXIV. *De civilité à Madame Thayran Religieuſe,* 102
LET. LXV. *De civilité à M. Fieſchi Archevêque d'Avignon, pour lui demander deux Religieuſes pour gouverner la Maiſon du Refuge à Niſmes,* 103
LET. LXVI. *De civilité au P. Vignes, ſur ſes Prédications,* 105
LET. LXVII. *De civilité à Madame de C... là-même.*

LET. LXVIII. *Lettre dogmatique ſur le mariage d'un Proteſtant avec une Catholique,* 107

LET. LXIX. *A M. l'Abbé Menard, au ſujet de la Paix,* 111

LET. LXX. *De civilité à M. de Richemont,* 112

LET. LXXI. *De civilité au P. Vignes, pour lui promettre de demander pour lui le Carême à Carpentras,* 114

LET. LXXII. *De recommandation à M. de Carpentras, pour le P. Vignes.* 115

LET. LXXIII. *De civilité au P. Vignes, en lui envoyant la réponſe de M. de Carpentras,* 116

LET. LXXIV. *A M. le Pelletier Miniſtre d'Etat, ſur ſa Retraite,* 117

LET. LXXV. *De civilité & de remercîment à M. l'Abbé Menard.* 119

LET. LXXVI. *Compliment à Madame de Theiran Religieuſe de Sommieres, ſur la mort d'une perſonne de la Communauté, & la maladie d'une autre,* 120

LET. LXXVII. *De conſolation aux Religieuſes de Sommieres, ſur la maladie de la Superieure.* 121

LET. LXXVIII. *Compliment aux mêmes, ſur la convaleſcence de la Superieure.* 123

LET. LXXIX. *De civilité à Madame de C...* 124

LET. LXXX. *De civilité au P. Fulgence de*

Bellegarde Barnabite, sur une Oraison funebre de la composition de ce Pere, 125

LET. LXXXI. *A. M. l'Abbé. Menard, sur les nouvelles publiques,* 127

LET. LXXXII. *De civilité à M. de Richemont,* 128

LET. LXXXIII. *A M. le Marquis de Châteauneuf, sur l'état de la Religion, & les dispositions des nouveaux Convertis de son Diocese, aprés les Déclarations du Roi,* 130

LET. LXXXIV. *De consolation & de pieté à M. de Richemont, sur la mort d'une de ses filles,* 138

LET. LXXXV. *De civilité à Madame de C.* 140

LET. LXXXVI. *De felicitation à M. de Pont-chartrain, sur sa promotion à la dignité de Chancelier,* 141

LET. LXXXVII. *A M. le Comte de Pontchartrain, sur le même sujet,* 143

LET. LXXXVIII. *De civilité à M. l'Abbé Menard,* 144

LET. LXXXIX. *De pieté à M. de Richemont, sur ses maladies & celles de Madame son épouse,* 145

LET. XC. *De consolation au même, sur la mort de sa fille,* 146

LET. XCI. *De civilité & de pieté, à M le Pelletier,* 148

LET. XCII. *A. M. le Marquis de la Vrilliere sur l'éducation des filles des nouveaux*

Convertis qu'il faiſoit inſtruire dans les Monaſteres, même au-deſſus de 12. ans, 149
LET XCIII. *De civilité & de pieté à M. le Pelletier*, 154
LET. XCIV. *De civilité à M. l'Abbé Ménard*, 156
LET. XCV. *De civilité Chrêtienne à une Religieuſe*, là-même.
LET. XCVI. *Compliment ſur l'exaltation du Pape, à M. Benoît Auditeur de Rote*, 157
LET. XCVII. *Réponſe à la Superieure & aux Religieuſes de Sommieres, pour un compliment de condoleance ſur la mort de M. ſon frere.* 158
LET. XCVIII. *De remerciement ſur un compliment de condoleance reçû; à M. Benoît Auditeur de Rote*, 159
LET. XCIX. *De civilité au P. Vignes, qui avoit pris part à la mort de M. ſon Frere*, 160
LET. C. *De civilité & de pieté à M. le Pelletier*, 161
LET. CI. *A M. de B... touchant un Eccleſiaſtique qui avoit quité cet état: & qui y étoit rentré aprés quelques déſordres*, 162
LET. CII. *A M. le C. de N. ſur le même ſujet*, 164
LET. CIII. *De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit de Camaret Religieuſe de ſainte Claire à Beziers*, 167
LET. CIV. *De civilité à Madame de They-*

ran Religieuſe de Sommieres, 168
LET. CV. *De civilité à une Demoiſelle, pour s'excuſer de faire une cerémonie,* 169
LET. CVI. *De civilité & d'affaire du tems, à M. l'Abbé Menard,* 170
LET. CVII. *De civilité & de pieté à M. le Pelletier, dont le gendre avoit obtenu une Charge,* 171
LET. CVIII. *A M. Benoît Auditeur de Rote, pour le prier de propoſer un accommodement à un Superieur, touchant le pecule d'un Religieux, diſputé par deux Convents.* 173
LET. CIX. *De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit de Camaret, Religieuſe de ſainte Claire à Beziers,* 175
LET. CX. *A Monſeigneur l'Evêque de Mont-pellier, ſur l'affaire de la Chine,* 177
LET. CXI. *A Meſdemoiſelles ſes Niéces, ſur leur vocation à l'état Religieux,* 179
LET. CXII. *De pieté à la ſœur Angelique du Saint-eſprit de Camaret, Religieuſe de ſainte Claire à Beziers,* 180
LET. CXIII. *De civilité à Madame de Boucard, Religieuſe,* 182
LET. CIV. *De civilité à une Religieuſe,* 183
LET. CXV. *Compliment au Chapitre d'Agde qui lui avoit écrit ſur la mort de l'Evêque,* là-même.
LET. CXVI. *De civilité & de nouvelles, à M. l'Abbé Menard,* 185

LET. CXVII. *Compliment à M. Salvador, ſur la mort de M. ſon Pere,* 186
LET. CXVIII. *A M. L'Abbé Grimaldi, accompagnant M. le Nonce en Eſpagne,* 187
LET. CXIX. *De condoleance à M. de Betoulaud,* 188
LET. CXX *De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit, aprés qu'elle eut été reçûë à la Profeſſion à la fin de ſon Noviciat,* 189
LET. CXXI. *De pieté à l'Abbeſſe de ſainte Claire, ſur le même ſujet,* 191
LET. CXXII. *Au R. P. de la Chaiſe, ſur le Jugement qu'on attendoit du Pape au ſujet des affaires de la chine,* 192
LET. CXXIII. *A Meſſieurs Briſacier & Tiberge, ſur le même ſujet,* 197
LET. CXXIV. *De civilité & de pieté à M. le Pelletier, ſur la mort de ſa fille,* 200
LET. CXXV. *De pieté à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit, ſur ſa Profeſſion,* 201
LET. CXXVI. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques,* 203
LET. CXXVII. *De civilité à M. le Pelletier, ſur l'état du Dioceſe d'Angers, ſur celui de Nimes pendant les troubles des Fanatiques,* 205
LET. CXXVIII. *De compliment à M. l'Abbé de Roquette, ſur ſon Oraiſon funebre du Roi Jacques.* 207

LET. CXXIX. *De civilité à l'Abbesse de sainte Claire,* 208
LET. CXXX. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques,* 209
LET. CXXXI. *De civilité Chrêtienne à une Religieuse, sur la crainte des Fanatiques,* 211
LET. CXXXII. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques,* 212
LET. CXXXIII. *De civilité à Madame de Boucard Religieuse, sur la crainte des Fanatiques,* 213
LET CXXXIV. *De civilité à M. Robert, dont il souhaitoit le frere pour Prévot de son Eglise,* 214
LET. CXXXV. *De pieté à la sœur Angelique du Saint-Esprit,* 215
LET. CXXXVI. *A Madame de C.. sur les cruautez des Fanatiques,* 216
LET. CXXXVII. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les Fanatiques,* 217
LET. CXXXVIII. *Relation des mouvemens & des cruautez des Fanatiques,* 218
LET. CXXXIX. *De civilité & de pieté à Madame Boucard Religieuse,* 225
LET. CXL *De civilité à M. Benoît Auditeur de Rote, pour le feliciter sur une dignité obtenuë,* 226

LET. CXLI. *De civilité à Madame de Theyran Religieuſe,* 227
LET. CXLII. *De civilité Chrêtienne à Madame Boucard Religieuſe,* 228
LET. CXLIII. *Sur les cruautez des Fanatiques, & ſur les moyens de prévenir ces maux ou d'y remedier,* 229
LET. CXLIV. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques,* 235
LET. CXLV. *Au même, ſur le même ſujet,* là-même.
LET. CXLVI. *Sur les cruautez de Fanatiques,* 236
LET. CXLVII. *De compliment de Mademoiſelle Deshouliers, à M. de Niſmes, en lui envoyant ſon Hymne à la Paix,* 239
LET. CXLVIII. *De remerciement de M. de Niſmes, à Mademoiſelle Deshouliers, ſur ſon Hymne à la Paix,* 241
LET. CXLIX. *A un Curé, ſur les mouvemens des Fanatiques,* 242
LET. CL. *D'excuſes & de compliment à la Mere Prieure du Monaſtere de l'Adoration perpetuelle du Saint-Sacrement, ruë Caſſette à Paris,* 243
LET. CLI. *De compliment à Monſeigneur le Vice-Legat d'Avignon,* 244
LET. CLII. *De compliment, au même,* 245
LET. CLIII. *D'exhortation & de reproches, à une Superieure, ſur des frayeurs exceſſi-*

ves au ſujet des Fanatiques, 246
LET. CLIV. *De remerciement & de felicitation, à Monſeigneur l'Archevêque de Saragoſſe,* 248
LET. CLV. *De civilité & de felicitation à M. de Vilalba, Vicaire General de Monſeigneur l'Archevêque de Saragoſſe,* 251
LET. CLVI. *De civilité & d'inſtruction, à Meſdames Boucaud, Religieuſes Urſelines,* 253
LET. CLVII. *De civilité & de felicitation, à Monſieur l'Evêque de Mende,* 254
LET. CLVIII. *De civilité, à Madame la Preſidente Marbœuf,* 255
LET. CLIX. *De compliment & de civilité à M. le Vicomte de la Chaſſe,* 257
LET. CLX. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques,* 258
LET. CLXI. *De civilité à Monſeigneur l'Evêque de Carpentras.* 259
LET. CLXII. *De civilité, & ſur les malheurs du tems, à M. de Montremi, Lieutenant Colonel du Regiment de Dragons du Languedoc,* 261
LET. CLXIII. *De compliment & de felicitation à Mademoiſelle du Roüer, ſur ſon mariage avec M. le Comte de la Fare, Colonel de Dragons,* 262
LET. CLXIV. *De civilité à une Demoiſelle,* 263

LET. CLXV. *De pieté à un Curé, au ſujet des frayeurs cauſées par les Fanatiques*, 264
LET. CLXVI. *De civilité & de felicitation à S. E. Monſeigneur le Cardinal d'Eſtrées, ſur ſa nomination à l'Abbaye de ſaint Germain des Prez*, 265
LET. CLXVII. *Sur les maux de la Religion, & les malheurs des Peuples, à Madame la Marquiſe de Senecterre*, 266
LET. CLXVIII. *Compliment à M. l'Abbé Anſelme, Predicateur ordinaire du Roi, ſur le preſent de ſes Oraiſons funebres*, 269
LET. CLXIX. *A M. de Calviſſon, ſur un commencement de négociation avec le Fanatiques*, là-même
LET. CLXX. *de conſolation & d'inſtruction à la ſœur Angelique du Saint-Eſprit de Camaret, ſur ſes maladies*, 27
LET. CLXXI. *Sur un commencement de négociation avec les Fanatiques*, 273
LET. CLXXII. *Sur le peu de ſuccez d'une négociation commencée avec les Fanatiques*, 274
LET. CLXXIII. *Au même, ſur le même ſujet.* 278
LET. CLXXIV. *Compliment ſur les malheurs publics de la Religion & de l'Etat, à M. de Valincourt de l'Academie Françoiſe, Secretaire general de la Marine, à la Rade de Toulon*, 279
LET. CLXXV. *De civilité & de nouvelles*

publiques, à M. le Marquis de Canillac, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Regiment de Roüergue, 281

LET. CLXXVI. *Compliment à un Abbé d'Aix, ſur une œuvre de charité,* 282

LET. CLXXVII. *De pieté à un Curé, pour l'encourager contre les frayeurs cauſées par les Fanatiques.* 284

LET. CLXXVIII. *A M. l'Archevêque de Saragoſſe, contre ceux qui different de recevoir les Sacremẽs dãs leurs maladies,* 285

LET. CLXXIX. *Compliment à M. de Villalba, Grand-Vicaire de Saragoſſe,* 287

LET. CLXXX. *De compliment & de condoleance à un Treſorier de France à Blois,* 289

LET. CLXXXXI. *De nouvelles, à M. l'Abbé Menard,* 290

LET. CLXXXII. *De civilité, à Madame de Theyran Religieuſe,* 291

LET. CLXXXIII. *A M. ſon Neveu ſur la réſolution qu'un autre de ſes Neveux avoit priſe de quitter l'état Eccleſiaſtique, pour embraſſer la profeſſion des armes,* 292

LET. CLXXXIV. *De compliment & de civilité, à M. l'Abbé Viani, Prieur de ſaint Jean de Malte,* 294

LET. CLXXXV. *De compliment à un Curé du Dioceſe de Séez, ſur des vers Latins,* 295

LET. CLXXXVI. *Sur un commencement de tranquillité de la part des Fanatiques,* 296

LET. CLXXXVII. *De condoleance à M. le Comte de Grignan, sur la mort de M. son fils*, 298
LET. CXXXVIII. *De condoleance & de consolation, à Madame la Comtesse de Grignan, sur la mort de M. son fils*, 299
LET. CLXXXIX. *Sur la profession des armes & ses dangers, à un de ses Neveux, qui quittoit l'Etat Ecclesiastique pour l'embrasser*, 300
LET. CXC. *De civilité, au P. Vignes*, 302
LET. CXCI. *De nouvelles sur les malheurs publics, à M. le Comte de Caiviſſon*, 303
LET. CXCII. *Compliment à M. l'Archevêque de Saragosse, nommé Vice-Roi & Gouverneur general d'Aragon*, 304
LET. CXCIII. *De civilité, à M. d'Estancheaux Secretaire de Monseigneur le Dauphin*, 306
RELATION *Des Observances & de la maniere de vie des Religieuses de sainte Claire, adressée à M. de Nismes avant son Episcopat, par Madame sa Sœur Religieuse de sainte Claire dans le Monastere de Beziers*, 309
RECIT FIDELE *De ce qui s'est passé dans les Assemblées des Fanatiques du Vivarais; Avec l'Histoire de leurs Prophétes & Prophétesses, au commencement de l'année 1689* 350

MEMOIRE *Touchant la Bergere de Creſte, & deux autres Filles du Dioceſe de Caſtres. miſes au rang des nouvelles Prophetesſes,* 399

MEMOIRE *Sur les viſions de la Fille du Dioceſe de Caſtres,* 414

MEMOIRE *De ce qui ſe paſſa dans une aſſemblée faite au Dioceſe de Caſtres, & de la fauſſe apparition d'un Ange,* 418

EMOIRE *De ce qui s'eſt paſſé à Genéve, touchant les petits Prophétes du Dauphiné & du Vivarais,* 423

Fin de la Table des Lettres de ce premier Tome.